

Le Monde

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 15554 – 7 F – SAMEDI 28 JANVIER 1995 – FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le FMI va accorder au Mexique un prêt d'une ampleur sans précédent

L'institution financière devrait ouvrir une ligne de crédit de plus de 40 milliards de francs pour appuyer le plan Zedillo

LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL vole au secours du Mexique, en proie depuis le 20 décembre 1994 à une crise financière de grande ampleur qui déstabilise l'ensemble des marchés des capitaux. Le FMI s'apprête à débloquer, le 1er février, le plus gros prêt de son histoire – l'équivalent de plus de 40 milliards de francs – pour soutenir le plan d'assainissement économique présenté par le gouvernement mexicain (rigueur salariale, réduction de l'inflation, du déficit budgétaire et des paiements courants, restriction du crédit).

Le geste exceptionnel du FMI a été annoncé simultanément à Washington par son directeur général, Michel Camdessus, et à Mexico par le ministre des finances, Guillermo Ortiz. Manifestement, c'est un effet psychologique qui est recherché, pour rassurer des opérateurs financiers devenus méfiants non seulement à l'égard du Mexique, encore présenté voici quelques mois comme le miraculé de l'Amérique latine, mais envers les *« pays émergents »* d'Asie et même les grands pays industriels –de l'Italie au Canada en passant pas la Suède– dont la gestion n'est pas jugée assez orthodoxe.

En intervenant de façon aussi spectaculaire et rapide, le FMI tente de contrebalancer l'attentisme américain dans cette affaire : après avoir annoncé dans un premier temps une aide de 9 milliards de dollars pour aider le Mexique à reconstituer ses réserves de change, le Trésor américain s'est engagé sur un soutien de 40 milliards de dollars (220 milliards de francs) en garanties de crédit, que la majorité républicaine au Congrès rechigne à présent à voter. Le président Bill Clinton, dans un discours adressé au Forum économique de Davos, a averti que, si le Congrès refusait l'aide promise au Mexique, cela pourrait entraîner une contagion incontrôlable.

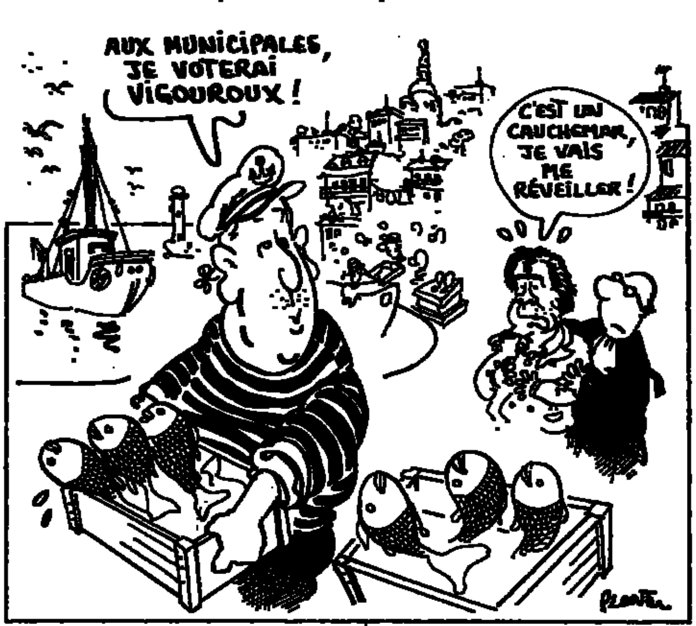
C'est la deuxième fois que le Mexique est à l'origine d'une grave crise financière internationale. En août 1982, il avait annoncé qu'il ne pouvait plus faire face à ses échéance, déclenchant ainsi la *« crise de la dette »* qui a pesé pendant plus de dix ans sur les économies latino-américaines et fragilisé les banques créancières. La différence, cette fois, c'est que les *« marchés financiers »* sont constitués de fonds de pension qui peuvent déplacer d'un jour à l'autre des milliards de dollars d'investissements.

L'annonce du prêt de dix-huit mois du FMI, le plus gros depuis celui qui avait été octroyé à l'Inde en 1981, a, semble-t-il, un peu tranquillisé les esprits, et le peso mexicain s'est raffermi, revenant à 5,52 pour un dollar contre 5,7 la veille.

Lire pages 5 et 17

Bernard Tapie reste virtuellement inéligible

La cour d'appel de Paris a rejeté la requête du député Radical



Lire nos informations pages 17 et 34

Le silence de M. Walesa sur les juifs ternit les cérémonies d'Auschwitz

LES CÉRÉMONIES commémorant la libération, il y a cinquante ans, du camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau en Pologne – où près d'un million et demi de juifs ont été assassinés par les nazis – se sont ouvertes, jeudi 26 et vendredi 27 janvier, dans un climat lourd de tensions et d'incompréhensions. La principale responsabilité en revient aux autorités polonaises qui, ont semblé vouloir gommer la spécificité juive de l'Holocauste.

Ainsi, dans les discours qu'il a prononcés jeudi à Cracovie, le président polonais, Lech Walesa, s'il a dénoncé le *« totalitarisme »* nazi, n'a pas prononcé une seule fois le mot « juif ». Jean Kahn, président du Congrès juif européen, s'est élevé contre cette manipulation de l'histoire. Et, devant le refus de la Pologne officielle de reconnaître la singularité de l'Holocauste, les représentants des communautés juives ont organisé leur propre manifestation. François Mitterrand, qui avait reçu une lettre d'invitation du président polonais, avait refusé de participer à ces cérémonies, estimant qu'il appartenait aux anciens déportés, de commémorer la libération des camps

Lire pages 3 et 34

La cause des enfants



James Grant

C'EST une très grave maladie qui a obligé James Grant, l'infatigable directeur général de l'Unicef, à abandonner, à soixante-douze ans, son combat pour la cause des enfants et à se démettre, jeudi 26 janvier, de ses fonctions. Nommé en 1980, il a immédiatement donné son empreinte à cette grande maison onusienne, en la réorganisant pour la rendre plus proche *« du terrain »*, et en mettant l'accent sur des méthodes simples et peu coûteuses (réhydratation par voie orale, vaccination, allaitement au sein) permettant de sauver des millions d'enfants de la mort ou de leur éviter des maladies invalidantes.

Pour ce *« fonctionnaire international remarquable »*, comme le qualifie Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU, rien n'était impossible, même d'arrêter une guerre pendant plusieurs jours afin de procéder à des vaccinations. Il était convaincu de l'importance de l'accès des petites filles – les futures mères – à l'éducation et n'a pas ménagé ses efforts en ce sens. On lui doit également le coup de pouce qui a permis que la convention internationale des droits de l'enfant soit enfin rédigée et ratifiée par un très grand nombre de pays. Ce sera à son successeur de veiller à ce qu'elle ne sombre pas dans l'oubli.

Lire page 34

Les brevets du vivant entre éthique et industrie

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

Un pas important vient d'être franchi pour favoriser le développement des biotechnologies au sein de l'Union européenne. Lundi 23 janvier, le conseil des ministres des Quinze et le Parlement européen, jusque-là en désaccord, ont trouvé une formulation de compromis pour renforcer la protection juridique des inventions biotechnologiques.

La directive, en discussion depuis six ans, relève de la « codécision » instaurée par le traité de Maastricht. Elle doit donc être adoptée conjointement par le conseil et le Parlement, et sera formellement approuvée en février. Réclamée avec insistance par l'ensemble de l'industrie, qui a besoin de sécurité pour investir et rattraper son retard vis-à-vis des Etats-Unis, elle clarifie les conditions dans lesquelles des inventions biotechnologiques peuvent être brevetées et bénéficier d'un niveau égal de protection d'un bout à l'autre de l'Union.

La directive précise ce qui est brevetable ou pas, ainsi que l'étendue de la protection assurée. Alors que les experts de la Commission et des Etats membres s'étaient jusqu'ici cantonnés à une discussion technique, évitant prudemment d'aborder sa dimension éthique, le Parlement européen a mis les pieds dans le plat, plaçant la brevetabilité du corps humain au centre des débats et souhaitant la limiter au maximum. Il s'agit là, en effet, d'une industrie peu ordinaire, où les chercheurs touchent au vivant, bricolant des espèces nouvelles. Même si l'industrie pharmaceutique y investit des sommes énormes, l'opinion publique, qui redoute les débordements possibles de telles expériences, souhaite un encadrement très strict.

Le texte, qui se fonde sur le principe excluant tout droit d'appropriation sur un être humain, indique que *« le corps ou des éléments du corps en tant que tels, par exemple un gène, une protéine ou une cellule à l'état naturel dans le corps humain, y compris les cellules germinales et les produits résultant directement de la conception, doivent être exclus de la brevetabilité »*. Elle opère toutefois une distinction entre les éléments d'origine humaine *« en tant que tels »* et ceux qui sont obtenus, à partir du corps humain, par manipulation. Ainsi, le texte note qu'*« une invention incluant des éléments susceptibles d'application industrielle et obtenus par un procédé technique à partir du corps humain, de manière telle qu'ils ne sont plus directement liés à un individu spécifique, ne peut être exclue de la brevetabilité »*.

Cette formulation de compromis permet de sauvegarder les intérêts et la compétitivité de l'industrie pharmaceutique européenne, mais elle laisse en suspens de nombreux problèmes spécifiques. Parmi les plus urgents : trouver un accord international pour protéger les retombées industrielles du programme « Génome humain », désormais entré dans sa phase industrielle. Un thème autour duquel viennent de se réunir à Paris, les 26 et 27 janvier, une centaine de biologistes, juristes et industriels, afin de s'entendre sur les principes de base qui permettraient de concilier *« l'éthique des recherches sur le génome et leurs applications, la nécessité de préserver la libre circulation de l'information scientifique et la reconnaissance des droits de propriété »*.

Philippe Lemaitre

Lire page 25

■ Attaques contre le franc

Le franc a été attaqué, vendredi 27 janvier, dans la matinée sur les marchés des changes. Il est tombé autour de 3,47 francs pour un deutschemark, son plus bas niveau depuis quatorze mois. p. 20



■ Paroles du Caire

Sur les treize millions d'habitants de la capitale égyptienne, près de huit millions empruntent chaque jour les transports en commun : le métro, les bus ou les taxis collectifs sont des lieux de colères, de rires, de confidences. p. 15

■ La dernière incartade d'Eric Cantona

L'agression d'Eric Cantona contre un supporter britannique est sévèrement condamnée par la presse d'outre-Manche. Le joueur français pourrait être suspendu par son club de Manchester United. p. 23

■ Les concours d'architecture en question

Le choix de l'équipe Macary-Zublena-Regimbal pour la construction du Grand Stade, de préférence à Jean Nouvel, élu par le jury, fait rebondir la polémique sur les procédures d'attribution des chantiers. p. 28

Le pouvoir sans partage des deux cents gérants

IL Y AVAIT les deux cents familles, symbole du capitalisme des maîtres de forge de l'entre-deux-guerres. Il y a aujourd'hui les deux cents gérants des plus importants fonds d'investissement de la planète, pour la plupart anglo-saxons et japonais. Ils donnent le ton des mouvements de capitaux et font ou défont les monnaies et les économies. Leur toute-puissance, réelle ou supposée, ne se limite pas à quelques pays : elle ne connaît pas les frontières. *« Nous vivons une époque où ce que la Maison Blanche redoute le plus, ce ne sont pas des communistes hostiles, mais de belliqueux gérants de portefeuilles »*, écrivait l'hebdomadaire *Newsweek* du 10 octobre 1994. Bill Clinton, intervenant de Washington au Forum économique international de Davos, s'est interrogé, jeudi 26 janvier, sur *« l'incroyable brutalité de marchés fonctionnant 24 heures sur 24 »*. Le pouvoir des gérants est devenu sans partage avec la révolution financière des années 1990, qui s'est traduite par une mobilité totale des investissements et des besoins croissants de capitaux.

La matière première la plus indispensable, la plus recherchée, n'est pas le pétrole, l'uranium ou l'or, mais le capital. Il coûte de plus en plus cher, les taux d'intérêt réels (hors inflation) sont de plus en plus élevés et il n'y en a pas assez pour tout le monde. D'un côté, les Etats occidentaux ont vu leurs dettes publiques et leurs déficits atteindre des niveaux record et, de l'autre, en l'espace de cinq ans, plus de cinquante pays en voie de développement, appelés désormais « émergents », ont créé des marchés financiers. Près de trois milliards d'individus ont quitté subitement des économies marxistes pour entrer dans le capitalisme sauvage à l'est de l'Europe ou en application du socialisme de marché à la chinoise.

Dans le même temps, les bailleurs de fonds traditionnels, à l'exception du Japon et de la Suisse, sont devenus débiteurs. L'Arabie saoudite en est un bon exemple, tout comme l'Allemagne qui, avant la réunification, exportait 80 milliards de dollars (420 milliards de francs) par an et aujourd'hui en importe. Quant au taux d'épargne, il a eu plutôt tendance à diminuer un peu partout dans le monde.

Eric Leser

Lire la suite page 17

Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 850 m ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



RUSSIE A Moscou, le rouble a franchi, jeudi 26 janvier, le record historique de 4 000 roubles pour un dollar. En adoptant un budget jugé démagogique par les experts, la Chambre basse du Parlement russe a pris le risque de relancer encore l'inflation. ● En Tchétchénie, alors que les combats se poursuivent, Russes et Tchétchènes ont procédé, jeudi, à l'échange de quatre-vingts prisonniers. La mission de l'OSCE devait quitter Moscou vendredi. Sergueï Kovalev, le député de la Douma opposé à l'intervention militaire qui souhaitait accompagner les émissaires, a fait savoir que les autorités russes cherchaient à l'en empêcher. ● A Washington, le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, et le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, semblaient avoir rapproché leurs points de vue tant sur la Tchétchénie que sur la Bosnie et l'Algérie.

Le rouble est tombé à son plus bas niveau historique face au dollar

L'effondrement de la monnaie russe – 4 000 roubles pour 1 dollar – marque l'échec de la politique de stabilisation du gouvernement, notamment son incohérence en matière financière et sa lenteur à réformer les institutions

MOSCOU
de notre correspondant

Une guerre coûteuse en Tchétchénie, une inflation qui repart de plus belle, des bruits de renationalisations, des investissements à la baisse et un rouble qui a dépassé, jeudi 26 janvier, son plus bas niveau historique, en crevant le plafond de 4 000 roubles contre un dollar. Tel est l'état des lieux. *« Soyons francs, les gens ne croient pas à la stabilisation économique. Dans ces conditions, une politique cohérente et stable est d'autant plus importante ; tout mouvement en arrière, tout écart par rapport à la ligne stratégique des réformes sont inadmissibles. »* Ce n'est pas un opposant, un « réformateur radical », mais le premier ministre russe « conservateur », Victor Tchernomyrdine, qui parle, mercredi 25 janvier, devant des représentants du ministère des finances. Le chef du gouvernement reconnaît que les *« mauvais calculs et les erreurs »* de son gouvernement, notamment son incohérence en matière financière, sa lenteur à réformer les institutions, *« se sont traduits par un échec de la stabilisation qui s'était engagée à l'automne »*.

Après cet étonnant *mea culpa*, qui contredit la thèse officielle du *« complot »* contre le rouble (notamment le « mardi noir » du 11 octobre 1994, jour où la monnaie russe avait perdu 21 % en une séance), le premier ministre a répété ses promesses. 1995 sera l'année de la stabilisation, celle où la *« dynamique inflationniste sera brisée »*. Pourtant, l'année a mal, très mal, commencé, *« par une forte spirale des anticipations inflationnistes »*, a reconnu M. Tchernomyrdine. Depuis le début de l'année, la monnaie russe s'effrite jour après jour : elle a perdu près de 12 % de sa valeur. Car l'inflation, sérieusement freinée au premier semestre de 1994, est repartie : plus de 16 % en décembre 1994 et 10 % pour les quinze premiers jours de 1995.

Paradoxalement, le « record » établi jeudi par le rouble serait un signe d'espoir. Selon les analystes, cette fois-ci, c'est la Banque centrale qui a fait baisser la monnaie, achetant massivement des dollars, par réalisme. D'abord pour reconstituer ses réserves en devises après s'être battue pour empêcher des baisses brutales au début du mois. Le montant des réserves en devises de la Banque centrale reste un secret bien gardé. Elles sont jugées *« substantielles »* et proches de 6 milliards de dollars par certains analystes ; *« faibles »* et inférieures à 2 milliards de dollars, par d'autres. *« Les attaques sur le rouble ont été stoppées »*, a jugé le responsable de la politique économique du gouvernement, Anatoli Tchoubaïs. Mais la relative stabilisation de la chute du rouble s'explique aussi par d'autres facteurs.

FREINER L'INFLATION

Depuis un mois, la Banque centrale de Russie (BCR) a pris une série de mesures. Le taux auquel elle refinance les banques a été relevé à 200 %. Elle a aussi limité le montant de devises que les banques privées russes peuvent acheter.

Les banques commerciales ont été obligées de déposer à la BCR l'équivalent en roubles de 2 % de leur avoirs en devises. A court de roubles, les banques ont dû en acheter, limitant ainsi la baisse du rouble. Car un autre artifice a été utilisé pour assécher le marché des devises et pour limiter l'émission monétaire, donc l'inflation puis la chute du rouble. Le gouvernement russe vend, de plus en plus difficilement, des bons du Trésor à court terme et à un fort taux d'intérêt (300 %) pour combler son déficit budgétaire. Près de 500 millions de dollars (2 000 milliards de roubles) auraient été ainsi aspirés depuis le début de l'année. Mais, si l'inflation n'est pas rapidement jugulée, ce système menace de s'effondrer.

Tout dépendra donc de la capacité, pas encore démontrée, du gouvernement à limiter son déficit budgétaire, à freiner l'inflation, à financer ses dépenses par des emprunts (notamment à l'Ouest) et non pas par la planche à billets. Près de 13 milliards de dollars du déficit (sur 18,3 milliards) doivent être financés par des prêts internationaux. *« L'Occident est l'otage de la politique russe »*, a estimé Sergueï Alexachenko, le vice-ministre des finances. Pour sauver le président Eltsine, qui doit affronter des élections législatives en décembre 1995 et présidentielle en juin 1996, *« l'Occident en général, pas seulement le FMI, n'a pas d'autre choix »* que de passer à la caisse, sinon *« le budget sera déséquilibré et ce sera l'instabilité politique »*. Pourtant, ce responsable des finances admet que la Russie *« flotte »*, que *« personne ne peut dire quelle est la direction de la politique économique aujourd'hui »*. Venu négocier un prêt stand-by de 6,4 milliards de dollars, qui pourrait ouvrir la voie à d'autres financements internationaux, le Fonds monétaire international semble perplexe. Un des membres de sa délégation estime ainsi, sous le couvert de l'anonymat, qu'*« il n'est pas facile de voir dans quel sens le vent va souffler »*.



Le gouvernement russe et plus encore le Parlement n'en finissent plus d'envoyer des signaux contradictoires. Cette confusion peut avoir deux origines. Pour certains analystes, elle reflète une véritable bataille, qui s'est, depuis longtemps, engagée au sommet entre les « réformistes », parfois libéraux, et les « conservateurs », souvent autoritaires. Pour d'autres, elle est l'effet d'un subtil jeu préélectoral, où le but est de flatter le nationalisme supposé d'une population épuisée par des réformes contestées à cause de la corruption et de la criminalité, tout en conservant le soutien financier occidental. Quoi qu'il en soit, le brouillard reste épais, même si le vent semble aujourd'hui souffler de nouveau dans le sens des « réformateurs ».

UN BUDGET « IRRÉALISTE »

Après s'être prononcé pour des renationalisations, Vladimir Polevanov, le nouveau responsable des privatisations, a été remplacé jeudi 26 janvier, par un « réformiste radical », Piotr Mostovoï, l'ancien adjoint du très réformiste premier vice-premier ministre en charge de l'économie, Anatoli Tchoubaïs. Mais, même si les étrangers ont eu, le jour même, de nouveau accès à l'Agence de privatisation (où ils étaient interdits par M. Polevanov), cette nomination n'est qu'un intérim et, selon la formule de l'opposant et réformiste Grigori Iavlinski, *« personne ne sait si quelqu'un venant d'un zoo ou d'un cirque ne sera pas nommé »* à la place du géologue Polevanov. Son passage à la « privatisation » aurait coûté à la Russie des *« centaines de millions de dollars, qui n'ont pas été investis »* par peur, selon un haut responsable des finances russes, qui montre le plongeon des principales actions russes. A ces pertes supposées s'ajoute le fort ralentissement d'investissements étrangers déjà ridicules : après un « record » de 230 millions de dollars en septembre 1994, ils sont tombés à 150 millions de dollars en octobre, 90 millions en novembre, puis 50 en décembre.

La Douma, Chambre basse du Parlement, a ajouté un grain de folie – d'*« absurdité »*, selon M. Tchoubaïs – à ce tableau déjà tourmenté. Aussitôt après avoir adopté, mercredi 25 janvier, en seconde et avant-dernière lecture, un budget révisé, elle l'a aussitôt sabordé. Les députés ont en effet voté une loi, en troisième et dernière lecture, triplant quasiment le salaire minimum qui sert de base de calcul pour tous les salaires d'Etat. Cette mesure populiste accroît le déficit budgétaire de plus de 50 %. M. Tchoubaïs espère que le Conseil de la Fédération, la Chambre haute où siègent des représentants des régions (dont les budgets seront les plus affectés), va repousser cette augmentation.

Cependant, même dans sa forme actuelle, le budget est déjà jugé « irréaliste » par beaucoup d'experts, notamment parce que peu de Russes payent des impôts (pas même une fondation de sport parrainée par Boris Eltsine). Il risque fort de ne pas être respecté, même dans ses grandes lignes. De plus, le budget doit subir une ultime lecture, article par article, où les différents groupes de pression, bien représentés au Parlement, vont pouvoir s'exprimer. Le Parti agrarien réclame des subventions pour l'agriculture, les militaires des fonds pour l'armée, le ministère de l'intérieur et l'ex-KGB pour leurs polices. Tous sont engagés, sans enthousiasme, dans les « opérations » en Tchétchénie et voudront sans doute se faire payer.

Certes, le projet révisé de budget, avec 61 milliards de dépenses, 42,5 milliards de dollars de recettes et un déficit de 18,3 milliards de dollars (7,7 % du PIB), inclut maintenant 800 millions de dollars supplémentaires pour le coût « officiel » du conflit tchétchène. Mais les experts indépendants pensent que cette guerre non déclarée peut coûter jusqu'à un milliard de dollars par mois. Plus grave peut-être pour le Kremlin, l'*« opération de simple police »* en Tchétchenie n'a pas amélioré la position politique de Boris Eltsine ni détourné l'attention des difficultés économiques. Elle n'a fait que les aggraver.

Jean-Baptiste Naudet

Boris Eltsine dans ses œuvres

OPTIMISTE : tandis qu'à Moscou le rouble franchissait, jeudi 26 janvier, la barre des 4.000 roubles pour un dollar, Boris Eltsine, en visite à Lipetsk, une ville industrielle de la Russie du centre, a prédit *« la stabilisation de l'économie russe d'ici la fin de l'année »*.

Martial : évoquant la fausse alerte provoquée, mercredi, par le tir d'une fusée scientifique norvégienne qui s'est abîmée dans l'océan Arctique, le président russe a déclaré avoir utilisé *« pour la première fois la mallette noire »* qui le relie à ses chefs militaires.

Le président Eltsine, dont l'aptitude à diriger le pays a été plusieurs fois mise en cause depuis le début de la crise tchétchène, a avancé la thèse d'une provocation occidentale destinée à *« tester l'aptitude de notre armée, accusée de faiblesse par les médias »*, mais *« l'armée a fait son devoir »*, a-t-il précisé.

Humain : au cours d'une rencontre avec *« les travailleurs du combinat métallurgique de Lipetsk »*, le chef de l'Etat a *« encouragé »* ces derniers *« à poser des questions sur le conflit en Tchétchénie »*. Reconnaissant être *« lui aussi très ému par ce conflit »*, le président russe a affirmé qu'il faisait *« le maximum pour régler cette affaire par la voie pacifique »*.

ÉMISSAIRES

Pour ne pas être en reste avec son président, Andreï Kozyrev, le ministre russe des affaires étrangères, à la veille du départ de la délégation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour la Tchétchénie, a indiqué que *« les émissaires de l'OSCE pourront voir ce qu'ils veulent »*, avant de préciser toutefois : *« A l'exception des lieux où leur vie serait en péril. »*

Marie Jego

A Washington, le plaidoyer sans espoir du ministre tchétchène des affaires étrangères

WASHINGTON
de notre correspondante

Il y a quatre mois, selon de bonnes sources, des membres de l'ambassade russe à Washington sondaient divers membres du Congrès sur la réaction des milieux politiques américains et de l'administration à une éventuelle intervention militaire russe en Tchétchénie. C'était en septembre 1994, peu avant la visite de M. Eltsine aux Etats-Unis, qui se présentait sous les meilleurs auspices, et personne n'y prêta grande attention.

Il y a quelques semaines, alors que Moscou venait de lancer son offensive en Tchétchénie, un diplomate russe à Washington appela un journaliste américain et lui demanda, sous le sceau de la confidentialité, s'il avait connaissance de la présence d'un émissaire tchétchène à Washington et s'il pensait que celui-ci serait reçu par l'administration. Une telle perspective, à l'époque sans fondement, inquiétait apparemment beaucoup le diplomate.

Jeudi 26 janvier, l'émissaire tchétchène était à Washington, mais il ne faisait plus peur à personne. Chamsedine Yousouf, respectable sexagénaire contraint de voyager sous passeport soviétique, Tchétchène né en Jordanie et présent ces derniers temps à Grozny aux côtés du président Djokhar Doudaev, dont il est le ministre des affaires étrangères, a défendu la cause de son pays avec conviction et émotion, lors d'une réunion à la fondation Carnegie ; mais aujourd'hui, dans la capitale américaine, c'est une cause perdue.

« LA LIBERTÉ »

La prise de Grozny, si laborieuse soit-elle, paraît difficilement évitable ; la poursuite des bombardements russes une semaine après que le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, se fut déclaré *« encouragé »* à Genève par les assurances de son homologue russe Andreï Kozyrev ne provoque guère de remous ; les lugubres images de cadavres dans la neige ont disparu des petits écrans. Et M. Eltsine, constate-t-on avec soulagement à Washington, refait surface sur la scène politique intérieure à Moscou. Tout au plus M. Christopher a-t-il réitéré jeudi ses appels à une *« réconciliation qui prenne en compte les vues du peuple tchétchène »*.

Après avoir vu quelques membres du Congrès, M. Yousouf devait être reçu vendredi par un représentant du département d'Etat. A un niveau modeste, par un diplomate du département des droits de l'homme plutôt que par un des fonctionnaires du département des relations avec la Russie, comme cela avait été prévu à l'origine. Le message est clair : l'entretien n'est pas d'ordre politique, mais humanitaire. Chamsedine Yousouf, a expliqué la Maison Blanche, est reçu à Washington en tant que citoyen russe et *« Tchétchène inquiet »* : *« Notre position est que la Tchétchénie fait partie de la Russie et que la Russie a déjà un ministre des affaires étrangères. »*

Inquiet, Chamsedine Yousouf l'est assurément. Et pourtant, dit-il, *« la guerre entre la Russie et la Tchétchénie n'a pas commencé. Nous pouvons brûler Moscou, nous avons les gens pour ça. Les Tchétchènes ne feront pas sauter les pipe-lines. Nous ne voulons pas nous battre contre le peuple russe, mais contre le régime d'Eltsine »*. Les négociations avec le président russe ne sont plus possibles, ajoute-t-il : *« Il n'a pas de parole, il boit et c'est un chef mafieux. »* Les projets du général Doudaev, avec lequel il est en contact quotidien ? *« La liberté. »* Le palais présidentiel est détruit et il a dû déplacer son QG, *« mais il ne fuira pas Grozny : il n'a nulle part où aller »*.

Sylvie Kauffmann

Rapprochement diplomatique entre la France et les Etats-Unis

WASHINGTON
de notre correspondant

La visite qu'ont effectuée, le jeudi 26 janvier à Washington, le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, et le commissaire européen chargé de la politique commerciale, Leon Brittan, n'a pas apporté de solutions concrètes aux différends entre les Etats-Unis et l'Union européenne sur les questions commerciales. Mais elle a permis de constater un net rapprochement avec Paris sur la Bosnie, la Tchétchénie et l'Algérie.

M. Juppé, qui a rencontré le secrétaire d'Etat Warren Christopher et le conseiller de Bill Clinton pour les affaires de sécurité nationale, Anthony Lake, a constaté une « prise de conscience plus claire » du fait que, dans la « mouvance islamiste » en Algérie, existe une composante terroriste *« avec laquelle le dialogue n'a pas de sens »*.

S'agissant de la Bosnie, le ministre a souligné que des *« progrès réels »* ont été accomplis : le cessez-le-feu est *« à peu près respecté, à part à Bihac, et parfois autour de Sarajevo »*. La liberté de manœuvre de la Force de protection des Nations unies (Forpronu) est, dans l'ensemble, rétablie, et plusieurs pays, dont la France, s'emploient à la renforcer par des contingents supplémentaires. Les prochains mois seront cependant *« décisifs »* et Paris voit au moins trois motifs d'inquiétude : l'expiration du mandat de la Forpronu fin mars en Croatie, l'échéance du cessez-le-feu fin avril qui coïncide avec le début du printemps, période traditionnelle de recrudescence des combats, enfin la pression du Congrès en faveur d'une levée de l'embargo sur les armes.

« RÉCONCILIATION POLITIQUE »

Washington est d'accord avec Paris et Londres pour relancer rapidement les négociations malgré l'échec récent du groupe de contact. Il s'agirait de provoquer un *« choc »*, qui pourrait prendre la forme, à terme, d'une nouvelle conférence internationale. La France a noté avec intérêt la mission entreprise par l'envoyé spécial américain Charles Thomas à Pale (la « capitale » des Serbes de Bosnie), qui tranche avec la position passée de Washington, systématiquement favorable aux Musulmans.

Le gouvernement américain, pour sa part, est convaincu des dangers que représenterait une levée de l'embargo, réclamée par les républicains. A propos de la menace d'une suppression de la contribution financière américaine aux opérations de l'ONU, M. Juppé a déclaré : *« Voir un pays comme les Etats-Unis s'exonérer des résolutions du Conseil de sécurité constituerait un événement d'une très grande portée internationale »*, a-t-il insisté. Warren Christopher a tenu le même discours, jeudi, devant la commission des relations internationales de la Chambre des représentants.

S'agissant du conflit tchétchène et des relations avec la Russie, Français et Américains sont d'accord pour considérer Boris Eltsine comme le garant des réformes et *« personne n'a l'intention de remettre en cause l'intégrité et la souveraineté de la Russie »*, a souligné M. Juppé. Le ministre des affaires étrangères a noté cependant que Moscou n'a pas tenu ses engagements sur le respect des *« droits de l'homme et des principes démocratiques »*.

Si les Américains emploient un ton moins ferme, les deux pays sont d'accord pour souhaiter un arrêt des hostilités, et, comme l'a déclaré jeudi Bill Clinton, un processus de *« réconciliation politique »*.

Laurent Zecchini



La commémoration de la libération d'Auschwitz ou les malentendus d'un cinquantenaire

Le président Walesa dénonce l'horreur des camps sans prononcer une seule fois le mot « juif »

Les cérémonies commémorant le cinquantième anniversaire de la libération du camp de concentration d'Auschwitz se sont ouvertes, jeudi 26 janvier, dans un climat difficile. Alors que 90 % des victimes d'Auschwitz ont été des juifs, les autorités polonaises ne leur ont accordé qu'un temps de prière de deux minutes, égal à celui alloué aux catholiques, protestants ou orthodoxes.

AUSCHWITZ
de notre envoyé spécial

Etait-il possible, cinquante ans après la libération du camp d'Auschwitz, de commémorer l'événement dans le silence et la dignité ? Les cérémonies officielles qui ont commencé jeudi 26 janvier à Cracovie ne permettent pas de répondre par l'affirmative. Elles ont malheureusement permis de constater que les tensions qui n'ont jamais cessé d'opposer les descendants des victimes juives et les autorités polonaises sur le sujet sont toujours bien vives.

Dans un discours prononcé à l'université Jagellonne, devant un parterre de délégations étrangères et de Prix Nobel, le président polonais, Lech Walesa, a dénoncé la barbarie nazie et le totalitarisme sans mentionner une seule fois les juifs. Les nazis, a-t-il dit en parlant de la signification historique d'Auschwitz, ont voulu *« délibérément détruire la force intellectuelle et spirituelle »* de la nation polonaise, en emprisonnant les élites du pays après l'invasion de septembre 1939. Des juifs, pas un mot.

Déçus par l'attitude d'indifférence des autorités de Varsovie à leur égard, les survivants juifs et les descendants des victimes du camp ont organisé, jeudi 26 janvier, une rencontre séparée au camp d'Auschwitz-Birkenau, qui représente pour eux le plus grand cimetière juif au monde – plus de 90 % des victimes du camp ont été des juifs. Les 1 500 personnes présentes à l'invitation du Congrès juif européen, présidé par Jean Kahn, ont récité le kaddish, la prière des morts, et ont tenté de se recueillir en paix malgré le crépitement des flashes et l'afflux des équipes de télévision. Etait également présent le président de la République fédérale allemande, Roman Herzog, qui n'a pas pris la parole.

D'après le programme de la cérémonie officielle, qui devait s'achever par un grand rassemblement à Auschwitz-Birkenau vendredi 27 janvier, il n'avait pas été prévu que les juifs puissent réciter leur prière plus de deux minutes, au même titre, par ailleurs, que les catholiques, les protestants et les orthodoxes. Plusieurs représentants des organisations juives ont décidé de boycotter cette rencontre.

Les multiples malentendus autour de la mémoire d'Auschwitz n'ont pas cessé d'entacher la bonne marche de cette cérémonie. Au château Wavel de Cracovie, les délégations de plus de dix pays et sept Prix Nobel, dont Elie Wiesel, ont tenté de mettre au point le texte d'un appel solennel qui devait être lu vendredi devant l'entrée principale du camp. Une fois de plus, ce texte, préparé par les collaborateurs du président Walesa, ne faisait pas mention des juifs. Il a fallu qu'Elie Wiesel intervienne personnellement auprès du président polonais pour obtenir une rectification.

L'exercice a très vite frisé l'indécence quand les représentants de la Russie ont souhaité que fût indiqué de manière plus nette le rôle déterminant de l'armée rouge dans la libération du camp. A ce moment-là, un représentant britannique a exigé qu'un passage soit consacré à la Royal Air Force et qu'on évoque Churchill. La délégation biélorusse, constatant qu'elle pouvait tirer profit du débat, a alors dénoncé l'élargissement rapide de l'OTAN aux pays d'Europe centrale et orientale. Enfin, la délégation bosniaque a quitté la salle quand le représentant de la Fédération yougoslave, le président Zoran Ilic, a pris la parole. On ne savait toujours pas, jeudi soir, si le texte final de l'appel ferait mention de la guerre en ex-Yougoslavie.

Ces signes d'énervement, ajoutés au caractère un peu mondain de la cérémonie (l'ambiance rappelle parfois celle d'un sommet international du type G 7), limitent évidemment la portée universelle de cette date anniversaire, comme le regrettait Michel Friedmann, membre du Conseil central des juifs d'Allemagne, qui a perdu une partie de sa famille à Auschwitz. Pour Jean Kahn, président du Congrès juif européen, il serait dommage qu'on assiste à une nouvelle *« récupération de la mémoire d'Auschwitz »*. La première avait été catholique (Auschwitz, symbole comparable à la souffrance de Jésus), la seconde avait été communiste (Auschwitz, symbole antifasciste), la troisième pourrait être nationale-polonaise.

Lucas Delattre

■ **La Grèce n'a pas été représentée aux commémorations** d'Auschwitz. Le chef de la diplomatie grecque, Carolos Papoulias, a refusé d'assister aux cérémonies organisées vendredi 27 janvier en Pologne pour le cinquantenaire de la libération du camp nazi parce que le drapeau de la Macédoine devait y être hissé. La Grèce exige que l'ex-République yougoslave abandonne son nom et son drapeau sur lequel est frappé, sur fond rouge, le soleil de Vergina, symbole de l'antique dynastie macédonienne. De nombreux intellectuels ont protesté contre cette décision. – *(AFP.)*

Giulio Andreotti devant la justice palermitaine

Des « repentis » l'accusent de liens avec la Mafia

ROME
de notre correspondante

Accusé d'« association mafieuse », Giulio Andreotti, l'homme politique le plus puissant de ce dernier demi-siècle d'histoire italienne, était-il vraiment le « correspondant » de Cosa Nostra dans les allées du pouvoir ? Celui qui, avant d'être sénateur à vie, fut sept fois président du Conseil et trente-six fois ministre, a-t-il été le « parrain politique » des *boss* siciliens ? Les preuves se trouvent peut-être dans les huit volumes de l'énorme dossier, rassemblé en vingt-deux mois d'enquête, où se mêlent, parmi un bon millier de dépositions et les témoignages accusateurs d'une vingtaine de « repentis » de la Mafia, des rapports fournis par le FBI américain.

Une première estimation devait en principe être faite vendredi 27 janvier à Palerme, où le juge pour les enquêtes préliminaires, Agostino Gristina, devait décider, au vu des documents fournis, s'il y a matière à procès, ou s'il est préférable de classer l'affaire. Ce qui revient à dire – même dans le cas très probable d'un énième renvoi de quelques jours des audiences préliminaires, à la demande de la défense – que l'heure de vérité est enfin proche. A travers les zones d'ombre de la carrière de Giulio Andreotti, ce démocrate-chrétien à l'intelligence sophistiquée, qu'on appelait *« l'inoxydable »*, pour ses jongleries avec les crises ministérielles – et peut-être ses pactes tacites, au nom de l'anticommunisme, aux confins de la légalité et de la Mafia –, ce sont les fondements mêmes de la première République que la justice se propose d'éclairer d'un jour nouveau.

L'accusation est en grande partie fondée sur des déclarations de « repentis », dont M. Andreotti conteste la bonne foi et la crédibilité. Pourtant, trois d'entre eux ont apporté jusque-là une aide précieuse à la justice. Il s'agit de Tommaso Buscetta, qui collabore depuis 1984, et de l'ex-chimiste de génie du trafic de l'héroïne, Francesco Marino Mannoia. Interrogés aux Etats-Unis, où ils sont installés, les deux hommes ont raconté que M. Andreotti, surnommé le *zio* (l'oncle) dans la Mafia, a rencontré personnellement à trois reprises les « parrains » palermitains, entre la fin des années 70 et le début des années 80. Et ils racontent tout, les lieux, les conversations, les menaces, comme celles qu'aurait proférées au printemps 1980 le « parrain » Stefano Bontade, dans la villa discrète où il rencontrait M. Andreotti : *« En Sicile, c'est nous qui commandons. Si vous ne voulez pas que nous retirions nos votes à la DC, faites ce que l'on vous dit... »* Difficile à croire ? Pourtant, le troisième grand « repenti », Baldassare Di Maggio, celui qui permit la capture du « parrain des parrains », Toto Riina en janvier 1993, racontera bien pis : une rencontre dont il fut le témoin, entre le *zio* et Riina, en 1987, où les deux hommes échangent le rituel baiser mafieux, en signe de respect réciproque.

MAUVAISES FRÉQUENTATIONS

Folie, rétorquent les défenseurs de M. Andreotti, qui font valoir qu'un président du Conseil ne se déplace jamais sans escorte. Pourtant, les derniers témoignages apportés récemment au dossier contrediraient sérieusement la défense : il y aurait des « trous » inexpliqués dans l'emploi du temps de l'ex-président du Conseil ; d'autres témoins parlent de déplacements par avions privés, échappant aux contrôles officiels. D'autres enfin apporteraient la preuve qu'en dépit de ses dénégations, M. Andreotti connaissait parfaitement des personnages charnières de la Mafia, comme les cousins Nino et Ignazio Salvo, qui à plusieurs reprises l'auraient fait bénéficier de leurs discrètes voitures blindées, lors de ses visites en Sicile.

Soupçonné déjà d'avoir fait « ajuster » (terme mafieux) favorablement des procès en cassation, d'avoir été le commanditaire de l'assassinat à Rome en mars 1979 du journaliste Mino Pecorelli – car ce dernier en savait trop sur les dessous politiques de l'assassinat du leader DC Aldo Moro par les Brigades rouges –, Giulio Andreotti a fini par mériter son surnom de Belzébuth. Pourtant, sous l'avalanche d'accusations, celui qui, il n'y a pas si longtemps, se plaisait à ironiser – *« en Italie, on me tient pour responsable de tout, sauf des guerres puniques »* –, a perdu tout sens de l'humour. Et c'est un homme aux nerfs éprouvés qui s'est défendu ces derniers jours dans les journaux, dénonçant un hypothétique et peu convaincant *« complot »* contre lui.

Marie-Claude Decamps

L'affaire des Groupes antiterroristes de libération est débattue pour la première fois au Parlement espagnol

MADRID
de notre correspondant

L'affaire des GAL (Groupes antiterroristes de libération) s'est déplacée, jeudi 26 janvier, sur le terrain parlementaire avec la comparution de Juan Alberto Belloch, ministre de la justice et de l'intérieur, au Congrès des députés. Cet ancien magistrat, ardent défenseur des droits de l'homme, est venu expliquer pourquoi il était normal qu'un détenu puisse donner le même jour trois entretiens séparés à la télévision et à deux journaux. En l'occurrence, il ne s'agissait pas de n'importe quel prisonnier puisque Julian Sancristobal était directeur général de la sécurité au ministère de l'intérieur et est aujourd'hui soupçonné d'avoir quelque chose à voir avec cette organisation anti-ETA. Ses déclarations avaient fait grand bruit puisqu'il accusait le juge Baltasar Garzon d'avoir participé à *« une conspiration »* pour renverser le chef du gouvernement Felipe Gonzalez.

Juan Alberto Belloch a déploré le contenu de ces entretiens tout en assumant la responsabilité d'avoir permis leur réalisation. Ses explications ont donné lieu à des échanges particulièrement virulents avec l'opposition. Federico Trillo, président du groupe parlementaire du Parti populaire (PP, droite) a reproché au ministre de n'avoir pas présenté sa démission. M. Belloch a expliqué qu'il n'avait aucunement l'intention de démissionner. Il a réaffirmé que le gouvernement *« soutient qu'aucun intérêt juridique ne justifie l'utilisation de moyens non conformes au droit »*. *« Les imputations contre le gouvernement sur les GAL*, a souligné M. Belloch, *sont fausses et doivent être démontrées. »*

Ce débat était le premier sur ce scandale qui empoisonne le gouvernement socialiste. Jusqu'à présent, Felipe Gonzalez ne s'est jamais exprimé sur le sujet devant les députés, en dépit des demandes de l'opposition.

Actuellement, l'enquête judiciaire sur ce dossier est paralysée. L'un des inculpés, Juan de Justo, ancien secrétaire particulier de Rafael Vera, ex-secrétaire d'Etat à la sécurité, tente en effet de récuser le juge Garzon, qui fut pendant six mois l'un des responsables du ministère de l'intérieur, et ne saurait être à la fois juge et partie. En attendant que les autorités judiciaires se prononcent, le dossier des GAL a été transmis à un autre magistrat. Quoi qu'il en soit, la voie est désormais libre pour une possible inculpation de Rafael Vera puisque le Tribunal suprême a estimé qu'il ne bénéficiait pas de l'immunité en raison de ses fonctions gouvernementales.

On s'attend donc à une prochaine comparution de l'ancien secrétaire d'Etat devant la justice. *« Ce que je désire désormais est que l'on me mette en prison*, a-t-il déclaré au quotidien *El País, car c'est le seul moyen de pouvoir me reposer et que l'on cesse de répandre des ordures sur mon compte. Tout ce qui se dit est sans fondement. On ne pourra m'accuser de rien... Comme je suis convaincu de mon innocence, je me défendrai bec et ongles. »*

Cet homme qui a été pendant onze ans l'artisan de la lutte antiterroriste reconnaît néanmoins que lutter pour la sécurité de l'Etat oblige à descendre *« dans les égouts »* et qu'il *« est facile de remuer la merde »*. *« Les affaires de sécurité sont toujours*, dit-il, *ténébreuses et entourées d'une espèce de brume. »*

Michel Bole-Richard

Zagreb compte sur Belgrade pour faire pression sur les Serbes de Krajina

QUINZE JOURS après que la Croatie eut mis en demeure l'ONU de retirer, à partir du 31 mars, ses quelque quinze mille « casques bleus » déployés depuis deux ans dans le pays, tous les scénarios semblent possibles. Le plus pessimiste : la reprise de la guerre et son extension, en cas d'intervention de la Serbie venant prêter main-forte à ses frères indépendantistes de Croatie ; ou le plus optimiste : une accélération du processus de règlement politique de ce conflit déclenché pendant l'été 1991.

A en croire les progrès enregistrés ces dernières semaines dans le rétablissement des relations entre les deux parties en conflit – les autorités croates d'une part et les Serbes sécessionnistes de Krajina d'autre part – l'avenir serait plutôt encourageant. La réouverture le 21 décembre d'un tronçon de l'autoroute transversale croate qui passe par des territoires sous contrôle serbe, comme la remise en service le 26 janvier de l'oléoduc reliant les ports croates de l'Adriatique à l'Europe centrale, fermés depuis trois ans, marquent un grand pas en avant. Hrvoje Sarainic, le plus proche collaborateur du président croate, Franjo Tudjman, s'en est félicité. Pour lui, *« le processus de normalisation des relations et de réintégration de la Krajina à la Croatie sont en plein essor »*.

La Croatie exige le retrait des « casques bleus » qui, selon elle, n'ont fait que *« favoriser l'occupation d'une partie de ses territoires »*. L'objectif, c'est d'accélérer *« le processus de réintégration »* de la Krajina et le retour dans leur foyer des quelque 250 000 non-Serbes chassés de ces zones. Si Zagreb a signifié sa volonté de régler le litige *« par la voie pacifique »*, le président Tudjman a cependant averti que *« si cela était nécessaire »* son armée reprendrait la Krajina *« par la force »*. Le risque réel d'une reprise des hostilités en cas de départ des « casques bleus » a provoqué un vent de panique dans la communauté internationale. Au point que le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros-Ghali a qualifié de *« désastreuse »* la décision apparemment *« irrévocable »* de Zagreb, et a menacé d'évacuer les « casques bleus » de Bosnie en cas de retrait de la Forpronu de Croatie.

D'abord circonspecte, la Serbie a également contribué à l'inquiétude générale en évoquant, cette semaine, le *« danger extrême »* d'un nouveau conflit serbo-croate. Le président serbe, Slobodan Milosevic, a précisé que le retrait de la Forpronu *« compromettrait les résultats acquis dans le processus de paix et rouvrirait la possibilité d'un embrasement aux conséquences imprévisibles »*.

Pour l'homme fort de Belgrade *« éliminer le plan Vance en tant que facteur de blocage de l'escalade militaire serait un pas vers la guerre au moment où les progrès dans le processus de normalisation des relations entre les deux parties mène à la paix »*.

Ces progrès auxquels personne ne croyait plus ont contribué a relancer, à Zagreb comme à Belgrade, les spéculations sur un marché secret entre les deux présidents. En échange de la restauration de l'autorité croate sur la Krajina, le président Tudjman aurait, selon ces rumeurs, promis à Slobodan Milosevic de ne plus donner son soutien au gouvernement bosniaque. Quoi qu'il en soit, un rapprochement s'est opéré ces dernières semaines entre Belgrade et Zagreb puisque la très officielle agence serbe, Tanjug, vient de confirmer la visite à Belgrade du ministre croate des affaires étrangères pour le début du mois de février.

UN NOUVEAU PLAN

S'il est difficile de croire à une reconnaissance prochaine de la Croatie par Belgrade, un nouveau plan élaboré dans les chancelleries occidentales prévoit, à terme, la reconnaissance mutuelle des deux pays.

Le ministre des affaires étrangères de Croatie, Mate Granic, affirme qu'en échange d'un renoncement à l'indépendance les Serbes de Krajina obtiendraient *« le plus haut degré d'autonomie politique »* dans deux des régions qu'ils contrôlent actuellement et où ils étaient effectivement majoritaires avant les hostilités. D'autres sources précisent également que les Serbes bénéficieraient même, en vertu de ce plan, d'une *« mini-Constitution »* leur permettant de créer leur propre police, d'utiliser leurs emblèmes. Mais ce *« gouvernement autonome »* ne pourrait avoir aucune compétence sur la politique étrangère du pays. Les autres régions actuellement aux mains des Serbes de Krajina seraient réintégrées progressivement à la Croatie dans les trois à cinq ans, sous la surveillance d'observateurs internationaux.

Si Zagreb semble favorable à ce nouveau plan de paix pour la Croatie, les Serbes de Krajina n'y voient qu'une invitation à la capitulation. Leurs leaders ont rencontré en milieu de semaine leurs homologues serbes de Bosnie pour s'assurer de leur soutien en cas de reprise du conflit en Croatie. *« Nous ne menaçons personne mais nous ferons tout pour sauvegarder la souveraineté de notre république serbe de Krajina »*, a déclaré Milan Martic, le président de cette entitée autoproclamée sur un tiers des territoires de la Croatie. L'influence de Slobodan Milosevic, notamment la façon dont il répondra à la stratégie de son homologue croate, semble une fois encore devoir être déterminante.

Florence Hartmann

Une bataille de performances pour le passage à l'union monétaire

Deux conceptions de l'Europe s'affronteront lors de l'examen des critères de convergence exigés par le traité de Maastricht. Dans la procédure méticuleuse qui s'engage, la décision ne sera pas automatique

Aujourd'hui une pression s'exerce, notamment du côté français, pour ne plus retarder le passage à l'Union économique et monétaire européenne et à la monnaie unique prévu par le traité de Maastricht. *Mais cela suppose des choix tant politiques* qu'économiques. Parmi les premiers, figure la façon de réaliser à la fois l'« approfondissement » de l'union et son « élargissement » aux nouvelles démocraties de l'Est. *Les seconds tiennent à la nécessité de satisfaire* à une série de critères de rigueur de gestion économique et monétaire : réduction de l'endettement et des déficits publics en tout premier lieu, l'inflation étant *déjà maîtrisée dans la plupart des pays.* Le président de l'Institut monétaire européen, Alexandre Lamfalussy, ne tient pas l'échéance de 1997 pour *« impossible »* mais, dans un entretien publié par *Le Figaro* du 25 janvier, il souligne la nécessité de renforcer la lutte contre les déficits, face à la montée des dépenses sociales, et s'inquiète des risques que fait naître le niveau élevé du chômage.

IL Y A UN AN, personne n'aurait osé parier le moindre centime sur les chances de voir *se former dès* 1997 une union monétaire en Europe. En ce début d'année 1995, le climat a changé. Non *seulement* MM. François Mitterrand et Edouard Balladur appellent – chacun à sa manière – à la création rapide d'une monnaie unique, mais le groupe d'experts mis en place par la Commission de Bruxelles sous la présidence de Cees Maas, un financier néerlandais, vient de faire savoir que l'introduction de l'écu dans le courant de 1997 pouvait être envisagée (*Le Monde* daté 22-23 janvier).

Comme l'on assure que Jean-Claude Trichet, *gouverneur de la* Banque de France, estime lui aussi possible d'ici trois ans le saut dans l'Union monétaire, on semble assister, particulièrement à Paris, à une prise de conscience de la nécessité de relancer à nouveau l'ouvrage européen. Cette prise de conscience, il est vrai, a été favorisée par la crise mexicaine, qui a donné à réfléchir en Europe. L'action des gouvernements trouve maintenant appui sur l'assentiment « technique » des économistes et des banquiers, *qui mesurent mieux* que d'autres les immenses difficultés pratiques de la grande opération : informatique et comptabilité des entreprises, impression et distribution des billets, notamment dans les appareils automatiques...

Cette façon d'attiser l'Europe monétaire apparaît cependant encore trop ambiguë, à bien des égards, pour être tout à fait convaincante. *Les appels* récemment lancés par M. Mitterrand devant le Parlement de Strasbourg, s'ils sont ceux d'un européen convaincu, sont aussi ceux d'un président de la République arrivé en fin de mandat. Peu désireux de faciliter la tâche de son probable successeur, *en l'occurrence* M. Balladur, il pousse celui-ci à se prononcer sur la monnaie unique, *question* piège rendue d'autant plus dangereuse à manier qu'elle divise profondément la majorité *politique en France et suscite pas* mal d'inquiétude dans l'opinion publique allemande. Le moindre faux pas – par excès ou par *défaut* d'européanisme – risque donc de se payer cher. Quant aux experts, s'ils sont maintenant plus nombreux à croire possible l'entrée en union monétaire dans deux ans, l'unanimité est très loin d'être faite sur le sujet. Alexandre Lamfalussy, l'un des meilleurs d'entre eux, qui préside aux destinées de l'Institut monétaire européen (IME) et a en *charge la préparation de la future* banque centrale européenne (BCE) et l'Union monétaire, a laissé entendre à deux reprises ces dernières semaines que le passage à la monnaie unique lui semblait très peu probable avant la fin du siècle.

LE PRÉCÉDENT DANOIS

A l'évidence, la relance européenne qui se fait jour est menacée de rapide déconvenue si ne sont pas posées et résolues les difficiles questions – économiques mais surtout *politiques* – *qui attendent* la Commission et le Conseil européen l'année prochaine. Il s'agira alors de *déterminer si*, oui ou non, un nombre suffisant de pays – huit sur quinze en l'occurrence – sont prêts à former une union monétaire, c'est-à-dire à fixer entre eux et de façon irrévocable les parités de changes de leurs monnaies.

Les graves tensions que subissent *actuellement la lire et la peseta* rendent encore un peu plus difficile la création d'une Union monétaire à huit en 1997, malgré l'arrivée du solide schilling autrichien. Même si le retour de la croissance économique en Europe va faciliter la tâche des gouvernements engagés dans des politiques d'assainissement. On se souvient du cas du Danemark, passé grâce à la *reprise mondiale d'un déficit* public atteignant 9,1 % de sa richesse nationale en 1982 à un excédent important quatre ans plus tard (+ 3,4 % du PIB en 1986).

Peu de pays sont prêts

Points satisfaisants fin 1994 aux critères de l'Union monétaire	Besoin (-) ou capacité (+) de financement des administrations publiques (en % du PIB) 1994*	1995**	Dette brute des administrations publiques (en % du PIB) 1994*	1995**	Évolution des prix à la consommation (en %) 1994*	1995**
ALLEMAGNE	2,9	-2,4	[illegible]	59,4	[illegible]	2,2
FRANCE	-5,6	-4,9	50,4	53,4	[illegible]	1,9
ITALIE	-9,6	-8,6	123,7	126,8	4	3,5
GRANDE-BRETAGNE	-6,3	-4,6	50,4	52,4	2,5	2,9
ESPAGNE	-7	-6	63,5	65,8	4,9	4,5
PAYS-BAS	-3,8	-3,5	78,9	78,8	[illegible]	2,4
BELGIQUE	-5,5	-4,7	140,1	138,7	[illegible]	2,5
LUXEMBOURG	+1,3	+1,6	9,2	9,8	[illegible]	2,5
DANEMARK	-4,3	-3	78	78	[illegible]	2,1
PORTUGAL	-6,2	-5,8	70,4	71,7	5,5	4,6
GRÈCE	-14,1	-13,3	121,3	125,4	10,8	9,5
IRLANDE	2,4	-2	89	83,7	[illegible]	2,7

* estimations ** prévisions

Les pays doivent aussi ne pas dépasser le taux d'intérêt à long terme des trois Etats ayant l'inflation la plus faible, et leur monnaie doit être restée deux ans dans les marges du SME.

Source : Commission européenne, nov 1994

L'Allemagne s'inquiète par ailleurs des divisions de l'actuelle majorité en France à propos de l'Europe monétaire, alors que l'« élargissement » de l'Union vers l'est lui semble à la fois indispensable *et plein de dangers : coûts* financiers des aides à apporter à travers les fonds de cohésion ou les fonds structurels, exacerbation des nationalismes... L'élargissement pour Bonn doit être compensé par un « approfondissement » qui ne pourra se faire sans la France et sera de nature politique. Tel est probablement le sens qu'il faut donner au document de réflexion du *groupe chrétien-démocrate du* Bundestag publié en septembre dernier, préconisant la constitution d'un noyau dur monétaire formé de cinq pays : Allemagne, France, Pays-Bas, Belgique et Luxembourg. *« Une lettre recommandée à la France »*, estiment certains. L'inquiétude de notre voisin d'outre-Rhin appelle en tout cas des clarifications rapides.

Parmi les nombreuses questions auxquelles les chefs d'Etat et de gouvernement devraient apporter réponse, tout spécialement MM. Balladur et Kohl, figure la concomitance, ou non, de l'entrée en union monétaire et du lancement de l'écu. Le traité de Maastricht dit seulement qu'une fois les taux de conversion *« irrévocablement fixés »*, l'introduction de l'écu en tant que monnaie unique devrait être *« rapide »*. Voilà bien un premier et très difficile débat à ouvrir entre ceux qui estiment que les deux opérations doivent être très proches dans le temps – c'est clairement l'avis du groupe Maas – et ceux qui, comme Alexandre Lamfalussy, estiment que mieux vaudrait séparer nettement les deux étapes.

Débat qui en fait renaître un autre, opposant partisans d'une monnaie unique et partisans d'une monnaie commune. M. Balladur avait jadis penché pour cette *deuxième solution, qui serait* de toutes façons adoptée, pendant au moins quelques mois, voire plus, dans le cas où l'Union monétaire se *ferait dès 1997 : l'écu coexisterait* un certain temps avec les monnaies nationales, presque personne n'envisageant sérieusement la possibilité d'un « big bang », c'est-à-dire l'abandon du jour au lendemain du franc, du mark, du florin... Le débat perdrait de son acuité si la création de l'Union monétaire ne se faisait pas en 1997 – première date envisagée par le traité de Maastricht – mais en 1999.

Les ambiguïtés de la relance européenne ne s'arrêtent pas là. Si on imagine mal la création rapide d'un noyau dur monétaire constitué entre cinq pays, comme le proposait – pour des raisons probablement surtout politiques – le document du groupe parlementaire de la CDU, la question se pose de savoir quels pays pourraient constituer dès 1997 une Union monétaire.

SEUL LE LUXEMBOURG...

Sur la base des critères chiffrés de Maastricht, c'est-à-dire avant interprétation, seul le Luxembourg serait actuellement candidat. Sur leurs lancées actuelles, s'ajouteraient probablement d'ici à l'année prochaine, outre la France et l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas et l'Autriche. Manqueraient donc deux pays pour constituer la majorité requise (huit) pour la création d'une Union monétaire en 1997.

Le traité prévoit dès l'année prochaine *une sorte d'examen de passage* des pays candidats à l'Union en 1997, examen qui prendra la forme de deux rapports, l'un de la Commission, l'autre de l'IME. Ces rapports diront notamment quels pays ont réalisé *« un degré élevé de stabilité des prix »*, ceux qui n'accusent pas de déficits excessifs de leurs finances publiques, respectent les marges normales de fluctuation des changes dans le système monétaire européen. Le caractère durable de la convergence économique sera également jugé sur les taux d'intérêt nominaux à long terme qui, pendant un an avant l'examen, ne devront pas dépasser de plus de deux points celui des trois Etats réalisant les meilleurs résultats en matière d'inflation. Ces rapports seront d'abord soumis au conseil des ministres, *qui après examen, transmettra ses* recommandations au conseil européen réunissant les chefs d'Etat et de gouvernement. *Le Parlement* européen aura lui aussi à donner son avis aux chefs d'Etat avant que ceux-ci prennent une décision.

Dans toute cette procédure méticuleuse, longue et contradictoire, qui fait la part belle aux pouvoirs nationaux, on se doute bien que la décision d'accepter l'entrée d'un pays dans l'Union monétaire ou au contraire de le rejeter ne sera jamais automatique. En ce qui concerne les finances publiques, le traité de Maastricht ne dit pas qu'un pays dont le déficit annuel des administrations dépasserait la norme de 3 % du PIB ou la dette publique celle de 60 % – deux critères retenus – serait éliminé. Le traité prévoit que seront pris en compte les efforts faits pour ramener les ratios de déficit ou de dette *« à un niveau proche de la valeur de référence »*.

Le rythme d'amélioration de même *que le caractère* exceptionnel et temporaire des déficits pèseront aussi sur la décision.

UN DÉBAT INCERTAIN

Enfin, comme il sera tenu compte des tendances à moyen terme de l'évolution des finances publiques, on peut penser que dans l'examen de passage, la note finale distinguera déficits conjoncturels et déficits structurels. Dans la mesure où les travaux de la Commission de Bruxelles démontrent que l'aggravation des déficits publics au début des années 90 s'explique pour l'essentiel par la récession, qui a notamment entraîné une chute des recettes fiscales, plusieurs pays pourraient entrer dans l'UEM malgré des ratios « objectivement » mauvais *(lire ci-dessous)*.

C'est probablement sur ce champ des critères que se livrera une très dure bataille de performances. Car si l'Allemagne a accepté à la surprise générale de sacrifier le mark à l'écu lors de la signature du traité de Maastricht, ses dirigeants rappellent à la moindre occasion qu'ils ne transigeront pas sur le respect des *critères de convergence, seule preuve* selon eux que les pays participant à l'Union monétaire peuvent économiquement soutenir un taux de change commun. En d'autres termes, deux conceptions de l'Europe s'affronteront durement l'année prochaine lors de l'examen des critères. La première, restrictive, représentée par l'Allemagne, qui retiendra en priorité les niveaux atteints *dans chaque pays ; la seconde* représentée par l'Italie ou l'Espagne, qui retiendront surtout les tendances.

Quelle sera la position de la France, partagée entre sa volonté de privilégier ses relations avec l'Allemagne et son souci de rééquilibrer *vers le sud une Europe par* trop nordique ? Un débat incertain s'engage, dont les aspects économiques dissimulent mal *les enjeux* politiques majeurs, le plus important étant de savoir si l'Italie et la Belgique – dont le déficit public est important – feront ou non partie de la liste des premiers élus. Les déclarations répétées de John Major excluent pratiquement la candidature britannique.

Alain Vernholes

Des critères sacro-saints

En jugeant le traité de Maastricht conforme à la Constitution allemande, le tribunal constitutionnel de Karlsruhe a singulièrement limité la marge d'appréciation des dirigeants politiques, en particulier en ce qui concerne les critères de convergence. Les juges ont *en effet indiqué* que le traité n'autorisait pas le conseil des ministres de l'Union européenne *« à s'écarter de la base de décision que constituent les recommandations prévues (...) et partant des critères de convergence »*. Ils ont, d'autre part, *souligné* la valeur de l'engagement pris par le gouvernement allemand fin 1992, au moment de la ratification du traité de Maastricht : le Bundestag devra être consulté avant le passage à la monnaie unique et vérifier le respect de ces critères.

L'art et la manière d'accommoder les déficits

PARMI les critères de convergence retenus par le traité de Maastricht, l'état des finances publiques figure en bonne place. Ces critères portent sur les déficits annuels (flux) et les dettes publiques (stocks).

Les déficits annuels concernent pour chaque pays l'ensemble des APU (administrations publiques), c'est-à-dire le secteur public. Sont pris en compte non seulement le *« besoin de financement »* des Etats pour leur budget mais aussi ceux des collectivités locales et de la Sécurité sociale, à l'exclusion – la précision est importante – des entreprises publiques. Les calculs sont faits sur des bases homogènes pour tous, qui sont les bases *de la comptabilité nationale*, auxquelles se réfère le système européen des comptes économiques intégrés (SEC), lui-même rattaché au système de comptabilité nationale des Nations unies (SCN). Le SEC révisé pour 1995 sera contraignant, contrairement à l'ancien SEC, qui datait de 1979.

Les chiffres de déficits publics et de dettes publiques retenus lors de l'examen de passage de 1996 seront dans bien des cas très différents des résultats publiés depuis des années par les différents gouvernements. Pour au moins deux raisons. La première est que les statistiques en flux habituellement fournies concernent les seuls déficits budgétaires des Etats (ainsi l'Allemagne ne compte pas dans ses présentations les énormes besoins de financement de ses *différents fonds qui, pour* 1994, porteraient son déficit global à près de 7 % du PIB en terme de comptabilité publique). La seconde raison est que les concepts de comptabilité nationale auxquels se réfère le traité de Maastricht diffèrent très sensiblement des concepts de *comptabilité publique utilisés par* les gouvernements, notamment dans la prise en compte – à côté du jeu revenus-dépenses – des variations de patrimoine.

C'est ainsi qu'en comptabilité nationale, les fonds tirés des privatisations ne constituent pas des recettes, pas plus que les dotations en capital ne constituent des dépenses. Ces mouvements sont considérés comme des variations de patrimoine. Le déficit budgétaire de la France en 1994 sera donc alourdi d'une cinquantaine de milliards de francs en comptabilité nationale, puisque la présentation qui en avait été faite par Bercy sur la base de la comptabilité publique avait inscrit 55 milliards de francs de recettes et 5 milliards de dépenses (sous forme de dotations en capital aux *entreprises publiques*).

SURPRISES

Autre conséquence, en termes de dette publique cette fois : la reprise par l'Etat fédéral allemand des dettes de plusieurs fonds créés lors de la réunification, notamment *celui de la Treuhandanstalt*, l'office de privatisation des entreprises dans les Länder de l'Est. Ces dettes qui, pour des raisons discutables, n'entraient pas jusqu'à présent dans le calcul des déficits publics annuels, vont venir brusquement gonfler de 400 milliards de marks la dette publique allemande, qui atteindra ainsi 2 100 milliards de marks, soit 60 % du PIB. La limite autorisée par les critères de Maastricht !

Dans les efforts qu'ils font pour homogénéiser les calculs, les statisticiens vont de surprise en surprise : non seulement les PIB (produits intérieurs bruts) ne sont pas toujours bien calculés, ce qui est gênant puisqu'ils constituent le *dénominateur des ratios Maastricht*, mais le calcul des taux d'inflation laisse à désirer, les indices nationaux n'étant pas totalement comparables. Cela est particulièrement vrai pour les indices français et allemands qui notamment ne prennent pas en compte de la même façon les loyers et les assurances. Le problème a été jugé si important (la mesure de l'inflation est au cœur des politiques actuelles) qu'un indice européen harmonisé des prix à la consommation verra le jour dans chaque pays en janvier 1997. Liberté étant laissée aux *différents gouvernements* de maintenir ou de supprimer leurs anciens indices nationaux.

Al. V.



Le Mexique devrait obtenir le plus gros prêt de l'histoire du FMI

Plus de 40 milliards de francs

LE FONDS monétaire international (FMI) s'apprête à accorder le plus important prêt de son histoire au gouvernement mexicain. L'énormité de cette ligne de crédit – 5,2 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS) équivalant à 7,75 milliards de dollars, soit plus de 40 milliards de francs –, qui sera probablement ouverte au Mexique lors du prochain conseil d'administration du FMI, le 1er février, dit assez l'inquiétude des autorités financières. *« Le montant sans précédent de cet accès aux ressources du FMI et l'accélération du processus d'octroi de ces ressources reflètent le besoin urgent de remettre l'économie mexicaine sur le chemin de la croissance soutenue et de rétablir la confiance »*, écrit le directeur général du FMI dans un communiqué publié jeudi 26 janvier

Le 5 janvier, les autorités mexicaines ont officiellement demandé l'aide du FMI. C'est au vu du programme économique d'urgence, *« fort, cohérent et crédible »*, du gouvernement d'Ernesto Zedillo, que M. Camdessus a demandé au Fonds de dégager ce crédit; le plus important depuis les 5 milliards de DTS attribués à l'Inde en 1981. A Mexico, le ministre des finances, Guillermo Ortiz, a quelque peu anticipé, en annonçant dès jeudi l'octroi du prêt, précisant qu'il correspondait à 300 % de la quote-part à laquelle le Mexique a normalement droit. Selon le ministre mexicain, l'accord avec le FMI prévoit trois révisions, en juillet et novembre 1995 et mai 1996, afin de vérifier *« l'état d'avancement de la stabilisation des marchés financiers et des changes, ainsi que le comportement des prix et l'évolution des finances publiques »*. Dans sa lettre d'intention au FMI, le gouvernement mexicain s'engage notamment à réduire de moitié l'actuel déficit le la balance des paiements courants, pour le ramener à 14 milliards de dollars (soit 4,3% du PIB), et à contenir l'inflation en dessous de 19%. Les augmentations de salaires seront limitées à 7 % et la croissance des dépenses publiques et du crédit intérieur sera freinée.

La crise mexicaine a été déclenchée par une dévaluation brutale du peso, le 20 1994 : le taux de change fixe avec le dollar américain était devenu intenable du fait d'une création monétaire intense et de l'accroissement de la dette intérieure, notamment par l'émission de *tesobonos*, titres d'Etat liés au dollar. Le Mexique avait déjà été à l'origine de la « crise de la dette » en 1982. C'est sans doute la raison pour laquelle les coffres internationaux s'ouvrent en grand pour l'aider. Mais les aides annoncées sont de natures différentes. Il y a eu d'abord, fin décembre 1994, l'octroi de 18 milliards de dollars, dont 9 de la part des Etats-Unis, pour consolider les réserves de change du Mexique.

Puis a été annoncée l'énorme contribution américaine de 40 milliards de dollars en garantie de la dette publique mexicaine, toujours en souffrance au Congrès *(lire ci-contre)*. Enfin, l'argent qui sera selon toute vraisemblance dégagé par le FMI sera, lui, disponible immédiatement, et pour les dix-huit mois nécessaires au gouvernement mexicain pour mener à bien son plan d'urgence.

S. Gh.

M. Boutros-Ghali appelle les milieux d'affaires à élaborer un « nouvel ordre social transnational »

Pour le secrétaire général de l'ONU, les multinationales ne doivent pas oublier l'intérêt général

La reprise qui se dessine peut-elle être mise en cause par les crises monétaires qui se propagent avec une extrême rapidité sur les marchés ? Bon nombre d'économistes, avant même la chute du peso mexicain, jugeaient nécessaire d'établir de nouvelles *« règles du jeu »*. Au Forum de Davos, Raymond Barre a redouté que les leaders politiques soient plus préoccupés par les problèmes intérieurs que par ces enjeux internationaux.

DAVOS (Suisse)
de notre envoyé spécial

Ce début d'année aurait dû, théoriquement, être placé sous le signe de l'optimisme retrouvé sur la scène économique internationale. Emboîtant le pas aux Etats-Unis, qui continuent d'afficher une insolente croissance après deux années de retour à une meilleure fortune, l'Europe s'était engagée à son tour, en 1994, dans le cycle de la reprise, après avoir subi, en 1993, sa plus grave récession depuis la deuxième guerre mondiale. Même le Japon, longtemps à la traîne, reprenait quelques couleurs.

Mais il a suffi que s'effondre le peso mexicain et que battent de l'aile la lire italienne, la peseta espagnole et la couronne suédoise pour que les marchés perdent à nouveau le nord. Le tremblement de terre de Kobé, aux effets encore incertains sur l'économie nippone, a achevé de distiller le doute dans les esprits, et les économistes, s'inquiètent à l'idée que la longue période d'expansion dans laquelle semble engagée, à présent, l'économie mondiale soit soumise aux caprices des taux de change sur lesquels les gouvernements n'ont plus prise.

« Peut-être faudra-t-il faire l'expérience d'un nouveau krach pour que soient définies de nouvelles règles du jeu », estime Raymond Barre, vivement préoccupé par l'instabilité de marchés financiers qu'il pense *« difficile de réguler »*. Rapporteur de l'édition 1995 du Forum de Davos, qui a lieu du 26 au 31 janvier sur le thème des défis que devra affronter la croissance, l'ancien premier ministre admet qu'une meilleure coopération s'est établie ces dernières années entre les autorités monétaires et les banques centrales des principaux pays. Mais, a-t-il déploré le 26 janvier, à l'occasion de la séance d'inauguration de cette manifestation, qui réunit près d'un millier de participants, dont une trentaine de chefs d'Etat et de gouvernement, *« les leaders politiques sont davantage intéressés par les problèmes internes que par les enjeux internationaux »*.

Un « conseil de sécurité économique »

Le secrétaire général des Nations unies souhaite donner à l'ONU un rôle plus actif dans le développement et la mettre en état de prévenir les crises économiques et sociales. Pour y parvenir, une commission sur le *« gouvernement global »* a été chargée de proposer une adaptation des institutions. Elle propose notamment, dans son pré-rapport, la création d'un « conseil de sécurité économique » : composé de personnalités politiques, il aurait un rôle délibératif dans les domaines de l'économie, de la vie sociale et de l'environnement. Le conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), *« qui ne se justifie plus »*, serait en revanche supprimé.

Cette nécessité de lier étroitement l'économique au politique, sur le plan mondial, pour éviter de voir les sociétés définitivement dépassées par une globalisation des activités économiques et financières qui n'a pas que des effets heureux, a aussi été au centre de l'intervention de Boutros Boutros-Ghali. Dans un discours consacré à la *« société globale »*, le secrétaire général des Nations unies a estimé que les entreprises transnationales, *« aujourd'hui lieu de pouvoir fondamental à l'échelle de la planète »*, devaient être associées plus étroitement aux décisions internationales. *« Mais*, a-t-il ajouté, *dans le même temps, elles doivent accepter d'inclure les perspectives de l'intérêt général et du bien-être collectif dans leurs stratégies économiques. Cette participation des entreprises à l'élaboration d'un nouvel ordre social transnational est d'autant plus importante que l'affaiblissement des moyens de contrôle étatiques, la plus grande perméabilité des territoires et l'émiettement des intérêts économiques nationaux obligent à inventer de nouvelles règles et de nouvelles pratiques dans le domaine de la concurrence »*, a estimé M. Boutros-Ghali, soulignant sa volonté de *« faire participer les grands responsables économiques privés à l'élaboration de ces règles »*.

Le secrétaire général de l'ONU a rappelé à cette occasion que la commission sur le *« gouvernement global »*, constituée, sous son égide, pour réfléchir à la forme que pourrait prendre une sorte de *« nouvel ordre politico-économique mondial »*, remettra ses conclusions au mois de mars. D'ores et déjà, un prérapport, dont le contenu a été diffusé à Davos, comporte un certain nombre de propositions en ce sens, parmi lesquelles le projet de former un conseil de sécurité économique susceptible de se substituer à l'actuel G 7, le groupe des sept principaux pays industrialisés, suspecté de défendre avant tout les intérêts des pays membres, de préférence aux intérêts globaux de la planète.

En réponse aux propos de M. Boutros-Ghali, le président Clinton, qui intervenait en direct de Washington par liaison satellite, s'est dit convaincu aussi du besoin de reconsidérer le rôle et le fonctionnement des institutions financières internationales, dont il ne remet en cause ni le bien-fondé ni l'existence, surtout au vu de la dernière crise qui a fortement secoué les marchés après la décision du président Zedillo de dévaluer le peso. Tout en réaffirmant sa confiance dans les fondements de l'économie mexicaine, qu'il juge *« robuste »*, Bill Clinton a cependant souligné que ce coup de torchon obligeait à s'interroger sur la faculté d'adaptation des économies mondiales à un environnement radicalement transformé par la globalisation et par la déréglementation. L'hôte de la Maison Blanche a défendu avec vigueur le plan d'aide financière de quelque 40 milliards de dollars que Washington entend apporter au gouvernement mexicain pour l'aider à surmonter la crise financière que traverse le pays. Il s'est dit convaincu que ce montage, *« qui est bon pour le monde entier et bon pour l'Amérique »* et qui constitue *« le remède à prendre avant que le mal s'étende »*, serait bientôt adopté par le Congrès.

Serge Marti

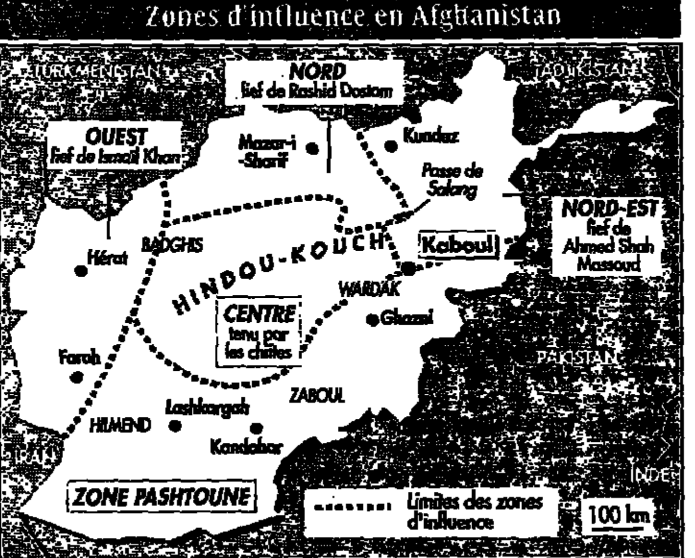
Les « étudiants-soldats » avancent vers la capitale afghane

Une nouvelle force islamiste, les « talibs », est en passe de bouleverser les données de la guerre civile

La situation politico-militaire peut évoluer à Kaboul, alors que, depuis la fin de 1994, des milliers de *talibs* font mouvement à partir du sud du pays. Très peu connus, ces « étudiants-soldats », apparemment bien armés et entraînés, pourraient être soutenus par le Pakistan. L'émergence de cette nouvelle force devrait redistribuer les cartes dans la guerre civile qui déchire l'Afghanistan.

DEPUIS PRÈS DE TROIS ANS que les factions islamiques ont renversé le régime né de l'invasion soviétique, l'Afghanistan n'a pas réussi à reconstituer un pouvoir central. L'essentiel du pays demeure dominé par les mêmes hommes, ou les mêmes forces, qui ont pris la succession du président communiste Najibullah, en avril 1992.

Les uns et les autres entretiennent entre eux des relations belliqueuses ou amicales, au fil d'alliances changeantes. L'ouest se trouve sous la houlette d'Ismaïl Khan, *« émir »* d'Hérat, en accord avec Kaboul ; le nord, sous celle du général Rashid Dostom, *« patron »* des milices ouzbèkes à l'époque marxiste avant le rapprochement avec le Hezb, le parti intégriste ; le centre, sous celle des chiites du Wahdat, et une bonne partie du nord-est, sous celle du général Massoud, *« connétable »* de celui qui occupe à Kaboul la fonction présidentielle, M. Rabbani.



L'essentiel de ces territoires est demeuré presque toujours paisible, sauf frictions frontalières. Cette situation a permis un début de reprise économique, au moins dans les campagnes. Juste au nord de la montagne Hindou Kouch, pourtant, des combats sporadiques ont lieu depuis des mois, alors que le général Massoud tente en vain d'assurer durablement la jonction entre le débouché septentrional de la passe du Salang et l'importante ville de Kunduz, dont il s'était emparée, en 1994, et qui était alors aux mains d'une nébuleuse de groupes intégristes. Ces derniers jours, indique l'AFP, des avions venus de Mazar, bastion du général Dostom, y bombardent des positions *« présidentielles »*.

Quant à Kaboul, elle est, depuis avril 1992, le théâtre de combats incessants, qui ont fait plus de 20 000 morts. Massoud contrôle la plus grande partie de la capitale, tandis que le chef du Hezb, Hekmatyar, n'a pas renoncé à s'en emparer depuis ses positions situées au sud et à l'est de la ville. L'un et l'autre ont noué les alliances les plus improbables.

Mais les plus grandes manœuvres ont lieu, en ce moment, dans le sud et le sud-est de l'Afghanistan, dans le pays pashtoun, sur lequel nul n'avait réussi, jusqu'à la fin de 1994, à s'imposer à des confédérations de tribus querelleuses. Or, depuis le début de novembre, un étonnant mouvement, celui des *talibs* (« étudiants » en religion musulmane), fort de quelques milliers d'hommes et apparemment très bien armé et entraîné, y fait régner la loi islamique (*charia*). Ils se sont emparés de Kandahar, principale cité méridionale, puis ont poussé vers l'est jusqu'à Lashkargah, chef-lieu de la province désertique du Hilmend. Un trait de leur administration a frappé les esprits : ils ont annoncé l'interdiction de la production d'opium – dans une zone (le « croissant d'or ») où se cultive près de la moitié du pavot d'un pays réputé premier producteur mondial.

Les *talibs* avancent maintenant vers le nord-est, en direction de Kaboul. Après avoir envahi la province du Zaboul, ils ont marché vers Ghazni, traditionnel verrou de la capitale, situé à seulement 150 kilomètres. Là, indique l'AFP, aux côtés du gouverneur de la province, Qari Baba, allié de l'ex-président Burhanuddin Rabbani et du général Ahmed Shah Massoud, les *talibs* auraient combattu victorieusement les forces de Gulbuddin Hekmatyar. Ils auraient même déjà pris pied dans le Wardak, en partie contrôlé par le Hezb.

C'est dire que, pour la première fois depuis 1992, le chef intégriste Hekmatyar, si difficile à déloger, risque de se trouver en position très périlleuse, pris en tenailles entre les hommes de Massoud, qui tiennent Kaboul, et les *talibs* montés du sud. Si ces faits devaient se confirmer, ils marqueraient le début de réalignements extérieurs.

En effet, le Pakistan a longtemps eu M. Hekmatyar pour grand allié. Depuis deux ans au moins, Islamabad se dit *« neutre »*, mais peu d'observateurs croient que ses services secrets le soient vraiment. Or il est presque sûr que la poussée des *talibs* aurait été impossible sans appuis pakistanais. C'est dire que l'Afghanistan est sans doute entré dans une phase nouvelle d'agitation politico-militaire.

Jean-Pierre Clerc

L'Iran s'enfonce dans la crise économique

LE RIAL, la monnaie iranienne, est à l'image de l'économie du pays : elle s'effondre. Cette semaine, en quarante-huit heures, elle a perdu 10 % de sa valeur face aux principales devises, et près du double vis-à-vis de l'or. Depuis le début de l'année, la chute frise les 40 % par rapport au dollar. Il y a deux ans, la devise américaine s'échangeait contre 70 rials. Mercredi 25 janvier, il en fallait près de 4 000 sur le marché noir.

En apparence, tous ces remous laissent le gouvernement de marbre alors que, note un quotidien de Téhéran, son *« prestige et, au bout du compte,* [celui] *du régime est en jeu »*. Aveuglement ou incompétence ? La question reste posée alors que la libéralisation de l'économie, menée, ces dernières années, par le président Rafsandjani s'avère être un échec durement ressenti par la population qui a doublé, depuis la révolution islamique de 1979, et dont le niveau de vie a diminué d'environ 50 %.

L'inflation s'emballe. En 1994, elle a été deux à trois fois plus élevée que ne l'indiquent les chiffres officiels (28 %). Et depuis la valse des étiquettes ne se dément pas alors même que quantités de produits sont subventionnés. En mars, un doublement des prix du carburant est prévu qui va automatiquement alimenter d'autres hausses, à moins que le gouvernement ne fasse machine arrière de peur d'être désavoué par la rue. Les craintes ne sont pas infondées : début novembre, à l'initiative de quelques centaines d'étudiants, la commémoration de l'affaire des otages de l'ambassade américaine de 1979 a tourné à la manifestation antigouvernementale. En province aussi, des troubles ont eu lieu ces derniers mois.

Les prix flambent mais les étalages restent souvent vides même s'agissant de produits de première nécessité. La population tient les coupables : les commerçants – alliés de Rafsandjani – qu'elle accuse de provoquer des pénuries pour faire monter les prix. Le gouvernement a promis de créer une chaîne de distribution d'Etat groupant un millier de magasins à l'enseigne du *« Bien-Être »* (Refah). Les prix pratiqués y seront bas, mais les Iraniens doutent qu'elle voit jamais le jour. Les privatisations témoignent, elles aussi, de l'incapacité du pouvoir à passer d'un modèle dirigiste – hérité du régime du Chah – à un modèle libéral, ouvert sur l'étranger. En quatre ans, moins d'une vingtaine de sociétés ont été privatisées à la Bourse de Téhéran. Mais la plupart sont tombées à bon prix dans le giron d'un clan d'affairistes proches du pouvoir, sont plus nombreuses.

LE FARDEAU DE LA DETTE

L'investissement étranger aurait pu être l'instrument d'un changement de politique économique. Mais, en dépit des efforts de l'équipe dirigeante, les rares candidats renoncent devant les incertitudes politiques, la lourdeur des procédures d'approbation et, surtout, la suspicion vis-à-vis des investissements étrangers au sein de l'opinion publique. Dans ces conditions, l'économie reste dominée par le pétrole, qui assure environ les deux tiers des recettes en devises. Or, même dans ce secteur, fermé de longue date aux compagnies étrangères, le pouvoir n'a pas réussi à atteindre ses objectifs. L'an dernier, le ministre du pétrole, Gholamreza Afhazadeh, avait affirmé que Téhéran serait en mesure de produire 4,5 millions de barils/jour (225 millions de tonnes/an) au début de 1995. L'échéance vient d'être repousée à l'an 2000.

La difficile relance de la production de pétrole survient alors que l'Iran est aux prises avec une dette extérieure évaluée à une trentaine de milliards de dollars (160 milliards de francs), l'équivalent de trois ans de revenus pétroliers. Pour alléger le fardeau, Téhéran n'a pu se tourner vers le Fonds monétaire international (FMI) avec lequel les ponts sont rompus. Toute une série de rééchelonnements bilatéraux ont donc été négociés en 1994 avec les pays créanciers, de l'Allemagne au Japon en passant par la France – au grand dam des Etats-Unis qui y voient une aide au régime des mollahs. Mais il s'agit d'un cadeau empoisonné. Dès 1996, l'Iran devra rembourser près de 6 milliards de dollars par an. On ne sait trop d'où les dirigeants tireront l'argent.

Jean-Pierre Tuquoi

Le président algérien lance un appel aux « partis légaux »

LE PRÉSIDENT Liamine Zeroual a implicitement rejeté, jeudi 26 janvier, dans un communiqué, l'*« offre de paix »* élaborée, à Rome, par les principaux partis de l'opposition, y compris les islamistes. Il a lancé un appel à la concertation aux *« partis légaux »* – ce qui exclut l'ex-Front islamique du salut (FIS) – pour préparer l'élection présidentielle, prévue pour cette année.

La présidence d'Etat a adressé un mémorandum à *« l'ensemble des partis politiques légaux, aux organisations et à des personnalités nationales »*, qui ont deux semaines pour se prononcer sur l'organisation du scrutin. Le ministre des affaires étrangères, Mohamed Salah Dembri, a précisé, à Rome, que cette élection pourrait être organisée en juillet.

Le dialogue entre l'opposition et le pouvoir continuera sous forme de rencontres *« avant que le projet de loi électorale révisé ne soit soumis au Conseil national de transition »* (CNT), qui fait office de Parlement désigné, a indiqué le communiqué.

Cette invitation lancée aux formations de l'opposition met en évidence la stratégie présidentielle, affichée depuis près de trois mois, favorable à l'organisation rapide d'une élection présidentielle et hostile à la *« plate-forme »* politique que les partis d'opposition ont récemment mise au point à Rome et qui lance l'idée d'une *« conférence nationale »* avant tout scrutin.

Alain Juppé a réaffirmé la position française, jeudi, à Washington, en préconisant *« un dialogue politique »*. Il a estimé qu'il était nécessaire de *« maintenir la pression »* pour mettre fin à la violence.

Le ministre des affaires etrangères a souligné que les positions des Etats-Unis et de l'Europe, en particulier de la France, sur la question algérienne, *« se sont beaucoup rapprochées au cours des derniers mois »*. – *(AFP, Reuter.)*

Le Parti communiste vietnamien veut un « Etat de droit socialiste »

DEPUIS qu'il s'est lancé dans l'expérience des réformes économiques, le Vietnam est contraint à des réajustements politiques qui mettent à mal l'orthodoxie marxiste-léniniste. Ce *« renouveau »* (*doi moi*), qui tend notamment à renforcer les structures de l'Etat, a été au cœur des débats du huitième plénum du comité central du Parti communiste vietnamien (PCV), qui vient de s'achever à Hanoï. Le communiqué officiel fait état de la nécessité *« d'édifier et de perfectionner l'appareil d'Etat »* dans le but d'instaurer un *« Etat de droit socialiste »*. Pour originale qu'elle soit dans le vocabulaire d'un Parti communiste au pouvoir, cette formule d'*« Etat de droit »* n'est pas franchement nouvelle au Vietnam. Le premier ministre, Vo Van Kiet, avait déjà déclaré au *Monde*, le 15 octobre 1991 : *« Pas à pas, nous construisons un Etat de droit. »* Le communiqué du plénum précise que *« ce long processus »* s'inscrit dans le cadre de *« la rénovation du système politique liée étroitement à la rénovation du parti »*. Le texte ajoute que les efforts porteront sur une *« amélioration des activités du législatif, de l'exécutif et du judiciaire pour qu'ils correspondent à la rénovation socio-économique »*. Au cours des débats, le poids de la bureaucratie, le gaspillage et la corruption ont été dénoncés. Do Muoi, secrétaire général du PCV, est allé jusqu'à réclamer une purge des *« mandarins de la révolution »* corrompus.

En marge du plénum, les milieux réformateurs ont poussé la critique jusqu'à mettre en cause le monopole du parti sur l'appareil d'Etat, répliquant ainsi à la thèse officielle selon laquelle le PCV est *« le seul capable »* de diriger le pays face aux *« manœuvres de sabotage de l'impérialisme »*. La dénonciation de cet *« impérialisme »* n'empêche pas, toutefois, les autorités vietnamiennes de s'engager vers l'ouverture prochaine – avant la fin du mois, selon une source officielle – de bureaux de liaison avec les Etats-Unis. – *(AFP, Reuter.)*

Les Somaliens s'engagent à ne pas gêner le départ des « casques bleus »

NAIROBI. Une délégation politique et militaire américaine s'est rendue, jeudi 26 janvier, à Mogadiscio pour s'entretenir avec les principaux chefs de guerre somaliens de la phase finale du retrait des troupes de l'Opération des Nations unies en Somalie (ONUSOM). Selon Dan Simpson, ambassadeur des Etats-Unis en Somalie, basé à Nairobi, *« tous se sont engagés à ce qu'il n'y ait pas d'entrave à notre mission et ont promis leur pleine coopération »*.

Attendu pour la fin février, le départ des 8 000 derniers *« casques bleus »* se fera sous la protection d'un imposant détachement multinational placé sous commandement américain. Baptisée *« United Shield »* (Bouclier unifié), cette nouvelle opération déploiera, sur mer et sur terre, des troupes américaines (7 à 8 000), italiennes, françaises, pakistanaises, britanniques, malaysiennes et bangladaises.

Selon les émissaires américains, leurs interlocuteurs somaliens ont demandé à ce que la communauté internationale ne tourne pas le dos à la Somalie. *« Nous les avons assuré que la Somalie continuera à bénéfier de l'assistance étrangère, si les conditions de sécurité le permettent »*, a déclaré M. Simpson, qui n'a pas écarté la perspective d'une reprise des combats entre les différents clans après le départ des forces étrangères. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **GRANDE-BRETAGNE : « D'importants progrès »** sur l'avenir de l'Ulster ont été réalisés, jeudi 26 janvier, lors des entretiens entre Sir Patrick Mayhew, ministre britannique chargé de l'Irlande du Nord, et le chef de la diplomatie irlandaise, Dick Spring. Les deux hommes se rencontreront de nouveau dans les prochains jours pour revoir en détail *« quelques zones de complexité sur lequel du travail supplémentaire est requis »*, a déclaré Sir Patrick. De source proche des négociations, on indique que l'objectif de début février reste tout à fait réaliste pour la présentation d'un document final, lors d'un sommet qui réunira les premiers ministres irlandais, John Bruton, et britannique, John Major. – *(AFP.)*

■ **IRLANDE DU NORD : un prêtre catholique a été inculpé**, jeudi 26 janvier, par un tribunal de Downpatrick pour dix-huit attentats à la pudeur commis sur de jeunes garçons entre janvier 1990 et mars 1994. Le Père Daniel John Curran, 44 ans, a en outre été inculpé de coups et blessures. Il a été laissé en liberté sous contrôle judiciaire jusqu'à sa comparution le mois prochain devant le même tribunal.

■ **ALLEMAGNE : les Verts ont obtenu**, douze ans après leur entrée au Bundestag, jeudi 26 janvier, qu'un de leurs députés siège dans la très fermée commission parlementaire de contrôle des services de renseignement. Ce député, Manfred Such, est un ancien commissaire principal de la police judiciaire. Avec le soutien des chrétiens démocrates, les Verts avaient déjà obtenu en décembre une des vice-présidences du nouveau Bundestag.

■ **ETATS-UNIS : la Chambre des représentants a approuvé**, jeudi 26 janvier, par 300 voix contre 132, un amendement à la Constitution obligeant le gouvernement fédéral à équilibrer son budget d'ici à l'an 2002. Cet amendement, pour entrer en vigueur, devra encore être approuvé par le Sénat, lui aussi à majorité républicaine depuis les législatives de novembre, et par les trois-quarts des Etats. – *(AFP.)*

■ **CANADA-FRANCE : « Vive la Bretagne libre ! »**. Un avion a survolé la ville de Québec, jeudi 26 janvier, en tirant cette banderole. Il avait été loué par un petit groupe d'anciens combattants canadiens de la seconde guerre mondiale, qui ont manifesté pour demander à la France *« de se mêler de ses affaires »* et de ne pas soutenir la souveraineté du Québec, comme le lui demande le premier ministre de la province, Jacques Parizeau, si le *« oui »* l'emporte à l'issue d'un prochain référendum. Ce dernier, en visite à Paris, a été reçu le même jour par le président François Mitterrand et par le premier ministre Edouard Balladur. – *(AFP)*

■ **BOSNIE : Sarajevo a protesté** auprès du gouvernement polonais contre l'invitation envoyée à Slobodan Milosevic, le président de Serbie et à *« la prétendue Yougoslavie »* (Serbie et Monténégro) à l'occasion du cinquantenaire de la libération d'Auschwitz. *« Nous vous rappelons que des camps de concentration ont été établis en Bosnie-Herzégovine sous la protection des gens que vous invitez »* précise la note officielle envoyée mercredi 25 janvier à Varsovie. Le président de la mini fédération yougoslave, Zoran Lilic, accompagné de son ministre des Affaires étrangères, Vladislav Jovanovic, ont assisté, vendredi, aux cérémonies. – *(AFP)*

■ **SLOVENIE : la nomination du libéral-démocrate Zoran Thaler** au poste de ministre des affaires étrangères a été approuvée, jeudi 26 janvier, par le parlement slovène. Cette nomination a été proposée par le premier ministre également libéral-démocrate, Janez Dranovsek. A 33 ans, M. Thaler est le plus jeune des ministres de l'actuel gouvernement de coalition, formé après les législatives de décembre 92. Il succède au chrétien-démocrate Lojze Peterle, qui avait démissionné de ses fonctions en septembre dernier en raison d'un différent avec les libéraux-démocrates de M. Drnovsek. – *(AFP.)*

■ **ISRAËL : Avi Pazner a été nommé nouvel ambassadeur à Paris**, a annoncé, jeudi 26 janvier, le ministère des affaires étrangères. M. Pazner, 58 ans, qui était ambassadeur à Rome depuis novembre 1991, et qui fut longtemps conseiller de presse de l'ancien premier ministre Itzhak Shamir, remplacera Yehouda Lancry. Il a joué un rôle primordial dans l'établissement de relations diplomatiques entre Israël et le Vatican en 1994. – *(AFP.)*

■ **JORDANIE : le gouvernement a décidé d'ouvrir un bureau de liaison** à Gaza, au terme de la visite de Yasser Arafat dans le royaume, jeudi 26 janvier. Le chef de l'Autorité palestinienne et le roi Hussein ont signé sept accords de coopération dans les domaines de l'administration, de l'éducation, des banques, du commerce, du transport, des communications et de la culture. Le différend sur Jérusalem fera l'objet de discussions ultérieures, a déclaré un porte-parole palestinien. – *(AFP.)*

■ **SIERRA LEONE : sept religieuses étrangères**, enlevées la veille à moins de cent kilomètres au nord de Freetown, ont été relâchées, jeudi 26 janvier, par le Front révolutionnaire uni (RUF), la principale organisation rebelle en Sierra Leone. Au début de la semaine, le RUF avait déjà libéré, en Guinée, un ressortissant russe qu'il détenait depuis mai 1994. Dix étrangers restent néanmoins aux mains de la rébellion, tous capturés depuis le 7 novembre. – *(AFP.)*

■ **GABON : fuyant Libreville sous menace d'expulsion**, quelque 800 ressortissants de différents pays ouest-africains, qui attendaient de débarquer au port de Cotonou, ont été refoulés par les autorités béninoises, a-t-on appris, jeudi 26 janvier. Ces clandestins avaient quitté le Gabon à la suite de la décision des autorités de ce pays d'expulser, à compter du 1er février, tous les étrangers en situation irrégulière (*Le Monde* du 27 janvier). Au début de la semaine, un millier de ces *« boat people »*, Nigérians en majorité, avaient été accueillis à Lagos après avoir été refoulés de Cotonou. Vingt-deux autres personnes ont été refoulées, jeudi, de Côte d'Ivoire. – *(AFP.)*

■ **INDE : huit personnes ont été tuées** et une soixantaine blessées, jeudi 26 janvier, au Cachemire, dans l'explosion de trois bombes dans un stade bondé de la ville de Jammu, alors que se déroulaient les cérémonies du quarante-cinquième anniversaire de la proclamation de la République. Deux organisations séparatistes musulmanes ont revendiqué l'attentat. Le gouverneur de l'Etat, K. V. Krishna Rao, a mis en cause la responsabilité des services de renseignement pakistanais. – *(AFP.)*

■ **CORÉE : une relance du dialogue nord-sud**, interrompu par la mort de Kim Il-sung, a été proposée, mercredi 25 janvier, par Pyongyang et Séoul. La Corée du nord a émis l'hypothèse d'une *« grande conférence nationale »*, le 15 août, cinquantième anniversaire de la fin de l'occupation japonaise. Hostile à ce *« rassemblement de masse »*, la Corée du sud a proposé de reprendre le dialogue au plus tôt, et à un *« haut niveau »*. – *(AFP.)*

PRÉSIDENTIELLE Le Parti républicain, engagé dès décembre 1993 derrière Edouard Balladur pour l'élection présidentielle, doit confirmer, samedi 28 janvier, à Lyon, lors de la réunion de son conseil national, son soutien au premier ministre. Ses dirigeants espèrent imposer François Léotard au poste de premier ministre si M. Balladur est élu. ● « REFONDATION ». Porte-parole de l'UDF, Jean-Pierre Raffarin estime indispensable la « refondation » du PR pour résister à la double menace de la formation d'un parti présidentiel, préparée par Nicolas Sarkozy, et du « grand centre » souhaité par François Bayrou. ● AFFAIRES. Alors que l'instruction du dossier du financement du PR suit son cours au tribunal de Paris, Gérard Longuet, ancien président du parti, publie un livre dans lequel il met en cause Pierre Méhaignerie, ministre de la justice.

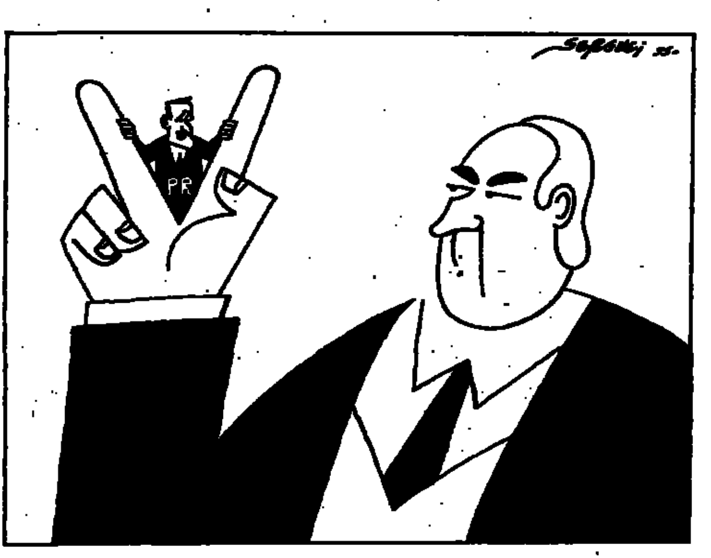
Le Parti républicain apportera un soutien massif à M. Balladur

La deuxième formation de la majorité, affaiblie par l'affaire de son financement, espère néanmoins imposer l'un des siens au poste de premier ministre après l'élection présidentielle

UNE FOIS ENCORE, le Parti républicain va sacrifier au rite des grand-messes unanimes, inspirées de celles pratiquées par ce RPR dont il a été si longtemps jaloux. Quel que soit le souci de pluralisme affiché par la direction du PR, le soutien qui sera apporté à Edouard Balladur, samedi 28 janvier, dans la banlieue de Lyon, risque en effet d'être écrasant.

L'engagement du conseil politique derrière le premier ministre, pris dans l'inflation des prises de position des ministres et des parlementaires, et celle des comités de soutien, relève en tout état de cause de l'exercice obligé. La candidature de Jacques Chirac, celle de Raymond Barre, député (apparenté UDF) du Rhône, ou celle de Charles Millon, président de la région Rhône-Alpes, que le PR vient taquiner sur leurs terres, ne devraient pas troubler un consensus attendu. Ce ralliement franc et massif pour M. Balladur ne dissimulera pourtant pas les fissures qui menacent la maison PR.

Ces difficultés devraient être symbolisées par l'image éclatée du trio composé par François Léotard, Gérard Longuet et Alain Madelin, auquel se résuma pendant plus de dix ans le PR.



Premier porte-parole du néo-libéralisme, à droite, au début des années 80, le Parti républicain se retrouve aujourd'hui dépourvu du programme qui pourrait le distinguer des autres familles de la droite. Le paradoxe veut qu'aujourd'hui sa « boîte à idées », Alain Madelin, soit le seul ministre UDF à avoir apporté son soutien à Jacques Chirac. Après avoir lancé en fanfare son propre mouvement, Idées-Action, M. Madelin marque le pas et s'en retourne aux vieilles sources américaines, comme en témoigne sa curiosité pour Newt Gingrich, le nouveau speaker, controversé et populiste, de la Chambre des représentants des Etats-Unis.

Président en titre du PR jusqu'à l'élection présidentielle, Gérard Longuet a été réduit à l'impuissance, depuis sa démission du gouvernement, par le dossier du financement du PR et les investigations du juge Renaud Van Ruymbeke. L'« affaire » restera une nouvelle fois dans le non-dit, même s'il ne suffit pas à la direction de nier en bloc pour dissiper le malaise tenace qui s'est progressivement répandu dans le parti. Un malaise sera encore alimenté par la longue phase judiciaire dans laquelle est engagé le PR et les tensions qui apparaissent déjà entre M. Longuet et son trésorier, Jean-Pierre Thomas.

M. LÉOTARD, LE « TUEUR »

Epargné jusqu'à présent par ces déboires, François Léotard doit aujourd'hui faire la preuve de la justesse de son intuition. Premier des ministres de poids du gouvernement, avec Simone Veil, à s'être engagé pour Edouard Balladur, en décembre 1993, le ministre de la défense n'a pas pour autant l'assurance que pouvoir retirer, le moment venu, les dividendes d'un investissement qui était alors à hauts risques.

Prompt à dénoncer, en septembre 1994, les *« snipers »* de la majorité, M. Léotard a vu son rôle réduit, pour l'instant, aux dimensions d'un *« tueur »*, selon sa propre expression, puisqu'il est intervenu avec la même rudesse contre les initiatives de Charles Millon, candidat conditionnel à l'élection présidentielle, ou contre les critiques de Raymond Barre. « Premier ministrable », comme Nicolas Sarkozy ou Charles Pasqua, M. Léotard n'a pas la maîtrise de son destin. L'hégémonie de l'actuel premier ministre, si elle devait perdurer, le placerait dans une telle situation de force que le PR, et son véritable dirigeant, s'en trouveraient alors dépourvus d'utilité.

De plus, par ses prises de position répétées en faveur de la dissolution et de la constitution d'un grand parti conservateur, François Léotard s'est engagé sur une perspective qui passe nécessairement par la disparition du Parti républicain. Le projet de François Bayrou de constituer, sur les ruines de l'UDF, un parti du centre qui serait le pendant d'un RPR ramené à des dimensions plus modestes risque de susciter un tout autre attrait tant il respecte l'ordonnancement actuelle de la majorité, dicté par le mode de scrutin majoritaire que François Léotard envisage, de fait, de modifier. La direction du Parti républicain, qui repose aujourd'hui sur François Léotard et sur José Rossi, ministre de l'industrie et secrétaire général, a d'ores et déjà pris conscience des difficultés qu'ils devront affronter après l'élection présidentielle.

Une grande convention sera ainsi organisée, en juin ou en septembre, pour tenter une refondation du style de celle qui avait été opérée en 1977, au lendemain d'élections municipales infructueuses.

G. P.

Le poids du PR

Le Parti républicain revendique aujourd'hui un peu plus de cent cinquante parlementaires – cent neuf députés, dont le président du groupe UDF, Charles Millon, et quarante-trois sénateurs, pour la plupart membres du groupe des Républicains et Indépendants, présidé par Marcel Lucotte –, dix-huit présidents de conseils généraux et dix-sept maires de villes de plus de trente mille habitants. Sept de ses dirigeants appartiennent au gouvernement d'Edouard Balladur : François Léotard, José Rossi, Alain Madelin, Jean Puech, Hervé de Charette, Pascal Clément et Alain Lamassoure.

Présidé par Gérard Longuet depuis 1992, François Léotard restant président d'honneur, le PR a changé de secrétaire général en juin 1994 : José Rossi, alors député de Corse-du-Sud et tête de file des partisans d'un éphémère « groupe autonome » du PR à l'Assemblée, a remplacé Philippe Vasseur, député du Pas-de-Calais, devenu vice-président, tout comme Jean-Claude Gaudin, président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les finances du parti entre les mains de la justice

UN PRÉSIDENT, Gérard Longuet, mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux après avoir été contraint de quitter le gouvernement ; un trésorier, Jean-Pierre Thomas, épinglé pour le même motif par un juge d'instruction chargé de dossiers où se mêlent la politique et l'affairisme ; une cascade de révélations, de soupçons et de contradictions : c'est un PR secoué par les affaires, et dont les dirigeants n'ont pas fini de s'expliquer sur leurs méthodes de financement, qui apporte son soutien au candidat qui a solennellement promis, en annonçant sa candidature, de *« restaurer la morale civique »* et de *« lutter contre la corruption »*.

Ouvert il y a plus d'un an par le conseiller rennais Renaud Van Ruymbeke, le dossier du financement du PR, aujourd'hui confié au juge d'instruction parisien, Mireille Filippini, comprend trois volets particulièrement épineux pour MM. Longuet et Thomas. Le premier concerne l'alimentation des comptes du parti en argent liquide. Sur les 28 millions de francs repérés par les enquêteurs, la plus grande partie est soit amnistiée, soit prescrite. Restent 2,8 millions de francs, perçus après l'entrée en vigueur de la loi du 15 janvier 1990 sur le financement des partis.

Le deuxième volet porte sur le fonctionnement du Groupement des régies réunies (GRR). Cette « pompe à finances » du PR, qui fonctionnait officiellement comme une régie publicitaire, a reçu, entre 1988 et 1992, près de 20 millions de francs d'une filiale de la Compagnie générale des eaux, la Société française de radiotéléphone (SFR). Or, il se trouve qu'en décembre 1987 cette entreprise avait obtenu un marché de radiotéléphonie très convoité alors que M. Longuet était ministre des P et T. Le président du PR a toujours affirmé qu'il n'y avait dans cette affaire aucune relation de cause à effet.

Restent – troisième volet – les montages juridiques et les tractations financières qui ont permis aux dirigeants du PR, en 1986 et 1988, d'acquérir les locaux qui servent de siège à leur parti, rue de l'Université, à Paris. C'est ici qu'ont été mis en évidence les avantages financiers consentis au PR par une autre filiale de la CGE, la SARI du promoteur Christian Pellerin, ainsi que par la société immobilière de Michel Mauer, la Cogedim. C'est aussi ici que Michel Reyt, l'ancien PDG de la Sages, affirme avoir négocié à l'occasion de la vente de son appartement au PR un dessous-de-table de 6 millions de francs avec MM. Longuet et Thomas. Cette commission avait conduit les enquêteurs, *via* la Suisse et le Luxembourg, à un réseau de comptes panaméens géré par Alain Cellier, un banquier proche de M. Longuet.

Dans toutes ces affaires, la responsabilité a été partagée entre M. Longuet, l'ancien trésorier du PR, et son successeur en titre, M. Thomas. Alors que ce dernier expédiait les affaires courantes, M. Longuet s'est réservé certaines opérations. Il a aussi gardé la haute main sur certains comptes bancaires. Ce pilotage en double commande fait dire aujourd'hui à l'un : « Voyez le trésorier ! », à l'autre : « Voyez Gérard Longuet ! »

Roland-Pierre Paringaux

La charge de M. Longuet contre le garde des sceaux

IL Y A DIX ANS, ils formaient ce qu'on appelait alors « la bande à Léo », du nom du chef de file qu'ils s'étaient choisi, François Léotard. Cette dizaine d'hommes inventait un nouveau personnage politique : le « quadra ». Gérard Longuet résume leur destin au début de son livre, *L'Epreuve de vérité* (éditions Plon) : *« Génération politique issue d'un aîné – Valéry Giscard d'Estaing – et qui prépare la victoire d'un candidat qui n'est pas non plus l'un des siens – Edouard Balladur. »*

Démissionnaire du gouvernement, le 14 octobre 1994, parce qu'il était menacé de mise en examen dans l'affaire du financement du Parti républicain, l'ancien ministre de l'industrie, des postes et des télécommunications n'a pas gaspillé ce loisir forcé. En trois cents pages rédigées sans façon par l'*« être de l'oral »* qu'il s'excuse d'être, M. Longuet raconte le parcours d'un adolescent d'extrême droite des années 60, devenu l'un des brillants cadets de la République giscardienne avant de tenter, pour son propre compte, l'aventure du pouvoir. Celle-ci l'a conduit à devoir rendre des comptes fastidieux devant un juge d'instruction et devant l'opinion.

A lire M. Longuet, on ne doute pas qu'il méritait mieux. On se dit, aussi, qu'il n'y a pas d'autre auteur à son infortune que lui-même. L'ancien président du PR, toujours président du conseil régional de Lorraine, a beau invoquer la pression des médias ; citer François Mitterrand – avec lequel il lui est arrivé d'échanger les souvenirs d'une même « jeunesse française », à trente ans d'intervalle – à l'appui de ses critiques sur le fonctionnement de la justice ; laisser entendre que le cynisme a eu sa part dans la décision de M. Balladur de le pousser hors du gouvernement – *« Votre décision m'arrange plus qu'elle ne vous arrange »*, aurait admis le premier ministre ; charger le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, qui se serait montré incapable de défendre la présomption d'innocence : il ne parvient pas à convaincre que les explications qui lui sont demandées soient sans motif.

Tout en réclamant le bénéfice du secret de l'instruction, M. Longuet présente une défense à ciel ouvert qui, bien qu'il s'affirme serein, fait sa part à l'amertume. M. Méhaignerie, ancien président du CDS, fait principalement les frais de l'aigre ironie du ministre démissionnaire. *« Il est courageux pour le président du CDS de poursuivre lui-même une formation voisine et amie, qui n'a jamais fait que ce que tous les partis, y compris le sien, ont employé comme expédients »*, grince M. Longuet, en affirmant que le CDS a, lui aussi, *« eu recours à des promoteurs immobiliers »* pour *« faciliter l'acquisition de* [son] *siège »*, précisant qu'il s'agit notamment de Christian Pellerin, PDG de la SARI.

Les accusations de M. Longuet, auxquelles répond l'entourage du garde des sceaux *(voir ci-dessous)*, viennent rappeler que la coalition qui soutient M. Balladur est traversée d'étranges contradictions.

P. J.

M. Méhaignerie est « serein » mais « attristé »

LA RÉPONSE se veut sans appel : *« Le ministre de la justice est d'une parfaite et absolue sérénité »*, assure l'entourage de Pierre Méhaignerie. Car si le garde des sceaux refuse de polémiquer avec l'ancien ministre de l'industrie, ses proches n'entendent pas laisser sans réponse les accusations de Gérard Longuet.

Sur le fond, l'entourage de M. Méhaignerie fait remarquer qu'il était *« hors de portée »* de la chancellerie d'arrêter le cours de la justice. Il ajoute que, de plus, cela aurait été contraire *« à la politique constante menée par le garde des sceaux depuis la constitution du gouvernement »*. Cet entourage affirme aussi que celui qui était encore ministre de l'industrie n'a été traité *« ni avec dédain ni avec malhonnêteté »* par les collaborateurs du ministre de la justice : *« A tout instant, sa situation et ses éventuelles issues lui ont été clairement expliquées. C'est lui qui a choisi une certaine forme de défense qui l'a acculé à démissionner du gouvernement à un mauvais moment. »* En clair, M. Longuet a eu tort de demander un « sursis » au premier ministre.

La réplique aux accusations sur les conditions d'achat du siège du CDS est tout aussi nette. Les proches de celui qui était à l'époque le président du mouvement centriste rappellent que leur parti a déjà répondu sur ce point (*Le Monde* du 25 octobre 1994), que, pour financer ses nouveaux locaux, celui-ci a vendu, notamment, l'appartement qu'il possédait au plus haut de la vague spéculative, et, que pour le reste, il a emprunté au Crédit mutuel. Pour eux, il n'y a donc eu aucun *« cadeau »* de prometteurs immobiliers. Certes, le CDS a acheté ses nouveaux bureaux à une entreprise du groupe de Christian Pellerin, « mais, disent-ils, *il ne nous a consenti aucun avantage, si ce n'est un geste commercial car il voulait absolument vendre ce bâtiment »*. Ce geste est l'acceptation que l'indemnité d'occupation, due pendant les cinq ou six mois où le local a été occupé par le mouvement centriste, avant qu'il ne le paye, ne soit pas versée chaque mois, mais capitalisée *« avec indemnité de retard. »*

M. Méhaignerie est donc *« parfaitement tranquille »*, assurent ses proches, mais aussi *« attristé »* par cette polémique, car, assure son entourage, *« il n'a personnellement rien contre M. Longuet. »*

Th. B.

Jean-Pierre Raffarin, membre du bureau politique du PR

« La rénovation est nécessaire »

« Quel est à vos yeux, pour le PR, l'enjeu du conseil national de Lyon ?

– Tout d'abord, ce conseil national ne peut pas être joyeux. C'est dur aujourd'hui d'être militant du Parti républicain. C'est particulièrement difficile pour ceux qui ont la mémoire de sa création, à Fréjus, en 1977, et qui conservent pour leur parti affection et gratitude. Il est profondément triste de voir un homme d'Etat comme Gérard Longuet fauché dans sa course. Contrairement aux apparences, l'enjeu du conseil national ne peut être l'annonce du soutien d'un parti aujourd'hui affaibli à un candidat aujourd'hui favori. Il s'agit, à l'opposé, de proposer au prochain président un contrat de confiance avec un parti rénové et élargi, garant des nobles ambitions de ses vrais chefs : les militants.

– Pensez-vous que le PR doive se rénover ?

– Cela me paraît nécessaire. Au fond, l'espace UDF doit être notre ambition. L'UDF a mieux réussi à rendre politiquement cohérent son espace politique qu'à bâtir un appareil partisan techniquement performant. L'égoïsme des composantes a nui à l'efficacité de la confédération. Pourtant, sur le plan du message des valeurs, le président de l'UDF, Valéry Giscard d'Estaing, avec obstination et imagination, a su développer et exprimer nos convergences sur l'emploi, l'Europe, la décentralisation et l'impartialité de l'Etat notamment. Maintenant, le contenu politique du centre droit est incontestable. La campagne présidentielle se localisera sur ce terrain, même si l'UDF était contrainte de rester silencieuse. D'autres jardiniers veulent venir cultiver nos terres. Nicolas Sarkozy, sur notre droite, et François Bayrou, au centre, sont des amis conquérants.

– Comment le PR peut-il conserver son influence au centre droit ?

– C'est possible aux conditions d'une profonde rénovation et d'une large ouverture. L'élargissement commence par la reconnaissance du pluralisme interne et notamment des positions personnelles de certains d'entre nous pour la prochaine présidentielle. En juin, nous aurons besoin d'Alain Madelin avec ceux de ses amis de campagne qu'il aura su convaincre, de Charles Millon et de sa démarche de convictions si opposée aux habituelles obsessions d'ambition et de division, d'Hervé de Charette et de son esprit de réforme ainsi que de ses clubs utiles et fertiles. Nous élargirons le PR notamment en accueillant les nouveaux européens et les vrais décentralisateurs. Les jeunes députés peuvent être nos meilleurs recruteurs.

– Comment envisagez-vous cette rénovation ?

– La rénovation passe par un audit d'organisation, un renforcement de la démocratie interne, une ouverture de la direction, un renouveau de la communication avec notamment un changement de nom. Pour renforcer l'« UDF-espace », mais aussi l'« UDF-puissance », nous sommes prêts à participer à la construction d'un nouveau parti comme nous l'avons fait en rénovant les républicains indépendants en 1977. Si, au centre droit, l'émergence de ce pôle rénové et élargi se révélait impossible, il faudrait alors structurer la branche libérale nécessaire à la réussite de la transformation de l'UDF en une CDU à la française. C'est de cela que le prochain président de la République aura besoin. »

Propos recueillis par Gilles Paris

Les chiraquiens accusent les balladuriens de gonfler le nombre des ralliements dont ils bénéficient

Les élus qui soutiennent le premier ministre se réunissent à Paris

A la veille de la rencontre des élus soutenant *Edouard Balladur, organisée, samedi 28 janvier,* dans un grand hôtel de Paris, les balladuriens accentuent leur pression sur les chiraquiens. Les seconds *reprochent aux premiers de faire* « de la gonflette » en annonçant des ralliements d'élus RPR à leur cause. Les amis du premier ministre annoncent, pour leur part, d'autre « surprises ».

UN CERTAIN ÉNERVEMENT est perceptible dans les rangs néogaullistes. La bonne conduite espérée par Alain Juppé, président par intérim du RPR, commence à être mise à mal. Les chiraquiens accusent le camp d'en face de faire *« de la gonflette »* dans le recensement des parlementaires qui soutiennent la candidature du premier ministre ; les balladuriens laissent entendre que les amis du maire de Paris vont bientôt découvrir, eux, que leur liste d'élus soutenant la candidature de Jacques Chirac date un peu. Si des défections sont distillées au compte-gouttes, en revanche, une rafale de réactions négatives a été tirée, jeudi 26 janvier, par des élus qui estimaient avoir été indûment enrôlés dans la troupe balladurienne.

Ainsi, deux députés, Yves Marchand (UDF-CDS) et Lucien Brenot (app. RPR), ont fait savoir qu'ils soutenaient M. Chirac alors que leurs noms figuraient sur une liste d'élus apportant leur soutien à Edouard Balladur. De même, Paul Blanc (RPR), sénateur des Pyrénées-Orientales, a démenti s'être *« engagé auprès d'Edouard Balladur »*, en précisant qu'il n'a pas encore fait son choix. Enfin, Francis Galizi (UDF-CDS), député des Alpes-de-Haute-Provence, et François d'Harcourt (UDF-AD), député du Calvados, ont fait savoir qu'*« ils soutiendront une candidature issue des rangs de l'UDF, et non pas celle d'Edouard Balladur, comme cela a été annoncé »*.

A la publication, mercredi 25 janvier, de cette longue liste de parlementaires de la majorité (plus de 400) par l'état-major du premier ministre-candidat, M. Juppé a répondu, au terme d'une réunion du bureau politique, le soir même, en indiquant que la *« très grande majorité des élus – parlementaires ou non – et des cadres du RPR apportent leur soutien à Jacques Chirac »*. Selon les chiffres publiés par le mouvement, ils sont 168 députés, 56 sénateurs, 12 députés européens, 241 conseillers régionaux, 618 conseillers généraux, 1 350 maires, 96 secrétaires départementaux, 87 délégués départementaux à la jeunesse et 493 secrétaires de circonscription du RPR à soutenir M. Chirac.

Ancien premier ministre, Maurice Couve de Murville a réaffirmé son soutien au maire de Paris. Michel Debré, autre ancien premier ministre, avait fait le même choix dès novembre. Les responsables des sections d'entreprise RPR de Citroën, Peugeot et Renault ont décidé, eux aussi, d'apporter leur soutien à l'ancien président du RPR.

LA « TRISTESSE » DE M. DEBRÉ

Pour sa part, M. Balladur s'est rendu, jeudi, au siège de son état-major *de campagne situé* près de l'Hôtel Matignon à Paris. Il a reçu, dans l'après-midi, le soutien de douze jeunes députés RPR et UDF, se présentant comme *« les mousquetaires »* du premier ministre. Ils vont faire campagne auprès de la jeunesse. Le groupe comprend six RPR : Gautier Audinot (Somme), Bernard Carayon (Tarn), Michel Hunault (Loire-Atlantique), Thierry Mariani (Vaucluse), Georges Tron (Essonne), François Vannson (Vosges) et six UDF : Emmanuelle Bouquillon (Aisne), Eric Duboc (Vienne), Renaud Dutreil (Aisne), Nicolas Forissier (Indre), Yves Nicolin (Loire) et Daniel Picotin (Gironde).

Par ailleurs, le groupe de l'Union centriste du Sénat (63 membres) a décidé, à la quasi-unanimité, d'apporter son soutien à M. Balladur. Seuls Christine Boutin (Yvelines), Raymond Barre (Rhône), Jean-Yves Cozan (Finistère), Claude Goasguen (Paris), Jean Gravier (Allier), Yves Marchand (Hérault) et Dominique Paillé (Deux-Sèvres) n'ont pas suivi le groupe.

Invité de RTL, vendredi matin, Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du RPR, a affirmé que Nicolas Sarkozy, *ministre du budget et* porte-parole de M. Balladur, lui avait déclaré, au cours d'un petit déjeuner en tête-à-tête, le 12 janvier, qu'*« Edouard Balladur allait gagner, car il avait fait une alliance qui va du Front national aux centristes »*. M. Debré a ajouté : *« J'ai quitté le petit déjeuner en étant un peut triste, car je trouve que lorsqu'on se dit gaulliste, on ne fait pas de telles alliances. »* En réponse, M. Sarkozy conseille de *« n'accorder aucun crédit aux affabulations de Jean-Louis Debré »*.

Le 21 janvier, sur Sud-Radio, Jean-Marie Le Pen, président du parti d'extrême droite, avait opposé *« l'ostracisme de Jacques Chirac »* à l'égard du Front national à *« l'appel au rassemblement du premier ministre »*.

Olivier Biffaud

Le maire de Marseille se rallie à M. Balladur

Le va-tout municipal de Robert Vigouroux

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Robert Vigouroux a franchi le Rubicon. Héritier de Gaston Defferre à la mairie de Marseille, en 1986, puis, après son exclusion du PS, en janvier 1989, pour cause de dissidence, membre de la majorité présidentielle, il a décidé de se rallier à la candidature de M. Balladur (*Le Monde* du 27 janvier). Dans une déclaration, jeudi 26 janvier, le maire de Marseille a brièvement justifié sa prise de position. *« Pour représenter la France,* a-t-il souligné, *il faut un homme calme, réfléchi, respecté, mais aussi déterminé »*, ajoutant qu'une fois l'élection à la présidence de la République passée, *« il faut un homme possible de consensus, ayant, bien sûr, ses convictions, mais sans être inféodé »*. Après avoir rappelé qu'il avait été élu maire de Marseille et sénateur des Bouches-du-Rhône, *« en dehors d'un parti politique »*, il a affirmé qu'il n'avait *« jamais renié* [sa] *propre pensée sur la société »* et a observé que M. Balladur n'était pas, lui-même, *« candidat d'un parti »*.

A moins de cinq mois du scrutin municipal, sa déclaration n'a pas manqué d'être interprétée comme une *« manœuvre »* à caractère local. Le maire de Marseille a rompu les derniers liens qui le rattachaient à la gauche. Après son triomphe aux élections municipales de 1989, il avait posé des conditions exorbitantes pour reprendre sa place au PS puisqu'il exigeait la dissolution de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône. Elu sénateur, en septembre 1990, il avait toutefois opté pour son rattachement administratif au groupe socialiste de la Haute Assemblée. Par la suite, il était resté sur l'Aventin jusqu'en juillet 1994 où il s'était inscrit au groupe du Rassemblement démocratique et européen. Les élections municipales approchant et sa position dans les sondages apparaissant trés précaire – le dernier en date, en décembre 1994, *ne lui promettait qu'un score* compris entre 12 et 15 % –, M. Vigouroux avait proposé, dans un premier temps, un *« partenariat politique »* qui n'excluait que l'extrême droite et le *« populisme »* incarné par Bernard Tapie. Mais cette suggestion avait été repoussée par le chef de file de la droite marseillaise, Jean-Claude Gaudin.

Tentant, coûte que coûte, d'élargir son audience vers la majorité, le maire de Marseille avait tenté de séduire le jeune député et patron du RPR local, Renaud Muselier. Là aussi, sans aucun succès. Il ne lui restait plus que ce ralliement, politiquement scabreux, à M. Balladur, en espérant brouiller les cartes à droite. Tout en se réjouissant *« vivement »* de ce soutien et en admettant qu'il était de nature à *« entraîner des modifications dans la vie politique locale »*, M. Gaudin a rassuré ses partenaires, en particulier du RPR « la solidité de l'union de la *majorité. Nous serons ensemble, et seulement ensemble. Si M. Vigouroux nous rejoint, il devra respecter les règles de notre camp »*. Si des négociations devaient avoir lieu entre le maire de Marseille et la droite, elles ne pourraient être menées qu'au plan national. Or, la commission d'investiture de la majorité est présidée par M. Gaudin, lui-même... M. Vigouroux a-t-il pris des garanties à Matignon ? Il l'a *démenti jeudi soir, lors d'une réunion* des élus de sa majorité municipale. L'un d'eux, Christian Poitevin, adjoint à la culture, a démissionné de son mandat *« pour ne pas le cautionner, ni directement ni indirectement »*.

A gauche, Lucien Weygand, président (PS) du conseil général, s'est contenté de prendre acte du fait que M. Vigouroux s'était *« exclu de la gauche »*. Michel Vauzelle s'est dit *« attristé »* de la décision de M. Vigouroux en observant qu'il s'était servi *« d'un fusil à un coup »*.

Guy Porte

200 000 emplois seront créés en 1995, selon l'Unedic

L'UNEDIC a confirmé, jeudi 26, à l'issue de la réunion de son bureau, une *« tendance certaine à la stabilisation du chômage »*. Les dirigeants du régime d'assurance-chômage estiment à 200 000 le nombre d'emplois créés cette année dans le secteur marchand. Le nombre de chômeurs indemnisés a baissé de 4,1 % et les nouvelles demandes d'indemnisation ont diminué de 3,4 %. Ces bons résultats, liés à la reprise de la croissance mais également à la création, en juillet 1993, d'une *« allocation unique dégressive »* très pénalisante pour les chômeurs, se sont répercutés sur les comptes de l'Unedic. *« L'exercice 1994 va se traduire par un excédent net de 5,7 milliards de francs »*, a annoncé Denis Gautier-Sauvagnac, président de cette organisation au titre du CNPF. Il a même atteint 8,7 milliards de francs, mais, *« en bons gestionnaires, nous devons procéder à des provisions de 3 milliards par an pour rembourser notre emprunt de 22 milliards »*.

Les partenaires sociaux ont également étudié les mesures en faveur d'une *« activation »* des dépenses d'indemnisation, en application de l'accord de juin 1994 permettant aux entreprises de faire travailler une personne au chômage depuis au moins huit mois, celle-ci continuant à percevoir son indemnité de chômage. L'Unedic va consacrer 500 millions à cette expérience, qui commence à séduire les entreprises. Elle a déjà approuvé onze projets proposés par des Assedic.

L'assurance-chômage a un second défi à relever cette année, selon M. Gautier-Sauvagnac : une *« meilleure coordination »* entre les Assedic et l'ANPE. Il s'agit, selon lui, de *« répondre à trois préoccupations immédiates du demandeur d'emploi au moment de son licenciement : quelle sera mon allocation, quand vais-je la toucher et pendant combien de temps »*. Il n'est pas question de fusionner les deux organismes, mais plus modestement de *« rapprocher les guichets »* et de *« simplifier la vie des chômeurs »*. Souhaitée par le ministre du travail et le CNPF, cette réforme devrait être expérimentée *« dès le printemps »* dans six sites (région parisienne, Sud-Est, Nord) et pendant neuf mois.

Jean-Michel Bezat

L'armée de l'air menace d'acheter un avion de transport américain

L'ARMÉE DE L'AIR française ne pourra pas acheter à la fois le Rafale et l'avion de transport futur (ATF), successeur du Transall et conçu en coopération européenne, si son budget n'est pas augmenté après l'an 2000. A la place de l'ATF, elle commandera des appareils américains Hercules C-130J, à l'exemple de ce que vient de faire la Royal Air Force en Grande-Bretagne. Cette menace, lancée en début de semaine, émane du général Jean-Philippe Douin, chef d'état-major de l'armée de l'air.

Dans le cadre de la programmation militaire 1995-2000, adoptée par le Parlement au printemps 1994, la part du budget qui revient à l'armée de l'air, au sein des dépenses nationales de défense, chute de 21 % à 19,5 % en fin de période. La hausse annuelle prévue est pratiquement nulle. Les conséquences de cet état de fait, selon le général Douin, sont particulièrement nettes en ce qui concerne les commandes d'avions de combat : les Mirage 2000, en attendant le Rafale, ne sont plus achetés qu'à raison de douze exemplaires neufs par an, au lieu des vingt qui sont nécessaires à partir de 2000 si le gouvernement veut conserver – comme il l'a décidé – entre trois cent quatre-vingts et quatre cents appareils en unités.

« Si on maintient l'armée de l'air à son niveau budgétaire actuel, a notamment expliqué le général Douin, *nous ne pourrons pas financer à la fois le Rafale et l'avion de transport futur après l'an 2000 »*, dès lors que la flotte de Transall va commencer à diminuer de sept appareils par an en raison de leur âge. Le chef d'état-major de l'armée de l'air a fait ses calculs : quarante-huit Transall parmi les plus anciens devraient progressivement disparaître et la France, pour ses actions extérieures, ne disposera plus que de vingt et un Transall de nouvelle génération et de douze avions Hercules C-130 acquis aux Etats-Unis dans les années 80.

Dans ces conditions, le général Douin a établi ses priorités. Il n'est pas question d'abandonner le Rafale, dont le coût unitaire est de quelque 300 millions de francs l'unité. En revanche, l'armée de l'air française se tournera vers l'achat à Lockheed, de l'avion de transport Hercules C-130J (la nouvelle version modernisée) *« si son budget entre 2000 et 2006 n'est pas revu à la hausse par rapport aux crédits attribués en parallèle aux deux autres armées »*. Pour un même nombre d'exemplaires, une flotte de C-130J est évaluée à quelque 20 milliards de francs, au lieu de 40 milliards pour l'ATF, produit en coopération européenne.

En règle générale, a averti le chef d'état-major de l'armée de l'air à l'adresse des industriels français, *« il faut essayer d'abaisser les coûts et ne pas vouloir tout faire ou tout modifier en même temps. A vouloir augmenter le coût des matériels, le client en achètera moins »*.

Jean-Marie Le Pen sera l'invité de Gérard Carreyrou à « 7/7 »

Jean-Marie Le Pen, président du Front National, a gagné, mais Anne Sinclair ne perdra pas la face. Le leader de l'extrême droite qui se plaignait depuis longtemps d'être écarté de *« 7/7 »*, l'émission-politique phare de TF 1, va y figurer pour la première fois, le 26 février. Quant à Anne Sinclair, qui anime l'émission mais qui refuse depuis longtemps tout contact avec le leader du Front national, elle sera absente du plateau. Elle sera remplacée pour l'occasion par Gérard Carreyrou, directeur de l'information de TF 1. Anne Sinclair *« a estimé que, compte tenu de* [ses] *relations personnelles avec Jean-Marie Le Pen, faites notamment de procès successifs, je ne pourrai pas l'interroger sereinement »*. Les recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur l'*« équilibre »* des temps de parole en période de pré-campagne électorale obligeaient TF 1 à inviter le président du Front national sur le plateau de *« 7/7 »*. *« Anne Sinclair a réitéré son souhait de ne pas l'interroger, on a donc trouvé cette solution qui semble convenir à tout le monde »*, explique Gérard Carreyrou. Anne Sinclair ne s'était fait remplacer qu'une fois dans l'histoire de l'émission, pour raisons de santé, il y a six ans.

La place des associations de retraités

Les associations autonomes de retraités souhaitent être représentées dans les organes de gestion des caisses de sécurité sociale, mais les syndicats estiment qu'ils assurent directement cette représentation. Or Edouard Balladur, mardi 24 janvier lors d'une réunion organisée par le mensuel *Notre temps*, s'est prononcé pour que *« les retraités puissent se faire écouter au sein des organismes qui traitent de leurs problèmes spécifiques »*. Présidant, jeudi 26, le comité national des retraités et personnes âgées (CNRPA), Simone Veil, ministre des affaires sociales, chargée par le premier ministre de la responsabilité d'un groupe de travail sur le sujet, s'est engagée à faire connaître très rapidement sa position. Elle a toutefois fait part de sa *« perplexité, compte tenu des positions contradictoires et apparemment irréductibles soutenues par les associations autonomes de retraités et par les partenaires sociaux sur cette question, au moins lorsque le débat porte sur l'accroissement de la représentation des retraités dans certaines instances comme le Conseil économique et social ou les conseils d'administration des caisses de Sécurité sociale »*.

■ **SOCIAL : les ministres du travail des quinze pays de l'Union européenne se réuniront le 30 mars à Paris, pour une *« conférence sociale européenne »* sur le thème *« Créer des emplois : comment ? »*. Michel Giraud a arrêté les modalités de cette conférence avec Padraig Flynn, commissaire européen aux affaires sociales, François Perigot, président du patronat européen (Unice), Emilio Gabaglio, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES), et Antonio Castellano, président des entreprises publiques européennes. Cette conférence qui doit promouvoir *« la dimension sociale de l'Union européenne »* avait été souhaitée par Édouard Balladur après le sommet d'Essen en décembre.**

■ **AGRICULTURE : Le CNJA (Centre national des jeunes agriculteurs) s'est félicité jeudi 26 janvier des *« soixante-et-onze acquis »* obtenus en 1994, ainsi que des textes parus le même jour au *Journal officiel* qui élargissent et assouplissent les conditions d'installation des jeunes paysans. *« La réforme de la PAC (politique agricole commune) n'a pas été la fin du monde annoncée, il faut arrêter la sinistrose »*, a déclaré la présidente du syndicat agricole, Christiane Lambert, dans une intervention résolument optimiste prononcée à cinq jours des élections aux chambres d'agriculture.**

DÉPÊCHES

■ **LOGEMENT SOCIAL : Michel Noir, maire de Lyon, a estimé,** jeudi 26 janvier, que les *crédits consacrés dans la dernière loi de finances* au logement social réduisaient de 23 % les prêts locatifs aidés (PLA) et de 50 % les prêts pour la réhabilitation des logements anciens (Palulos). Cette baisse risque de *« conduire à l'explosion »*, a estimé le député (non-inscrit) qui affirme ne pas avoir voté ces dotations lors de leur examen à l'Assemblée nationale. Il a réclamé la convocation, en juin prochain, d'*« un collectif budgétaire pour le logement social »*. *« Ce problème est d'une plus grande ampleur que la réquisition des logements »*, a poursuivi M. Noir, critiquant *« l'orage médiatique »* du maire de Paris sur cette question.

■ **ILE-de-FRANCE : les élus Verts du conseil régional d'Ile-de-France demandent la révision** du schéma directeur d'aménagement de la région (SDRIF). Ils ont rappelé, jeudi 26 janvier, ses engagements à Michel Giraud, président (RPR) de la région et ministre du travail : en mai 1994, M. Giraud avait fait adopter par le conseil régional un texte indiquant que le SDRIF devrait être révisé conjointement par l'Etat et le conseil régional, *« dès la modification du code de l'urbanisme résultant de la nouvelle loi d'aménagement »*. Le Conseil constitutionnel, auquel a été soumis la loi, devait faire connaître sa décision vendredi.

■ **PARIS : Georges Sarre, député et conseiller de Paris,** a présenté jeudi 26 janvier les têtes des listes que le Mouvement des Citoyens (MDC) présentera aux élections municipales à Paris. Outre Georges Sarre dans le onzième arrondissement, Jean-Yves Autexier dans le vingtième et Jean-Louis Gonneau dans le dix-septième, le MDC a décidé de présenter un candidat dans les treize autres arrondissements de la capitale. Cependant, M. Sarre a rappelé que l'objectif du MDC est de *« constituer dans chaque arrondissement des listes de rassemblement de l'opposition municipale, allant des écologistes aux communistes en passant par les socialistes, les radicaux, les grandes associations parisiennes et le Mouvement des Citoyens »*.

■ **VERTS : Dominique Voynet, candidate des Verts** à l'élection présidentielle, a fait part de *« sa disponibilité »* aux électeurs du Parti socialiste désorientés par les querelles internes au sein de leur parti et leur a proposé, jeudi 26 janvier à Montauban (Tarn-et-Garonne), *« un projet de transformation de la société »* intégrant *« la protection de l'environnement »* en *« s'enrichissant des idées du mouvement ouvrier, de celui des femmes »* ainsi que des idées antiracistes. Elle a également déclaré qu'il est *« improbable »* qu'elle appelle à voter pour le premier ministre au second tour compte tenu de *« l'action* (de son) *gouvernement »*.

La date limite pour les déclarations de revenus est fixée au 2 mars

Les contribuables devront adresser à leur centre des impôts au plus tard le 2 mars à minuit leur déclaration de revenus de 1994. De couleur bordeaux, les formulaires vont parvenir à leurs destinataires d'ici à la mi-février. Comme à l'ordinaire, ils sont de deux sortes : il existe un modèle simplifié de quatre pages que la direction générale des impôts (DGI) compte adresser à 22 millions de foyers fiscaux et un modèle normal de six pages, destiné aux 6 millions de foyers qui ont des revenus particuliers (revenus fonciers, certaines plus-values...). La DGI a mis en place divers services minitel (3615 IRSERVICE) et téléphonique (36 67 10 10) à la disposition des contribuables, qui devront évidemment tenir compte des nouvelles mesures fiscales applicables aux revenus de 1994 (*Le Monde* du 13 janvier). En présentant la nouvelle feuille d'impôt, la DGI a confirmé que le nombre des contribuables à l'impôt sur le revenu ne cessait de diminuer.

Les véritables restructurations hospitalières ne commenceront qu'après les municipales

Un an après l'annonce de la fermeture de 22 000 lits, le gouvernement joue la prudence

Deux colloques qui viennent d'avoir lieu à Rennes (« Santé publique et territoires », 25-26 janvier) et à Paris (« Hôpitaux et géographie des soins » 25-27 janvier) ont montré l'importance de l'enjeu sanitaire dans l'aménagement du territoire. Après l'annonce de la fermeture de 22 000 lits, le gouvernement s'engage dans une politique des petits pas. Mais les hôpitaux n'échapperont pas à une cure d'austérité.

LA RÉFLEXION sur la place de l'hôpital dans la cité est loin d'être terminée, comme en témoignent les deux colloques nationaux qui viennent de se tenir à Rennes et Paris. Ballotté entre les exigences parfois contradictoires de la maîtrise des dépenses de santé, du renforcement de la sécurité du système de soins et de l'aménagement du territoire, le gouvernement est passé en quelques mois du volontarisme à la politique des petits pas.

Après avoir fait voter, fin 1993, une loi renforçant les pouvoirs de l'Etat en matière de suppression de lits, le premier ministre annonçait il y a un an la fermeture de vingt-deux mille lits dès 1994. Cette décision tombe alors au plus mauvais moment. Dans de nombreuses régions en effet, la direction des affaires sanitaires et sociales (Drass) et les responsables hospitaliers s'opposent déjà sur les schémas régionaux d'organisation sanitaire (SROS) destinés à redéfinir la place et le rôle de chaque établissement public et privé afin d'assurer *« une satisfaction optimale des besoins de la population ».*

« Il faut faire très attention à ne pas faire disparaître l'employeur principal de certaines communes », tempère Edouard Balladur. Une circulaire du ministre des affaires sociales vient rapidement préciser que toute restructuration doit se faire dans la concertation et *« le respect de la politique d'aménagement du territoire »*. Le problème n'en demeure pas moins entier. Sur 360 000 lits d'hospitalisation publique, 60 000 sont excédentaires (en médecine, chirurgie et obstétrique).

Ces surcapacités sont d'autant moins justifiées que la géographie sion de 12 700 lits et d'une soixantaine de services d'urgence (sur cent) en Ile-de-France entre 1995 et 1999 nécessitera des arbitrages douloureux.

UNE FORMIDABLE INERTIE

Les restructurations ne sont pourtant pas toujours synonymes de suppressions. Un aménagement équilibré du territoire en matière de santé implique également le développement de zones sous médicalisées. Ainsi le schéma sanitaire de la région Rhône-Alpes a prévu d'améliorer l'offre de soins dans le sud de l'Ardèche et de la Drôme, té des comportements vertueux : regroupement d'établissements, partage des activités pour éviter de faire double emploi (un hôpital garde la maternité, un établissement voisin le service de chirurgie), signature de conventions de partenariat entre le public et le privé.

Mais il y a loin de l'objectif des vingt-deux mille lits fermés à sa réalisation. Le volontarisme de Simone Veil s'est, en effet, heurté à la formidable inertie du système hospitalier. Un rapport conjoint des inspections générales des finances, des affaires sociales et de l'administration remis au cours de l'été 1994 au gouvernement jugeait *« stupéfiant »* que la France consacre 300 milliards par an aux hôpitaux et aux cliniques *« sans que leurs activités soient mesurées, les coûts connus et la qualité des soins seulement approchée »*. Sceptiques sur l'efficacité des schémas régionaux, les auteurs du rapport invitaient les pouvoirs publics à *« reprendre – mais cette fois fermement et en fonction d'une directive nationale – le processus de restructurations »*.

Les experts des affaires sociales et du budget reconnaissent qu'après la signature, fin 1993, de la convention médicale entre les caisses de Sécurité sociale et les praticiens libéraux la maîtrise des dépenses hospitalières (la moitié des dépenses d'assurance-maladie) est désormais une priorité. Ils ne cachent pas non plus que le gouvernement devra faire preuve d'une grande détermination s'il veut infléchir durablement la courbe des dépenses. Mais ce sera après l'échéance des élections : présidentielle, et surtout, municipales.

INÉGALITÉS CRIANTES

Cette annonce intervient aussi au moment où Charles Pasqua élabore son projet de loi sur l'aménagement du territoire et où d'autres secteurs de la santé, comme le système de transfusion sanguine, sont également engagés dans un délicat processus de réformes. Sous le feu croisé des élus locaux de tous bords, des syndicats et des médecins, qui brandissent tous le spectre de la *« désertification sanitaire »*, des suppressions d'emplois et de la baisse de la qualité des soins, le gouvernement change vite de discours et de ton.

hospitalière révèle des inégalités criantes : si le Nord-Pas-de-Calais a besoin d'un renforcement de ses structures de soins, les capacités de Provence-Alpes-Côte d'Azur dépassent d'au moins 25 % ses besoins. Par ailleurs, les pouvoirs publics ont programmé la fermeture d'environ cent vingt maternités réalisant moins de trois cents accouchements par an. Même justifiées économiquement ou médicalement, ces mesures prêtent très souvent à contestation. Il est vrai que la fermeture ou la reconver-

qui souffrent de trois handicaps : un fort taux de chômage, des bas revenus et une population âgée. Mais comment attirer des médecins à Aubenas ou à Pierrelatte, alors que la France comptait l'an dernier 2 600 postes de praticiens hospitaliers vacants, ce qui vient de contraindre le gouvernement à proposer un statut à 7 500 médecins étrangers exerçant dans les hôpitaux ?

Les restructurations n'ont pourtant pas soulevé que des oppositions. Ici et là, elles ont même susci-

Jean-Michel Bezat

Romagne garde sa pharmacie

Romagne, commune d'un millier d'habitants dans le sud de la Vienne, pavoise. Le ministre de la santé, Philippe Douste-Blazy, vient d'accorder, par arrêté, ce que le préfet du département, Yves Mansillon – après le tribunal administratif de Poitiers et le Conseil d'Etat –, lui refusait depuis le printemps 1992 : la réouverture de sa pharmacie. Acceptée une première fois, par dérogation en 1991, l'officine avait été fermée sur recours en annulation d'une consœur voisine. Cette condamnation avait été immédiatement considérée comme une *« injustice »* par la population et les élus municipaux avaient démissionné en bloc voici quinze mois. Depuis, quatre élections municipales et huit tours de scrutin n'étaient pas parvenus à renouveler l'assemblée. – *(Corresp.)*

Bourges rénove son hôpital mais perd son centre de transfusion

BOURGES
de notre correspondant

L'inauguration du nouvel hôpital, le 1er décembre 1994, a été fêtée comme la fin d'un mauvais cycle. Dans ce département où la plupart des projets périclitent, on enregistrait enfin une naissance, celle du nouvel hôpital : 50 000 mètres carrés et 530 millions de francs. Imagerie par résonance magnétique, angiographie numérique, coronarographie, scintigraphie et urgences servies par un héliport : l'hôpital a quitté les bâtiments du XVIe siècle pour le XXIe siècle.

Vingt mille personnes sont venues saluer l'événement, les élus se sont congratulés, tandis que la direction régionale de l'action sanitaire et sociale (Drass) remettait les choses à leur place : *« Il y a quinze ans que l'on parlait de ce nouvel hôpital à Bourges. Les anciens locaux étaient si vétustes que ce n'est pas un luxe pour Bourges, mais une mise à norme, ni plus ni moins. »* Tout serait cependant pour le mieux si, depuis quelques mois, n'était menée une réflexion visant à une réorganisation nationale de la transfusion sanguine. Une loi de janvier 1993 prévoit en effet l'amélioration de la sécurité dans ce domaine sur tout le territoire. Du coup, les centres de transfusion sanguine (CTS), jusqu'alors autonomes dans chaque département, se voient regroupés à l'échelon régional.

CONTRADICTION FLAGRANTE

Dans la région Centre, d'ici deux ans, devraient rester deux centres, Orléans et Tours. Ce qui signifie que Blois, Chartres, Dreux, Châteauroux et Bourges verraient leur activité fortement réduite.

Une commission composée d'élus, d'associations et de représentants des CTS proposera le 3 février au préfet la création de deux groupements d'intérêt public possédant chacun un plateau technique, les anciens CTS ne survivant que comme centres de collecte. Bourges, où vingt-cinq personnes, dont deux médecins, viennent de s'installer dans les locaux du nouvel hôpital, hésite entre interrogation et révolte. On se demande ici pourquoi avoir intégré au nouveau bâtiment des locaux qui ont coûté 12 millions de francs et serviront peu ; on admet difficilement ce qu'on juge être un gaspillage financier alors qu'un projet rendant complémentaires les deux centres du Cher et de l'Indre n'a pas même été étudié. La Drass et la préfecture de région restent muettes. Pas facile, il est vrai, d'expliquer ce qui ressemble à une contradiction flagrante.

Patrick Martinat

A Lourdes, Philippe Douste-Blazy joue la complémentarité

TARBES
de notre correspondant

Ministre délégué à la santé, mais aussi maire et conseiller général (CDS) de Lourdes, Philippe Douste-Blazy entend marquer sa ville de son empreinte. Il vient d'inaugurer dans la cité mariale le tout nouveau service d'accueil des urgences (SAU) du centre hospitalier, dont il préside le conseil d'administration. Il l'a fait doter des équipements les plus modernes en la matière.

Ce service, d'une surface de mille mètres carrés, comporte notamment deux salles de « déchocage », équipées de moniteurs de surveillance des paramètres vitaux, de défibrillateurs cardiaques et de bras techniques avec fluides médicaux.

Il dispose aussi d'une salle de petite chirurgie, bénéficiant du même équipement, de quatre compartiments où seront soignés blessés et malades, d'une salle de soins externes et d'une salle de consultations externes. Le tout en relation avec un plateau technique médicalisé.

Ce service - qui a, selon le ministre, la même capacité que celui d'un hôpital d'une ville de la taille de Toulouse – est présenté par Philippe Douste-Blazy comme *« un outil performant, fonctionnel et expérimental sur le plan national »*.

PÔLE D'EXCELLENCE

Il répond à la vocation et à la spécificité religieuse de Lourdes, ville accueillant annuellement cinq millions sept cent mille pèlerins, dont vingt mille sont amenés à transiter par les urgences des services hospitaliers.

La création du service d'urgences de Lourdes s'inscrit dans les complémentarités interhospitalières plaidées par le ministre délégué à la santé. Celles-ci s'organisent autour d'un pôle d'excellence, actuellement en cours d'élaboration.

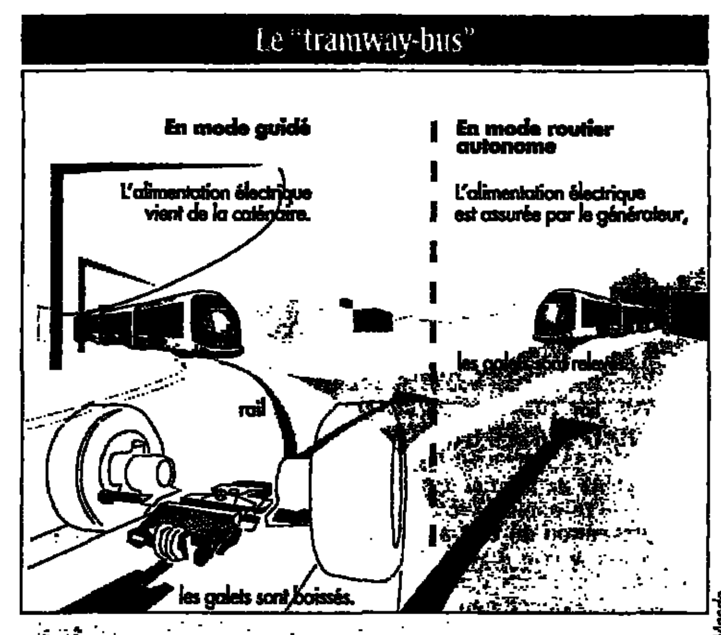
Ce pôle déborde les frontières des Hautes-Pyrénées pour s'étendre au département des Pyrénées-Atlantiques : il s'appuie sur un réseau de villes du triangle géographique formé par Pau, la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, Tarbes, celle des Hautes-Pyrénées et Lourdes, dont la constitution, là encore, a été favorisée par Philippe Douste-Blazy.

Jean-Jacques Rollat

Caen invente un moyen de transport

10 % des habitants ont voulu découvrir la maquette d'un véhicule urbain unique et original

Le "tramway-bus"



En mode "tramway", il circule sur une voie réservée avec un système de guidage par rail central. Pour retourner aux ateliers, il fonctionne en mode "bus" et roule sur pneus de façon autonome sur n'importe quelle voirie.

Infographie Le Monde

CAEN
de notre correspondant

Jeudi 26 janvier, la maquette grandeur nature du transport sur voie réservée (TVR) – appellation encore provisoire du tramway de Caen – a quitté le pied du château où elle a été exposée pendant un mois. Cette maquette a suscité une vive curiosité, non seulement de la part des Caennais – on estime à 20 000 le nombre de visiteurs, soit 10 % de la population, ce qui est énorme –, mais aussi de la part d'élus d'autres régions françaises : des représentants de Tours, Le Mans, Lorient, Angers, Argenteuil, Reims, Dijon, Besançon, Montbéliard et Lyon, ainsi que le Belge Pierre Laconte, président de l'Union internationale des transports publics, sont venus participer à une journée d'étude.

L'agglomération caennaise, il est vrai, a voulu innover : elle parie sur un tramway sur pneus guidé par un rail central, véhicule qui n'existe nulle part ailleurs et dont la mise en service est prévue pour 1998. *« Notre agglomération de deux cent mille habitants n'a pas les moyens de se payer un métro comme à Rennes ou un tramway comme à Strasbourg, d'où l'idée d'un tramway nouvelle génération »*, explique François Solignac-Lecomte, premier adjoint au maire et président du syndicat des transports caennais.

VINGT-SEPT STATIONS

Les constructeurs ont réfléchi pendant deux ans sur la demande précise de Caen : un transport sur voie réservée, électrique, à grande capacité, à plancher plat intégral, avec une image moderne. Après la consultation européenne lancée en février 1993, le choix s'est porté en juin 1994 sur le projet regroupant Bombardier-Eurorail-ANF Industries pour le ferroviaire, et Spie-Batignolles pour les travaux publics. Le coût estimé approche le milliard de francs, soit 70 millions de francs par kilomètre. Le tramway *new look* fonctionnera sur une ligne de quatorze kilomètres comprenant vingt-sept stations.

Jean-Jacques Lerosier

Dix ans de tramway ont changé le visage de Nantes

NANTES
de notre correspondant

C'était le 7 janvier 1985 : la première rame du tramway nantais était mise en service sur un tronçon est-ouest de 6 kilomètres. Nantes, ce jour-là, était sous la neige. Seul ou presque, le tramway circulait sans problème : formidable baptême pour un mode de transport qui ne faisait pas encore l'unanimité et qui ne sera d'ailleurs jamais inauguré : lancé par le maire (PS) Alain Chenard, le tramway n'avait pas les faveurs du successeur de celui-ci, le RPR Michel Chauty. Il faudra attendre l'élection de Jean-Marc Ayrault (PS), en 1989, pour qu'une manifestation officielle vienne enfin saluer l'initiative.

D'emblée, la nouvelle équipe municipale va faire du tramway l'axe central de sa politique de transport, articulant autour de lui un nouveau plan de déplacements dans l'agglomération, profitant de la mise en chantier d'une nouvelle ligne pour remodeler le centre-ville.

LA FIN DU RÈGNE DE LA VOITURE

Résultat : le tramway a été littéralement plébiscité, depuis son lancement et surtout après la mise en service de la deuxième ligne, qui fait du réseau nantais le plus long de France (26,8 km). Avec cent cinquante mille voyageurs par jour, le succès dépasse aujourd'hui toutes les espérances.

« C'est la fin d'une époque, explique Alain Chenard, aujourd'hui président de la société d'exploitation des transports en commun (Semitam), *la fin d'une période de conquête de la ville par la voiture. »*

De fait, en empiétant sur le domaine routier, en recréant tout au long de son parcours dans le centre-ville des espaces piétonniers, le tramway prend à rebrousse-poil bien des idées reçues. Non, la voiture n'est pas l'avenir du citadin ! Mais le tramway ne peut offrir une alternative à la voiture que s'il s'accompagne d'un dispositif plus large permettant d'évacuer du centre-ville la circulation de transit : d'où le périphérique de l'agglomération dont le dernier tronçon a été inauguré à la mi-décembre 1994 ; d'où, également, les deux nouveaux ponts sur la Loire qui permettront un meilleur contournement de l'hypercentre. *« A défaut d'avoir changé la vie*, explique encore Alain Chenard en reprenant le fameux slogan du PS, *on peut dire qu'incontestablement nous avons changé la ville. »*

« On n'a pas grand-chose, mais au moins on a le tram », disaient dans une enquête récente les habitants d'un quartier excentré, à Bellevue. Ce n'est pas la moindre des réussites du tramway. Il relie au cœur de Nantes des quartiers qui jusqu'alors pouvaient se sentir « en marge ». Et, comme pour mieux enfoncer le clou, le district de l'agglomération nantaise vient de décider un vaste programme d'investissements pour les cinq ans qui viennent : 1,5 milliard de francs pour la construction d'une troisième ligne et le prolongement des deux lignes existantes. Au début du siècle prochain les Nantais devraient disposer de 45 km de voies en site propre...

Yves Decaens

CATASTROPHE Six morts et deux blessés graves : c'est le bilan de l'accident survenu jeudi 26 janvier à Toul (Meurthe-et-Moselle), lorsque une grue de 85 tonnes s'est effondrée peu après 16 heures sur le toit d'un lycée. De très violentes et soudaines rafales de vent semblent avoir provoqué la catastrophe. Une information judiciaire devait être ouverte vendredi 27 janvier, alors qu'une polémique s'engageait sur le fait que les travaux n'aient pas été interrompus en raison des conditions atmosphériques.

■ Coïncidence : le conseil supérieur de l'Education nationale approuvait, ce même jeudi, le projet de décret installant un Observatoire de la sécurité des établissements scolaires.

■ De nouvelles intempéries sont prévues dans les jours à venir, alors que les inondations persistent en France dans vingt départements. L'Allemagne et la Suisse sont aussi touchées.

Après l'accident de Toul, la sécurité du chantier est mise en cause

L'effondrement d'une grue sur un bâtiment scolaire, jeudi 26 janvier, a provoqué la mort de six adolescents. Les enquêteurs cherchent à savoir si les conditions de travail par mauvais temps ont été respectées

TOUL
(Meurthe-et-Moselle)
de nos envoyés spéciaux

Comme une immense croix, la grue s'est plaquée net sur le lycée professionnel privé de la Doctrine chrétienne récemment rebaptisé « Jean-Baptiste Vatelot », en plein cœur de Toul. Vers 16 h 15, jeudi 26 janvier, le ciel s'est obscurci. « *La pluie tapait sur les fenêtres*, raconte Sylvie Mazeyrat, une voisine de l'école. *Et puis, il y a eu un souffle d'une violence inouïe. Un vent du Nord, comme un tourbillon, une mini-tornade. Le grutier n'a rien pu faire. Ça n'a pas duré plus de trois minutes.* ». Pris dans une violente bourrasque de vent, le colosse de fer a tiré vers le ciel ses racines de béton et s'est affalé lentement. Par les fenêtres des classes, des élèves l'ont vu vaciller, puis, soudain, tomber dans leur direction.

Dressée à une trentaine de mètres de l'établissement, la grue a percuté par le haut le toit du bâtiment. Tel un marteau, le contrepoids de la flèche a frappé de ses douze tonnes de béton une salle en soupente, puis, par la force, a emporté le plancher du troisième étage, celui de la salle des profs. A l'étage en dessous, vingt-cinq élèves de terminale de baccalauréat professionnel travaillaient en cours d'art plastique. Dans le même temps, la pointe de la flèche se couchait sur le toit et débordait du lycée pour finir sa course, désarticulée, sur le mur d'un hôpital de jour voisin.

Le plan rouge a été déclenché. Quelque soixante-dix pompiers et douze médecins sont arrivés rapidement sur les lieux. Des décombres, au terme de recherches qui se prolongeront jusque vers 19 heures, les sauveteurs retrouveront les corps de six élèves, quatre filles et deux garçons, âgés de dix-sept ou dix-huit ans, et compteront deux blessés graves, dont le grutier tombé avec sa nacelle dans la cour du lycée, qui seront évacués vers le CHU de Nancy. Quatre autres élèves plus légèrement atteints ou commotionnés seront transportés vers l'hôpital de Toul.

A l'ombre de l'église Saint-Gengoult, la vieille place du marché où s'élevait la grue est comme toutes ces petites places rondes que les vents mauvais aiment utiliser pour décupler leur force. Pour l'Office public des habitations à loyer modéré (OPHLM) de la ville de Toul, l'installation participait à la construction de huit bâtiments regroupant vingt-six logements et deux commerces, pour lesquels un permis de construire a été délivré en avril 1994. A proximité, deux grues sur un autre chantier en témoignent, le quartier est en pleine réhabilitation.

> « J'ai entendu le grutier (...) Il ne voulait pas monter, il y avait trop de vent »

Comme le vent, la nouvelle du drame s'est vite engouffrée dans les rues de la ville. Dans cette ville de dix-sept mille habitants, beaucoup connaissent l'institution de la Doctrine chrétienne, et outre son école primaire, son lycée professionnel qui accueille environ cent trente élèves de condition plutôt modeste et prépare à des diplômes professionnels, du BEP au BTS, en bureautique, action commerciale ou secrétariat. Sur place, quand ils ne se taisent pas respectueusement parce que passe une famille effondrée, les Toulois s'interrogent et parlent. « *J'ai entendu le grutier qui discutait avec le chef de chantier*, explique un homme. *Il ne voulait pas monter, il y avait trop de vent.* » Cette grue, installée courant octobre, est un modèle Potain F15-15 doté d'une flèche de cinquante mètres de long. C'est une petite grue. « *La consigne du constructeur est de la démonter si le vent atteint 160 km/heure* », souligne un ouvrier atterré. D'autres soutiennent qu'il fallait la « *mettre en girouette* » pour qu'elle n'offre plus de prise au vent à une vitesse du vent bien inférieure à ce chiffre.

Les circonstances exactes de l'accident, ce sera à la justice de les déterminer. Une information judiciaire devait être ouverte vendredi. Dès qu'il a été averti du drame, le procureur de la République de Nancy, M. François Deby, s'est rendu sur les lieux avec deux agents de l'inspection du travail. « *Le carnet d'entretien de la grue, qui est soumise à des vérifications périodiques, a été saisi* », a-t-il précisé. Sans attendre, M. Villardo, substitut, a commencé des auditions de témoins.

En fin d'après-midi, le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, s'est rendu sur place, tandis que le premier ministre adressait une lettre au maire de Toul, Jacques Gossot (RPR), pour lui faire part de son « *émotion* » et de la « *très grande tristesse* » face à la mort des six jeunes gens. Les obsèques des victimes devraient avoir lieu lundi 30 janvier et le groupe scolaire est fermé jusqu'à cette date. Devant le sable du chantier, à deux pas des parpaings et des fers à béton, des mains amies ont tiré une banderole à la mémoire de Greg, Irène, Marie-Cécile, Sébastien et des deux Laetitia, « *morts pour l'argent* ». Un drap tout entier déchiré pour y supporter sept lettres rouges et capitales. Un seul mot pour réclamer « *Justice* ».

Jean-Michel Dumay et Monique Raux

L'engin aurait dû être arrêté

La chute de la grue est-elle due à la négligence humaine ? Pour François Tornambé, secrétaire général de l'organisme professionnel de prévention du BTP à Nancy, cela ne semble faire aucun doute. « *Lorsque le vent dépasse 72 km/h, les grues à tour de ce type doivent être arrêtées et mises en girouette afin de moins offrir de résistance au vent.* » Or, selon Météo France, le vent atteignait 61 km/h à Nancy en début d'après-midi, et 82km/h entre 15 et 16 heures. Et les services météorologiques de la base militaire de Toul ont relevé à partir de 16 heures des pointes de 108 km/h.

Le responsable du chantier savait-il que le vent dépassait la vitesse fatidique ? Si la grue ne semblait pas équipée d'un anémomètre lui indiquant la vitesse du vent, François Tornambé précise que « *les grutiers sont suffisamment expérimentés pour avoir leurs propres repères* ». Les accidents causés par les grues sont plus fréquents qu'on ne le pense : ces dix dernières années, cet organisme a ouvert 258 enquêtes à la suite d'accident et avait recensé 287 victimes dont 83 décès. Dans le cas des grues à tour, un tiers des accidents est provoqué par le vent.

MISTRAL. Une école primaire a été évacuée à Marseille, vendredi 27 janvier au matin, par mesure de sécurité, en raison de la présence à proximité d'une grue de chantier, et d'un fort mistral.

Un Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires vient d'être créé

Priorité : une enquête sur la présence d'amiante et de pyralène dans les écoles et lycées

AU MOMENT PRÉCIS, jeudi 26 janvier, où se produisait l'effondrement d'une grue sur le bâtiment d'un lycée professionnel à Toul, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), organisme consultatif regroupant les partenaires du système éducatif, adoptait, à une très large majorité (trente-six voix pour, trois contre et trois refus de vote), le projet de décret de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires.

Ce texte était attendu avec une certaine impatience. Récemment, des organisations syndicales d'enseignants et des associations de parents d'élèves s'étaient inquiétées des lenteurs apportées à son élaboration, un an après la mise en place de la commission Schléret et neuf mois après la publication de son rapport qui préconisait, parmi ses recommandations prioritaires, la création de cette instance (*Le Monde* du 19 janvier). Les blocages subsistant ont été subitement levés. *Pour faire aboutir rapidement ce projet, qui était inclus parmi les cent cinquante-huit propositions du contrat pour l'école*, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, a dû consentir quelques concessions vis-à-vis de partenaires intransigeants.

DES MAIRES, DES ENSEIGNANTS... ET UN ÉLÈVE

Le nouvel observatoire, qui sera compétent sur les établissements scolaires des premier et second degrés de l'éducation nationale et de l'agriculture, publics et privés sous contrat, est désormais assuré « *d'accomplir sa mission en toute indépendance* », selon son article 2. Si son président est nommé par le ministre pour trois ans, le rapporteur sera élu parmi les quarante-huit membres de cette structure. Ils se répartissent en trois collèges distincts. Parmi les élus et gestionnaires de l'immobilier scolaire, l'Association des maires de France a obtenu les sept représentants qu'elle demandait en gage de sa participation active à cet organisme où siégera la Fédération nationale des organismes de gestion de l'enseignement catholique (FNOGEC). Un deuxième collège est composé des délégués des personnels, syndicats d'enseignants et associations de parents d'élèves. Enfin, dans un troisième collège, siégeront les représentants de l'Etat, ceux des chefs d'établissement et quatre personnalités, dont un lycéen.

Cet observatoire disposera de moyens propres pour mener sa mission d'étude des conditions d'applications des règles de sécurité et de vérification de l'état des immeubles et des équipements. Ses conclusions feront l'objet d'un rapport annuel. Pour l'heure, ses investigations ne sont pas étendues au patrimoine de l'enseignement supérieur. M. Bayrou a, toutefois, fait état d'une possible ouverture sur ce point. Avant son adoption définitive, le texte doit encore être soumis au Conseil supérieur de l'enseignement agricole. Le décret adopté, l'observatoire pourrait être installé, estime-t-on au cabinet du ministre, dans le courant du mois de mars avec, parmi ses urgences, l'enquête sur les écoles primaires, puis sur la présence d'amiante et de pyralène dans les bâtiments.

Michel Delberghe

Une « cohabitation » délicate

Dans son rapport sur l'évaluation des risques majeurs auxquels sont exposés les établissements scolaires, la commission Schléret évoque la sécurité aux abords des écoles, sans retenir spécifiquement les difficultés liées à la « cohabitation » entre un chantier et une école. Cette responsabilité résulte des pouvoirs de police du maire, qui délivre les autorisations d'ouverture de chantiers, après s'être enquis de l'avis de l'inspection du travail. Il est clair cependant qu'aucune disposition réglementaire n'est actuellement prévue pour recueillir les observations des établissements susceptibles d'être menacés. Dans le cas de l'accident de Toul, qui s'est produit en centre-ville, dans un entrelacs de ruelles étroites, la conduite de ce type de chantiers aurait nécessité, selon Jean-Marie Schléret, qui s'est rendu aussitôt sur place, des précautions supplémentaires.

Dans l'immédiat, les cours ont été suspendus dans l'établissement au moins jusqu'au début de la semaine prochaine, indique le recteur d'académie William Marois, et des solutions d'accueil sont recherchées dans d'autres établissements de la ville.

La reconstruction ou la remise en état du groupe scolaire Jean-Baptiste-Vatelot, propriété de la congrégation des sœurs de la Doctrine chrétienne, soulève par ailleurs d'autres difficultés. Géré par une association de gestion, il dépend, pour partie, des trois collectivités responsables, la ville, le département et la région pour chacune de ses activités d'enseignement, primaire, secondaire et professionnelle. Même si les règles de financement des investissements du privé restent strictement encadrées, des mesures d'exception étaient envisagées. Elles seront d'autant plus faciles à adopter que la partie enseignement professionnel de l'établissement est régie par la loi Astier qui accorde une plus grande liberté de financement par les collectivités locales.

Inondations et tempêtes frappent la moitié nord du pays

LA SITUATION reste extrêmement préoccupante sur le front des intempéries alors qu'une nouvelle perturbation devait traverser le pays vendredi 27 janvier. La pluie tombe depuis maintenant une semaine.

Dans l'Ouest, après une brève accalmie jeudi soir, on s'attendait à une reprise de la montée des eaux, renforcée par les grandes marées du week-end. Selon Météo France, *il devait encore tomber vendredi 20 à 30 litres d'eau par mètre carré. Dans le Finistère*, à Concarneau, les corps de trois disparus ont été récupérés dans leur voiture dans le port. Mais on recherche encore un Britannique à Gouézec. A Châteaulin, il a fallu établir pendant plusieurs heures un périmètre de sécurité sur une zone de 150 mètres autour d'un magasin où étaient stockés des produits agricoles à base d'ammoniac qui dégageaient des vapeurs toxiques sous l'effet de l'eau.

Dans le Morbihan, à Pontivy, il a fallu évacuer les 60 derniers patients de l'hôpital. A Morannes, dans le Maine-et-Loire, les 80 occupants d'une maison de retraite ont aussi été évacués. En Ille-et-Vilaine, la mairie de Rennes recommandait « *la vigilance* » devant les risques d'innondation. Dans les Côtes-d'Armor, en Mayenne, dans la Sarthe, en Loire-Atlantique, en Basse-Normandie, dans la Manche, partout l'eau monte. En Eure-et-Loir, l'état d'alerte est maintenu et la ville de Dreux n'a plus d'eau potable depuis trois jours en raison d'un « *risque bactérien* ». En Seine-Maritime, une coulée de *boue a coupé la voie ferrée Bréauté-Fécamp.*

DES RAFALES DE 100 KM/H

Dans le nord et l'est de la France, le spectacle est tout aussi désolant ; routes coupées, rues inondées, torrents de boue, sont signalés. Le département des Ardennes a été particulièrement touché par les pluies. Météo France explique qu'une mini-tempête a touché jeudi, en fin d'après-midi, l'est du pays de Dijon à Besançon jusqu'en Alsace, accompagnée de rafales de 100 km/h. Sur le front des inondations, la Meuse a continué de monter et là aussi, des maisons de retraite et une clinique ont dû être évacuées. Dans l'Aisne, en Moselle, dans la Meuse, l'inquiétude règne. Mais en Meurthe-et-Moselle, la Chiers est redescendue, jeudi.

En Alsace, relativement épargnée jusqu'alors, le Haut-Rhin a essuyé jeudi dans la soirée un orage court, mais extrêmement violent, qui a provoqué de multiples dégâts sans faire de victimes, en particulier dans la région de Mulhouse. En Franche-Comté, où l'on s'attendait à ce que le Doubs *atteigne une cote de 6,35 mètres*, le même phénomène a fait s'envoler une vingtaine de toits d'habitations et causé l'effondrement d'un hangar. Il n'y a pas eu de blessés mais un câble de haute tension a été rompu à la suite de la chute d'un pylône. Quatre cents personnes sont privées d'électricité. En Bourgogne, un fort coup de vent a entraîné la chute d'une tôle d'un toit d'un hangar, qui a tué un aveugle.

A Paris, le niveau de la Seine était de près de 4 mètres, seuil qu'elle est susceptible de dépasser. Toutes les voies sur berge sont fermées, rendant la circulation difficile.

L'Allemagne et la Suisse sont touchées elles aussi par les mauvaises conditions climatiques.

Le programme d'éducation « Socrates » est lancé

Ce dispositif européen de coopération scolaire et universitaire aura un budget de 5,6 milliards de francs sur cinq ans

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Après de rudes négociations, le conseil des ministres des Quinze et le Parlement européen ont décidé, mercredi 25 janvier, d'affecter au programme d'éducation « Socrates » un budget de 850 millions d'écus (5,6 milliards de francs) *pour la période quinquennale* 1995-1999. Au vu des résultats, ces crédits *pourront être révisés dans* deux ans. Le Parlement, appuyé *par la Commission* (Edith Cresson est désormais en charge de ces dossiers), réclamait un peu plus de 1 milliard d'écus.

Par ailleurs, les crédits affectés au programme « Jeunesse 3 » ont été portés à 126 millions d'écus. Ce n'est qu'au terme d'une réunion du « comité de conciliation », qui rassemble une délégation du conseil des ministres et une du Parlement, que ces compromis ont pu être trouvés, les deux instances ne parvenant pas à s'entendre.

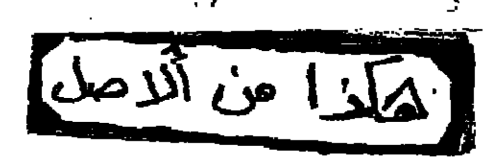
« Socrates » est un programme qui rassemble, pour la période 1995-1999, les différentes initiatives de l'*Union* européenne en matière d'éducation, en particulier l'ancien programme « Erasmus », le plus connu, et le programme « Lingua », dont l'objet est l'apprentissage des langues de la Communauté. Les cinq cents universités de l'Union, ainsi qu'environ 1 100 établissements d'enseignement supérieur participeront à « Socrates ». L'objectif de ce programme demeure, comme c'était le cas pour « Erasmus », de favoriser la coopération interuniversitaire et de permettre à une fraction *significative des étudiants* communautaires – la Commission européenne *et le Parlement retiennent* l'objectif de 10 % – de suivre des cours, durant un semestre ou plus, dans un établissement d'un autre pays.

Dans le cas de la France, ce programme a connu une forte montée en charge. En six ans, 200 000 étudiants en ont profité et 116 000 étaient candidats au départ pour l'année 94-95 (+ 8,3 % par rapport à l'année précédente), ainsi que 8 000 professeurs. Les méthodes de travail dans le cadre de « Socrates » seront quelque peu modifiées. Jusqu'à présent, les universités soumettaient à la Commission des projets mis au point par l'une ou l'autre de leurs facultés. Il est prévu que dorénavant chaque université adressera à Bruxelles un programme qui décrira la totalité de sa stratégie de coopération européenne et c'est sur cette base que sera conclu un contrat avec la Commission.

« Socrates », c'est la grande nouveauté, élargit la méthode « Erasmus » au secteur scolaire. 350 000 écoles, 4 millions d'enseignants et 70 millions d'élèves du primaire et du secondaire vont pouvoir être touchés par les programmes européens. L'idée est de *faire coopérer* des groupes de cinq ou six écoles, sur un thème d'enseignement *qu'elles auront* choisi, et, à partir de là, d'organiser des échanges scolaires (*durée 15 jours*).

Le programme « Jeunesse pour l'Europe 3 » s'adresse, lui, aux jeunes de 15 à 25 ans en dehors des structures scolaires et universitaires. L'animation culturelle, les séjours dans un autre état membre, la formation d'animateurs socio-éducatifs et l'apprentissage des langues sont quelques exemples d'actions promues, avec un souci particulier en faveur des jeunes défavorisés et menacés d'exclusion.

Philippe Lemaître



La consommation de crack augmente parmi les prostituées parisiennes

Chez les toxicomanes les plus démunis, cette drogue est souvent associée à l'héroïne

Une étude de terrain effectuée par l'Institut de recherche en épidémiologie de la pharmacodépendance (IREP) chez les « travailleurs sexuels » parisiens révèle une augmentation alarmante de l'usage de crack, étroitement associé à celui de l'héroïne. Ces données corroborent les observations de La Boutique, l'une des rares associations qui accueillent les toxicomanes les plus démunis.

LES CHERCHEURS de l'Institut de recherche en épidémiologie de la pharmacodépendance (IREP) avaient déjà décrit la montée de la consommation de crack dans la capitale (*Le Monde* du 13 avril 1994). Cette fois, ils se sont attachés à observer les ravages de cette « cocaïne à fumer » dans la population particulière des prostituées. Leur étude consacrée à ces « travailleurs sexuels » a été effectuée de février à septembre 1994. Sur cent cinquante sujets *« contactés »* par les enquêteurs, cinquante-cinq ont répondu au questionnaire. Premier constat : *« Tous ont consommé ou consomment du crack. »*

La grande majorité des prostituées interrogées sont dans une situation de précarité (83 %), beaucoup vivent à l'hôtel (41 %) et un tiers n'ont aucun domicile (29 %). Pour 71 % d'entre elles, la prostitution est leur seule source de revenu, les autres bénéficiant du RMI ou des allocations familiales d'aide aux parents isolés. Par ailleurs, 60 % n'ont aucune couverture sociale et 56 % ont déjà été incarcérées, 51 % ont déjà fait au moins une surdose et 38 % au moins une tentative de suicide. Plus de la moitié disent ne pas avoir de vie sexuelle privée, un tiers sont contaminées par le virus du sida et un autre tiers présentent un statut sérologique incertain.

Tous les « travailleurs sexuels » interrogés prennent quotidiennement de l'héroïne depuis l'âge de dix-neuf ans en moyenne, qu'ils associent au crack. Les trois quarts de l'échantillon connaissent cette substance depuis 1991 et 65 % en usent tous les jours. Environ un tiers (29 %) dissolvent la préparation dans du jus de citron et se l'injectent. *« Ils consomment de l'héroïne parce qu'ils sont dépendants ou pour* « ne pas être malades », *alors que le crack est bon pour le plaisir, ou pour le* « flash », précise la recherche de l'IREP. Les deux produits *« sont très étroitement associés, l'un permettant d'encourager la consommation de l'autre »*. L'arrivée du crack est en outre, selon l'enquête, à l'origine d'*« un recrutement de nouveaux sujets pour le travail sexuel »*.

Caractérisées par *« une accumulation extraordinaire de facteurs sociaux défavorables »* combinés à *« des situations familiales pathologiques où toutes sortes de traumatismes répétés étaient porteurs d'un devenir hautement menacé »*, ces exclues *« ne sont nullement en mesure de bénéficier par elles-mêmes des services sociaux et sanitaires »*, jugés *« trop contraignants »*. Quant aux institutions spécialisées, elles *« ne sont accessibles qu'aux toxicomanes qui formulent une demande de désintoxication »*, déplorent les enquêteurs, qui s'inquiètent de naissances récentes de *« bébés crack »* dans certains services hospitaliers.

« Le seul travail de prévention possible consiste en un travail de rue se basant sur un contact direct entre usagers et travailleurs sociaux », conclut l'IREP, qui insiste sur la nécessaire continuité du suivi social et sanitaire et plaide en faveur de lieux facilitant le passage vers des structures au *« niveau d'exigence plus élevé »*.

Alors que Simone Veil, ministre des affaires sociales et de la santé, vient d'annoncer la mise en place d'un groupe de travail chargé d'*« examiner très rapidement les problèmes posés par la prise en charge des toxicomanes dépendant du crack »* (en s'appuyant notamment sur *« le savoir-faire des équipes de certains départements d'outre-mer »*), La Boutique vient de dresser un premier bilan d'activité. Cette structure d'accueil d'un genre pionnier dite « à bas seuil », c'est-à-dire n'exigeant pas de sa clientèle toxicomane l'abandon immédiat de l'usage de drogues, confirme les inquiétudes de l'IREP.

LE CRACK, C'EST POUR OUBLIER QUE JE PRENDS DE L'HÉRO POUR OUBLIER LA PROSTITUTION.

PESSIN

« LE NETTOYAGE DE STALINGRAD »

Située dans le dix-huitième arrondissement de Paris, à proximité du métro Marx-Dormoy, cette cafétéria-laverie-bains-douches dont l'accès est gratuit a reçu, entre juillet 1993 et juillet 1994, 813 personnes (598 hommes et 215 femmes). Le modèle a essaimé, et une demi-douzaine d'endroits du même type fonctionnent actuellement en France. Ils accueillent leurs clients dans des états parfois à peine imaginables.

Les premiers temps, cinq à dix personnes poussaient chaque jour la porte de la Boutique. Elles sont entre soixante et soixante-dix aujourd'hui. L'équipe – quatre personnes dont un psychologue et une éducatrice – a interrogé un échantillon de 176 toxicomanes sélectionnés dans sa clientèle (126 hommes et 50 femmes, entre 25 et 30 ans). Les trois quarts d'entre eux sont de nationalité française, dont *« un très grand nombre originaires des DOM-TOM »*, et 72 % sont sans domicile fixe alors que plus de la moitié ont déjà fait l'objet d'une incarcération et que 15 % se prostituent régulièrement (56 % d'entre eux n'ont aucune ressource, 27 % perçoivent le RMI, 4 % se déclarent salariés). Parmi les produits consommés, 41 % utilisent le crack, 31 % l'héroïne et 4 % la cocaïne sous sa forme « classique » de poudre.

Perlette Petit, directrice de l'établissement, explique l'arrivée massive du crack par « le *nettoyage de Stalingrad* ». *« Les dealers sont repoussés du dix-neuvième arrondissement vers le dix-huitième »*, précise-t-elle. Un peu moins de la moitié des toxicomanes accueillis à La Boutique consomment les drogues dures en les fumant, un tiers se les injectent – 88 personnes disent utiliser chaque seringue plus de trois fois, 34 autres assurent nettoyer systématiquement les seringues réutilisées à l'eau de Javel – et une minorité (8 %) les inhalent. Plus de 7 000 préservatifs, près de 2 000 fioles d'eau de Javel et autant de flacons d'eau stérile ont été distribués durant l'année étudiée. Un tiers de l'échantillon n'a pas effectué de test de dépistage de l'infection par le virus du sida.

« Lieu de repos, de transit et de prévention des risques » pour certains, *« tremplin pour entreprendre des démarches »* pour d'autres, *« l'utilité* [de La Boutique] *n'a même plus besoin d'être démontrée »*, conclut Mohammed Toussirt, sociologue et chef de projet, dans son rapport d'activité. Certaines urgences demeurent. Des liens se sont tissés avec d'autres structures spécialisées, un médecin de l'association Charonne s'occupe des visiteurs les plus mal en point, une assistante sociale vient prodiguer ses conseils une fois par semaine. Mais le personnel de La Boutique doit faire face à une demande de soins qui le dépasse. Confrontée à la nécessité d'une hospitalisation d'urgence, l'équipe fait jouer la *« débrouille »*. Elle a *« sollicité à maintes reprises »* un poste d'infirmier à temps plein. En vain.

Laurence Folléa

La « cocaïne à fumer »

Apparu aux Etats-Unis au début des années 80 et arrivé en France *via* les Antilles, le crack est un mélange de chlorydrate de cocaïne et de bicarbonate de soude ou d'ammoniaque de sodium. Chauffé avant d'être fumé, il provoque à la fois des effets de stimulation psychique et d'anesthésie, mais la violence de l'effet initial s'estompe au bout de quelques minutes. Aussitôt après, le sujet se trouve plongé dans un état de grande tristesse qu'il nomme la *« descente »* et qui le conduit à renouveler la prise de crack. Un gramme de cocaïne (environ 800 francs) équivaut à une dizaine de *« cailloux »* de crack, vendus 100 francs pièce. Ses ravages sanitaires (troubles neurologiques) se conjuguent à l'apparition de comportements violents.

Le procureur général du roi requiert la peine de mort contre six beurs jugés à Fès

FÈS (Maroc)
de notre envoyé spécial

« Vive Moulay Hassan, vive Moulay Hassan, vive... » Dix fois, vingt fois, Naïma, seule femme poursuivie dans ce procès, a hurlé son slogan pour implorer la clémence d'Hassan II. Le procureur général du roi, qui reflète la position des autorités, venait de réclamer la mort contre six accusés du procès de Fès. Naïma, dix-neuf ans, fait partie de leurs onze complices présumés. Contre eux aussi, le ministère public a fait preuve de la plus grande sévérité en requérant le maximum des peines de prison encourues pour l'aide qu'ils ont apportée aux membres du réseau ayant participé en août 1994 à une campagne d'attentats visant à déstabiliser le Maroc.

Ces réquisitions sont d'autant plus brutales qu'elles arrivent au terme d'une instruction et d'un procès bâclés, bien loin d'avoir établi les responsabilités propres de chacun des accusés (*Le Monde* des 24, 25 et 26 janvier). Les six jeunes maghrébins promis à la peine capitale ont la particularité d'être tous venus de France, où ils résidaient, pour conduire des actions commandos sur le territoire du royaume chérifien.

Il s'agit des membres du « groupe de Fès » – les Marocains Abdeslam Garoise et Abderrahman Boujedli et le Français Kamel Benakcha – qui a tiré sur des policiers –; des membres du « groupe de Marrakech » – le Franco-Algérien Stéphane Aït Iddir et le Franco-Marocain Redouane Hamadi – qui est intervenu dans la fusillade meurtrière (deux touristes espagnols tués) de l'hôtel Atlas Asni ; il s'agit enfin de Marzoug Hamel, du « groupe de Casablanca » chargé d'une action contre les juifs de la ville.

Chacun, dans ces groupes opérationnels, avait des rôles distincts. Qu'ils aient tiré sur quelqu'un ou simplement conduit la voiture utilisée pour une opération, chacun se voit pourtant menacé de peine de mort par le procureur général, comme si l'intention de commettre une action armée en groupe suffisait.

« Il faut que le Maroc soit ferme et intransigeant »

Pendant les deux heures qu'a duré le réquisitoire, jeudi 26 janvier, Mohamed Bouhour, procureur général du roi, s'est cantonné à des généralités. Selon lui, les accusés appartenaient à *« une organisation terroriste »* qui a cherché à *« déstabiliser le pays, affaiblir son économie et son secteur touristique »*.

Le rôle de l'islamisme militant et militaire, qui animait cette organisation selon le dossier du volet français de l'affaire confiée au juge Bruguière, n'a pas été mis en exergue par le ministère public. Le réseau était dirigé en France par « Rachid », a simplement reconnu le procureur.

Faute d'avoir entendu Rachid, écroué dernièrement en Allemagne, le ministère public n'a pu faire que des suppositions, sans même s'intéresser à ses commanditaires du niveau supérieur. *« Le réseau terroriste siégeait à Avignon et son président était Rachid. Il avait des Algériens et quelques Marocains dans ses rangs, qui ont profité de la naïveté et de la misère dans laquelle vivent les jeunes »*, en France, a résumé à grands traits le procureur. On est bien en deçà des déclarations du ministre de l'intérieur et de l'information, Driss Bassri, qui avait, à la mi-septembre, accusé « Rachid » d'être un agent de la Sécurité militaire algérienne.

« Il faut que le Maroc, pays de la démocratie et de l'Etat de droit, qui respecte l'islam, soit ferme et intransigeant », a ajouté le procureur, en guise de message politique. A l'appui de sa demande de châtiments, il a cité deux versets du Coran : *« Dieu ne nous permet pas de tuer l'âme qu'il a créée, sans une raison valable »*, *« Celui qui le fait doit être châtié sévèrement. »*

Erich Inciyan

Le juge Halphen autorisé à enquêter sur l'office HLM de Paris

TRAFIC D'INFLUENCE. Le parquet de Créteil a délivré, jeudi 26 janvier, un réquisitoire supplétif étendant la saisine du juge d'instruction Eric Halphen à des faits de « trafic d'influence ». Le magistrat, qui enquête sur un réseau de fausses factures dans la région parisienne, a désormais la possibilité d'interroger, voire de mettre en examen, d'anciens ou actuels dirigeants de l'office HLM de la Ville de Paris, l'OPAC. Parmi les pièces saisies le 14 décembre par le juge Halphen auprès des services fiscaux de Marseille figurait une série de télécopies provenant de l'OPAC et adressées au promoteur Jean-Claude Méry, homme d'affaires proche du RPR, en détention provisoire depuis le 29 septembre, ainsi que des documents montrant les liens qu'entretenait ce dernier avec Georges Pérol, ex-directeur de l'office HLM et proche de Jacques Chirac (*Le Monde* du 23 décembre 1994). Alors que la demande de mise en liberté présentée par les avocats de M. Méry devait être examinée par la chambre d'accusation, vendredi 27 janvier, le juge Halphen devrait lui signifier une nouvelle mise en examen, pour « trafic d'influence ».

■ **AFFAIRES : la commission des requêtes** de la Cour de justice de la République examine le dossier dans lequel sont impliqués l'ancien ministre des affaires sociales, Georgina Dufoix, son mari, Antoine, et deux membres de son cabinet. Mme Dufoix est soupçonnée d'avoir permis, lorsqu'elle était ministre, l'importation en France d'un appareil de radiologie américain (RMN) en échange d'une commission de 2 millions de francs dont une partie aurait servi à financer sa campagne électorale dans le Gard, en 1986. C'est le conseiller rennais, Renaud Van Ruymbeke, qui avait instruit ce dossier dans lequel Antoine Dufoix, Michel Gagneux, ex-directeur de cabinet de Mme Dufoix, et Michel Maurice, l'un de ses anciens conseillers, se trouvent mis en examen aux côtés de l'industriel nantais René Trager. La commission des requêtes vérifie si les dossiers qui lui sont soumis justifient que la commission d'instruction de la Cour soit saisie.

ÉDUCATION

■ **MANIFESTATIONS : environ un millier d'aides-soignants,** auxiliaires de puériculture et agents hospitaliers et quelque cinq cents étudiants infirmiers ont défilé, jeudi 26 janvier, dans les rues de Paris. Leurs délégations ont convergé en début d'après-midi devant le ministère de la santé, où elles ont été reçues. Les premiers ont exigé une *« claire délimitation des rôles »* au sein de l'équipe soignante, la transformation des certificats d'aptitude en diplômes d'Etat, des rémunérations *« convenables »* et la titularisation de *« tous »* les employés précaires. Les seconds ont demandé *« de meilleures conditions d'étude »*, une reconnaissance de leur diplôme au niveau bac + 3, l'alignement de leurs prestations sociales sur celles des étudiants universitaires.

■ **UNIVERSITÉS : Claude Allègre, ancien conseiller auprès de Lionel Jospin,** alors ministre de l'éducation nationale, nous demande de préciser qu'il est *« totalement étranger »* au rapport rédigé par Daniel Laurent sur l'enseignement supérieur, et qu'il en *« désapprouve de nombreuses recommandations et conclusions »* (*Le Monde* du 25 janvier).

DÉPÊCHES

■ **EUROPOL : la Grande-Bretagne a accepté,** jeudi 26 janvier, lors de la réunion informelle des ministres de l'intérieur de l'Union européenne qui se tenait à Paris, que le terrorisme soit inclus dans les attributions d'Europol, le futur office de police européen. Toutefois, le terrorisme ne rentrera dans les attributions d'Europol que deux ans après la ratification de la convention régissant cet office. Les Quinze sont convenus d'une réunion, au début du mois de février, d'experts de police et de sécurité afin d'élaborer une stratégie commune.

■ **SANS-ABRI : La Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (FNARS)** a rendu public, jeudi 26 janvier, un guide répertoriant 1 600 lieux d'accueil, centres d'hébergement et services d'insertion gérés par près de 700 associations. Plus de 34 000 places d'hébergement sont ainsi recensées, dont le quart sont des chambres, studios ou appartements dispersés dans le tissu urbain.

■ **IVRESSE : Un automobiliste qui avait été arrêté,** mardi 24 janvier, alors qu'il conduisait sans permis et en état d'ivresse, a été condamné, jeudi 26 janvier, par le tribunal correctionnel de Sens (Yonne), à dix-huit mois de prison ferme. René Renaudin, 34 ans, demeurant à Montereau (Seine-et-Marne), avait déjà été condamné dix-sept fois, dont douze pour conduite en état d'ivresse. Il avait été arrêté au terme d'une course-poursuite avec les gendarmes de Sens.

Philippe Léotard affirme avoir été « averti » d'une perquisition chez lui

L'ACTEUR et chanteur Philippe Léotard, interpellé et mis en examen en octobre 1994 dans le cadre d'une affaire de trafic et de consommation de cocaïne à La Baule (Loire-Atlantique), aurait affirmé à plusieurs reprises aux enquêteurs et au magistrat instructeur qu'il avait été *« averti »* la veille de l'arrivée des gendarmes par l'entourage de son frère, François Léotard, ministre de la défense et à ce titre « patron » de la gendarmerie. Le comédien avait été laissé en liberté sous contrôle judiciaire. Le ministre de la défense a précisé, dans un communiqué diffusé jeudi 26 janvier, que *« ni lui ni aucun membre de son entourage n'est intervenu »* pour avertir Philippe Léotard : *« Les propos du comédien ont sans doute été tenus avec l'humour et l'esprit de dérision qu'on lui connaît plutôt que par volonté de contrarier le cours de la procédure. »*

Les soldes en série provoquent chez les consommateurs des interrogations sur la notion de juste prix

Industriels et distributeurs cherchent à reconquérir l'acheteur en jouant la carte du service, de la qualité et de la personnalisation

La modération de l'inflation (1,6 %) en 1994 est, en partie, le résultat de la baisse de certains prix. L'an passé, selon l'INSEE, les appareils de radio et de télévision ont baissé de 5 %, les gros appareils ménagers de 1,5 %, les automobiles de 0,2 % alors que les légumes ont baissé de 1,8 %, les produits laitiers de 0,6 % et les boissons non alcoolisées de 0,8 %. Exceptionnelle, cette valse à l'envers des étiquettes modifie le concept même de prix et détériore les relations entre fabricants, distributeurs et clients. Pris au piège des soldes et promotions en tout genre, les marques tentent de mieux faire valoir leur notoriété.

RABAIS, offres spéciales, démarques... Pour appâter un consommateur près de ses sous, les distributeurs ont usé et abusé des vieilles ficelles commerciales pour doper les ventes en période creuse. Mais, au fil des mois, les baisses de prix se sont retournées contre eux car les clients, qui y ont pris goût, ne sont pas près d'y renoncer.

Les consommateurs qui, depuis des années, achetaient sans discernement ce qu'on leur vendait à grand renfort de publicité sont devenus regardants, soupçonneux, chipoteurs. « *Pingres* », assurent certains en constatant que la course aux petits prix – et, même, le marchandage – est en passe de devenir un sport national. En 1992 et 1993, lorsque l'on lisait « *cheap is chic* » (« pas cher est chic »)dans la presse américaine, il était très « mode » pour les dames du septième arrondissement d'acheter chez Tati ou chez le soldeur du coin, ces chaînes importées d'Allemagne aussi austères que bon marché.

LA MANIE DE ZAPPER

Cette pression sur les prix, suicidaire pour les marges des commerçants, a eu pour effet de perturber les rapports entre le vendeur et sa clientèle, qui se sont tendus. A un acheteur méfiant répondait un distributeur un peu méprisant, humilié de voir tous ses efforts réduits à une question d'étiquette. De chaque côté du comptoir est apparue comme une perte d'estime réciproque.

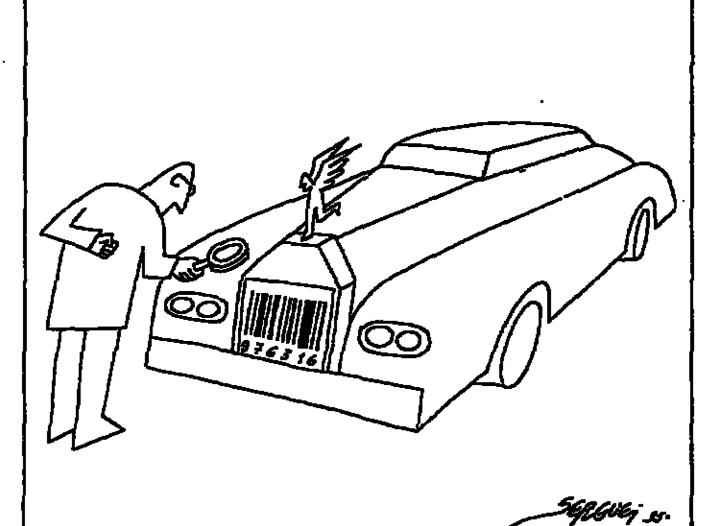
Plus grave encore, trop de baisses de prix ont fini par tuer les prix. Heureusement surpris dans un premier temps par les rabais qui leur permettaient de préserver leur pouvoir d'achat, les acheteurs en sont arrivés à s'interroger systématiquement sur chaque étiquette. Qu'est ce qui peut fonder un prix susceptible de baisser de 50 % ou davantage en l'espace de quelques jours ? Jacques Perrilliat, délégué général de l'Institut du commerce et de la consommation, le reconnaît : « *Des soldes à moins 50 %, cela détruit l'idée même de prix.* » La remise en cause de la légitimité du prix a conduit les consommateurs à acheter autre chose, ailleurs, et à un autre moment. C'est ainsi que les marques nationales ont été délaissées, que les petits commerces ont été désertés au profit des hypermarchés et des « casseurs de prix ». Et que les achats se sont décalés dans le temps, les acheteurs attendant les soldes ou les promotions.

Comment sortir de cette spirale infernale ? Pour le moment, la distribution semble décontenancée. Comme le dit Jacques Perrilliat, « *tout le monde mesure le danger et tout le monde continue* ». Or, la question se pose d'autant plus que le divorce entre la reprise et la consommation confirme les analyses selon lesquelles « *tout ne redeviendra pas comme avant* » avec le redémarrage de l'économie. Faire le gros dos en attendant des jours meilleurs ne suffit pas. Les distributeurs doivent repartir à la conquête d'un consommateur durablement différent, qui zappe d'un commerçant à l'autre et traverse une crise de confiance.

Nombreux sont ceux qui voient le salut dans le service, une des deux grandes portes de sortie évoquées avec la qualité. Le consommateur en veut-il ? Pendant les deux dernières années de crise, il s'en est passé des choses. Entend-on, par le terme de service sous lequel on met les horaires ou jours d'ouverture, l'accueil, le conseil, le « caddy-boy » qui porte les paquets etc., autre chose que le confort du client ?

La grande question est aussi de savoir si le service doit être gratuit. Le consommateur est devenu si exigeant qu'actuellement « *il ne veut pas payer plus cher mais demande un service plus grand* », remarque Olivier Geradon de Vera, président-directeur adjoint de Secodip. Difficile donc d'imaginer qu'il est prêt à débourser plus, au moins dans un premier temps. On imagine alors la difficulté qu'auront des commerçants aux marges érodées à financer sur leurs deniers ces nouveaux services... le temps que le consommateur y prenne goût au point d'accepter de les rémunérer !

Pour Jacques Dermagne, patron du CNC (Conseil national du commerce), il n'y a qu'une manière de sortir de la crise : « *Il faut avoir le courage de donner le choix au consommateur entre les petits prix et les grands services. Et regarder ce qui se passe.* » Il cite les pompes à essence, persuadé qu'une part de la clientèle a encore envie qu'on la serve en carburant, qu'on nettoie son pare-brise et qu'on vérifie la pression des pneus. Et il pose clairement le problème : « *On dit que le consommateur ne veut que le prix, mais comme on ne lui offre pas le choix, on n'a aucune chance de s'en sortir.* »



VRAIES PROMOTIONS

Tous, en tous cas, sont unanimes. Si service il y a, il doit s'agir d'« *un vrai service* ». Car, comme le dit Jacques Dermagne, « *le consommateur est aussi intelligent que l'offreur* ». S'ils se remettent à fréquenter les magasins, « *ça ne veut pas dire qu'ils abandonneront le prix pour je ne sais quel service qui n'existe pas* », avertit aussi Denis Stoclet, sociologue spécialiste de la distribution. Les propos sur les services rejoignent alors ceux sur la qualité, autre porte de sortie généralement citée : « *Le discours sur la qualité n'a de sens que si elle est perceptible, concrète et palpable* », note Olivier Geradon de Vera. Dans les produits de grande consommation, en tous cas.

Mais ne faut-il pas d'abord reconstituer un rapport de confiance entre le distributeur et le client ? Lorsqu'il analyse les moyens de sortir des excès de ces dernières années, Denis Stoclet estime ainsi que les marchands de meubles – dont certains membres ont abusé des prix cassés – devront tout à la fois pratiquer des prix honnêtes et attractifs et rendre un service. Mais « *pour que ça marche, il faut que l'enseigne soit crédible quand elle affiche son prix* », rappelle-t-il. Dans le textile, pour restructurer l'équilibre saisonnier des ventes et éviter que les clients attendent les soldes, il faut revenir à des vraies promotions s'étalant sur une période donnée et portant sur des articles qu'on ne trouvera plus ensuite. Mais, comme le fait remarquer M. Stoclet, « *il est difficile d'être vertueux, car si on est le premier à le faire, on risque de perdre du chiffre d'affaires* ». Pour beaucoup de chaînes, il y a une autre façon de s'en sortir : « *Jouer la marque distributeur, avec un bon rapport qualité-prix, et communiquer sur la permanence de ce rapport* », explique Denis Stoclet. Mais « *en évitant que cette image de qualité-prix soit cassée par les soldes...* » Toujours elles.

Françoise Vaysse

Les marques se cherchent une nouvelle image

QUELLE DIFFÉRENCE fondamentale entre ce paquet de pâtes de marque bien connue et cet autre, meilleur marché, qui ne porte que le nom de l'hypermarché ? Quels ingrédients, quel savoir-faire, peuvent justifier un écart de prix de 50 % par rapport à cette troisième offre « premier prix » ? Depuis 1991, les années de vaches maigres se sont accompagnées d'une défiance du consommateur vis-à-vis des grandes marques. Refusant de payer ce qu'il a tendance à considérer comme une simple prime de notoriété liée aux frais publicitaires des industriels, doutant de la valeur intrinsèque des produits de marque nationale, il s'est souvent replié sur les marques propres aux distributeurs et sur les produits premier prix. D'autant que la qualité des « marques distributeurs » ne cessait de s'améliorer et que leurs emballages copiaient ceux des marques concurrentes.

En juillet 1994, un sondage Secodip réalisé pour le compte du magazine *LSA* (*Libre Services Actualités*) révélait que, pour 70 % des Français, les grandes marques sont trop chères et que, pour le même pourcentage de consommateurs, la qualité des produits de marque distributeur est équivalente à celle des marques nationales. Pas étonnant, donc, que marques distributeurs et premiers prix se soient aujourd'hui octroyé un peu plus de 36 % du marché des produits de grande consommation, selon les chiffres de l'institut Nielsen.

CONTRE-ATTAQUE

Soucieux de resserrer leurs liens quelque peu distendus avec les consommateurs, les industriels contre-attaquent aujourd'hui avec, comme arme absolue, le rapport qualité-prix. Après des années de course au petit prix, affirment-ils unanimes, les Français seraient désormais davantage preneurs de produits de qualité, pour peu que la différence à la caisse ne soit pas trop importante. « *Il y a dans notre pays trois millions de chômeurs, donc dix millions de personnes pour lesquelles le prix est un déterminant principal,* affirme-t-on chez Nestlé-France, qui lançait, il y a tout juste un an, des plats cuisinés surgelés à 10 francs. *Nous devons répondre à cette demande et proposer des produits de qualité à prix modéré.* »

Une fois réduit, à coups de gains de productivité, l'écart de prix avec les marques distributeurs, le discours sur la qualité trouverait un écho, selon les industriels. « *Car les consommateurs ont un grand besoin d'être rassurés sur ce qu'ils achètent,* avance Philippe Kaas, directeur d'OC&C Strategy Consultants. *Or les grandes marques offrent une qualité constante, alors que, pour les premiers prix, les hypermarchés changent tout le temps de fournisseurs afin d'obtenir, à un moment bien précis, le meilleur prix sur tel article en telle quantité.* » « *Par essence, la marque est un contrat de garantie : en cas de problème, on sait à qui s'adresser...* », plaide Jean Lier, président de Prodimarques (association pour la Promotion et la diffusion des marques).

Les grands noms mettent aussi en avant leur capacité d'innovation. « *C'est en démodant les imitations que les produits de grandes marques peuvent justifier les écarts de prix* », résume M. Lier. Ces dernières années, conjoncture économique oblige, l'innovation s'était ralentie. Si les industriels y reviennent, c'est qu'ils sont convaincus de la présence, chez les consommmateurs, d' « *une vraie attente de nouveauté, dès lors que ce n'est pas de la poudre aux yeux, et que les conséquences sur les prix sont limitées* », comme l'explique Christian Vivier, responsable des relations extérieures de Procter & Gamble France.

SOLIDARITÉ PROMOTIONNELLE

Mais innover ne suffit pas. « *Encore faut-il le faire savoir* », avertit Philippe Kaas, persuadé que les marques nationales investiront beaucoup en communication dans les mois prochains. « *Pour justifier concrètement leur prix en faisant la démonstration de leur différence qualitative.* » Pour retrouver une identité également, et se redonner un peu de lustre. « *Certaines marques ont fait des bêtises. En produisant pour les distributeurs des produits qui ressemblaient étrangement aux leurs, elles ont perdu de leur crédibilité, ont fait naître le doute quant à leur valeur réelle* », dit Bernard Petit, président de l'agence de publicité Grey. Pour limiter le coût de ces investissements en communication, la tendance semble être à la simplification des gammes de produits et des portefeuilles de marques. A l'instar du groupe Danone, qui a enterré l'Alsacienne au profit de Belin et Lu, il s'agit de se recentrer sur les marques les plus connues, en répondant par ailleurs au désir des consommateurs de voir l'offre se clarifier.

Conséquence pour le moins paradoxale de ces efforts pour fuir la spirale des petits prix : la bonne vieille recette des promotions devrait plus que jamais être appliquée dans les mois qui viennent... Néanmoins, de nouveaux ingrédients vont pimenter cette pratique traditionnelle. Les firmes vont s'efforcer de personnaliser l'offre de rabais « *pour tisser des liens plus étroits avec le consommateur* », note Jean-Georges Micol, directeur des relations extérieures du groupe Danone.

Ainsi, l'opération « Bingo des marques » lancée pour la deuxième année consécutive par Danone se traduit par l'envoi au domicile d'une grille à compléter par des preuves d'achat. Les industriels en viennent également à une solidarité promotionnelle de crise. C'est le « Caddie à cadeaux » de la Biscuiterie nantaise avec sept autres fabricants indépendants ou le « Cash des grandes marques » du groupe Lever allié à cinq sociétés.

« *Pour l'instant sous pression financière, les consommateurs n'ont pas le choix. Mais la marque nationale reste bien associée aux notions de confiance et de fête,* conclut Jean Lier. *D'ailleurs, lorsqu'une famille modeste reçoit, elle achète des produits de marque.* »

P. Kr.

Ces odeurs qui font vendre

Dernière trouvaille pour séduire : le marketing olfactif

« **SENTEZ,** cela ne sent rien... » Depuis plusieurs mois, les carburants de Total ne dégagent plus leurs relents d'hydrocarbures mais une subtile « fragrance fruitée » pour le gazole, ou « vanillée » pour l'essence. Chez Esso, le plein de diesel sent la fraise. Ce n'est pas tout. Certains établissements financiers, pour faire « cossu », laissent négligemment flotter des odeurs de cuir parfaitement artificielles. Il est vrai que, depuis que des banques parfument leurs carnets de chèques, l'argent a une odeur.

Aujourd'hui, tout doit sentir bon. Même les produits qui ne sentent rien. Détartrants WC, mouchoirs en papier, jouets ou sacs pour aspirateurs, peintures, moquettes, textiles synthétiques et, bientôt, les intérieurs d'automobiles. Car les odeurs font vendre. On détermine désormais un « logo olfactif », dont la fonction est d'identifier le produit. Les fabricants de parfum ont flairé la bonne affaire. « *Après avoir exploité toutes les ressources de l'audiovisuel, c'est aujourd'hui le champ des odeurs qui est exploré par les services marketing* », note Jacques-Marie Decazes, directeur de la recherche appliquée chez Givaudan-Roure. « *Le parfum est devenu un outil essentiel d'incitation à l'achat,* remarque Isabelle Gourdon, acheteuse de parfum chez Unilever. *Une lessive est une lessive. Si l'on achète Skip et non Ariel, c'est souvent uniquement pour son parfum.* » « *Dans les supermarchés, les clients se dirigent vers les produits "vus à la télévision". Mais c'est en portant l'objet à leur nez qu'ils prennent finalement une décision* », confirme André Slagmulder, professeur à l'Institut supérieur du parfum, de la cosmétique et de l'aromatique alimentaire (ISIPCA).

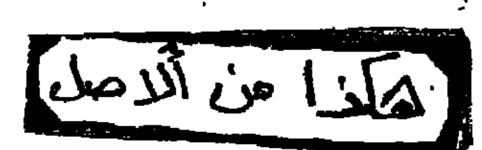
« *Dès qu'une petite innovation est introduite, on la souligne en changeant la senteur du produit. Cela suffit pour modifier l'interprétation du public, et faire passer une lessive pour plus efficace* », confie-t-on chez l'américain IFF (International Flavour and Fragrance). Certains industriels adeptes du marketing olfactif en sont même venus à parfumer leurs emballages, comme les bouchons d'assouplissants ou de café instantané... avant de réaliser qu'il était tout de même moins coûteux de laisser un paquet ouvert en rayon.

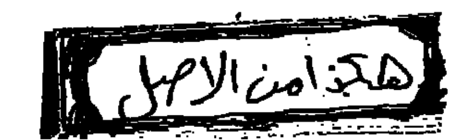
MÊME LE MÉTRO PARISIEN...

Censés rassurer et relaxer le consommateur, les parfums gagnent commerces et lieux publics. Hôtels, parkings ou cinémas se convertissent au parfum d'ambiance. Même le métro parisien prend ses odeurs très au sérieux. « *Avec le bruit, elles constituent l'un des paramètres essentiels de l'amélioration du confort de nos clients. Elles rassurent...* », analyse Christine Parfait, responsable de la qualité de l'air à la RATP. Toutefois, ajoute-t-elle, « *il faut faire très attention de ne pas générer une nuisance supplémentaire* ». Un très sérieux programme de recherche de trois années a donc démarré sur la « *caractérisation des odeurs et le traitement des nuisances olfactives* ». Soucieuse de connaître le « *ressenti* » des voyageurs, la RATP a lancé une première enquête auprès de cinq cents voyageurs. Une seconde, à grande échelle, est en préparation.

Marc Pougalan, responsable commercial chez le parfumeur suisse Firmenich, redoute que l'on en fasse un peu trop. « *Il n'y a pas de raison d'odoriser systématiquement des endroits qui ne sentent pas spécialement mauvais. On risquerait d'incommoder.* » Attention, également, aux dérives frauduleuses rendues possibles par les progrès techniques. Diffuser une alléchante odeur de fraises au-dessus de cageots de fruits sans goût, répandre des effluves de pain chaud autour d'un simple dépôt-vente, imprégner un véhicule d'occasion d'un parfum de voiture neuve, projeter une senteur « cuir » sur des sièges ou des sacs en skaï. Prudence, tout cela est désormais un jeu d'enfant pour les parfumeurs...

Pascale Krémer





DISPARITION

John Halas

Un grand nom du cinéma d'animation britannique

John Halas, cinéaste d'animation britannique d'origine hongroise, est mort vendredi 20 janvier à Londres. Il était âgé de quatre-vingt-deux ans.

De l'intense activité déployée pendant plus de cinquante ans dans les studios anglais par John Halas et sa collaboratrice et épouse Joy Batchelor, subsistera avant tout le long métrage d'animation *La Ferme des animaux*, qu'ils réalisèrent en 1954 d'après le roman de George Orwell.

Né le 16 avril 1912 à Budapest, Janos Halasz, qui a alors déjà fait paraître des dessins dans plusieurs journaux parisiens, débute dans le cinéma au côté du cinéaste d'animation hongrois George Pal, qui deviendra par la suite réalisateur de films de science-fiction à Hollywood. En 1935, après deux années passées dans une école d'art graphique, il crée son propre studio et réalise plusieurs films publicitaires. L'année suivante, il est invité à Londres, où il rejoint les rangs de la British Animated Films. En 1940, il fonde avec son épouse la Halas and Batchelor Company.

Pascal Mérigeau

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 26 janvier sont publiés :

● **Péages** : un décret relatif aux péages autoroutiers. Ce texte prévoit que l'évolution des tarifs des péages autoroutiers est intégrée aux contrats de plan signés entre l'Etat et les sociétés concessionnaires. De cette façon, les tarifs sont établis pour cinq ans, au lieu d'être fixés chaque année. Leur augmentation devrait être comparable à celle de l'inflation, sur la période 1995-1999 (*Le Monde* du 12 janvier).

● **Agriculture** : un décret relatif aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs. Ce texte précise certaines dispositions de la loi de modernisation de l'agriculture, censée faciliter l'adaptation de ce secteur aux nouveaux enjeux internationaux et communautaires. Il cherche à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, par le biais d'allègements fiscaux. Un arrêté modifie, en outre, le montant de la dotation d'installation attribuée aux jeunes agriculteurs.

Au *Journal officiel* du vendredi 27 janvier est publié :

● **Agriculture** : un arrêté instituant un comité scientifique auprès du ministre de l'agriculture et de la pêche. Cette instance devra éclairer les choix politiques, scientifiques et pédagogiques du ministère, des établissements d'enseignement supérieur ainsi que des organismes de recherche publique.

NOMINATION

NATIONS UNIES

Henri Carsalade a été nommé sous-directeur général à la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, où il dirigera le département du développement durable qui vient d'être constitué. Agronome de formation, M. Carsalade a été, de 1990 à 1993, directeur général du Cirad, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

AU CARNET DU MONDE

Naissances

Nathalie HAMEL
et
Jean-Marie NEUMULLER
sont heureux d'annoncer la naissance de

Chloé,

le 19 janvier 1995, à Basse-Terre (Guadeloupe).

Décès

– Mme Marcel Belaiche,
sa mère,
Mme José Belaiche,
son épouse,
Stéphane, Frédéric, Grégory
et Nadia,
ses enfants,
M. Michel Davy et Mme,
née *Charlotte Belaiche, sa sœur,*
Agnès et David Caffin,
Charles et Evelyne Helbronner,
ses neveux et nièces,
Mme Suzanne Morjean
et Lucienne Oualid,
ses tantes,
Le docteur Henri Oualid,
son cousin,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

José Joseph BELAICHE,
né à Alger,

assassiné à l'âge de cinquante-six ans, à Alger, le dimanche 22 janvier 1995.

L'inhumation a eu lieu le mardi 24 janvier, en présence de M. l'ambassadeur de France en Algérie, dans le carré familial du cimetière israélite de Saint-Eugène, à Alger.

17, rue Ahcene-Kouba,
El Biar, Alger.
18, rue d'Aumale,
75009 Paris.

– Pierre Laurent,
président,
Et les membres du conseil d'administration de la Fondation nationale de la *Cité internationale universitaire de* Paris,
Le délégué général,
Et le personnel de la Fondation nationale,
Les directrices et directeurs des maisons,
Et le personnel,
ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre DHOMBRES,
secrétaire général de 1966 à 1976.

– La direction du *Mouvement* contre le racisme et pour l'amitié entre *les peuples (MRAP),*
La Fédération de Seine-et-Marne du *MRAP,*
ont la tristesse de faire part de la disparition de

Robert GRIBENSKI,

le 23 janvier 1995.

Né en 1928, Robert Gribenski créa et développa les activités du Comité de Melun-Dammarie-les-Lys et de la Fédération de Seine-et-Marne. Il représenta son département au Conseil national du MRAP avec un engagement exemplaire.

Les obsèques auront lieu le samedi 28 janvier, à 11 heures, au cimetière de Moulignon, commune de Saint-Fargeau-Ponthierry (Seine-et-Marne).

Il avait fait sienne cette pensée de Primo Levi :

« Qui n'a pas de mémoire n'a pas d'avenir. »

Le MRAP s'associe à la douleur de sa famille.

– François, Jacques, Vincent
et Bernadette Marthelot,
Eliane Marthelot
et ses enfants,
Marie-Annie et Michel Bouchery,
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre MARTHELOT,
directeur d'études
à l'Ecole des hautes études
en sciences sociales,
délégué général à la CIUP,
de 1967 à 1977,

le 18 janvier 1995.

L'inhumation a eu lieu le 23 janvier, *dans l'intimité*, à Vézelay (Yonne).

Une messe à sa mémoire sera célébrée le 3 février, à 18 heures, au couvent Saint-Jacques, 20, rue des Tanneries, Paris-13e.

Résidence Mexico,
65, rue du Javelot,
75013 Paris.

– Pierre Laurent,
président,
Et les membres du conseil d'administration de la Fondation nationale de la Cité internationale universitaire de Paris,
Le délégué général,
Et le personnel de la Fondation nationale,
Les directrices et directeurs des maisons,
Et le personnel,
ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre MARTHELOT,
délégué général de 1967 à 1977.

Avis de messes

– *Le président,*
Et les membres du conseil d'administration d'Electricité de France,
Le directeur général,
Et l'équipe de direction,
Le personnel de l'entreprise,
présentent leurs condoléances à Mme Paul Delouvrier, et s'associent à la tristesse de la famille de

M. Paul DELOUVRIER,
ancien président
du conseil d'administration
d'Electricité de France,
grand-croix de la Légion d'honneur,
grand-croix de l'ordre national
du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,

décédé le lundi 16 janvier 1995, à l'âge de quatre-vingts ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 19 janvier.

Une messe à son intention sera célébrée le jeudi 9 février, à 18 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides.

– Le président,
Et le bureau du *Conseil économique* et social,
présentent leurs condoléances à Mme Paul Delouvrier, et s'associent à la tristesse de la famille de

M. Paul DELOUVRIER,
inspecteur général des finances,
ancien délégué général
du gouvernement en Algérie,
ancien président
du conseil d'administration
d'Electricité de France,
ancien membre
du Conseil économique et social,
grand-croix de la Légion d'honneur,
grand-croix de l'ordre national
du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,

décédé le lundi 16 janvier 1995, à l'âge de quatre-vingts ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 19 janvier.

Une messe à son intention sera célébrée le jeudi 9 février, à 18 h 30, en l'église *Saint-Louis des* Invalides.

– M. Michel Giraud,
ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
président du conseil régional d'Ile-de-France,
Les vice-présidents,
Les présidents de groupe,
Et l'ensemble des conseils régionaux,
Le personnel du conseil régional,
M. Roger Courbey,
président du Conseil économique et social de la région Ile-de-France,
Les membres du bureau,
Et l'ensemble des conseillers économiques et sociaux,
Le personnel du Conseil économique et social,
présentent leurs condoléances à Mme Paul Delouvrier, et s'associent à la tristesse de la famille de

M. Paul DELOUVRIER,
ancien délégué général du district
de la région de Paris,
ancien préfet de la région parisienne,
ancien président
de l'Institut d'aménagement
et d'urbanisme de la région de Paris,
grand-croix de la Légion d'honneur,
grand-croix de l'ordre national
du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,

décédé le lundi 16 janvier *1995*, à l'âge de quatre-vingts ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 19 janvier.

Une messe à son intention sera célébrée le jeudi 9 février, à 18 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides.

(Le Monde du 18 janvier.)

Messes anniversaires

– Une messe sera célébrée, lundi 30 janvier 1995, à 12 h 30, à la Chapelle de la *Médaille miraculeuse*, 140, rue du Bac, Paris-7e, pour le centième anniversaire de

Mgr Jean CASSAIGNE.

Né dans les Landes, le 30 janvier 1895, prêtre des Missions étrangères (1926), fondateur du village des lépreux de Dilinh, Vietnam, en 1928, évêque de Saïgon (1941). Atteint de la lèpre (1955), il retourne à *Dilinh et vit au service de ses* frères lépreux jusqu'à sa mort en 1973.

En union avec les lépreux de Dilinh, avec ses amis français et vietnamiens, Louis et Madeleine Raillon, 9, place Salvador-Allende, 94000 Créteil.

– En union de pensée et de prière avec tous ceux qui l'ont connu et aimé.

En ce deuxième anniversaire de son *retour vers le Père, une messe sera dite* à l'intention de

Jean-Marie CHAUMONT,

le samedi 28 janvier 1995, à 18 h 30, en l'église Saint-Jean-Marie-Vianney, à Aix-en-Provence.

De la part de sa famille.

Anniversaires

– Nul, excepté les opportunistes, ne peut oublier la tragique disparition, le 28 janvier 1993, de

Philippe BERNARD,
ambassadeur de France
à Kinshasa (Zaïre).

Que ceux qui l'ont aimé et ont *apprécié son sens aigu du devoir* se souviennent et aient une pieuse pensée en ce jour.

Mme Philippe Bernard,
Anne,
Luc.

– Il y a dix ans, le 28 janvier 1985,

Jean-Pierre RASSAM

a été cruellement enlevé à l'affection des siens.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

– Pour le dixième anniversaire de la disparition de

M. Icek KORN,

le 28 janvier 1985, une pensée affec*tueuse est demandée* à ceux qui l'ont connu et aimé.

« Tant que ceux que nous aimons restent présents dans nos mémoires, il n'y a pas de mort. La mort, c'est l'oubli. »

Communications diverses

TY 2

« Une fenêtre sur la Mémoire »
janvier 1945-janvier 1995

91, *quai* de la Gare,
75013 Paris.

– Le Collège international de philosophie rappelle qu'il procède actuellement au renouvellement partiel de son assemblée collégiale, en nommant vingt-cinq nouveaux directeurs de programme pour une période de six ans. Il *informe qu'aucun dossier de candidature* déposé au Collège ou adressé par la poste (cachet de la poste faisant foi) après le 7 février 1995 ne sera pris en considération. Renseignements et formulaires de candidature : Collège international de philosophie, 1, rue Descartes, Paris-5e. *Tél.* : (1) 44-41-46-80.

Maison de l'hébreu : 47-97-30-22. Stages express individuels (moderne, sacré), adultes, enfants (Bar-mitsva).

– Pour la restauration, la restitution et la création de broderie et de tapisserie.

Philippe CÉCILE

a le plaisir d'annoncer l'ouverture de son atelier, 47-49, avenue du Docteur-Arnold-Netter, Paris-12e.

Ouvert du lundi au vendredi, de 14 heures à 19 heures. Renseignements au 44-67-92-02.

Thèses

– Mme Mahnaz Moazami présentera, le samedi 28 janvier 1995, à 9 h 30, dans la salle Henri-Corbin (bibliothèque) de la *section des sciences religieuses de l'Ecole* pratique des hautes études, escalier E, 1er étage, *Sorbonne*, une thèse de doctorat intitulée : « La place de l'animal dans la conception zoroastrienne. L'histoire des animaux à travers les textes pehlevis. » Cette soutenance est publique.

هكذا من الأصل



ENQUÊTE

Paroles du Caire

Dans les taxis collectifs de la capitale égyptienne, on parle boulot-métro-dodo, mort, amour et jalousie. Des millions de personnes empruntent chaque jour ces transports en commun, lieux de colères, de rires et de confidences

AU volant de sa Toyota, Choukri, la djellabah grise et la moustache avenante, hèle, *« fils de chaussure ! »*, un enfant accroché à l'arrière d'un bus. *« Fils de chaussure, tu vas descendre de là ! »* Il est 10 heures du matin et les rues d'Imbaba, au Caire, le long du Nil, s'ankylosent comme d'habitude dans la douceur et la chaleur. Les voitures, les bus, les taxis, la foule de tous côtés vont, viennent, s'entrechoquent et se ralentissent dans les injures, les moqueries. *« Et toi, qu'est-ce que tu t'imagines ? Que tu vas t'envoler au-dessus des bagnoles ? »*, lance le chauffeur à celui d'une Mercedes. A l'intérieur du minibus, le taxi collectif de Choukri, deux adolescentes feuillettent la *« La Moitié du monde »*, hebdomadaire en couleur. L'une parle du ministre de l'agriculture. *« Tu sais que, en plus, il est peintre. » « Ah bon ? »*, fait l'autre. *« Quoi ! tu ne connais pas ton ministre de l'agriculture ? »* Les deux jeunes filles éclatent de rire.

Une femme remarque dans la rue un piéton avec un beau blouson en cuir. *« Ma mère est grosse. Elle a essayé un blouson, ça la rendait encore plus grosse ; elle l'a acheté quand même ! »*. Une autre femme secoue son enfant qui s'est endormi : *« Réveille-toi. Regarde ! Regarde le mouton ! »*, dit-elle en désignant son mari. Choukri reprend le refrain d'une chansonnette dont il a mis la cassette : *« Est-ce que c'est comme ça, au début, quand tu restes debout toute la nuit et que tu chantes pour elle ? »*.

On estime que sur les treize millions d'habitants du Caire, près de huit millions de personnes empruntent chaque jour les transports en commun. Huit millions pour une seule ligne de métro et 3 000 autobus en circulation. *« On n'a pas vraiment le choix. Le bus, c'est mission impossible ; le taxi individuel, c'est hors de prix. Sans minibus, tu restes chez toi »*, explique Ahmed, un étudiant du centre-ville qui a envie de dormir chez sa copine, près des pyramides, c'est-à-dire à plus d'une heure et demie de route de la grande place Tahrir.

Deux cadres supérieurs arrivent justement, l'allure pressée, sur cette place centrale, l'une des principales stations de ces taxis-fourgonnettes privés dont on évalue le nombre à 15 000 dans la capitale. Elle, le brushing soigné : *« C'est fou, ce matin, impossible de sortir de Ramsès* [autre grande place du Caire] *avec la voiture. »* Lui, en complet-veston : *« Moi, je n'avais pas la mienne, aucun taxi n'a voulu m'amener ici. »* Une vieille femme mendie à travers la portière : *« Que Dieu te protège des maladies et des scandales ». « Va travailler ! »*, lui répond la passagère. *« Mais elle est pauvre ! »*, lui souffle son collègue. *« Non, y a plein de travail, va travailler ! »* répète-t-elle.

Le minibus démarre, quatorze personnes se partagent dix places sur trois banquettes recouvertes d'un plastique imitant l'aluminium. Un enfant assiste le conducteur, la tête dans la rue, annonçant à la criée sa destination aux piétons, *« Maadi, Maadi ! »*, tout en allumant au-dessus des passagers une lampe qui tourne sur elle-même en émettant des lumières rouges, bleues, vertes. On aime, dans ce véhicule, la *jeel music*, musique métissée, pop égyptienne électrisée, interdite de radio et de télévision, dont les tubes se font et se défont dans les taxis collectifs et individuels, dans les cafés aussi : *« Qui d'entre nous a commencé ? / Qui nous a fait perdre notre propre vie ? / Etait-ce toi, était-ce moi ? / Amoureux blessés, on fait tellement de conneries... »*

Le minibus longe un bras du Nil et un bateau de croisière désaffecté, puis une sorte de marais, deux palmiers, un minaret, des grues à l'horizon, des immeubles en construction. Un palais maure, un autre arts déco, de petites maisons, une série d'immeubles résidentiels, un vieux village, un acqueduc, des cubes de planchers, de plafonds en béton, des routes, des ruelles, des *highways*, autoroutes suspendues dans la ville. Des moutons broutent un morceau de pelouse entre deux lampadaires sous un échangeur routier. Les deux cadres supérieurs regardent, indifférents, à travers la vitre. Elle lui parle d'hiver et de vitamine A. Puis les silences, la chanson.

Lui, d'un coup, raconte le fait divers du *« garçon épileptique retrouvé mort dans un orphelinat, mangé par les rats »*. Il trouve incroyable que la presse ait tenté de dissimuler l'*« attaque des rats »* : *« En France, ils ont eu une affaire de sang pollué, trois cents personnes ont été tuées : le ministre s'est pris quatre ans de prison. »* Elle répond, le regard vague : *« Bien sûr, là-bas on ne prend pas les gens pour des cons. »* Le taxi traverse Maadi, quartier de villas et de jardins construit au début du siècle pour les étrangers. Le couple descend là pour aller travailler. Plus loin, au terminus, des ouvriers donnent des coups de pelle dans un monticule d'ordures. Au-dessus d'eux, une publicité pour un congélateur conseille : *« Ton premier et dernier choix, Electrostar. »* Une quinzaine d'hommes attendent, accroupis, une camionnette qui voudrait bien venir les embaucher pour un travail à la journée. Le café, en face, s'appelle Famille Heureuse Pepsi-Cola. Le minibus repart pour le centre-ville.

Loin, très loin dans le désert, les immeubles sont alignés au carré, les chantiers ne sont pas tout à fait terminés mais déjà des vendeurs de nougat, de saucisses et de foies grillés occupent l'espace de ce qui sera la grande place d'El Tamine, nouveau quartier, paradis des classes moyennes, encore hanté par les bulldozers et traversé par une « quatre-voies » qui se perd dans les dunes et l'horizon blanc. Les deux hommes qui ont pris place dans le taxi-fourgonnette ne prêtent guère attention aux danses du ventre de la comédie musicale qui passe sur une minitélé. Non, ils sont plutôt déçus par leur cousin Saïd, parti travailler en Arabie saoudite et qui a fait la bêtise de placer ses économies ici dans un appartement du désert. *« T'as vu comme c'est petit, t'as vu comme c'est loin ? »* Pour un peu plus de 50 000 livres (environ 65 000 francs), ils auraient pu *« lui trouver quelque chose de bien vers Maadi ou au bord de l'autoroute. »* Sur la banquette arrière, Yasmine, une lycéenne voilée, confie à voix basse à sa copine que son ami *« veut continuer à* [la] *connaître »*. *« Ça va vous mener où cette histoire ? »*, s'inquiète l'autre. *« Au début, c'était intéressant, maintenant j'ai peur*, dit Yasmine. *De toute façon, s'il se présente à mon père, je le connais, mon père n'acceptera jamais. – Et toi, quoi que ce soit d'autre tu n'acceptes rien, tu entends ? »* La jeune fille acquiesce, dit qu'elle a pensé désormais descendre de chez elle le matin avec son cousin : *« Il n'osera plus se montrer. »*

Dans la rue, une femme en veste imitation léopard est accompagnée de son mari en djellabah, d'autres se promènent en tailleur, d'autres voilées, d'autres en robe à fleurs. Un marchand de plafonniers a incrusté ses modèles en stuc sur sa façade, son voisin a fabriqué des arbres en assemblant les dizaines de pots d'échappement qu'il vend. Des charrettes de roseaux, de sacs de farine, de têtes et de viscères de moutons se mêlent aux vieilles Peugeot, aux nouvelles Toyota. Une camionnette s'échappe avec une cargaison de fauteuils dorés. Le chauffeur du minibus croise un collègue ami, s'arrête et lui demande, ignorant les klaxons : *« Alors, cet accident, comment ça s'est terminé ? »* Les lycéennes de la banquette arrière regardent la rue, songeuses : *« Tu as vu ce type ? Chaque jour, il enlève les fringues de sa vitrine et chaque jour, il en met des nouvelles comme s'il vendait tout dans la journée. »*

Une grosse dame, assise près de la portière, se prépare à descendre pour permettre à un jeune de sortir, mais celui-ci est déjà passé par la fenêtre. Elle se retourne, étonnée, vers les autres passagers qui, eux, attendaient sa réaction pour enfin rigoler. Une autre femme parle tout haut, dit qu'elle a envie de se faire du *cocheri*, mélange de riz, de macaronis et d'oignons grillés. Deux hommes se racontent que Saïd n'a pas eu de chance, qu'*« ils lui ont piqué sa dynamo, ses freins, ses pneus »*. Le chauffeur montre aux passagers la rue d'à côté entièrement bitumée il y a six mois : *« Eh bien ! tant pis, ils la refont aujourd'hui ! Il y en a qui veulent vraiment croquer »*.

Un poissonnier entre, le pantalon plein d'écailles et ne trouve pas d'endroit où s'asseoir. Le conducteur invite sèchement un garçon assis sur la banquette du milieu à rejoindre le fond déjà surchargé. Le garçon s'énerve, prend le minibus à témoin : *« Mais pourquoi il me gueule dessus, je suis prêt à y aller, moi ? »* Le poissonnier s'assoit en équilibre sur une demi-place. *« C'est une chaise faite de vide, ça ! »*. Une femme sort un kleenex, le pose discrètement sous son nez. Le chauffeur marmonne sa mauvaise humeur – *« boulot de merde, fait chier de travailler comme ça »* –, il hurle contre un piéton qu'il a failli écraser en le traitant de *« monument ! »*.

A Ashaoui, il n'y a pas de rues mais seulement des maisons, des immeubles qui ont poussé dans tous les sens, sortis de la terre battue et formant un quartier de petits employés, de nouveaux arrivés. Quatre vendeurs d'un magasin d'Etat ont fini leur journée, s'installent dans le minibus qui mène à la place Ataba avec l'envie de se taquiner. *« Tu as terminé plus tôt, toi ? Comment ça se fait que tu sois là ? ». « Je fais un extra. »* L'un d'eux, Ossama, raconte longuement une histoire de papiers qu'*« un type, le genre à arrêter les bateaux en marche, ne veut pas donner à (sa) femme pour qu'elle arrête de travailler. »* Pourtant, il *« aimerait bien qu'elle reste à la maison »*, sa femme. Une collègue, plutôt jolie, maquillée, l'écoute d'une oreille distraite et lui lance, ironique : *« On est arrivé à Malek El Saleh, tu descends là d'habitude ». « Ça va, faut le dire si je suis lourd avec mes histoires »*, dit Ossama en sortant.

> « Dieu seul sait ce qui se passe dans les maisons des gens, mais sa femme, vous avez vu comme elle est jalouse. Et en plus elle est grosse comme nous trois »

« Il n'est pas normal en ce moment. Dieu seul sait ce qui se passe dans les maisons des gens mais sa femme, vous avez vu comment elle est jalouse ? » commente la jeune fille. *« En plus, elle est grosse comme nous trois »* ajoute son amie. A Ataba, dans les lumières, les murs de robes et les montagnes de casseroles, une passagère loupe sa sortie et la chute est spectaculaire, – un minibus s'arrête rarement, on le prend et on le quitte en marche – : *« ça va pas, non ? tu dois regarder ce que tu fais »*, crie-t-elle au chauffeur, étalée par terre. Les passagers s'esclaffent, un vieil homme prend à partie l'enfant qui seconde le chauffeur : *« Toi aussi, tu dois faire attention »*. L'enfant répond : *« Je lui ai dit de s'arrêter, qu'est-ce que ça peut me faire ? »*. La suite du trajet se transforme en jeu, le vieil homme faisant mine de jeter l'enfant dans le vide : *« Fais gaffe, parce que si tu ne fais pas attention, je te fais basculer... »*. Certains, devant, disent que *« ce chauffeur est un paysan,* (que) *tout à l'heure, il voulait prendre des gens sur le toit »*, tandis qu'à l'arrière, un passager ne supporte pas les paroles de la chanson, poussée à fond sur l'auto-radio – *« Mon destin, tu es devant moi mais je ne te vois pas. » « Tu vas baisser un peu, oui ? »*.

L'enfant met une cassette de la chanteuse Naguet El Saghira, un classique moins risqué et le passager mal luné engage la conversation avec son voisin, un homme en cravate, lunettes fines, la barbe soigneusement taillée : *« J'espère qu'on va tomber sur un policier et que ce chauffeur va se faire choper parce qu'on est beaucoup trop là-dedans. »* L'homme barbu acquiesce. L'autre poursuit : *« Tous ces mômes ne savent rien. Ce qui les intéresse, c'est la bouffe, les clopes, la drogue, le fric. »*

Deux maçons parlent de leur chantier. Une femme, du mariage de sa fille qui est en train de capoter – *« elle est revenue chez moi ; un jour, il l'a obligée à lui donner un de ses bracelets, il dit qu'il la remboursera. »* Des écolières rendent une visite à une amie, l'une avec des oranges, l'autre avec un chou fleur. Un couple se dispute sur les avantages et les inconvénients d'un commerce sédentaire ou ambulant. Une femme est décidée à reprendre les 300 livres (environ 230 francs) qu'elle a versées à l'Etat pour payer un emplacement de marché dont elle attend l'attribution depuis trois ans. Deux hommes commentent la réussite incertaine d'un ami fabricant de chaussures à Assouan – *« maintenant avec les tennis Amigo... ils arrivent à en faire en incrustant dans les semelles des petites ampoules qui s'éclairent, tout le monde en avait pour l'Aïd »* (fête de la fin du ramadan). Une adolescente raconte qu'elle a été harcelée au téléphone pendant trois mois – *« Il me disait : je veux juste entendre ta voix »* – jusqu'au jour où son père a menacé le plaisantin en criant : *« Petit fou qui habite avec les fous, je sais qui tu es, je vais aller te trouver. »* Une passagère plus âgée trouve que l'autre a bien de la chance parce que le sien *« ne s'est jamais arrêté, il appelle à des heures impossibles, 3 h, 4 h du matin. »*

Une autre parle d'une amie qui *« n'est pas organisée, elle a mis un canapé sous un escalier, un autre à côté des chiottes, comment veux-tu qu'elle reçoive des invités ? »* Le père de Helmi est mort, *« on a fait venir un bulldozer, on a nettoyé la rue, on l'a recouverte d'un beau sable blanc »*. Une mère trouve que sa fille de deux ans prononce bien les « l », *« pas comme sa copine, on ne sait pas ce qu'elle a. »*

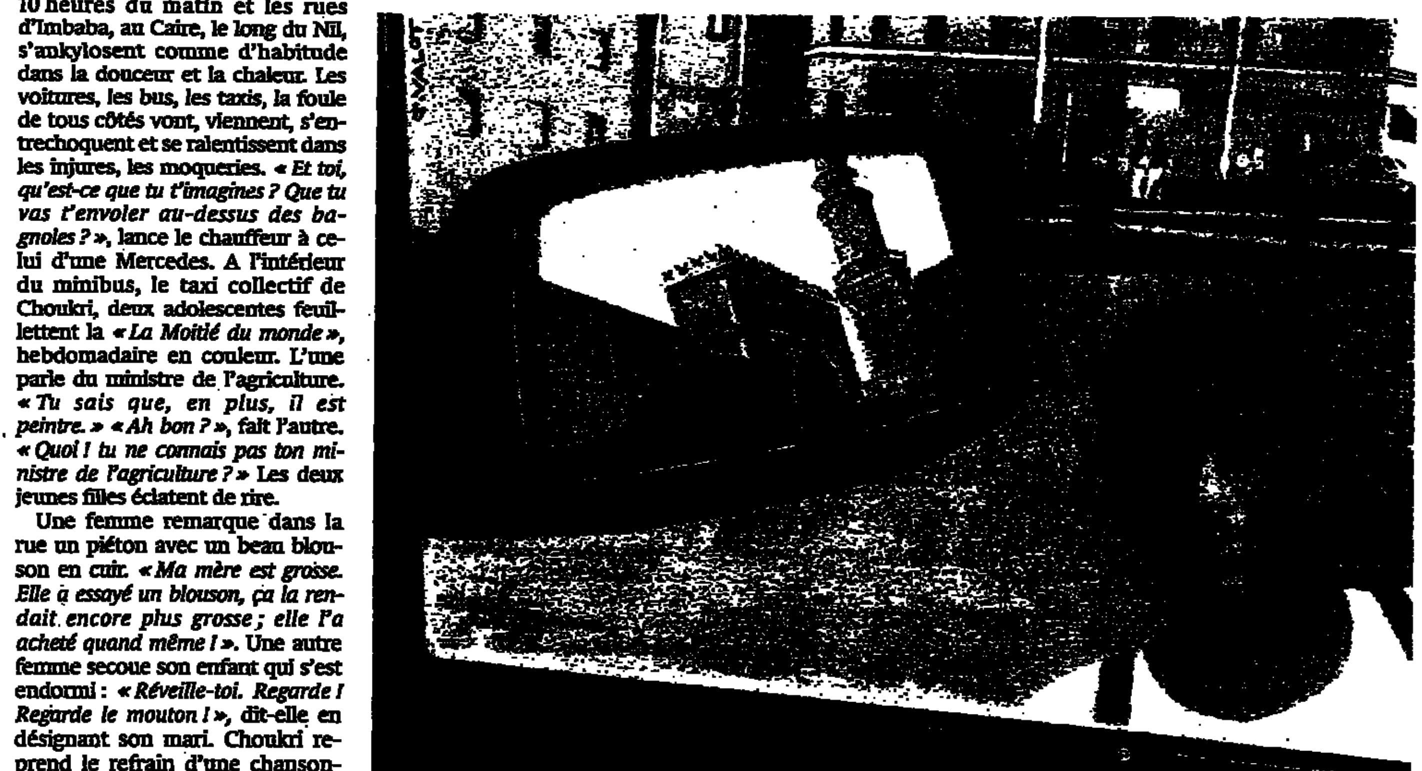
Un homme a dépassé la station de police où il voulait s'arrêter mais les dix personnes du minibus le consolent : *« Tu vas descendre là, tu verras, les gens connaissent, c'est certain, ils t'indiqueront. »* L'homme descend et pendant quelques minutes, les passagers répètent qu'ici, à la lisière de la Cité des Morts, il trouvera son chemin, *« c'est certain »*. Le minibus file sur Mostorod, roulant plus d'une heure à travers les entrepôts, les usines, les chapelles et les mosquées. Les maisons construites les unes sur les autres donnent l'impression d'être des immeubles aux étages dépareillés, prêts à s'écrouler. Sur les murs, un slogan *« ma sœur est musulmane, le voile est un devoir »* et à l'entrée d'une mosquée, l'inscription *« l'islam est la solution »*.

Le chauffeur crie contre la voiture qui hésite à contourner un bus recouvert d'une publicité pour le frigidaire « Idéal » : *« Mais qu'est-ce tu fais ? Passe l'Idéal ! »*, dit-il désignant l'obstacle. Un homme de Mostorod a acheté une carcasse de voiture avec les roues, les pneus ; il dit que *« le moteur viendra, peut-être un Toyota »*.

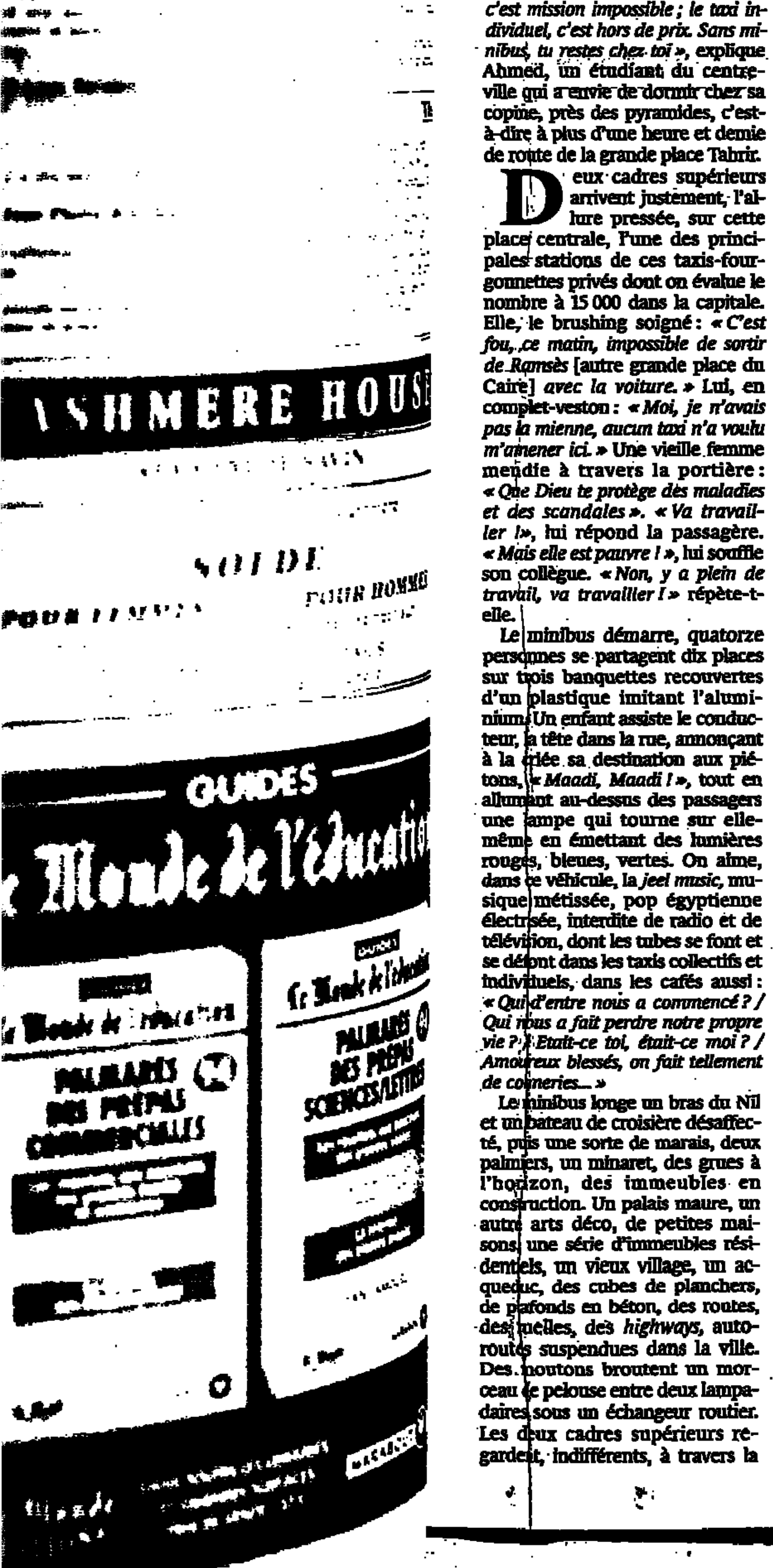
Deux sœurs jumelles étourdies demandent à s'arrêter au bout de cent mètres, ce qui fait dire au chauffeur : *« Je n'aime pas les écolières »*. Un bus apparaît énorme, frôle de quelques centimètres, arrache un rétroviseur et disparaît aussi vite, le klaxon vibrant comme une corne de brume.

En bas, sous terre, dans le centre-ville, la station de métro « Sadate » est propre, neuve, parsemée de policiers qui interdisent de fumer. Les rames sont sûres, régulières, les passagers attendent sur les quais devant des écrans vidéo. Ils regardent Laurel et Hardy, *La Panthère Rose*, un bêtisier d'images d'amateurs, de déboires et de faux gags saisis dans des familles d'Américains moyens. Les gens sourient, restent silencieux et montent dans le wagon, la tête encore tournée vers l'image vidéo. Une deuxième ligne de métro est en cours de construction.

Dominique Le Guilledoux







Le pari de la République

par Philippe Séguin

POURQUOI le cacher ? Charles Millon et moi n'avons pas toujours été d'accord sur nombre de sujets au cours des dernières années : du jugement sur la décentralisation aux dossiers européens, nous avons défendu des positions divergentes, voire opposées. Notre désaccord a culminé avec la campagne pour le référendum de Maastricht, au cours de laquelle il m'adressa une lettre ouverte pour me mettre en garde contre un rejet du traité.

Pour autant, le souvenir de nos joutes et de nos combats communs menés dans les premiers temps de l'expérience socialiste de 1981 ne s'est jamais dissipé et une estime réciproque nous a toujours liés, au-delà des vicissitudes de nos engagements. Plus important encore, ce respect mutuel trouvait sa source dans une adhésion partagée aux valeurs de la République. Et c'est précisément cette inspiration que j'ai retrouvée à la lecture de *La Tentation du conservatisme*.

Il est temps que cesse la mêlée confuse qui voit le président gouverner, le gouvernement légiférer, le Parlement enregistrer

Loin de moi l'idée de gommer ou de passer sous silence certains choix qui continuent à nous séparer de manière radicale, notamment en ce qui concerne le fédéralisme européen. Mais ce qui me frappe avant tout, c'est la convergence sur le diagnostic porté sur la situation actuelle de la société française ; c'est l'identité de l'objectif poursuivi, à savoir la restauration de l'Etat républicain ; c'est enfin une même volonté de réaffirmer l'autonomie et le pouvoir de décision du politique.

Le diagnostic en premier lieu. Comment ne pas reconnaître notre pays dans le tableau qu'en dresse Charles Millon ? Derrière les supposés fondamentaux mis en avant par les autorités monétaires se profilent des réalités bien différentes : près de trois millions et demi de chômeurs, dont les deux tiers sont victimes d'un chômage structurel ; deux millions et demi de personnes en dessous du seuil de pauvreté absolue ; cinq millions de mal-logés ; trois millions d'illettrés.

Encore ces statistiques ne reflètent-elles que partiellement l'ampleur de la crise. Car au-delà de l'explosion du chômage et de l'exclusion, au-delà de l'accroissement des déficits publics, c'est bien à un bouleversement complet de l'ensemble des équilibres politiques, économiques et sociaux, auquel nous nous trouvons confrontés.

C'est donc à bon droit que Charles Millon affirme que nous sommes en 1957, c'est-à-dire à un de ces tournants de l'histoire où le choix est entre le changement ou le déclin, un de ces tournants où le conservatisme est à la fois, comme il l'écrit, une tentation permanente et une promesse de mort.

Charles Millon ne se contente pas de nous livrer cet état des lieux, éclairé par ses convictions et son histoire personnelle. Il nous propose également une stratégie de changement, à travers la refondation de la République. La refondation de la République, c'est d'abord la remise en ordre des institutions de la V[e] République et l'instauration d'une réelle séparation des pouvoirs. Il est grand temps que cesse en effet cette mêlée confuse qui voit le président gouverner, le gouvernement légiférer, le Parlement enregistrer, la justice hésiter entre la soumission et l'opposition au pouvoir en place. Il est grand temps que l'Etat républicain reprenne ses droits, ce qui passe, dans les semaines à venir, par une distinction nette entre les affaires de la France et celles des candidats. Mais la refondation de la République, c'est aussi une foi renouvelée dans la mobilisation collective contre cette montée de l'individualisme dans laquelle Tocqueville voyait à juste titre la menace d'un despotisme mou ; c'est l'affirmation que si le politique ne peut pas tout, il peut beaucoup dès lors qu'il se donne l'ambition et les moyens du changement ; c'est la conviction que l'élection présidentielle est le levier privilégié pour le changement.

L'immense mérite de ce livre consiste donc à redonner sa véritable dimension au politique, c'est-à-dire à la volonté mise au service d'une ambition collective et au débat d'idées tranché par le peuple, loin des brouets d'arrière-cuisine ou des conciliabules d'alcôve, qui alimentent la chronique partisane.

Quand d'aucuns considèrent aujourd'hui la vie publique comme un jeu où l'essentiel consiste à miser au mieux pour augmenter ses gains, Charles Millon tranche en affirmant sa conception de l'intérêt général et en assumant toutes les conséquences de ce choix. Force est de constater que cette démarche est peu commune et que cette éthique de la responsabilité, qui est au cœur des valeurs républicaines, figure aujourd'hui, aux côtés du bon sens cher à Descartes, parmi les choses du monde les moins bien partagées.

Le renouveau de notre démocratie passe par la délibération publique, qu'elle soit le fait du Parlement, des partis ou des responsables de la cité. Et la vertu éminente de *La Tentation du conservatisme* est bien de rappeler que l'élection présidentielle ne se limite pas au choix d'un candidat, mais qu'elle est l'occasion pour la France et les Français d'une réflexion sur leur avenir. Face aux blocages des technocrates et à la surenchère des démagogues, Charles Millon nous rappelle que la politique dans une République, c'est d'abord une pédagogie à l'usage des citoyens.

***Philippe Séguin** est président de l'Assemblée nationale.*

★ « La Tentation du conservatisme » de Charles Millon, Belfond, 157 pages, 92 F.

La fin de l'idéal démocratique

par Michel Maffesoli

ON a beaucoup glosé sur ce qu'il est convenu d'appeler le « silence des intellectuels ». Manière pudique de reconnaître que, la plupart du temps, ces derniers, en général autoproclamés, n'ont plus grand-chose à dire. On peut, tout au contraire, reconnaître qu'ils sont bien bavards. Bavardage sans conséquence la plupart du temps, où la conviction, l'indignation, propres aux « belles âmes » tient lieu de réflexion.

Un tel bavardage est lassant, il est surtout totalement déconnecté de la réalité sociale. D'une part, parce qu'il continue à appréhender la vie sociale avec des catégories théoriques quelque peu datées. Si les « grands discours de référence » ont fait leur temps, leur pouvoir de nuisance n'en finit pas d'avoir des effets regrettables. Et d'autre part, car l'essentiel des analyses en cours est contaminé par la logique du devoir être normatif, judicatif, considérant moins ce qui est, ce qui devrait être. Moralisme quand tu nous tiens !

En fait, essentiellement préoccupée par son désarroi devant un objet insaisissable, agacée par des reclassements politico-idéologiques de tous ordres, la majeure partie de l'intelligentsia, universitaires, journalistes et décideurs confondus, semble totalement incapable de comprendre, et peut-être même de voir, le changement qualitatif qui est en train de s'opérer dans nos sociétés. Tout au plus, devant un désenchantement politique et syndical des plus massifs, devant la saturation évidente du « contrat social », on ressort une vieille lune de la philosophie politique du XIX[e] siècle, cette fameuse « société civile », ectoplasme aux contours indéfinis, qui a le double avantage d'éviter un effort d'analyse et de masquer la déchirure qui parcourt un corps social ne pouvant plus s'interpréter en termes de classes, de catégories socioprofessionnelles ou autre catégorie identitaire de la même eau.

Cette déchirure peut être comparée au « trou noir » décelé par l'astrophysique contemporaine : une autre forme d'énergie s'y condense qui échappe aux analyses classiques faites en fonction de l'espace-temps traditionnel.

Ainsi peut-on dire, fût-ce d'une manière hypothétique, que l'*homo economicus* tourné vers le lointain et la maîtrise de la nature, que l'*homo politicus* fasciné par le pouvoir et se déterminant pour ou contre lui, pourraient bien laisser la place à ce que l'on peut appeler un *homo aestheticus* qui se soucie, avant tout, d'éprouver quelques émotions collectives, au sein des petites « tribus » auxquelles il participe.

Sous peine de perdre contact avec la réalité sociale, nous serions bien inspirés d'être attentifs à un tel processus. Celui-ci privilégie ce qui est *proche*, familier, quotidien. Il met l'accent sur le consensus dans son sens chronologique, *cum sensualis*, c'est-à-dire : partage des sentiments. Ce consensus est, avant tout, recentré sur ce que l'on peut appeler la « proxémie ». Dans tous les domaines (travail, culture, sexualité), priorité, pour le meilleur et pour le pire, est donnée au sentiment d'appartenance.

A l'encontre de ceux qui se lamentent sur la fin des grandes valeurs collectives, on peut supposer que le fait nouveau est la multiplication des petits groupes de réseaux

Il est évident qu'un tel consensus n'a plus rien à voir avec le modèle du contrat social, déterminé, avant tout, par un développement linéaire, rationnel et prévisible. Il fait davantage penser à une arborescence aux ramifications complexes et aux effets aléatoires. Ce sont les circonstances et le plaisir de vivre ensemble des moments d'intensité qui vont ainsi caractériser les diverses explosions sociales. On peut même supposer que celles-ci, sans rime ni raison, vont se développer dans tous les domaines de la vie sociale. Grèves sans revendications « raisonnables », coordinations de tous ordres, qui ne veulent pas mourir une fois les négociations achevées, « *mouvements* » impromptus et divers sont là pour le prouver.

Dans une telle logique, tous les prétextes sont bons, indécidables aussi. En tout cas, devant un tel situationnisme généralisé, il est bien délicat de s'en tenir aux interprétations strictement mécaniques qui ont fait le succès de la perspective économico-politique. On serait mieux avisé de suivre avec attention les méandres des passions et des sentiments collectifs qui ne se verbalisent pas dans des manifestes ou programmes classiques, mais s'expriment dans une pratique, parfois bien banale, qui toujours marque en profondeur le corps social.

Le social ne s'inscrit plus dans le cadre d'une Histoire en marche, il ne se situe pas non plus contre l'Histoire, il se met en marge de celle-ci. Plus exactement, il fait éclater le concept de centre historique en une multitude de *centralités souterraines* qui ont chacune leur histoire. Savoir prendre en compte une telle hétérogénéité est certainement la question essentielle de cette fin de siècle.

Cette hétérogénéité va traverser de part en part tous les domaines de la vie sociale. On la retrouve, du travail aux loisirs en passant par la consommation, dans les diverses situations caractérisant les sociétés. Elle va aussi se nicher, de la famille aux partis en passant par les associations, dans toutes les formes d'agrégations que nous connaissons. On peut la repérer enfin, dans toutes les institutions qui, de l'école aux diverses organisations, structurent la vie sociale. Une telle hétérogénéisation galopante fait que toute chose tend à échapper à un ordre purement mécanique, et dépasse ou à tout le moins ne se réduit pas à ce que l'on appelle, communément, les rapports sociaux.

Non pas que ceux-ci n'existent pas ou plus – il faudrait être bien aveugle pour les nier – mais peut-être est-il temps de montrer qu'ils reposent sur un *ethos*, une manière d'être que la modernité a tenue pour quantité négligeable. C'est cela que l'on peut appeler la *socialité*. Il s'agit de quelque chose de bien différent de la simple « sociabilité » que l'on concédait comme reliquat d'importance minime, dans le cadre des rapports sociaux. Au social appartient la solidarité mécanique, l'instrumentalité, le projet, la rationalité et la finalité. La socialité, par contre, voit le développement de la solidarité organique, de la dimension symbolique (communication), du souci du présent.

On assiste de nos jours à l'accentuation du sentiment collectif. A l'encontre de ceux qui se lamentent sur la fin des grandes valeurs collectives et le rétrécissement sur l'individu, qu'ils mettent en parallèle avec l'importance accordée à la vie quotidienne (ce qu'ils nomment le *cocooning*), on peut émettre l'hypothèse que le fait nouveau se trouve être la multiplication des petits groupes de réseaux existentiels.

On peut reprendre la question qui préoccupait en son temps Durkheim : *« Comment tient une société que rien ne transcende mais qui transcende tous ses membres ? »* Cette formule résume bien la thématique de la transcendance immanente. La politique finalisée ou l'utilitarisme économique ne peuvent, seuls, expliquer la propension à s'associer. Malgré les égoïsmes et les intérêts particuliers, il y a un ciment qui assure la durée. Peut-être faut-il en chercher la source dans le sentiment partagé. Suivant les époques, ce sentiment se portera soit sur des idéaux lointains, et par voie de conséquence de faible densité, soit sur des objectifs plus puissants parce que plus proches. Dans ce dernier cas, il ne pourra pas être unifié, *a fortiori* rationalisé et universalisé. A ce moment-là, la solidarité qu'il engendre prend un sens concret.

C'est ainsi qu'une certaine indifférenciation consécutive à la mondialisation et à l'uniformisation des modes de vie et parfois de pensées abstraites peut aller de pair avec l'accentuation de valeurs particulières, qui, elles, sont investies, chacune, avec intensité, par quelques-uns. Ainsi peut-on assister à une mass-médiation croissante, à un habillement standardisé, à un fast-food envahissant et, dans le même temps, au développement d'une communication locale (réseaux câbles, T.V. thématiques), au succès de gammes de vêtements spécifiques, de produits ou de plats locaux, quand il s'agira, à des moments particuliers, de se réapproprier son existence.

Le partage du sentiment est le vrai ciment social : il peut conduire au soulèvement politique, à la révolte ponctuelle, à la lutte contre l'exclusion, à la grève par *solidarité* ; il peut également s'exprimer par ou dans la banalité courante. Dans tous les cas, il constitue un ethos qui fait que, contre vents et marées, au travers des carnages et des génocides, le peuple se maintient en tant que tel, et survit aux péripéties politiques. Ce n'est pas parce que le terme a été galvaudé, dans une orientation politique de triste mémoire, que le populisme, qui est une autre manière de dire l'idéal communautaire, doit être diabolisé. On peut même dire qu'en le déniant on est sûr qu'il resurgira d'une manière perverse, c'est-à-dire par des voies détournées et donc de façon plus dangereuse.

Pour le sociologue essayant de comprendre le vitalisme de la société, le sésame pourrait être : *« Omnis potestas a populo »* (« Tout pouvoir procède du peuple »). On peut imaginer un pouvoir en voie de mondialisation, bi- ou tricéphale, se disputant et se partageant les zones d'influence économico-symboliques, jouant à l'intimidation atomique, et en deçà (ou à côté), la prolifération de groupements d'intérêts divers, de *« lobbies »*, la création de baronnies spécifiques, la multiplication de théories et d'idéologies opposées les unes aux autres. D'un côté l'homogénéité, de l'autre l'hétérogénéisation.

Cette perspective est actuellement déniée par la majorité des observateurs sociaux. En particulier parce qu'elle contrevient à leurs schémas d'analyse issus des pensées positivistes ou dialectiques du siècle dernier. Une telle évolution ne manque pas d'être à bien des égards inquiétante, et on peut à juste raison éprouver la cruauté à l'œuvre dans les guerres entre voisins, entre tribus, dans la violence des bandes entre elles, dans le rejet d'un idéal pacificateur. Mais cela existe, et avant de porter quelque jugement que ce soit, n'est-ce pas notre travail d'intellectuels d'établir d'abord un constat ? Ce constat devrait nous permettre de déceler dans cette tribalisation de la société non seulement les aspects destructeurs de l'ordre ancien mais aussi ceux qui annoncent un autre type d'harmonie.

***Michel Maffesoli** est sociologue*

AU COURRIER DU MONDE

COULEUR DE SANG

Il y a un quart de siècle, les « bombes à billes » américaines dispersaient leurs sinistres fragments dans le corps de femmes et d'enfants vietnamiens, inoffensifs pour le Pentagone.

Aujourd'hui, les « bombes à aiguilles » russes dispersent leurs sinistres fragments dans le corps de femmes et d'enfants tchétchènes, inoffensifs pour le Kremlin.

Quand le secrétaire d'État américain Warren Christopher propose de *« dépasser l'incident »* de Grozny (France-Inter, le 18 janvier), 50 FRn'est-ce pas un peu à lui-même et à son pays qu'il décerne rétroactivement un douteux certificat de bonne conduite internationale, autant qu'à son partenaire russe ?

Le téléphone « rouge » entre Washington et Moscou a décidément la couleur du sang...

Jean Chesneaux
Paris

L'AGE DU PRÉSIDENT

Les arguments développés par André Fontaine dans son article « L'âge du président » (*Le Monde* daté 25-26 décembre 1994) sont de bon sens. Un vieux pays ne devrait pas remettre son sort pour sept ou... quatorze ans entre les mains d'une personne trop âgée, étant donné la lourdeur de sa tâche et l'importance (excessive à mes yeux) de ses pouvoirs et responsabilités.

Et puis, c'est évident, il faut permettre, sans attendre 2002, aux « jeunes » d'être candidats avec une bonne chance d'être élus.

Oui, la France a beaucoup de défis à relever tout de suite. Il nous faut un président dans la force de l'âge pour les aborder. En aucun cas notre pays ne peut attendre l'élection prochaine.

C. Garnier
Paris

PAS LES CHINOIS !

Comment un journal tel que *Le Monde* [nos éditions du 10 janvier] peut-il encore traiter avec tant d'enthousiasme la question de l'énorme marché chinois pour les constructeurs automobiles ? Sachez que si les Chinois devaient atteindre notre niveau de consommation (et en particulier de consommation automobile) nous serions confrontés à une catastrophe écologique irrémédiable. Pourquoi devrions-nous nous évertuer, à grand renfort de réglementations et de développements technologiques, à réduire nos émissions polluantes en Europe si nous encourageons un quart de la population mondiale à adopter un mode de vie dont nous connaissons les limites ?

Jan Meyer
Paris

LA TROP FACILE RÉFÉRENCE AU POPULISME

Qu'on le veuille ou non, il apparaît dans un sondage publié par *La Croix*, puis par *Le Monde*, que Bernard Tapie arrive en tête des personnalités politiques que les SDF veulent voir élues. Et les parangons de vertu qui ont écrit dans *Le Monde* du 7 janvier voudraient interdire à cet homme de s'exprimer ! Probablement estiment-ils qu'en « gagnant » leur misère, les SDF ont perdu leur bon sens. Peut-être même pensent-ils, en leur for intérieur, qu'il faudrait supprimer le droit de vote des SDF pour cause de marginalité.

Ils feraient mieux de s'interroger sur les causes objectives de leur choix, en excluant la trop facile référence au *« populisme »*, dont l'utilisation n'a pour but que d'évacuer par le mépris toute volonté de compréhension.

Merci au *Monde* de n'avoir pas fermé ses portes à celui que les SDF, dans leur majorité, se seraient choisi pour les représenter.

Jean Vidal
Lauris (Vaucluse)

LE BILLET DE 50 FRANCS

L'article d'Arno Klarsfeld, au demeurant fort intéressant et témoignant d'une large érudition, comporte cependant une inexactitude.

En effet, Colbert n'a jamais orné le portrait de nos billets de 50 francs et l'auteur confond ce personnage avec Racine qui a figuré sur le billet de 50 francs type 1962 dû à M. Lambert et gravé par MM. Mariat et Piel.

Jean-Louis Rocchi
Mulhouse

INJUSTE AGIRC

La décision de l'Agirc de réduire, à partir du 1[er] janvier, les suppléments familiaux accordés au titre des retraités, est injuste. Elle procède de surcroît d'une mauvaise analyse marketing. J'ai eu trois enfants qui tous trois cotisent aujourd'hui comme cadres à l'Agirc. Ils cotisent bien au-delà de la majoration familiale de ma retraite (10 %), au plus grand profit de la solidarité avec les retraités sans enfant. Si je n'avais pas fait *« cet investissement humain et national »*, l'Agirc aurait trois cotisants de moins. L'argument de l'Agirc me précisant, par lettre circulaire, que l'avantage familial avait été *« acquis sans cotisations particulières »* est fallacieux.

J. Châtil
Paris

L'EXCLUSION DU PÈRE

Le Monde du 11 janvier a rendu compte de l'arrêt de la Cour d'appel de Bordeaux concernant la prise en charge des frais d'études de leur fille par des parents séparés. Je souhaiterais, en pensant aux enfants et à leur avenir, attirer l'attention sur une face cachée de ce délicat problème : dans les affaires de divorce, le parent qui a la *« garde »* de l'enfant abuse souvent de son autorité pour manipuler cet enfant afin de le couper de l'autre parent.(...)

Celles et ceux qui sont à l'origine de l'exclusion d'un père doivent assumer leur responsabilité. Cet arrêt de la Cour d'appel de Bordeaux ne fait que rappeler à la mère et au père adoptif les conséquences de l'exclusion du vrai père de l'enfant.

Marcel Klein
Paris

هكذا من الأصل

Le Monde

Le sauvetage du Mexique

UNE fois encore, la panique provoquée par la crainte d'un effondrement brutal du système financier international a conduit les grands argentiers du monde à organiser un énorme plan de sauvetage en faveur du Mexique. Alors que le Congrès des Etats-Unis s'apprête à accorder à Mexico une garantie de crédit pour 40 milliards de dollars (220 milliards de francs), le Fonds monétaire international va lui dégager une aide en trésorerie de 7,8 milliards de dollars (40 milliards de francs).

Plutôt que de procéder, comme aujourd'hui dans l'urgence, à des opérations chirurgicales ponctuelles, ne serait-il pas temps de mettre en chantier une véritable réforme du système monétaire et financier international ? Préconisée depuis longtemps par la France – par Edouard Balladur notamment – une telle idée a toujours été rejetée par les principaux dirigeants occidentaux, Elle s'est heurtée notamment à une opposition idéologique américaine forte. Aujourd'hui, la crise du peso mexicain perturbe le dollar, Washington et ses convictions libérales. Les déclarations de Bill Clinton, transmises jeudi 26 janvier à Davos par satellite, indiquent une évolution des esprits, timide certes, mais significative.

Plaidant en faveur du plan de soutien au Mexique mis au point par le Trésor américain, Bill Clinton expliquait que cette opération de sauvetage était indispensable non seulement pour l'Amérique, mais aussi pour l'ensemble du monde. Par un effet de contagion redoutable, *« ces marchés financiers qui fonctionnent vingt-quatre heures sur vingt-quatre »* et qui réagissent avec *« une rapidité et une brutalité insupportables »* – ce sont les mots de Bill Clinton – risquent de plonger la planète dans une grave crise financière.

C'est là l'une des conséquences d'un système monétaire et financier international qui fonctionne sans contrôle des changes et sans véritables règles. Bill Clinton a dénoncé, jeudi, les méfaits d'un tel *« non système »*. Il s'est déclaré favorable, avec un peu plus de conviction que l'été dernier à Naples, à une réforme des institutions monétaires internationales issues de Bretton Woods. Le cinquantième anniversaire des Nations unies et le sommet des chefs d'Etat du G7, en juin à Halifax, au Canada, devraient y travailler.

En Europe, la crise des monnaies du Sud (la lire italienne, la peseta espagnole et l'escudo portugais) a renforcé, ces dernières semaines, l'intérêt de nombreux responsables en faveur d'un système monétaire international plus stable. En Amérique, la crise du peso a les mêmes effets. Bill Clinton n'est certes pas encore un partisan d'un « SME mondial », loin s'en faut, mais il s'inquiète enfin des conséquences d'une instabilité monétaire et financière excessive sur l'économie réelle. Il ne faudrait pas que le remède de cheval administré au Mexique ne fasse croire que la maladie a disparu.

Cauchemar à gauche

UN banquet républicain ! A Château-Chinon, par surcroît. Et avec un projet de mise en scène irréelle : Henri Emmanuelli et Lionel Jospin entourant François Mitterrand. On croit rêver. Même si le véritable spectacle qui n'en finit pas, au-delà de quelques visions d'opérette programmées, prend chaque jour un peu plus une allure de cauchemar pour la gauche française, pour ce qui en reste...

Les scènes de genre devenues coutumières sur le champ de bataille de l'après-Mitterrand vont-elles se répéter à l'infini ? Le chef de l'Etat laisse s'organiser, s'il ne l'inspire pas, l'affrontement préalable ravageur, sous couvert de légitime processus de choix démocratique, entre Lionel Jospin et le premier secrétaire du Parti socialiste. En réserve – provisoire ? – de la lutte pour l'accès au ring présidentiel, Jack Lang prend ses marques pour des « reprises » ultérieures, en créant un nouveau mouvement dont l'intitulé même – « Inventer demain » – affiche involontairement la cruelle situation d'aujourd'hui.

Un pôle mitterrandien en ordre de bataille, en dépit de l'étrangeté de cette logique clanique, perpétuée face à des mouvances unies par une gamme de sentiments qui va de la réticence au dégoût pour les fruits amers du mitterrandisme, tandis qu'un Robert Vigouroux tire à Marseille la première salve de ralliements peu dignes à la victoire annoncée de la droite : décidément, la « famille » socialiste ne peut prendre place autour de la table d'un banquet républicain qu'au prix d'étranges contorsions. Et comme si ces avanies ne suffisaient pas, Bernard Tapie va, encore et toujours, s'y imposer, même physiquement absent, avec la calme impudence de qui sait détenir les clés du garde-manger électoral et, s'il le juge nécessaire, les plus fortes recettes de soupe à la grimace.

Qu'importe au fond la guérilla judiciaire dans laquelle se débat le sauveur et maître de Radical, dans laquelle il vient de perdre une bataille en se voyant refuser par le président de la cour d'appel de Paris la suspension des effets du jugement qui le met en liquidation judiciaire à titre personnel.

Car Bernard Tapie – même inexorablement conduit à la déchéance de ses mandats électoraux et à l'inégibilité – demeure le grand ordonnateur – si peu secret ! – des festivités à la gaieté forcée auxquelles s'obligent les socialistes. C'est lui qui peut « laisser passer » un candidat qui n'aura pas la désagréable prétention fondée d'incarner le retour à un peu plus de rigueur morale. Lui qui peut « empêcher » à gauche dans le cas contraire. Lui encore qui peut imposer ses conditions en décidant de téléguider ou non une « torpille » de son choix dans la guerre présidentielle.

En ce sens, l'issue de telle ou telle des nombreuses actions judiciaires pendantes liées au cas Tapie ne saurait être décisive pour le moment. C'est pourquoi les banquets républicains de la gauche socialiste ne laisseront subsister, pendant quelque temps encore, qu'un goût amer pour ses militants et ses sympathisants.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé, adjoints au directeur de la rédaction ; Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du *Monde des débats* ; Alain Rollat, conseiller de la direction ; Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

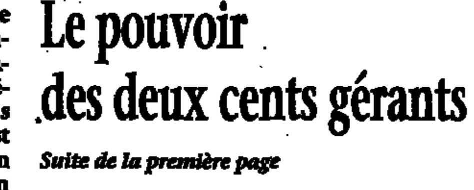
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944. Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

L'exclusion *par Tetsu*



Le pouvoir des deux cents gérants

Suite de la première page

Complication supplémentaire, la mondialisation des marchés de capitaux fait que l'épargne d'un pays ne fournit pas forcément à son économie les investissements... et les emplois. Ainsi les Etats-Unis, en dépit de déficits budgétaires et courants considérables (évalués respectivement à 200 milliards et 140 milliards de dollars l'an dernier) et d'un taux d'épargne parmi les plus faibles, ont été en 1994 les plus gros exportateurs de capitaux. Environ 120 milliards de dollars sont sortis des marchés américains pour s'investir au dehors en 1993 et 1994.

Dans la bataille entre les nations, ce sont moins les divisions ou les idéologies qui priment que la capacité à attirer et, plus encore, à retenir les investisseurs. Le capital est synonyme d'investissement, de croissance et de développement. Mais cette richesse s'est aujourd'hui totalement affranchie des gouvernements. Elle est entre les mains de ces deux cents gérants et des milliers d'autres qui, sur les marchés, placent les capitaux des plus grandes banques, des plus grandes compagnies d'assurances ou des principaux fonds de retraite. Fidelity, le premier gestionnaire de fonds américain et du monde, inonde les marchés de plus de 330 milliards de dollars (plus de 1 800 milliards de francs). Les autres géants que sont la PNC Bank, Bankers Trust, Merrill Lynch, Wells Fargo, associé au japonais Nikko Securities, State Street, Vanguard Group ou l'assureur Metropolitan Life, gèrent chacun entre 130 milliards et plus de 200 milliards de dollars. Ils le font tous sous la dictée des analystes des banques de marché que sont Salomon Brothers, le Crédit suisse, First Boston, Lehman Brothers, Goldman Sachs, Morgan Stanley et encore Merrill Lynch. Six banques qui trustent les premières places des classements mondiaux d'émission d'obligations et d'actions.

Les grands investisseurs de la planète se sont octroyé au fil du temps un droit de regard permanent sur les pays, leurs économies et les politiques gouvernementales. Ils sont devenus les juges de paix de la pertinence des politiques économiques. Leurs avis, leurs commentaires sont étudiés à la loupe dans les banques centrales et dans les ministères des finances. Mais leurs exigences sont parfois contradictoires.

La crise financière mexicaine qui s'est déclenchée il y a un peu plus d'un mois, le 20 décembre 1994, en est une parfaite illustration. Pour avoir voulu se développer rapidement, le Mexique a cherché, avec succès, à attirer toujours plus de capitaux étrangers. Son secret a consisté pendant longtemps à rémunérer très généreusement l'épargne étrangère. Le Mexique est devenu l'eldorado des gérants de portefeuille américains. Des performances flatteuses... et pas de risques. Une situation forcément intenable. Le Mexique s'est retrouvé condamné peu à peu à préserver à tout prix la valeur de sa monnaie afin d'empêcher une fuite des capitaux. La pression devenait d'autant plus forte sur le peso que l'endettement, financé sans coup férir par des investisseurs étrangers, a mis à mal les finances publiques du pays. Le gouvernement de Mexico a dû s'engager à diminuer les déficits, quitte à provoquer des tensions sociales. Cela n'a pas suffi à enrayer la méfiance grandissante des investisseurs, Mexico a fini par laisser filer le peso et les capitaux, après avoir épuisé en vain ses réserves de change.

UN TERRAIN FAVORABLE

Certes, le Mexique est un cas extrême. Son incapacité à limiter son endettement avait déjà débouché en 1982 sur une secousse majeure. Mais, dans le monde financier unifié des années 1990, le mode de développement des crises n'a plus rien à voir avec celui du début des années 80. Tout est instantané ou presque. Les deux cents gérants qui font l'opinion des marchés et les milliers d'autres qui les suivent ont un comportement moutonnier, des angoisses et des engouements partagés. Ils se sont tous brutalement interrogés sur la « qualité » de leurs engagements dans les pays dits émergents, et plus généralement dans les pays considérés comme trop endettés. Née au Mexique, la défiance des grands investisseurs à l'égard des monnaies dites *« faibles »* s'est répandue par vagues successives. La première a touché l'Amérique latine. Puis l'Europe du Sud fut atteinte et, pour finir, l'ensemble des pays endettés, y compris le Canada et l'Australie et, dans une moindre mesure, la France. La théorie des dominos appliquée à la finance. L'amalgame est contestable, mais la contagion n'en est pas moins réelle.

Elle a été d'autant plus rapide que le terrain était favorable : crises politiques en Italie et en Espagne, incertitudes sur le pouvoir en Chine – alors que le numéro un, Deng Xiaoping, serait mourant, selon des rumeurs insistantes – et, pour finir, le tremblement de terre de Kobé, qui pourrait inciter les investisseurs japonais à rapatrier une partie de leurs capitaux placés à l'étranger. Cette crise inédite souligne à la fois les conséquences de la mondialisation des marchés et celles de la concentration du pouvoir financier aux mains de quelques gérants. Les pays sont aujourd'hui contraints de se conformer au modèle préféré des deux cents gérants : celui du libéralisme et de l'orthodoxie. *« Les gouvernements qui imposent des réglementations, des dépenses et des impôts excessifs et dont les banques centrales produisent des liquidités en excès voient et verront de plus en plus les capitaux se refuser à eux »*, explique un président de grande banque. Le héros malheureux du livre de Tom Wolfe, *Le Bûcher des vanités*, qui décrit l'univers impitoyable des golden boys de Wall Street, se prenait parfois pour un des *« maîtres du monde »*. Les deux cents plus puissants gérants de fonds d'investissement de la planète doivent avoir de temps à autre ce sentiment.

Eric Leser

AU FIL DES PAGES/INTERNATIONAL

Les Falachas et l'identité juive

QUAND, dans les années 60, Golda Meir écarte d'un revers de main la question des Falachas, en s'exclamant : *« N'avons-nous pas assez de problèmes ? »*. Elle est à l'unisson de ses compatriotes. Personne en Israël ne veut entendre parler de ces Ethiopiens qui se réclament d'une judaïté – non reconnue par les rabbins – pour bénéficier de la *« loi du retour »*. Le monde entier les découvre le 3 janvier 1985 lorsqu'est éventé le secret du pont aérien entre le Soudan et Israël, qui dure depuis déjà deux mois. Dix mille Falachas avaient entrepris une marche de l'exil de l'Ethiopie vers le Soudan, trois mille étaient morts en route ; les rescapés atteignent la Terre promise contre le paiement par Jérusalem de plusieurs dizaines de millions de dollars au gouvernement de Khartoum.

Parce qu'*« ils sont les seuls juifs parmi les Noirs et les seuls Noirs parmi les juifs »*, les Falachas (le mot – péjoratif – vient d'une racine qui signifie *« émigrer »* en langue guèze) ont été ignorés pendant des siècles. Leurs origines sont discutées. Selon la légende, ils sont les descendants de l'escorte qui accompagna le prince Ménélik Ier, fondateur de la dynastie éthiopienne et fruit des amours de la reine de Saba et du roi Salomon. Pour certains, ils seraient venus de Jérusalem en passant par l'Egypte, pour d'autres par le Yémen.

Dès 1867, l'orientaliste juif d'origine polonaise Joseph Halévy, futur vice-président de l'Ecole pratique des hautes études, avait remarqué, après un voyage en Erythrée : *« Le désir de retourner en Palestine s'est irrésistiblement emparé des Falachas. »* Il leur faudra pourtant attendre 1973 pour se voir reconnaître pour la première fois par les rabbins orthodoxes la qualité de juif. Pour les Israéliens, il fallait admettre qu'il existât *« des juifs plus différents »* que tous les autres et *« prendre conscience que c'était leur identité à eux, juifs israéliens, qui était paradoxalement en question »*, écrit Daniel Friedmann.

Pour les Israéliens, il fallait admettre qu'il existât « *des juifs plus différents* » que tous les autres

Cette question de l'identité du semblable et de l'autre sourd dans tout le livre que ce chercheur au CNRS a consacré aux Falachas, ou *Beta Israël*, ou juifs d'Ethiopie. Livre savant qui ne craint pas les répétitions, mais qui montre l'Etat d'Israël aux prises, comme d'autres démocraties occidentales, avec des immigrés d'une couleur de peau différente et une pratique religieuse plus proche de celles des tribus africaines que de celles des *chtettels* d'Europe centrale. Déjà, dans les années 50, les juifs orientaux avaient bousculé l'ethnocentrisme européen triomphant en Israël, mais la contestation, au moins théorique, apportée par les Falachas est encore plus radicale, parce que les juifs orientaux, eux, étaient reconnus pleinement comme juifs.

Quand les Falachas arrivent, les Israéliens oscillent entre la crainte de la *« primitivité »* et la mythification du *« bon sauvage »*. De dimension modeste, la communauté éthiopienne, qui compte quelque 55 000 personnes, a été reléguée, pendant des années, dans des cités de caravanes où les enfants fréquentaient des classes « ghettoïsées ». Les rabbins les plus orthodoxes en ont profité pour les attirer dans les écoles religieuses afin de « normaliser » leur judaïsme. Daniel Friedmann s'inquiète du sort de la deuxième génération, dont il craint la marginalisation, à l'instar de ce qui se passe en France pour des immigrés venus d'autres sociétés rurales africaines. Il cite une assistante sociale israélienne soucieuse d'éviter toute forme d'exclusion : *« Si, dans vingt ou trente ans, il s'avère que nous avons échoué à réaliser l'intégration des Ethiopiens, que ce ne soit pas parce que nous aurions fait preuve de racisme. »*

Faut-il céder au pessimisme ? A côté des tentatives de récupération religieuse par les plus dogmatiques, d'autres tendances de la société israélienne sont à l'œuvre à propos des Falachas ; eux-mêmes ont appris à utiliser les ressources de la vie démocratique pour défendre leurs droits, tandis qu'une partie importante de l'opinion ne laisse passer aucune occasion de se mobiliser contre la *« cœrcition religieuse »*. Daniel Friedmann conclut sur cet espoir d'une société ouverte, non seulement en Israël mais dans l'ensemble du Proche-Orient. Nous sommes tous des juifs éthiopiens.

Daniel Vernet

★ ***Les Enfants de la reine de Saba, les juifs d'Ethiopie (Falachas), histoire, exode, intégration,*** **de Daniel Friedmann, avec Ulysses Santamaria, Ed. Métailié, 412 pages, 155 F.**

ALLIANCES *Le groupe britannique* Cable and Wireless et le conglomérat allemand Veba ont *scellé, jeudi 26 janvier, une alliance* dans le secteur des télécommunica*tions. Ce partenariat s'inscrit dans* une longue liste d'initiatives internationales anticipant la *déréglementation totale du téléphone, qui* sera effective dans trois ans, le 1er janvier 1998 ● NOUVEAUX ACTEURS. Des groupes étrangers au secteur, des compagnies ferroviaires, des compagnies d'électricité, des câblo-opérateurs, entendent profiter de la nouvelle donne introduite dans ce domaine. L'effet d'attraction exercé par le marché européen promis à la libéralisation pousse les opérateurs américains qui préparent activement leur arrivée. *La* conjonction de ces multiples appétits encourage une frénésie de partenariats sans précédent.

L'Europe prépare la déréglementation des télécommunications

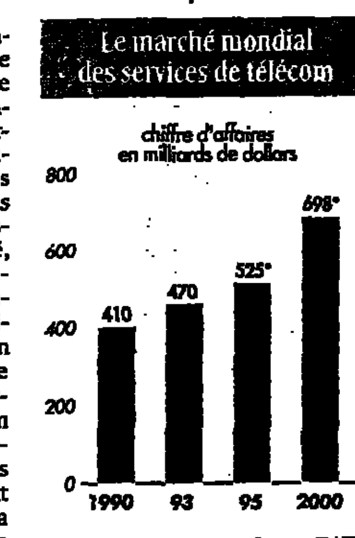
Les bénéficiaires de monopoles nationaux devront affronter de nouveaux concurrents lorsque les directives européennes de libéralisation entreront en vigueur en 1998. Une course aux alliances mondiales est engagée

A DÜSSELDORF, jeudi 26 janvier, un ancien « *konzern* », le groupe Veba, annonce nouer une alliance stratégique avec le britannique Cable and Wireless *pour attaquer* le marché des télécommunications outre-Rhin. Quelques *jours auparavant*, *deux autres* conglomérats, Viag d'abord, Thyssen ensuite, l'avaient précédé, *nouant de semblables* associations, en choisissant pour partenaires respectifs BT (l'ancien Bri*tish* Telecom) et l'américain Bellsouth. Quelques centaines de kilomètres plus loin, à Amsterdam, Unisource, un consortium réunissant les opérateurs de télécommunications suédois, suisses et néerlandais, auquel s'est joint l'espagnol Telefonica, baptise sa société commune avec le groupe américain ATT. Main dans la main, Unisource et son nouvel allié ATT discutent désormais avec Sita d'une société coopérative de droit belge, gérant les communications des principales compagnies aériennes.

Autre fuseaux horaires, mêmes mariages : à Singapour, les groupes de télécommunications de quatre pays du Sud-Est asiatique (Indonésie, Malaisie, Philippines et Singapour) annoncent la création d'une société commune pour proposer, depuis Kuala Lumpur, des services unifiés aux multinationales dans la région.

Cette chronique des alliances *annoncées ne condense que* quelques jours dans le monde effervescent des télécommunications. *Des réseaux se tissent, des prises* de participation se nouent, composant des pelotes de plus en plus inextricables et associant des entreprises aux métiers les plus divers (des opérateurs de téléphone, mais aussi des compagnies d'électricité, des compagnies d'eau, des groupes sidérurgiques, des sociétés de chemins de fer, des entreprises de travaux publics...), aux statuts fort différents (certaines jouissent encore d'un monopole, d'autres pas), au capital parfois public, parfois en voie de privatisation, parfois totalement privé.

Le marché mondial des services de télécom



Sous l'effet de la déréglementation, la progression atteint 60% en dix ans.

L'agitation intense à laquelle est soumis le secteur des télécommunications révèle une rupture. Jusqu'au milieu des années 80, tout *fonctionnait encore* sur un mode simple. Un grand opérateur national par pays – en général (comme en France), une administration (celle des PTT) – gérait des services de téléphone, de télégraphe et de télex peu complexes et disposait d'un monopole de droit.

Ce modèle classique appartient aujourd'hui à un autre âge. L'évolution technologique, avec l'apparition du numérique, c'est-à-dire le codage de l'information quelle que soit la forme qu'elle revêt (voix, texte, image) en une suite de chiffres, a multiplié les types de services possibles en les unifiant techniquement. Les besoins des clients les plus importants – les grandes entreprises dont les activités se mondialisent – se sont considérablement diversifiés. La pression de la clientèle d'affaires en faveur d'une palette de services de télécommunications sans cesse plus complète, moins coûteuse et plus efficace, a dès lors été constante.

OUVERTURE MAITRISÉE

La Grande-Bretagne, avec la mise en concurrence de BT, l'ancien monopole public simultanément privatisé, puis les Etats-Unis – avec le démantèlement d'ATT, l'opérateur privé mais unique, en 1984 – et le Japon avec davantage d'ambiguïté, ouvrent les premières brèches et engagent un mouvement de démonopolisation et de changement des règles de contrôle par la puissance publique (ou « déréglementation»). Aux Etats-Unis, on compte trois opérateurs longue distance, ATT, MCI et Sprint. En Grande-Bretagne, Cable and Wireless rivalise désormais avec BT *via* sa filiale Mercury.

A Bruxelles, l'adoption de l'Acte unique en 1985 et les premières réflexions sur la création d'un marché homogène des équipements et des services de télécommunications à l'intérieur de la Communauté enclenchent le mécanisme. Celui-ci va déboucher, en 1990, sur une *« ouverture maîtrisée »* du secteur des télécommunications *via* une série de directives. La concurrence s'applique aux services dits « à valeur ajoutée », aux transmissions de données, mais préserve les monopoles des opérateurs nationaux sur les services dits « de base », le télex, le téléphone et les infrastructures (le réseau physique terrestre).

Ces dernières barrières vont sauter. La fin du monopole sur les services de base a été programmée pour le 1er janvier 1998, ouvrant ainsi la voie à une concurrence totale sur le téléphone en Europe (l'Irlande, la Grèce et le Portugal disposant d'un délai supplémentaire de cinq ans). Et les infrastructures devraient être libéralisées à la même date.

L'échéance de 1998 est désormais dans toutes les têtes. La préparer force les alliances. Pour les opérateurs nationaux aujourd'hui encore monopoles, à l'instar de France Télécom, de Deutsche Telekom, de Telecom Italia ou de Telefonica en Espagne, l'équation est relativement simple. D'ici à trois ans, leurs rentes seront attaquées. Et leur clientèle la plus rémunératrice – celle des entreprises, évidemment plus gourmandes en télécommunications que les particuliers – sera âprement courtisée. Pour compenser cette baisse prévue de recettes, différentes options sont possibles. Obtenir la gestion d'un grand réseau public à l'étranger en profitant de privatisations – comme l'ont fait par exemple France Télécom et Telecom Italia en Argentine, l'exploitant français opérant également au Mexique –, ou défendre coûte que coûte leur clientèle d'entreprises.

Les relations entre grandes entreprises et les opérateurs de téléphone ont constamment évolué au cours des vingt dernières années.

Jusqu'à la fin des années 70, ces gros utilisateurs passent par leur opérateur national. Puis l'informatique (la transmission de données) se développe et rares sont les opérateurs traditionnels de télécommunications qui proposent des services adaptés. Les grandes entreprises créent leurs propres réseaux privés spécialisés dont la gestion échappe aux exploitants du téléphone. L'américain General Electric (GE) installe ainsi un énorme réseau mondial desservant 155 000 postes téléphoniques, 42 000 terminaux informatiques et 12 salles de vidéoconférence (Eric Brousseau, revue de l'Idate *Communications et Stratégies* n° 2, 1991) ! Il se contente de louer des lignes aux opérateurs. Cette attitude de défiance pousse les exploitants de téléphone à réagir, à adapter leur offre. La déréglementation les y encourage encore davantage.

LE RÔLE DES AMÉRICAINS

Pour satisfaire les grands clients mondiaux, les alliances sont mondiales. Les Américains essaient de débarquer en Europe : ATT avec Unisource, Bell South aux Pays-Bas, MCI avec BT. Les Européens poussent quelques pions aux Etats-Unis : France Télécom et Deutsche Telekom avec Sprint. En Europe même, les barrières nationales ont sauté, mais le paysage est encore instable.

La levée du monopole sur les infrastructures va encore élargir le nombre d'acteurs possibles. Les compagnies ferroviaires, les câblo-opérateurs, les compagnies d'électricité qui disposent de bribes de réseaux de télécommunications vont pouvoir les exploiter commercialement. Elles doivent au préalable se regrouper, et constituent autant d'amis potentiels pour les Américains. Un, deux, trois, dix, opérateurs en Europe ? Il est trop tôt pour le dire. Les rapports de forces sont en train de s'établir et une concentration sera, à terme, inévitable. En attendant, des accords se signent tous les jours.

Caroline Monnot

Unisource et AT&T veulent s'associer à Sita

AMSTERDAM
de notre correspondant

A peine plus d'un an après avoir *annoncé leur alliance, Unisource* et Sita renégocient actuellement les termes de leur collaboration. Sita (*dont le chiffre d'affaires* en 1994 est de 970 millions de dollars et dispose d'un réseau dans près de 220 pays) est, à l'*origine*, une société coopérative de droit belge regroupant les activités de *communication* de 550 compagnies aériennes ou actives dans le transport. Unisource, consortium *formé à parts égales par les sociétés* de télécoms néerlandaises, suisses, suédoises et espagnoles, devait être son partenaire naturel. Mais, entre-temps, Unisource s'est allié au géant américain AT&T *dans une société commune Uni*world (chiffre d'affaires prévu : 1 milliard de dollars, soit plus de *5 milliards de francs). Voilà qui* oblige à reprendre les discussions.

SIMPLE PARTENAIRE

Au siège d'Unisource, on indique que les discussions portent *notamment sur une prise de parti*cipation dans le capital de Sita, *« qui nous a approché en ce sens »*. L'information est confirmée par Raoul Salama, vice-président de la division alliances de Sita : *« Unisource-AT&T fait effectivement partie des candidats potentiels à la reprise d'environ 30 % de notre capital. »* Même si ce tandem n'est plus aujourd'hui *« qu'un partenaire de négociations parmi d'autres »*.

Lors de la publication des bans du mariage d'AT&T avec Unisource (*Le Monde* du 15-12-1994), le président d'Unisource, Viestuurs Vucins, avait reconnu que *l'alliance, qui intégrait la quasi-totalité* de ses activités, empiétait sur le terrain couvert par l'accord de coopération avec Sita.

Alain Franco

Cable and Wireless et Veba prospectent en Europe

LA NOUVELLE était attendue. Le conglomérat énergétique allemand Veba et l'opérateur britannique de téléphone Cable and Wireless ont annoncé, jeudi *26 janvier, la conclusion d'un accord stratégique* pour attaquer le marché des télécommunications outre-Rhin, dont ils comptent détenir 10 % à l'horizon 2003. *L'alliance se fera sous forme de participations croisées.* Veba va prendre 10,5 % des actions de Cable and Wireless (C and W), par acquisition en Bourse. *« Cet achat dépend de la situation du marché et peut s'étaler sur un laps de temps assez long »*, a précisé Veba dans un communiqué. Dans le même temps, C and W doit *prendre 45 % dans Vebacom, la filiale télécommunica*tions de Veba par le biais d'une augmentation de capital. Veba conservera les 55 % restants.

Les deux groupes vont concourir pour l'obtention d'une licence d'exploitation de services téléphoniques en Allemagne après la supression du monopole prévue pour 1998. Vebacom aspire ainsi à devenir le principal concurrent de Deutsche Telekom en Allemagne, a déclaré lors d'une conférence de presse Hermann Kramar, administrateur de Veba. Veba et C and W sont déjà associés avec Bouygues pour l'exploitation du troisième réseau de radiotéléphone français.

Les deux groupes vont également créer une autre société conjointe, Cable and Wireless Europe, à parts égales. Elle offrira des services de téléphonie en Suisse *et dans l'Union européenne*, à l'exception de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne, sous la direction de Cable and Wireless. Le président de C and W, Lord Young, a *précisé que les deux sociétés comptaient in*vestir conjointement dans les dix ans à venir 2 milliards de livres (17,2 milliards de francs) dans Vebacom et 2 autres *milliards dans C and W Europe*.

C. M.

Les constructeurs européens d'avions de moins de 100 places se regroupent

Six avionneurs se concurrençaient il y a deux ans. Hormis Saab, ils sont aujourd'hui organisés autour d'ATR et de DASA

La conclusion d'un protocole d'accord entre les partenaires d'ATR (Aérospatiale et Alenia, qui détiennent environ 20 % du marché mondial des avions de moins de 100 places) et British Aerospace (4 %), en vue de la création d'une société commune dans le domaine des avions de transport régional (*Le Monde* du 27 janvier) devrait déboucher sur un accord final *« d'ici deux à trois mois »*, a estimé Louis Gallois, président d'Aérospatiale, jeudi 26 janvier. Mais durant cette période, les trois avionneurs ont conclu une clause d'exclusivité qui les empêche de négocier parallèlement avec d'autres industriels.

M. Gallois voit plusieurs avantages à la création d'une filiale commune dans le domaine des avions de transport régional. *« Tout d'abord, cette alliance va nous permettre d'offrir une gamme de produits complète tant dans le domaine des avions turbopropulseurs que dans celui des avions à réaction »*, explique-t-il. Ainsi, la future société vendra les appareils développés par ATR (ATR42 et ATR72) en même temps que ceux de British Aerospace, qui vont du Jetstream 41 (un turbopropulseur de 29 places) aux avions à réaction. Le constructeur *britannique* a annoncé, jeudi, l'arrêt dans les douze mois de la production du Jetstream 61, ce qui devrait conduire à la suppression de 850 emplois.

Deuxième avantage avancé par le président d'Aérospatiale : les économies concernant les frais fixes. *« Vendre un ATR72 coûte presque aussi cher que de vendre un Airbus A340*, selon lui. *Et les frais fixes liés à la commercialisation d'un avion de transport régional sont, rapportés au chiffre d'affaires d'ATR, probablement deux fois plus élevés que pour un Airbus »*. Dernier avantage : *« Nous avons maintenant la base de lancement de nos futurs avions, qu'il s'agisse de turbopropulseurs ou d'avions à réaction*, déclare-t-il, *sachant que les marchés de ces deux types d'appareils sont en train de se superposer. »*

Ces dernières années, les avions à hélices et à réaction ont commencé à se concurrencer principalement sur des distances inférieures à 1 200 kilomètres, estime-t-on à Aérospatiale. Ainsi, les compagnies américaines, soucieuses de faire des économies, optent plus volontiers pour la première catégorie, dont les coûts d'exploitation sont faibles tandis que les Européens, privilégiant confort et rapidité, semblent plus attirés par les seconds. Cette analyse n'est pas celle de DASA, qui aurait aimer se partager le marché des avions de transport régional avec ses homologues d'ATR, laissant à ces derniers les turbopropulseurs et prenant le leadership des *« jets »* avec le rachat de Fokker en 1993.

L'allemand Daimler-Benz Aerospace a accueilli froidement le projet d'alliance entre Aérospatiale, Alenia et British Aerospace, après les déclarations tonitruantes de Wolfgang Piller, membre du directoire de Daimler Benz Aerospace, la semaine dernière (*Le Monde* du 20 janvier). Officiellement, DASA déclare même poursuivre ses pourparlers avec British Aerospace, Aérospatiale ainsi que *« d'autres partenaires potentiels »*. Il estime par ailleurs que les solutions *« toutes-européennes »* ne seront pas suffisantes et souhaite étendre sa coopération avec les Asiatiques.

Effectivement, tous les avionneurs européens, ainsi que Boeing qui ne fabrique pas d'avions de transport régional, regardent tous vers l'Asie, principalement la Chine, la Corée mais aussi Taïwan, dans la perspective du lancement d'un appareil de 100 places. Avec *un taux de croissance actuel de* 12,5 %, l'Asie devrait représenter en l'an 2008, plus de 50 % du marché mondial, *ce qui est le cas des* Etats-Unis actuellement, selon les experts. Dans ce contexte, Aérospatiale envisage déjà de nouvelles alliances. *« Si nous décidons du lancement d'un tel avion en partenariat avec l'Asie, nous souhaitons bien évidemment que DASA s'associe à cette affaire »*, estime de son côté Louis Gallois.

Le rachat de Fokker par DASA avait mis ce dernier en position de force. A l'époque, les partenaires d'ATR avaient refusé le strapontin que leur offrait l'industriel allemand. Aujourd'hui, *l'alliance entre* Aérospatiale, Alenia et British Aerospace renverse la vapeur et condamne les Européens à faire cause commune dans les avions de transport régional. On comptait, il y a deux ans, dans cette région du monde, six constructeurs concurrents dans ce domaine avec ATR, Dornier (de Daimler-Benz Aerospace), le suédois Saab (24 % des avions de moins de 100 places), British Aerospace, le néerlandais Fokker et l'espagnol Casa. Bientôt devraient émerger deux pôles *majeurs européens, Dasa-Fokker* d'une part et les partenaires d'ATR avec British Aerospace d'autre part, concurrencés par le cavalier seul du suédois Saab, qui devra préciser sa stratégie. Et la restructuration ne pourra s'arrêter là face au canadien Bombardier-De Havilland (20 % du marché) et à l'américain Boeing.

Martine Laronche

British Aerospace recentre ses activités

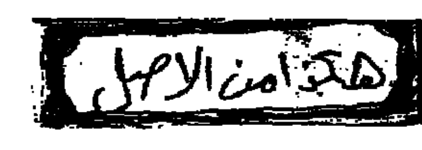
LONDRES
de notre correspondant

En se rapprochant d'Aérospatiale, British Aerospace poursuit son recentrage sur l'industrie de défense en premier lieu et sur l'aéronautique commerciale ensuite. L'abandon de sa filière d'aviation régionale Jetstream après des négociations avortées avec Taïwan fait partie de l'élagage des branches déficitaires. La vente l'an dernier des automobiles Rover à *BMW témoignait des mêmes* préoccupations.

Longtemps déficitaires (300 millions de livres de pertes en 1992), les activités aéronautiques civiles de BAe devraient lui rapporter 20 millions en 1997, selon un analyste de S. G. Warburg ; en particulier grâce au développement d'Airbus, qui s'est arrogé plus de la moitié du marché mondial des avions moyen- et long-courriers en 1994. C'est peu par rapport aux quelque 480 millions escomptés du secteur défense.

Dans la défense, BAe continuera de se concentrer dans les avions de combat (Tornado, Hawk, Harrier et l'avion européen EFA), les munitions, les chantiers navals et les missiles. Dans ce domaine, les négociations pour une alliance stratégique avec Matra traînent en longueur en raison de divergences financières. Enfin, BAe est engagé dans une lutte à mort avec GEC pour le contrôle des chantiers navals VSEL, qui fabriquent des sous-marins nucléaires, alors que deux nouveaux submersibles doivent être commandés en 1996. BAe, dont l'offre dépasse le demi-milliard de livres et qui produit des *équipements destinés aux navires* de guerre, souhaite contrôler également les plates-formes qui les supportent... et devenir le numéro un incontestable de l'industrie de défense britannique.

Patrice de Beer



Les regroupements se multiplient dans le secteur de la pharmacie

La réduction des dépenses de santé accélère le phénomène partout dans le monde

Glaxo, qui vient de déclencher simultanément deux OPA, défie ses concurrents, les grands laboratoires mondiaux. L'objectif consiste à se préparer à l'apparition prochaine de produits dits « génériques » qui viendront concurrencer, à des prix inférieurs, les médicaments de marques grâce auxquels les grands groupes ont établi leur solidité financière. Et à supporter le coût des recherches sur de nouvelles molécules.

DEUX OFFRES publiques d'achats (OPA) lancées en moins d'une semaine par le même groupe, le cas est rare. Il s'agit même d'une première au regard des sommes engagées. Lundi 23 janvier, le britannique Glaxo n'hésitait pas à proposer 8,9 milliards de livres (74 milliards de francs) pour tenter d'acquérir son compatriote Wellcome et devenir le numéro un mondial de la pharmacie. Le groupe lançait alors la plus importante offre de rachat dans ce secteur, laissant loin derrière le précédent record d'août 1994, établi par American Home Products, qui a dépensé 52 milliards de francs pour s'offrir American Cyanamid.

Trois jours plus tard, le 26 janvier, Glaxo récidivait en déposant une autre offre de 533 millions de dollars (2,8 milliards de francs) pour reprendre le laboratoire néerlandais Affymax, qui détient deux centres de recherches en Californie. Si cette acquisition présentée par les deux parties comme *« amicale »* a toute chance d'aboutir, le rachat de Wellcome semble plus délicat. Le conseil d'administration de ce groupe a rejeté la proposition de Glaxo en recommandant à ses actionnaires de ne pas apporter leurs titres afin de *« maximiser les chances d'une meilleure offre »*.

FLAMBÉE DES PRIX

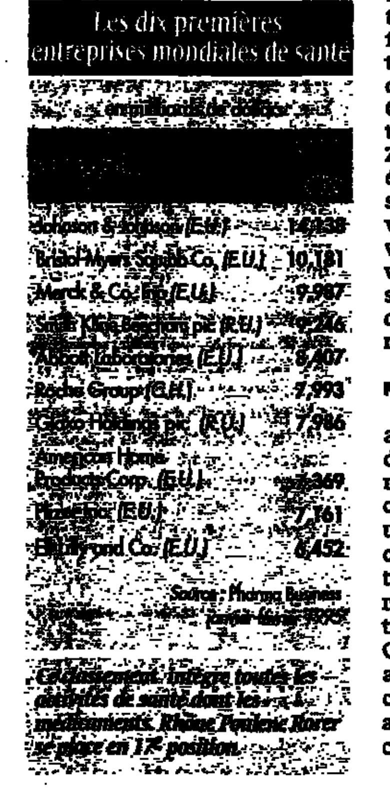
Clairement, les dirigeants du laboratoire appellent de leurs voeux une contre-OPA et surtout espèrent que l'actionnaire principal, la fondation Wellcome Trust, détenteur de 39,5 % du capital, ne cédera pas comme convenu ses titres à Glaxo. Pour eux, le prix à payer pour devenir leader mondial n'est pas assez élevé. Sans doute comptent-t-ils que d'autres géants du secteur comme l'américain Merck, le suisse Roche ou l'allemand Hoechst cherchent à contrer ce projet. L'accélération des acquisitions depuis maintenant plus d'un an et demi et la flambée des prix qui l'accompagne ont transformé le secteur pharmaceutique en un véritable monopoly, avec pour scène principale les Etats-Unis, le premier marché mondial. Pas moins d'une quinzaine de rachats s'y sont opérés depuis l'automne 1993, et l'un des attraits de l'acquisition de Wellcome par Glaxo serait de se renforcer considérablement sur le marché nord-américain.

ÉCONOMIES DE SANTÉ

Cette effervescence générale est née d'une conjonction de phénomènes que sont les durcissement des politiques de santé, l'accroissement de la concurrence, le coût élevé de la recherche et la chute dans le domaine public des grands brevets sur les médicaments. Aussi, dans une industrie très morcelée où les dix premiers mondiaux détiennent moins de 30 % du marché mondial, estimé à 200 milliards de dollars, la tendance est-elle au rapprochement.

Le signal de ce mouvement a été donné au début des années 90 avec la fin de la hausse constante des prix des médicaments en raison des économies faites en matière de santé dans de nombreux pays. Les tarifs, qui progressaient de 10 % l'an jusqu'alors, suivent désormais le rythme de l'inflation (à peine 3 %). Conscients d'une baisse potentielle de leurs revenus, les laboratoires sont en outre confrontés à un double impératif apparemment contradictoire : continuer à innover et, dans le même temps, augmenter leurs présence dans les produits génériques, qui peuvent être vendus à des prix plus bas que les nouveaux produits.

Dans ce nouvel environnement, l'une des priorités reste l'innovation pour demeurer un acteur important. L'impératif est de concentrer au maximum la recherche, sachant que le coût d'un produit pharmaceutique oscille aux environs de 300 millions de dollars (1,8 milliard de francs) pour passer de la découverte à la mise sur le marché, avec seulement trois chances sur dix de récupérer leurs dépenses.



Le rapprochement Glaxo-Wellcome permettrait ainsi à la nouvelle entité de consacrer 10 milliards de francs à la recherche dans le traitement du sida, de l'hépatite, du cancer et de la migraine. L'acquisition d'Affymax, qui a développé une technologie capable de sélectionner les molécules les plus innovantes, entre dans cette stratégie. Cet effort en amont se justifie par la brève durée de protection des produits, dont il faut sans cesse envisager la relève. Ainsi, Glaxo, qui a bâti sa fortune depuis treize ans sur son anti-ulcéreux, le Zantac, doit anticiper l'arrivée à échéance, à la fin de l'année, de son brevet aux Etats-Unis. Cela devrait se traduire par une chute des ventes du premier médicament vendu au monde, et une baisse de son prix pour résister aux copies qui seront faites par les concurrents.

RÉDUCTIONS D'EFFECTIFS

Il en va de même pour Wellcome avec son anti-herpès,le Zovirax, dont le brevet tombera dans le domaine public en 1997. Chacun de ces deux médicaments représente un peu plus de 40 % des ventes de chaque groupe. Les deux laboratoires ont d'autres produits qui montent en puissance comme l'anti-migraineux Sumatriptan pour Glaxo et le Retrovir (AZT) destinés aux malades du sida pour Wellcome. Mais ils doivent continuer à alimenter leur portefeuille de découvertes.

Par ailleurs, pour affronter la concurrence, les groupes se redéploient vers l'aval en s'alliant à des réseaux de distribution. Dès juillet 1993, Wellcome et Glaxo ont signé chacun un accord avec Warner Lambert, le distributeur américain, spécialiste de l'automédication, la vente de médieaments sans ordonnance.

Enfin, ces intégrations et rachats provoquent d'importantes réductions d'effectifs. Dernier exemple, cette semaine, avec l'annonce d'American Home Products concernant la suppression de 4 000 emplois aux Etats-Unis et dans le reste du monde suite au rachat d'American Cyanamid.

D. G.

De nouvelles normes comptables menacent les groupes français

Elf subit de lourdes pertes pour 1994

LA PERTE NETTE record de 5,4 milliards de francs affichée par Elf (*Le Monde* du 27 janvier) risque d'être la première d'une longue série. D'ici deux ans, de nombreuses entreprises françaises vont sans doute plonger dans le rouge à cause de l'adoption de nouvelles normes comptables.

Depuis des années, les groupes français adoptent volontairement des normes comptables américaines, celles du Federal Accounting Standard Board (FASB), ou internationales, celles de l'International Accounting Standard Committee (IASC). Ils n'ont guère le choix. Les textes français n'ont pas évolué depuis 1986 et ne permettent plus aux entreprises d'avoir une crédibilité suffisante sur les marchés financiers internationaux.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Cette année, Elf a ainsi appliqué par avance une nouvelle directive américaine, qui obligera, pour l'exercice clos en 1996, les entreprises à comparer les valeurs comptables et économiques de leurs actifs, et de les déprécier si nécessaire.

Cette opération ne se fait désormais plus globalement : il n'est plus possible de compenser les pertes de valeur d'un actif par l'appréciation d'un autre. Elf a ainsi dû déprécier ses champs pétroliers rachetés à Oxy en 1991, le raffinage-distribution en Grande-Bretagne ou les activités de carbonate de soude de Texasgulf acquis en 1991. Total, qui n'appliquera cette norme qu'en 1996, sera moins touché : le second pétrolier français a toujours eu une politique comptable plus prudente.

La norme appliquée par Elf ne concerne pas les autres sociétés françaises. Le grand bouleversement, pour celles-ci, viendra de l'entrée en vigueur, l'année prochaine, d'une nouvelle norme internationale sur les *« écarts d'acquisition »*.

Lorsqu'un groupe rachète une société, il existe le plus souvent une différence importante entre la valeur comptable de l'acquisition et le prix réellement payé par la maison mère. Cette différence s'appelle « écart d'acquisition ».

A compter des exercices clos en 1995, les entreprises qui adoptent les normes de l'IASC (Pechiney, Saint-Gobain, Schneider, Lafarge-Coppée, Thomson, LVMH...) devront raccourcir la durée d'amortissement de leurs écarts d'acquisition.

PÉRIODE D'AMORTISSEMENT

Ceux-ci ne pourront plus être amortis sur quarante ans ans, mais sur vingt ans seulement. Résultat : les groupes français qui ont payé très cher leurs acquisitions à la fin des années 80 (Pechiney, Schneider, Saint-Gobain...)devront a posteriori rattraper tout le retard d'amortissement. L'opération risque de les faire plonger dans le rouge. Les entreprises qui adoptent des normes américaines (Rhône-Poulenc, Danone...)ont encore un répit. L'amortissement sur quarante ans est encore autorisé. Mais pour les acquisitions réalisées actuellement, la Securities and Exchange Commission, le gendarme de la Bourse américaine, impose désormais des durées plus courtes.

A compter de 1996 ou 1997, les marques et les parts de marché devront être à leur tour amorties, sur une période maximale de vingt ans. Là aussi, les groupes français vont devoir rattraper leur retard d'amortissement. Seule consolation, l'application de ces normes comptables n'aura pas d'impact sur la trésorerie des groupes concernés, les acquisitions ayant déjà été payées.

Arnaud Leparmentier

COMMENTAIRE

LE CONQUISTADOR DÉPRÉCIÉ

LA MISE EN CONFORMITÉ des comptes d'Elf avec la nouvelle norme américaine FASB coûte 5,4 milliards de francs au groupe et fait plonger les comptes dans le rouge pour la première fois de son histoire. Parmi les trois acquisitions dépréciées, les deux principales ont été réalisées par l'ancien président d'Elf Aquitaine Loïk Le Floch Prigent : il s'agit des champs pétroliers en mer du Nord, acquis auprès d'Oxy en 1991 et dépréciés de 2,3 milliards de francs, et des actifs britanniques du raffinage-distribution, acquis entre 1990 et 1992, revus à la baisse pour 1,5 milliard de francs.

Ces deux acquisitions surpayées illustrent la stratégie de conquête menée par l'ancien président d'Elf, aujourd'hui à la tête de Gaz de France. « Le Conquistador », comme le surnommait son entourage, n'a eu de cesse durant son passage à la tête de la première entreprise française, de 1989 à 1993, de réveiller un groupe qu'il jugeait endormi. Ce qu'il a réussi. Par chance mais aussi par malheur pour la suite, le groupe était à l'époque très riche. Le président d'Elf pousse ses pions, dans tous les secteurs : exploration, production, raffinage, mais le fait sans trop compter. Le bénéfice record de 1990 (10,6 milliards de francs) l'a sans doute aussi grisé, d'autant plus que cette stratégie était saluée par la communauté financière. Les diversifications tous azimuts relèvent du même esprit. La reprise en main de l'entreprise par Philippe Jaffré, depuis août 1993, a fait l'effet d'une douche froide. Il est à craindre que le nettoyage ne soit pas fini.

Dominique Gallois

Plaidoyer pour la réduction du temps de travail

Des expériences menées dans 131 firmes françaises

BIBLIOGRAPHIE

A l'heure où il faut utiliser toutes les armes pour limiter le chômage, la réduction du temps de travail est inscrite depuis longtemps dans la panoplie. Comment pratiquent les entreprises qui recourent à cette formule ? Des réponses éparses étaient données jusqu'ici. Voici enfin, sous la direction de Guy Aznar – dont on sait la part qu'il a prise depuis une quinzaine d'années dans l'approfondissement du sujet – un *« répertoire »* des expériences lancées en France par 131 firmes.

L'instrument de référence est précieux. On ne parle plus dans le vague mais de situations réelles. Les responsables qui cherchent encore leur voie auront ainsi sous la main un descriptif très varié où puiser peut-être une idée transposable dans leur entreprise.

L'auteur a classé les cas en trois types de stratégie. Dans les *« stratégies défensives »*, on trouve aussi bien pour sauvegarder l'emploi des processus de réduction de salaire sans ou avec réduction du temps de travail, des dispositifs de temps partiel ou des initiatives beaucoup plus spécifiques. Sont analysées ensuite des *« stratégies volontaristes »*. Ici, des personnes ont décidé d'effectuer un arbitrage en faveur du temps partiel plutôt que de l'argent. Nous sommes cette fois dans le domaine du temps choisi. Enfin sont présentées des *« stratégies liées à une meilleure utilisation des équipements »* (travail en équipes, annualisation du temps de travail).

Ici et là sont reproduits *in extenso* des accords d'entreprise sur le sujet, des bilans de l'opération, des commentaires globaux. Un instrument de réflexion et de travail qui méritera d'être régulièrement tenu à jour.

P. D.

★ ***Répertoire 1994 des innovations du temps de travail*. Sous la direction de Guy Aznar. Editions du CATRAL (Agence régionale pour l'aménagement du temps), 16, boulevard Raspail, 75007 Paris. 152 p., 250 F.**

Contre la fraude communautaire

« MAIN BASSE sur l'Europe », titrait récemment François d'Aubert pour rendre compte des turpitudes qui jalonnent les affaires communautaires (*Le Monde* du 17 janvier). Moins anecdotique, certes, le livre de John A. E. Vervaele, professeur à l'université d'Utrecht (Pays-Bas), servira d'ouvrage de référence aux juristes qui se trouvent aux prises avec la fraude communautaire sous toutes ses facettes.

Non seulement le terrain est nouveau, mais il n'est pas encore très solide dans la mesure où les droits nationaux et communautaires interfèrent. Va-t-on vers une harmonisation du droit pénal des affaires ?

On estime généralement que 10 % du budget de la CEE est absorbé par des pratiques communautaires frauduleuses. Tant à Bruxelles que dans les Etats membres, ce chancre, qui touche aussi bien les recettes que les dépenses, attire heureusement de plus en plus l'attention.

L'auteur s'intéresse d'abord et dans l'extrême détail à l'intervention économique étatique et à la sauvegarde des droits communautaires sur la base des travaux des institutions européennes appropriées : Cour des comptes, Commission, Parlement, Cour de justice.

QUATRE SECTEURS

Force est de constater que seul le droit allemand prévoit explicitement la protection des intérêts financiers de la Communauté. En France, le droit pénal des affaires n'a pas d'unité et de cohérence : il faut aller piocher ici et là dans le nouveau code pénal et l'on renvoie seulement à la réglementation de la CEE dans la loi sur les fraudes.

La fraude communautaire se situe essentiellement dans quatre secteurs : fraude à l'importation et à l'exportation des marchandises ; fraude nationale sur la TVA ; fraude sur les interventions de marché dans la CEE ; fraude sur les subsides relevant des fonds structurels.

En attendant l'harmonisation du droit pénal des affaires, oeuvre de longue haleine, John A. E. Vervaele note qu'*« il est grand temps que la sauvegarde du droit communautaire en général et des intérêts financiers de la Communauté en particulier soit envisagée sous l'angle de la loyauté réciproque, et ce en vue de l'intégration européenne »*.

Une vue généreuse, certes, mais il serait bien étonnant que les avocats voient sous peu leur chiffre d'affaires diminuer.

Pierre Drouin

★ ***La Fraude communautaire et le droit pénal européen des affaires*, de John A. E. Vervaele. PUF, 440 p., 280 F.**

Exxon veut rendre ses salariés plus autonomes

DANS UNE de ses usines situées sur le complexe pétrochimique de Notre-Dame-de-Gravenchon (Seine-Maritime), Exxon Chemical expérimente, dans une grande discrétion, depuis environ trois ans, une organisation du travail fondée sur un très petit nombre de niveaux hiérarchiques et une grande autonomie des opérateurs.

L'origine du projet remonte à 1988. Le géant pétrochimique confie à Philippe Maisondieu la responsabilité de concevoir une usine de plastiques polymères qui doit employer environ 250 salariés. Cet ingénieur obtient que cet investissement de 2 milliards de francs repose sur deux principes : la qualité totale et la responsabilisation des hommes et des équipes. Bien que cette usine soit la plus importante qu'Exxon Chemical possède hors du continent américain, les dirigeants de Houston acceptent cette approche inhabituelle. Dès lors, les pièces du puzzle s'imbriquent parfaitement : afin d'avoir des équipes autonomes et des salariés polyvalents, Philippe Maisondieu embauche essentiellement des jeunes (moyenne d'âge : 27 ans), diplômés (CAP ou bac), recrutés par leur futur supérieur hiérarchique en fonction de dimensions personnelles comme le *« goût pour le progrès continu »*.

La formation joue un rôle majeur : chacun a droit à cinq mois de préparation avant le démarrage et les effectifs sont calculés afin que 10 % du temps de travail puisse être consacré à la formation. Pour assurer la polyvalence dans cette usine qui tourne en permanence, la quasi-totalité des opérateurs maîtrisent aujourd'hui deux métiers, certains trois et l'objectif est qu'ils en possèdent quatre.

Les niveaux hiérarchiques sont également au nombre de quatre : les opérateurs, les services communs, les responsables des opérations et le directeur. Le système de gestion est cohérent avec l'organisation. Les augmentations sont partiellement individualisées : dans chaque équipe, la direction distingue les 10 % les plus performants, les 80 % "normaux" et les 10 % qui doivent progresser. Enfin l'intéressement repose sur trois critères où l'intervention des salariés a un impact : la réduction des coûts variables, la qualité et la sacro-sainte sécurité qui fonctionne comme un bonus-malus. C'est ainsi que l'an dernier, malgré de mauvais résultats financiers dus à l'état du marché, chaque salarié a perçu une prime uniforme de 16 000 francs.

UN PARI

Deux ans et demi après le démarrage, le premier bilan est satisfaisant. L'usine est une des plus performantes du groupe. Les opérateurs apprécient la polyvalence qui rend leur travail plus intéressant et les chefs d'équipe soulignent l'étendue de leurs responsabilités sur le produit et sur les hommes. Néanmoins, quelques interrogations demeurent. Jacques Kheliff, secrétaire général de la CFDT-Chimie, seul syndicat présent, note que ce système est très sélectif à l'embauche et n'est donc pas généralisable. D'autres s'interrogent même sur sa pérennité. Si les structures avec très peu de niveaux hiérarchiques ont leurs adeptes, elles ont l'inconvénient de bloquer les carrières, un problème qu'accroît la jeunesse des salariés. Philippe Maisondieu reconnaît que *« cette organisation repose sur le pari de la croissance »*, seule capable d'assurer un déroulement de carrière aux salariés. Il se veut résolument optimiste, même si les récents déboires d'Aluminium Dunkerque, qui fonctionne sur des principes comparables, l'amènent à rester prudent.

Frédéric Lemaître

Le séisme japonais coûterait 1,5 milliard de dollars au Lloyd's

Les dégâts subis par le port de Kobé ainsi que les porte-conteneurs et leurs chargements alourdissent la facture des assureurs maritimes

LONDRES
correspondance

Entre 200 et 400 millions de dollars (environ de 1 à 2 milliards de francs) : tel serait le coût du séisme de Kobé pour la Bourse d'assurances Lloyd's of London, à en croire son président David Rowland. Mais selon d'autres estimations, la facture des assureurs maritimes pourrait s'élever à 1,5 milliard de dollars en raison des dégâts importants occasionnés aux porte-conteneurs et à leurs chargements.

Les experts commandités par le marché de Lime Street ont entamé le 23 janvier, l'évaluation des dommages. A première vue, la Bourse mondiale des risques apparaît peu affectée par le tremblement de terre qui a frappé la ville de Kobé le 17 janvier. Le Lloyd's est peu engagé au Japon dans la couverture des particuliers, assurés quasi exclusivement par des compagnies nippones, elles-mêmes réassurées en grande partie auprès des pouvoirs publics. Les compagnies japonaises pourraient être contraintes à débourser plus de 7 milliards de livres au total (environ 56 milliards de francs).

En revanche, les destructions subies par le port de Kobé risquent de se révéler onéreuses pour les groupes de souscripteurs du Lloyd's spécialisés dans les affaires maritimes. Certes, les installations proprement dites du deuxième port du pays étaient assurées à Tokyo et non à Londres, mais Kobé est aussi l'un des plus importants ports au monde pour le trafic des conteneurs. Le Lloyd's affirme que plus de 70 % de la valeur des marchandises transitant par Kobé sont dans des conteneurs. Or, les porte-conteneurs et leur cargaison sont assurés non seulement par le Lloyd's mais aussi par des grandes compagnies d'assurances britanniques.

De l'avis général, il est encore tôt pour faire la moindre estimation. La perte sera substantielle mais de toute façon gérable : tel est le leitmotiv de l'état-major du Lloyd's où l'on qualifie le chiffre de 1,5 milliard de dollars de *« grossièrement exagéré »*. Pessimistes, bon nombre de souscripteurs maritimes s'attendent toutefois à un afflux de demandes d'indemnisation de la part des loueurs de conteneurs. Si tel devait être le cas, le tremblement de terre ne manquerait pas d'affecter le retour à la bonne santé financière d'une institution en crise dont les pertes ont totalisé 7 milliards de livres depuis 1988 (la Bourse annonce ses résultats avec trois ans de retard pour tenir compte du règlement des sinistres).

Marc Roche

La précampagne présidentielle affecte le franc

La monnaie française a décroché vendredi en début de journée. Elle était à son plus bas niveau depuis quatorze mois

Le franc, qui avait souffert au cours des dernières semaines des contrecoups des plongeons de la lire et de la peseta, a démontré à nouveau sa fragilité, vendredi 27 janvier en début de journée. Il a été cette fois clairement attaqué pour des raisons politiques. Puisque c'est à la suite de la parution dans l'hebdomadaire *L'événement du jeudi* d'un article indiquant qu'Edouard Balladur aurait pu bénéficier de financement par l'entourage d'Alain Carignon que les opérateurs ont pris subitement peur sur les marchés de change internationaux. Le franc a commencé à perdre du terrain face au deutschemark dans la nuit de jeudi à vendredi sur les places asiatiques, un mouvement qui s'est amplifié vendredi en Europe.

Le franc s'inscrivait alors autour de 3,4680 francs pour un deutschemark au cours des premiers échanges entre banques, contre 3,4605 francs jeudi soir. A un moment, le franc a même touché un plus bas niveau depuis quatorze mois de 3,4715 pour un mark. Lors de la crise monétaire de l'été 1993, la devise française était tombée à un plancher historique de près de 3,55 francs pour un mark. Elle s'était depuis raffermie à des niveaux de 3,39 francs.

Les marchés craignent d'autant plus un affaiblissement d'Edouard Balladur qu'il entraînerait à leurs yeux un risque de remise en cause par la France de la logique de Maastricht et de la primauté accordée à la stabilité monétaire. Dans une étude publiée au début du mois, la première banque d'affaires britannique, SG Warburg, estimait que le franc français pourrait franchir la barre des 3,50 pour un deutschemark si le marché des changes venait à mettre en doute la capacité de la France à répondre aux critères de convergences nécessaires à son adhésion à l'union monétaire européenne.

E. L.

Le CDE perdra près de 1 milliard de francs en 1994

Le Comptoir des entrepreneurs (CDE) a annoncé jeudi 26 janvier avoir enregistré en 1994 une perte nette, hors éléments exceptionnels, *« proche »* de celle de 1993, qui avait été de 825,2 millions de francs. En 1992, elle avait atteint plus de 1 milliard de francs. Le renflouement par les AGF et le Crédit foncier de France et une première opération de sortie de créances immobilières douteuses de 9 milliards de francs de son bilan n'auront pas suffi à assainir les comptes de la société.

Un deuxième plan prévoit la sortie de 7 milliards de francs auquel l'Etat est censé apporter un premier financement de 4,5 milliards de francs auquel s'ajouterait un financement subordonné à hauteur de 400 millions de francs par les AGF, actionnaires à 33 %. Seule certitude de ce montage, le Crédit foncier de France, qui avait été contraint par les pouvoirs publics d'entrer au capital du CDE pour 200 millions de francs, tentera de rester à l'écart de cette opération. Il devrait à terme également tenter de sortir du capital du CDE. L'ancien gouverneur du CFF, Georges Bonin, avait posé ses conditions. Son successeur, Jean-Claude Colli, ne sera pas moins ferme. La première contrepartie de leur soutien vient d'être annoncée : le CDE va progressivement abandonner la distribution des prêts pour l'accession à la propriété (PAP) au profit du CFF. François Lemasson, le patron du CDE, l'a confirmé hier à l'issue du conseil d'administration. Cette décision ôte au CDE toute mission d'intérêt général et consacre la banalisation complète de l'établissement.

Compaq devient le numéro un mondial des micro-ordinateurs

LE CONSTRUCTEUR INFORMATIQUE TEXAN Compaq a annoncé mercredi 25 janvier un quasi-doublement de son bénéfice net pour 1994 à 867 millions de dollars (4,5 milliards de francs) contre 462 millions (2,5 milliards de francs) en 1993. Le chiffre d'affaires s'est établi à 10,86 milliards de dollars (57,5 milliards de francs). Le groupe a détrôné en 1994 les géants IBM et Apple à la tête des livraisons mondiales de micro-ordinateurs. Compaq s'est assuré en 1994 une part de marché de 10,3 % (contre 8,1 % en 1993). IBM a vu ses ventes chuter de 6 % et sa part de marché se restreindre à 8,5 % (contre 10,8 %).

■ **FORTE : le groupe britannique d'hôtellerie et de restauration**, qui a racheté la chaîne Méridien à Air France au mois de septembre 1994 (*Le Monde* du 16 septembre 1994), a annoncé jeudi 26 janvier à Londres qu'il allait prochainement présenter un plan de restructuration pour la chaîne d'hôtels. Rocco Forte, qui dirige le groupe fondé par son père, a précisé lors d'une conférence de presse à Londres que cette *« importante restructuration »* pourrait être présentée dès la semaine prochaine et s'accompagnera de *« certaines suppressions d'emplois »*. Le britannique entend malgré tout conserver *« une présence significative »* à Paris où il possède déjà le Georges V.

■ **LE DIMANCHE : une association qui porte ce nom et est favorable à l'ouverture dominicale des commerces**, a lancé, jeudi 26 janvier, une campagne d'information sur une *« charte sociale associant patrons et salariés »* affichée à l'entrée des magasins concernés. Chaque entreprise voulant ouvrir le dimanche, estime Christian Liagre, président de l'association, devrait négocier un accord direction-salariés garantissant à ces derniers, le *« strict respect du volontariat »* et *« des avantages précis »* : un doublement du salaire, deux jours de repos consécutifs ainsi qu'un engagement de l'employeur sur des embauches liées à l'ouverture dominicale. L'association revendique une vingtaine d'enseignes adhérentes (*Chaussures André, Eram, Conforama, Leroy-Merlin...*), des franchisés (*M. Bricolage*) ainsi que le groupe Usines Center (magasins d'usines).

■ **JP MORGAN : La cinquième banque américaine, basée à New York**, a annoncé jeudi 26 janvier la réduction de 10 % de ses coûts, qui pourrait entraîner jusqu'à 1 700 suppressions d'emplois dans le monde. Le nouveau président de la banque, Douglas Warner, a précisé dans une note interne que la chute des bénéfices l'année dernière et *« la situation difficile des marchés »* le contraignait à réajuster ses dépenses. Le bénéfice net total de JP Morgan a chuté de 29 % à 1,21 milliard de dollars en 1994 par rapport à 1993.

■ **HOCHTIEF : le numéro trois européen du bâtiment-travaux publics**, ne peut porter à 35 % ses parts dans son concurrent Philipp Holzmann AG. L'office allemand de la concurrence a interdit, jeudi 26 janvier, cette opération, soulignant qu'elle déboucherait sur une position dominante des deux sociétés avec une part de 34 % du marché des gros contrats, outre-Rhin. Filiale du groupe électrique RWE, Hochtief, qui détient depuis 1981 20 % de Holzmann, a décidé de faire appel de cette décision auprès de la cour d'appel de Berlin.

■ **INDUSTRIE AUTOMOBILE : selon l'Organisation internationale des constructeurs d'automobiles**, la production automobile mondiale a augmenté en 1994 de 6,1 %, pour s'établir à 49,5 millions de véhicules. C'est en Europe occidentale que la croissance a été la plus forte puisqu'elle s'est élevée à 13,3 %. En France, la production a augmenté de 12,9 % en 1994.

■ **SAINT-GOBAIN : le groupe a confirmé le lancement de deux OPA** sur les titres détenus par les actionnaires minoritaires de sa filiale italienne Vetri cotée à Milan et de sa filiale allemande Oberland cotée à Francfort et à Munich. Les montants de ces opérations sont de respectivement 140 millions et 350 millions de francs.

« Libération » engage un plan d'économie de 50 millions de francs

Le quotidien de la rue Béranger revoit ses effectifs et sa pagination à la baisse

Quatre mois jour pour jour après le lancement de *« Libé III »*, le conseil d'administration de la société éditrice du quotidien *Libération*, la SAIP, qui examinait, jeudi 26 janvier, les conditions de souscription par les actionnaires de 75 millions de francs en obligations convertibles (*Le Monde* du 21 décembre), a décidé un plan d'économies de 50 millions de francs. Ce plan passe par une réduction de la pagination (de 80 à 60 pages) et une réduction d'effectifs. Une centaine de salariés pourraient être concernés par cette mesure.

Dans un communiqué, la direction de *Libération* a indiqué, à l'issue du conseil, que les pertes prévues en 1995 par le plan de développement adopté en juin 1994 ont été revues à la baisse : 61 millions de francs contre les 113 millions prévus dans le plan de développement de juin 1994. Les ventes du nouveau quotidien ont progressé, si on en croit les résultats présentés lors du conseil d'administration de *Libération* : *« + 13,6 % sur les quatre derniers mois de l'année, après un - 4,3 % au cours des huit premiers mois »* de 1994. Cette progression est plus spectaculaire en province que sur Paris-Ile-de-France, où le quotidien réalise traditionnellement 60 % de ses ventes.

Pourtant, les nouvelles recettes liées à cette progression de la diffusion ne suffisent pas à faire contrepoids à l'explosion des dépenses, notamment salariales, liées à la nouvelle formule. Directeur général de *Libération*, Jean-Louis Péninou insiste sur le coût des retards de distribution : *« Libé III »*, pendant plus de quinze jours, est arrivé en retard dans les kiosques (*Le Monde* du 5 octobre). La reprise publicitaire, tant attendue, a été vraisemblablement surévaluée, analyse également un membre du conseil d'administration.

Pour enrayer l'hémorragie financière – le journal perd aujourd'hui entre 13 et 14 millions de francs par mois, confirme Serge July, directeur-gérant de la publication – le conseil d'administration a donc exigé des mesures d'économies. Plusieurs pistes se sont ouvertes. Une augmentation du prix de vente – de 6 à 7 francs – est depuis quelques semaines à l'étude, *« mais aucune décision n'a encore été prise »*, dit Serge July. Les représentants des actionnaires ont en revanche imposé, jeudi 26 janvier, *« un allègement de la pagination et des coûts de structure »* : de 80 pages, le journal passera ainsi à *« 60 pages environ »*. Soit *« quinze à vingt pages de plus que le* Libération *de l'ancienne formule »*, tient à préciser Jean-Louis Péninou. Ni la section « Métro », ni la section « Vous » ne devraient être touchées. La réduction de la pagination s'effectuera à doses *« homéopathiques »* sur l'ensemble du journal. Le magazine du samedi subsiste lui aussi. Ce dernier devra néanmoins trouver au plus vite *« une identité précise »*, explique un membre du conseil d'administration.

« En somme, la réalité économique a rejoint les demandes de nos lecteurs », explique Jean-Louis Péninou. Des études menées après le lancement de la nouvelle formule ont confirmé, comme le courrier, que les fidèles de *Libération* n'étaient pas encore prêts à ce journal self-service où l'on picore, explique-t-on au journal. *« En innovant un peu trop, nous avons pris un risque trop important avec les lecteurs fidèles de* Libé », dit un membre du conseil d'administration. *« Nous sommes obligés de piloter extrêmement fin pour ne pas les perdre, et continuer d'en séduire de nouveaux. »*. Serge July pourrait confirmer, mardi 31 janvier, le retour à *Libération* de Claude Maggiori, le directeur artistique de l'agence Éditorial qui avait réalisé la maquette de *Libé II*, et dont les réserves à l'égard de la nouvelle formule lancée en septembre étaient connues.

Ce n'est pas l'échec de la nouvelle formule mais du plan de développement

C'est *« l'allègement des coûts de structure »* évoqué dans le communiqué, qui a évidemment provoqué la plus grande émotion à *Libération*. Mercredi soir, un communiqué de la direction, affiché dans les salles de rédaction, indiquait qu'une stabilisation des effectifs autour de *« 400 à 405 employés »* était nécessaire. Selon Serge July, les salariés représentent aujourd'hui 510 personnes, dont 80 contrats à durée déterminée (CDD). *« Les départs concerneront en priorité ces derniers, qui avaient été engagés dans des conditions de précarité très claires »*, explique le directeur. Un chef de service confirmait hier qu'une *« centaine de personnes »* seraient touchées par ces départs, qui devaient être évoqués, vendredi 27 janvier, au cours d'une rencontre entre la direction de la rédaction et les chefs de service.

« L'échec n'est pas le nôtre, pas plus d'ailleurs que celui de la nouvelle formule rédactionnelle », expliquait-on à la rédaction. *« L'échec est celui du plan de développement »*. Le nouveau mode de financement par obligations (*75 millions de francs, convertibles* en actions) qui est venu remplacer la deuxième tranche d'augmentation de capital, prévue à 125 millions de francs avec de nouveaux actionnaires, n'avait pas soulevé l'enthousiasme des salariés (*Le Monde* du 21 décembre). Approuvée le 26 janvier par le conseil d'administration, la souscription provoque quelques réserves : ce mode de financement ne permet pas d'alimenter le fonds de rachat des salariés mis en place après l'adoption de nouvelles structure juridiques.

La société Soparic (groupe Chargeurs), déjà actionnaire à hauteur de 12 % de la SAIP, société éditrice de *Libération*, s'est portée garante de l'émission obligataire, en principe réservée aux actionnaires. Selon M. Peninou, le personnel (45 %) ne suivra pas cette émission et la participation de Chargeurs devrait progresser, dans la limite du plafond de 20 % imposé à chaque actionnaire extérieur. BSN (12,5 %), la Macif (3 %) et le groupe André (3 %) devraient eux, accompagner Chargeurs.

Les onze membres du conseil ont décidé, enfin, la création d'une filiale commune entre *Libération* et le groupe de Jérôme Seydoux et d'une filiale 50-50 multimédias (télématique, produits *on line*, CD-ROM). Cette alliance avec Chargeurs, dont on précise à *Libération* qu'il possède, via sa filiale Pathé-Interactive, une *« bonne connaissance »* du secteur conforte encore un peu plus la position de Jérôme Seydoux dans *Libération*. Le vice-président du groupe, Eduardo Malone, est entré, le 26 janvier, en compagnie de Gérard Desportes, journaliste à *Libération*, dans le conseil d'administration.

Ariane Chemin

Notre collaboratrice Annick Cojean, lauréate de la Fondation Mumm

La Fondation Mumm pour la presse écrite a récompensé, jeudi 27 janvier, Annick Cojean, grand reporter au *Monde*, pour un article sur les vétérans du Jour J (publié du 17 mai au 6 juin 1994), ainsi que pour une longue série d'enquêtes sur les quotidiens les plus prestigieux de la planète (du 9 au 17 décembre 1994). Trois autres lauréats ont été sélectionnés par le jury Mumm : il s'agit de Patrick de Saint-Exupéry (*Le Figaro*), récompensé par un article sur le Rwanda (« Les récits des tueurs fous »), d'Angelo Rinaldi (*L'Express*), primé pour un article sur Violette Leduc (« Impériale Violette »), et d'un groupe de jeunes journalistes du quotidien *Nord Éclair*, que le jury a distingués pour leur longue enquête collective « Le scandale du chômage des jeunes ».

Chacun des lauréats se verra remettre, jeudi 2 février, en présence du ministre de la communication Nicolas Sarkozy, un chèque de 50 000 francs. Le jury, présidé par Françoise Giroud, réunit quelques-uns des grands noms de la presse française, notamment André Fontaine, Jean d'Ormesson, Jean Daniel, Alain Genestar, Franz-Olivier Giesbert, Claude Imbert, Ivan Levaï, Christine Ockrent, Bernard Pivot, Patrick Poivre d'Arvor, Philippe Tesson et Roger Thérond.

■ **PRESSE : une dispute a éclaté entre les deux repreneurs du « Quotidien de Paris »**, Nicolas Miguet et Robert Lafont, qui se sont affrontés par voie de communiqués, avant même la reparution du titre, prévue le 14 février. Nicolas Miguet avait annoncé, mardi 24 janvier, qu'une augmentation de capital de 300 000 francs, nécessaire au redémarrage du *Quotidien* et non suivie par Robert Lafont, portait du même coup sa participation et celle de sa société Bourse SA à 99 % de la SARL Le Nouveau Quotidien de Paris. Robert Lafont a réaffirmé jeudi 26 janvier, dans un communiqué, *« qu'il est toujours propriétaire de 50 % de la SARL Nouveau Quotidien de Paris »*, car, selon lui, *« aucune augmentation de capital n'a été portée à sa connaissance et aucune augmentation de capital ne peut intervenir sans son accord »*. Il ajoute que ses avocats sont chargés de *« diligenter toute procédure pour* [qu'il soit] *rétabli dans ses droits »*.

CORRESPONDANCE

Associated Press à Grozny

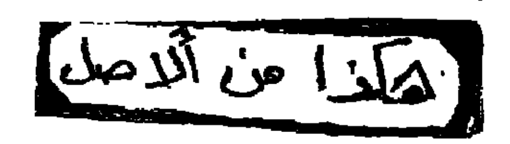
Nous avons reçu les précisions suivantes de Pierre Legros, directeur du service français de l'agence américaine Associated Press (AP) :

« Nous avons été vivement surpris de lire dans Le Monde *daté du 10 janvier, dans l'article que vous avez consacré à l'AFP, que, « le 1er janvier, l'AFP était la dernière agence encore présente à Grozny ».*

» Ceci laisse supposer que l'Associated Press n'était pas et ne serait pas présente à Grozny, ce qui est faux [...].

» L'Associated Press a des journalistes à Grozny depuis le 11 décembre. Ont participé à la couverture des événements dans la capitale tchétchène : Chris Bird, notre correspondant à Tbilissi ; Sergueï Chargorodsky, l'un de nos correspondants à Moscou ; Maxime Korjov, correspondant à Saint-Pétersbourg ; Tom Ginsberg, rédacteur en chef du bureau de Stockholm, Barry Renfrew, directeur du bureau de Moscou...

» De plus, nous avons fait des photos quotidiennement à Grozny depuis le 11 décembre, et nos équipes de télévision y ont tourné des images qui ont été diffusées notamment par CNN. »



■ **LE FRANC était malmené, vendredi 27 janvier, à Paris au cours des premiers échanges entre banques, s'échangeant à 3,4715 contre le mark et 5,2520 contre le dollar.**

■ **LE DOLLAR a terminé en léger repli, vendredi, à Tokyo, cotant 99,35 yens sur le marché des changes, en baisse de 0,19 yen par rapport à la clôture de la veille.**

■ **LA POMME DE TERRE flambe sur les marchés européens en raison d'une production catastrophique en 1994. Certains cours ont bondi de près de 140 % en trois mois.**

■ **LES RÉSERVES DE CHANGES de la Banque de France ont augmenté de 1,99 milliard de francs entre le 12 et le 19 janvier pour s'établir à 119,59 milliards, selon le Crédit lyonnais.**

■ **LA « CHUTE DU MEXIQUE » menacerait le marché mondial des capitaux et le commerce international, a averti vendredi 27 janvier à Davos le financier américain George Soros.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40	CAC 40	CAC 40	SBF 120	NEW YORK	LONDRES	MILAN	FRANCFORT
↘ Clôture	↘ 1 mois	↘ 1 an	↘ 3 mois	↘ DOW JONES	↗ FT 100	↗ MIB 30	↗ DAX 30

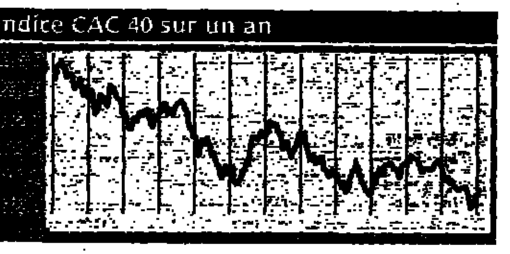
Paris prend ses bénéfices

Après trois séances de hausse et près de 3 % de gains, la Bourse de Paris subissait logiquement quelques prises de bénéfice, vendredi 27 janvier, dans un marché calme. En repli de 0,09 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait trois quarts d'heure plus tard une perte de 0,40 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises réduisaient leurs pertes, n'abandonnant plus que 0,15 % à 1 823,58 points. Le montant des échanges sur le marché à règlement mensuel atteignait 1,12 milliard de francs.

Selon les observateurs, les opérateurs hésitaient à s'engager avant la réunion de la Réserve fédérale (Fed) la semaine prochaine. Les experts tablent sur un relèvement d'un demi-point de base des taux directeurs.

Le mark est très ferme vendredi à 3,4679 francs après les bonnes nouvelles économiques de la veille. L'expansion de la masse monétaire M3 en décembre s'élevait à 4,8 % et la hausse des prix a été sage en janvier, inférieure aux prévisions. Ces statistiques sont, à présent, conformes aux souhaits de la Bundesbank.

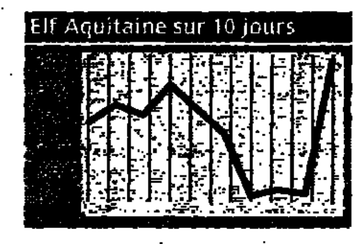
Du coté des valeurs, la Bourse avait bien réagi ces derniers jours à l'annonce de quelques bons résultats. Les pétrolières étaient encore recherchées vendredi après la publication des résultats d'Elf.

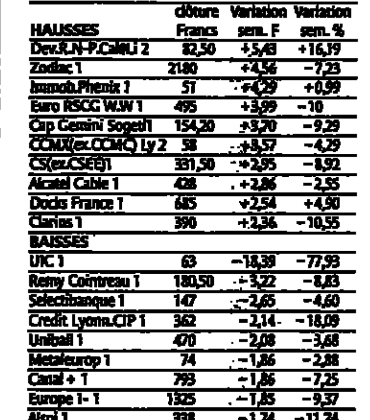

Indice CAC 40 sur un an

CAC 40/5 jours

Elf Aquitaine, valeur du jour

LES BOURSIERS, quand ils le veulent, savent apparemment séparer le bon grain de l'ivraie. Préférant s'attacher au résultat net (hors éléments exceptionnels) d'Elf Aquitaine qui ressort à 3,3 milliards de francs en 1994, contre 3,1 milliards en 1993, ils ont sciemment ignoré la perte nette surprise de 5,4 milliards de francs pour l'année écoulée. Cette perte, due en partie à l'adoption d'une nouvelle norme comptable, n'a pas pénalisé le titre. L'action Elf a terminé la séance de jeudi sur un gain de 5 % à 378,10 francs, dans un marché de 1,36 million de titres.


Elf Aquitaine sur 10 jours

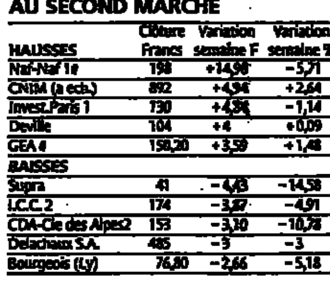


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES	clôture Francs	Variation sem. F	Variation sem. %
Dev.R.N-P.CalNLi 2	82,50	+5,43	+16,19
Zodiac 1	2180	+4,56	-7,23
Immob.Phenix 1	51	+4,29	+0,99
Euro RSCG W.W 1	495	+3,99	-10
Cap Gemini Sogeti1	154,20	+3,70	-9,29
CCMX(ex.CCMC) Ly 2	58	+3,57	-4,29
CS(ex.CSEE)1	331,50	+2,95	-8,92
Alcatel Cable 1	428	+2,86	-2,55
Docks France 1	685	+2,54	+4,90
Clarins 1	390	+2,36	-10,55
BAISSES			
UIC 1	63	-18,39	-77,93
Remy Cointreau 1	180,50	-3,22	-8,83
Selectibanque 1	147	-2,65	-4,60
Credit Lyonn.CIP 1	362	-2,14	-18,09
Uniball 1	470	-2,08	-3,68
Metaleurop 1	74	-1,86	-2,88
Canal + 1	793	-1,86	-7,25
Europe 1- 1	1325	-1,85	-9,37
Alspi 1	338	-1,74	-11,74
Rochette (La) 1	56,40	-1,74	-1,39

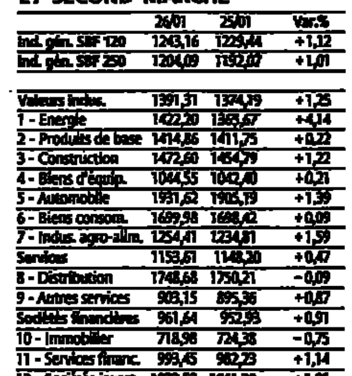
VALEURS LES PLUS ACTIVES

	Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine 1	446754	170235608,50
LVMH Moet Vuitton1	114950	95486300
Total 1	164848	49340111,60
Alcatel Alsthom 1	80540	37250745
Accor 1	52775	28655675
Carrefour 1	13165	27157520
Peugeot 1	34100	24341025
Lafarge Coppee 1	65645	24138022,60
Eaux (Cie Des) 1	50020	24066989
Oreal 1	20600	22358940



PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES	Clôture Francs	Variation semaine F	Variation semaine %
Naf-Naf 1#	198	+14,98	-5,71
CNIM (a ech.)	892	+4,94	+2,64
Invest.Paris 1	730	+4,96	-1,14
Deville	104	+4	+0,09
GEA #	150,20	+3,59	+1,48
BAISSES			
Supra	41	-4,43	-14,58
I.C.C. 2	174	-3,87	-4,91
CDA-Cie des Alpes2	153	-3,30	-10,78
Delachaux S.A.	485	-3	-3
Bourgeois (Ly)	76,80	-2,66	-5,18



INDICES SBF 120-250 ET SECOND MARCHÉ

	26/01	25/01	Var.%
Ind. gén. SBF 120	1243,16	1229,44	+1,12
Ind. gén. SBF 250	1204,09	1192,07	+1,01
Valeurs indus.	1391,31	1374,19	+1,25
1 - Energie	1422,20	1365,67	+4,14
2 - Produits de base	1414,86	1411,75	+0,22
3 - Construction	1472,60	1454,79	+1,22
4 - Biens d'équip.	1044,55	1042,40	+0,21
5 - Automobile	1931,62	1905,19	+1,39
6 - Biens consom.	1699,98	1698,42	+0,09
7 - Indus. agro-alim.	1254,41	1234,81	+1,59
Services	1153,61	1148,20	+0,47
8 - Distribution	1748,68	1750,21	-0,09
9 - Autres services	903,15	895,36	+0,87
Sociétés financières	961,64	952,93	+0,91
10 - Immobilier	718,98	724,38	-0,75
11 - Services financ.	993,45	982,23	+1,14
12 - Sociétés invest.	1072,53	1061,39	+1,06
Ind. Second Marché	235,46	234,53	+0,40

Indice SBF 120 sur 3 mois

Indice SBF 250 sur 3 mois

Indice second marché sur 3 mois

Stabilité à Tokyo et à New York

LA TENDANCE était à la stabilité, vendredi 27 janvier, à la Bourse de Tokyo, qui a terminé sans grand changement, malgré quelques prises de bénéfices et des ajustements de positions réalisés avant le week-end. L'indice Nikkei a gagné 33,51 points (0,19 %) à 18 104,35 points, après être passé en séance sous les 18 000 points. La stabilité était également de mise à Wall Street la veille, où, dans l'attente de la publication des statistique concernant le PIB américain pour le quatrième trimestre 1994, les valeurs ont terminé la séance sur un repli symbolique de 0,04 % à 3 870,44 points. La proximité de la prochaine réunion de la Réserve fédérale a également contribué à l'attentisme des investisseurs.

Soutenues par les importantes OPA et alliances annoncées par Glaxo, Cadbury Schweppes, British Aerospace et Cable and Wireless, les valeurs ont progressé à Londres, jeudi, l'indice Footsie clôturant en hausse de 0,8 % à 3 007,3 points. La hausse était aussi au rendez-vous à Francfort mais sans grande conviction, le marché, insensible au taux de croissance de M 3, terminant en progression de 0,19 % à 2 030,69 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 26/01	Cours au 25/01	var. en %
Paris CAC 40	1826,280	1802,460	+1,30
New-York/DJ indus.	3866,740	3871,450	-0,12
Tokyo/Nikkei	18070,800	18159,500	-0,49
Londres/FT100	3007,100	2982,200	+0,83
Francfort/Dax 30	2030,690	2026,840	+0,19
Frankfort/Commer.	762,310	761,380	+0,12
Bruxelles/Bel 20	1528,540	1520,090	+0,55
Bruxelles/Général	1355,480	1347,990	+0,55
Milan/MIB 30	15471	15381	+0,58
Amsterdam/Gé. Cbs	276,400	274,300	+0,76
Madrid/Ibex 35	281,820	279,450	+0,84
Stockholm/Affarsal	1157,210	1151,990	+0,45
Londres FT30	2272	2251,600	+0,90
Hong Kong/Hang S.	7310,530	7240,720	+0,95
Singapour/Strait t	2000,900	1962,680	+1,91

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	26/01	25/01
Alcoa	84,50	85,75
American Express	29,87	30
Allied Signal	36	36,50
AT & T	49,87	49,75
Bethlehem	16,75	17
Boeing Co	45,75	46,62
Caterpillar Inc.	53,75	53,50
Chevron Corp.	46,50	46,87
Coca-Cola Co	51,75	50,62
Disney Corp.	47,25	46,87
Du Pont Nemours&Co	56	57,12
Eastman Kodak Co	48,87	49,37
Exxon Corp.	63,25	62,75
Gén. Motors Corp.H	38	38
Gén. Electric Co	51	50,62
Goodyear T & Rubbe	36,87	36,62
IBM	72,37	72,25
Intl Paper	75,50	76,25
J.P. Morgan Co	61,37	61,12
Mc Don Dougl	48,87	48,37
Merck & Co.Inc.	38,62	38,12
Minnesota Mng.&Mfg	52,62	51,87
Philip Moris	59	58,37
Procter & Gamble C	63	62,62
Sears Roebuck & Co	44,87	44,87
Texaco	62	62
Union Carb.	27,62	28,25
Utd Technol	65,37	64,37
Westingh. Electric	13,75	13,75
Woolworth	15,62	15,87

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	26/01	25/01
Allied Lyons	5,11	5,12
Barclays Bank	5,84	5,69
B.A.T. industries	4,49	4,36
British Aerospace	4,73	4,70
British Airways	3,67	3,58
British Gas	2,98	2,99
British Petroleum	4,11	4,09
British Telecom	3,99	3,93
B.T.R.	3,03	3,03
Cadbury Schweppes	4,22	3,98
Eurotunnel	3	3
Glaxo	6,15	5,98
Grand Metropolitan	3,65	3,54
Guinness	4,12	4,10
Hanson Plc	2,32	2,32
Great Ic	5,16	5,19
H.S.B.C.	6,14	6,13
Imperial Chemical	7,53	7,40
Lloyds Bank	5,54	5,52
Marks and Spencer	3,74	3,79
National Westminst	4,93	4,80
Peninsular Orienta	5,66	5,60
Reuters	4,40	4,29
Saatchi and Saatch	1,10	1,10
Shell Transport	7,13	7,09
Smithkline Beecham	4,50	4,51
Tate and Lyle	4,24	4,26
Univeler Ltd	11,44	11,30
Wellcome	9,84	9,52
Zeneca	8,86	8,79

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	26/01	25/01
Allianz Holding N	2341	2348
Basf AG	323,80	319,90
Bayer AG	356	351,60
Bay hyp&Wechselbk	375	377
Bayer Vereinsbank	415,50	415
BMW	728	728
Commerzbank	318	317,50
Continental AG	223,50	221,30
Daimler-Benz AG	705	704,80
Degussa	437	437
Deutsche Babcock A	191,80	186,50
Deutsche Bank AG	694,70	691,60
Dresdner BK AG FR	389	389
Henkel VZ	535	533,50
Hoechst AG	328	325
Karstadt AG	531	531
Kaufhof Holding	439	443
Linde AG	898	902
DT. Lufthansa AG	191,50	188,40
Man AG	409,20	408,50
Mannesmann AG	414	412
Mettaliges AG	132,50	133
Preussag AG	452,50	452,50
Rwe	415,50	417,50
Schering AG	1064,50	1064,50
Siemens AG	653,50	650
Thyssen	294,50	292,70
Veba AG	514,50	520,60
Viag	489,20	491
Wellag AG	992,50	994


New York, Dow Jones sur 3 mois

Londres, FT100 sur 3 mois

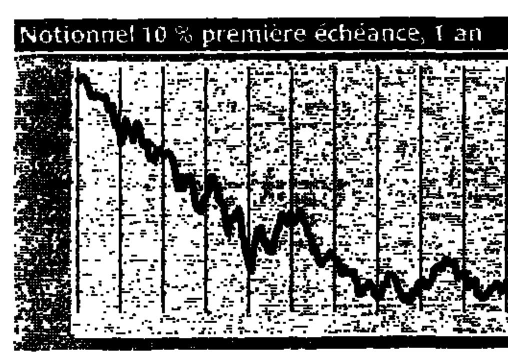
Francfort, Dax 30 sur 3 mois

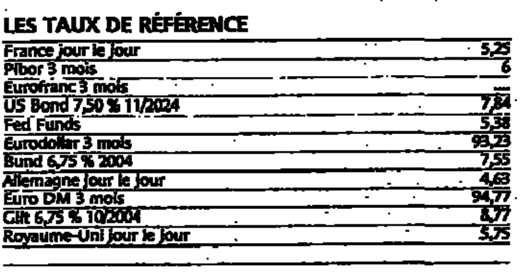
LES TAUX

PARIS	PARIS	NEW YORK	NEW YORK	FRANCFORT	FRANCFORT
↘ Jour le jour	↘ OAT 10 ans	→ Jour le jour	→ Bonds 10 ans	↘ Jour le jour	↘ Bonds 10 ans

Légère baisse initiale

LE MARCHÉ des taux d'intérêt qui a ouvert, vendredi 27 janvier, sur une note irrégulière, voire baissière pour le Pibor, affecté par le regain de faiblesse du franc, se reprenait après une demi-heure de transactions. Celles-ci étaient calmes dans l'attente de la publication de l'évolution du produit intérieur brut américain. Selon un intervenant, la baisse du Pibor était tout à fait raisonnable au regard de l'accès de faiblesse du franc qui a touché un plus bas contre le deutschemark à New York à 3,4710 francs. La veille, le Matif a terminé en hausse dans le sillage du marché obligataire allemand et après l'amélioration intervenue sur la place américaine mercredi soir, le contrat notionnel mars s'adjugeant 50 centièmes pour repasser au-dessus des 111 en compensation, à 111,24.


Notionnel 10 % première échéance, 1 an



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

France jour le jour	5,25
Pibor 3 mois	6
Eurofranc 3 mois	—
US Bond 7,50 % 11/2024	7,84
Fed Funds	5,38
Eurodollar 3 mois	93,23
Bund 6,75 % 2004	7,55
Allemagne jour le jour	4,63
Euro DM 3 mois	94,77
Gilt 6,75 % 10/2004	8,77
Royaume-Uni jour le jour	5,75

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 26/01	Taux sur 25/01	Indice (base 100 fin 94)
Fonds d'État 3 à 5 ans	7,68	7,75	100,57
Fonds d'État 5 à 7 ans	7,94	7,94	100,32
Fonds d'État 7 à 10 ans	8,15	8,18	100,41
Fonds d'État 10 à 15 ans	8,25	8,26	100,55
Fonds d'État 20 à 30 ans	8,54	8,50	100,81
Obligations françaises	8,40	8,37	100,11
Fonds d'État à TME	-0,67	-0,75	100,21
Fonds d'État à TRE	-0,57	-0,57	99,80
Obligat. franç. à TME	-0,66	-0,60	100,49
Obligat. franç. à P3R	+0,18	+0,16	100,03

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire : 8,25 %)

	26/01	25/01
Jour le jour	5,37	—
1 mois	5,37	5,49
3 mois	5,62	5,74
6 mois	6	6,12
1 an	6,53	6,65
PIBOR FRANCS		
1 mois	5,50	—
2 mois	5,56	—
3 mois	5,68	—
6 mois	6,06	—
9 mois	6,37	—
1 an	6,62	—
PIBOR ÉCU		
Pibor Ecu 3 mois	6,12	—
Pibor Ecu 6 mois	6,50	—
Pibor Ecu 12 mois	7,08	—

MATIF

Échéances	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	cours de compens.
NOTIONNEL 10 %					
Mars 95	132501	[illegible]	111,30	[illegible]	111,24
Juin 95	529	[illegible]	110,32	[illegible]	110,38
Sept. 95	2	[illegible]	109,44	[illegible]	109,70
Déc. 95	—	[illegible]	109,44	[illegible]	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 95	17102	[illegible]	93,97	[illegible]	93,92
Juin 95	12796	[illegible]	93,49	[illegible]	93,44
Sept. 95	3835	[illegible]	93,12	[illegible]	93,08
Déc. 95	2567	[illegible]	92,79	[illegible]	92,76
ECU LONG TERME					
Mars 95	2473	[illegible]	81,20	[illegible]	81,18
Juin 95	4	[illegible]	—	[illegible]	80,92

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances	volume	premier prix	plus haut	plus bas	cours de compens.
Janvier 95	29571	[illegible]	1827	[illegible]	1824
Février 95	7086	[illegible]	1834	[illegible]	1832,50
Mars 95	2557	[illegible]	1843	[illegible]	1839,50
Juin 95	650	[illegible]	1818,50	[illegible]	1820,50

LES MONNAIES

US/F	US/DM	US/¥	DM/F	£/F
↗ 5,2475	↘ 1,5090	↘ 97,2500	↘ 3,4580	↗ 8,3565

Forte progression du deutschemark

LE DEUTSCHE MARK progressait très nettement vendredi 27 janvier à Paris, au cours des premiers échanges entre banques à 3,4679 francs contre 3,4605 la veille, toujours selon les transactions entre banques et 3,4580 francs selon le cours indicatif de la Banque de France jeudi soir. Le dollar était irrégulier à 5,2503 francs alors qu'il était plutôt faible à Tokyo, s'échangeant en clôture à 99,35 yens. Les cambistes japonais ont considéré qu'il n'y aurait pas de grosse fluctuation sur la parité yen/dollar avant la publication de l'évolution du produit intérieur brut américain.

	27/01	26/01
FRANCFORT : USD/DM	1,5090	1,6890
TOKYO : USD/Yens	97,2500	103,6500

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 26/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	345,8000	333	357
Ecu	6,5445	—	—
Etats Unis (1 usd)	5,2475	4,9500	5,5500
Belgique (100 F)	16,7730	16,2000	17,3000
Pays-Bas (100 fl)	308,6400	—	—
Italie (1000 lir.)	3,2795	3,0300	3,5000
Danemark (100 krd)	87,6600	83	93
Irlande (1 iep)	8,2650	7,8500	8,6000
Gde-Bretagne (1 L)	8,3565	7,9000	8,7500
Grèce (100 drach.)	2,2200	1,9500	2,4500
Suède (100 krs)	70,1900	66	76
Suisse (100 F)	410,7700	398	422
Norvège (100 k)	79,0100	74	83
Autriche (100 sch)	49,1520	47,5000	50,6000
Espagne (100 pes.)	3,9800	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,3450	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,7117	3,4000	4
Japon (100 yens)	5,2728	5,1000	5,4500

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,23	5,23	5,23	5,23
Yen (100)	5,25	5,26	5,26	5,27
Deutschemark	3,46	3,46	3,46	3,46
Franc Suisse	4,12	4,12	4,12	4,13
Lire ital. (1000)	3,33	3,33	3,32	3,32
Livre sterling	8,34	8,35	8,34	8,34
Peseta (100)	4,03	4,03	4,03	4,03
Franc Belge	16,78	16,79	16,78	16,79
Dollar Canadien	3,69	3,69	3,68	3,68
Florin Pays-Bas	3,08	3,08	3,08	3,08

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	5,31	5,62	6
Eurodollar	5,93	6,18	6,62
Eurolivre	6,25	6,62	7,06
Eurodeutschemark	4,78	4,81	5,15

L'OR

	cours 26/01	cours 25/01
Or fin (k. barre)	63800	64100
Or fin (en lingot)	64050	63700
Once d'Or Londres	381,70	380,50
Pièce française(20f)	372	364
Pièce suisse (20f)	374	371
Pièce Union lat(20f)	371	371
Pièce 20 dollars us	2550	2520
Pièce 10 dollars us	1260	1260
Pièce 50 pesos mex.	2380	2370

LE PÉTROLE

	cours 26/01	cours 25/01
WTI (New York)	16,45	16,40
Brent (Londres)	16,77	16,79
Crude Oil (New York)	18,37	18,38

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	26/01	25/01
Dow-Jones comptant	189,89	190,15
Dow-Jones à terme	254,77	254,41
MÉTAUX (Londres)		
Cuivre comptant	—	3021
Cuivre à 3 mois	—	3015
Aluminium comptant	—	2123,50
Aluminium à 3 mois	—	—
Plomb comptant	—	—
Plomb à 3 mois	—	6400
Etain comptant	—	6480
Etain à 3 mois	—	1159
Zinc comptant	—	1185
Zinc à 3 mois	—	10015
Nickel comptant	—	10015

MÉTAUX (New York)		
Argent à terme	4,78	4,79
Platine à terme	405,50	405,50
Palladium	159,75	160,75
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	1,20	1,21
Maïs (Chicago)	2,33	2,34
Grain. soja (Chicago)	5,50	5,50
Tourt. soja (Chicago)	159,90	159,90
P. de terre (Londres)	—	250
Orge (Londres)	104,75	104,40
Carc. porc (Chicago)	0,43	0,44
SOFTS		
Cacao (New York)	1449	1441
Café (Londres)	2800	2790
Sucre blanc (Paris)	1745,99	2104,47
Sucre roux (Paris)	403,50	402
Coton (New York)	0,92	0,93
Jus d'orange (NY)	1	1

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 27 JANVIER

Liquidation : 21 février
Taux de report : 5,25
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,19 %
CAC 40 : 1822,83

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Quotité négociation (1)
EDF-GDF 3%	6230	6240	+ 0,16	5
B.N.P. (T.P)	1015	1015	—	10
Cr.Lyonnais(T.P.)	910	910	—	10
Renault (T.P.)	1847	1811	− 1,95	10
Rhone Poulenc(T.P)	1980	1990	+ 0,51	10
Saint Gobain(T.P.)	1140	—	—	10
Thomson S.A (T.P)	1080	1080	—	10
Accor 1	534	545	+ 2,06	25
Air Liquide 1	739	735	− 0,54	10
Alcatel Alsthom 1	463,20	463	− 0,04	10
Alcatel Cable 1	416,10	428	+ 2,86	10
Alspi 1	344	338	− 1,74	50
AGF-Ass.Gen.France	177,60	180,40	+ 1,58	10
Axa 1	209,60	210	+ 0,19	5
Bail Invest. 1	815	815	—	1
Bancaire (Cie) 1	479,90	478,50	− 0,29	1
Bque Colbert C2#	95	95,10	+ 0,11	25
Bazar Hot. Ville 2	539	—	—	50
Berger (M) 2	1430	—	—	1
BIC 1	668	667	− 0,15	25
BIS 1	332	330	− 0,60	25
B.N.P. 1	237,80	236,10	− 0,71	10
Bollore Techno.1	468	462,20	− 1,24	5
Bongrain 1	2730	2744	+ 0,51	1
Bon Marche (Au) 1	887	880	− 0,79	1
Bouygues 1	531	529	− 0,38	25
Canal + 1	808	793	− 1,86	5
Cap Gemini Sogeti1	148,70	154,20	+ 3,70	10
Carnaudmetalbox 1	180,20	180	− 0,11	50
Carrefour 1	2071	2065	− 0,29	5
Casino Guichard 1	131,80	131,20	− 0,46	50
Casino Guich.ADP 1	118	116,50	− 1,27	50
Castorama Dl (Li)1	686	695	+ 1,31	10
C.C.F. 1	199	199	—	10
CCMX(ex.CCMC) Ly 2	56	58	+ 3,57	100
Cegid (Ly) 1	400	400	—	10
CEP Communication1	455	450	− 1,10	50
Cerus Europ.Reun 1	84	84	—	5
Cetelem 1	865	880	+ 1,73	10
CGIP 1	1004	1004	—	25
Chargeurs 1	1114	1132	+ 1,62	25
Christian Dior 1	406,50	406	− 0,12	5
Ciments Fr.Priv.B1	223	227	+ 1,79	25
Clarins 1	381	390	+ 2,36	10
Club Mediterranee1	405	405	—	50
Coflexip	270	268	− 0,74	1
Colas 1	915	922	+ 0,77	25
Comptoir Entrep. 1	219	—	—	100
Comptoir Moder. 1	1287	1293	+ 0,47	5
CPR Paris.Reesc. 1	327	326	− 0,31	25
Cred.Fon.France 1	693	691	− 0,29	10
Credit Local Fce 1	377,10	378	+ 0,24	10
Credit Lyonn.CIP 1	369,90	362	− 2,14	25
Credit National 1	347	346	− 0,29	10
CS(ex.CSEE)1	322	331,50	+ 2,95	25
Damart 1	4880	4900	+ 0,41	1
Danone 1	728	727	− 0,14	10
Dassault-Aviation1	426	426	—	10
Dassault Electro 1	380	385	+ 1,32	10
De Dietrich 1	2745	2745	—	1
Degremont 1	379	379	—	10
Dev.R.N-P.Cal#Li 2	78,25	82,50	+ 5,43	50
DMC (Dollfus Mi)1	280	283	+ 1,07	50
Docks France 1	668	685	+ 2,54	25
Dynaction 1	122,50	122,60	+ 0,08	25
Eaux (Cie Des) 1	484,90	481,50	− 0,70	10
E.B.F 1	908	925	+ 1,87	5
Ecco 1	590	593	+ 0,51	25
Eiffage 1	791	794	+ 0,38	10
Elf Aquitaine 1	378,10	382,20	+ 1,08	1
Eridania Beghin 1	687	693	+ 0,87	50
Essilor Intl 1	726	723	− 0,41	25
Essilor Intl ADP 1	490,10	488	− 0,43	25
Esso 1	643	644	+ 0,16	50
Eurafrance 1	1545	1550	+ 0,32	5
Euro Disney 1	12,25	12,20	− 0,41	100
Euro RSCG W.W 1	476	495	+ 3,99	10
Europe 1 - 1	1350	1325	− 1,85	1
Eurotunnel 1	24,95	24,75	− 0,80	50
Filipacchi Medias1	875	875	—	10
Finextel 1	89	88,30	− 0,79	100
Fives-Lille 1	450,10	450,10	—	50
Fromageries Bel 1	4400	4400	—	1
Galeries Lafayet.1	2097	2098	+ 0,05	1
GAN 1	202,50	203,50	+ 0,49	10
Gascogne (B) 1	527	527	—	50
Gaz et Eaux 1	1725	1721	− 0,23	1
Geophysique 1	290	286,10	− 1,34	50
G.F.C. 1	370	375	+ 1,35	10
Groupe Andre S.A.1	500	499,90	− 0,02	10
Groupe De La Cite1	699	700	+ 0,14	10
GTM-Entrepose 1	320	324,50	+ 1,41	50
Guilbert 1	440	436	− 0,91	5
Guyenne Gascogne 1	1285	1280	− 0,39	5
Havas 1	381,60	381,50	− 0,03	25
I.D.I.A 1	147	145	− 1,36	50
Imetal 1	515	509	− 1,17	25
Immeubl.France 2	361	364	+ 0,83	10
Immob.Phenix 1	48,90	51	+ 4,29	100
Ingenico 1	87,40	89	+ 1,83	25
Interbail 1	352	348	− 1,14	25
Intertechnique 1	520	515	− 0,96	10
Jean Lefebvre 1	320	322	+ 0,63	10
Klepierre 1	542	545	+ 0,55	25
Labinal 1	746	744	− 0,27	25
Lafarge Coppee 1	365,80	369	+ 0,87	1
Lagardere (MMB) 1	119	118,40	− 0,50	25
Lapeyre C1	269	270	+ 0,37	25
Lebon 2	275	—	—	25
Legrand 1	6360	6340	− 0,31	5
Legrand ADP 1	4300	4291	− 0,21	5
Legris indust. 1	320	320,20	+ 0,06	50
Locindus 1	843	860	+ 2,02	25
LVMH Moet Vuitton1	829	831	+ 0,24	10
Lyonnaise Eaux 1	417	415	− 0,48	5
Marine Wendel 1	344	340	− 1,16	50
Matra-Hachette 1	115,70	114,40	− 1,12	50
Metaleurop 1	75,40	74	− 1,86	100
Metrologie Inter.1	22,85	22,80	− 0,22	1
Michelin 1	208,80	207,80	− 0,48	50
Moulinex 1	102	101,10	− 0,88	100
Navigation Mixte 1	977	970	− 0,72	25
Nord-Est 1	138,50	138,50	—	100
Nordon (Ny) 2	382	—	—	25
NRJ # 1	455	450	− 1,10	10
Olipar 1	8,80	8,85	+ 0,57	100
Oreal 1	1098	1081	− 1,55	10
Paribas 1	329,50	327	− 0,76	1
Pechiney CIP 1	386	385	− 0,26	50
Pechiney Intl 1	147	149,50	+ 1,70	100
Pernod-Ricard 1	304,10	302,60	− 0,49	5
Peugeot 1	710	718	+ 1,13	25
Pinault-Prin.Red.1	960	962	+ 0,21	5
Plastic-Omn.(Ly) 1	559	560	+ 0,18	25
Poliet	374	376	+ 0,53	25
Primagaz 1	865	877	+ 1,39	25
Promodes 1	921	923	+ 0,22	10
Publicis 1	395	403	+ 2,03	10
Radiotechnique 1	558	562	+ 0,72	25
Remy Cointreau 1	186,50	180,50	− 3,22	25
Renault 1	170,50	170	− 0,29	1
Rexel 1	679	679	—	25
Rhone Poulenc A 1	130	128,90	− 0,85	10
Rochette (La) 1	57,40	56,40	− 1,74	100
Roussel Uclaf 1	649	648	− 0,15	25
Rue Imperiale(Ly)1	3450	3450	—	1
Sade (Ny) 1	179	179	—	50
Sagem 1	2598	2610	+ 0,46	1
Saint-Gobain 1	621	622	+ 0,16	10
Saint-Louis 1	1342	1334	− 0,60	25
Salomon (Ly) 1	2005	1990	− 0,75	10
Salvepar (Ny) 2	430	435	+ 1,16	25
Sanofi 1	258,50	257,50	− 0,39	5
Sat 2	1860	1885	+ 1,34	1
Saupiquet (Ns) 1	1192	1215	+ 1,93	25
Schneider 1	355	355	—	25
SCOR S.A 1	104	102,50	− 1,44	10
S.E.B. 1	501	495	− 1,20	10
Sefimeg 1	342,60	343,50	+ 0,26	5
Selectibanque 1	151	147	− 2,65	100
SFIM 2	920	939	+ 2,07	1
SGE 1	172,50	171,90	− 0,35	100
Sidel 1	1080	1100	+ 1,85	5
Simco 1	409	410	+ 0,24	25
S.I.T.A 1	632	630	− 0,32	10
Skis Rossignol 1	1820	1835	+ 0,82	10
Sligos 1	375	370	− 1,33	25
Societe Gale A 1	519	513	− 1,16	10
Sodexho 1	850	850	—	10
Sommer-Allibert 1	1705	1700	− 0,29	1
Sophia 1	403,90	401	− 0,72	25
Sovac 1	351,50	350	− 0,43	10
Spie Batignolles 1	220	220	—	25
Spir Communic. 1	484,90	480	− 1,01	1
Strafor Facom 1	599	604	+ 0,83	10
Suez 1	239,50	238,90	− 0,25	1
Synthelabo 1	223	221,70	− 0,58	25
Technip S.A. 1	252	254	+ 0,79	1
Thomson-CSF 1	138,50	139,50	+ 0,72	100
Total 1	300,90	299,30	− 0,53	25
UAP 1	130,30	129,70	− 0,46	10
UFB Locabail 1	358	364	+ 1,68	10
UGC DA (M) 1	182	180,50	− 0,82	25
Ugine S.A 1	391,10	399	+ 2,02	5
UIC 1	77,20	63	− 18,39	10
UIF 1	409	413	+ 0,98	25
UIS 2	213	214	+ 0,47	10
Unibail 1	480	470	− 2,08	25
Union Assur.Fdal 1	496	496,10	+ 0,02	1
Valeo 1	253,80	253	− 0,32	10
Vallourec 1	254,80	254,70	− 0,04	100
Via Banque 1	350	354	+ 1,14	25
Worms & Cie 1	240,10	243	+ 1,21	10
Z Gr.Zannier #Ly 1	140	140	—	10
Zodiac 1	2085	2180	+ 4,56	1
Elf Gabon 1	1040	1031	− 0,87	25

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Quotité négociation (1)
ABN AMRO Holding 1	183,40	184,90	+ 0,82	50
American Express 1	157,50	156,80	− 0,44	50
Anglo American 1	253	252	− 0,40	50
Amgold 1	456	442,40	− 2,98	50
Arjo Wiggins App.1	20	20,10	+ 0,50	100
A.T.T. 1	262,50	263,40	+ 0,34	100
Banco Santander 1	185,10	193	+ 4,27	50
Barrick Gold 1	111,30	110,50	− 0,72	100
B.A.S.F. 1	1130	1111	− 1,68	25
Bayer 1	1221	1218	− 0,25	25
Blenheim Group 1	15,70	15,70	—	100
Buffelsfontein 1	30,80	31,85	+ 3,41	100
Chase Manhattan 1	177	177	—	50
Daimler Benz 1	2465	2432	− 1,34	10
De Beers 1	112	113	+ 0,89	100
Deutsche Bank 1	2431	2360	− 2,92	10
Dresdner Bank 1	1345	1341	− 0,30	10
Driefontein 1	67	66,05	− 1,42	100
Du Pont Nemours 1	298	296,20	− 0,60	50
Eastman Kodak 1	260	—	—	50
East Rand 1	6,35	6,25	− 1,57	500
Echo Bay Mines 1	50,55	50,20	− 0,69	100
Electrolux 1	255	—	—	100
Ericsson 1	291	289	− 0,69	100
Exxon Corp. 1	328,10	330,30	+ 0,67	100
Ford Motor 1	138,10	—	—	100
Freegold 1	64,50	63,75	− 1,16	100
Gencor Limited 1	16,25	16,25	—	500
General Electric 1	265,70	269,70	+ 1,51	50
General Motors 1	200	199	− 0,50	50
Generale Belgique1	351,10	—	—	50
Grd Metropolitan 1	30,80	31,20	+ 1,30	100
Guinness Plc 1	35,30	35	− 0,85	100
Hanson Plc 1	19,80	19,60	− 1,01	500
Harmony Gold 1	43,90	43,90	—	100
Hewlett-Packard 1	540	530	− 1,85	50
Hitachi 1	46,55	46,30	− 0,54	500
Hoechst 1	1149	1157	+ 0,70	25
I.B.M 1	382,90	382,90		25
I.C.I 1	62,10	—	—	100
I.T.T. 1	473	472,60	− 0,08	50
Ito Yokado 1	250	247,30	− 1,08	100
Matsushita 1	74,55	76,35	+ 2,41	500
Mc Donald's 1	155,10	162,20	+ 4,58	100
Merck and Co 1	200,10	202,50	+ 1,22	25
Minnesota Mining 1	269	274	+ 1,86	50
Mitsubishi Corp. 1	61,20	—	—	100
Mobil Corporat. 1	457,80	453,90	− 0,85	100
Morgan J.P. 1	315,10	319,90	+ 1,52	25
Nestle SA Nom. 1	4820	4836	+ 0,33	5
Nippon MeatPacker1	66,30	—	—	100
Norsk Hydro 1	203,50	204,50	+ 0,49	100
Petrofina 1	1528	1570	+ 2,75	25
Philip Morris 1	309,50	310	+ 0,16	25
Philips N.V 1	169,60	169,60	—	100
Placer Dome Inc 1	104	103,50	− 0,48	100
Procter Gamble 1	327,30	328,60	+ 0,40	25
Quilmes 1	235	—	—	50
Randfontein 1	39,95	39,50	− 1,13	100
Rhone Poul.Rorer 1	195	196,10	+ 0,56	50
Royal Dutch 1	592	593	+ 0,17	25
R T Z 1	64,50	65,55	+ 1,63	100
Saatchi & Saatchi1	9,25	9,40	+ 1,62	100
Sega Enterprises 1	266,50	—	—	10
Saint-Helena 1	41	41	—	100
Schlumberger 1	282	284	+ 0,71	100
SGS Thomson Micro.	130,50	131	+ 0,38	1
Shell Transport 1	59,35	59,50	+ 0,25	500
Siemens 1	2256	2256	—	10
Sony Corporation 1	253,20	253,90	− 1,57	100
Sumitomo Bank 1	87	84	− 3,45	100
T.D.K 1	226,30	—	—	100
Telefonica 1	64,25	64,75	+ 0,78	500
Toshiba 1	33,45	33,30	− 0,45	500
Unilever 1	615	618	+ 0,49	50
Unit.Technologie 1	338	342,50	+ 1,33	50
Vaal Reefs 1	407	405	− 0,49	100
Volkswagen A.G 1	1415	1378	− 2,61	10
Volvo (act.B) 1	97,10	99	+ 1,96	50
Western Deep 1	165,80	164	− 1,09	100
Yamanouchi 1	103,50	105,20	+ 1,64	100
Zambia Copper 1	3,85	3,75	− 2,60	500

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : quotité de négociation

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 27 JANVIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	104,35	2,071
CEPME 8,5% 88 CA	102,55	4,890
CEPME 9% 89 CA#	104,05	3,970
CEPME 9% 92-06 TSR	102,20	5,375 ↓
CFD 9,7% 90 CB	108,40	9,461
CFD 8,6% 92 CB	103	8,270
CFF 10% 88-98 CA#	106,60	2,658
CFF 9% 88-97 CA#	103,31	2,860
CFF 10,25% 90 CB#	109,87	8,930
CLF 8,9% 88 CA#	103,77	5,950
CLF 9%88-93/98 CA#	103,55	8,877
CNA 9% 4/92 CB	104,20	6,608
CRH 8,6%92-93-94CB	101,70	4,995 ↓
CRH 8,5% 87-88 CA#	102,50	7,638
EDF 8,6% 88-89 CA#	102,80	8,152 d
EDF 8,6% 92 CA#	102,60	6,904
Em.Etat10,26%86 CA	103,65	9,023 o
Emp.Etat 6%7/93 CA	97,10	3,205 ↑
Finansder 9%91 CB#	103,70	1,529
Finansd.8,6%92 #CB	102,55	—
Floral9,75% 90 CA#	106,80	4,995 ↓
OAT 8,70%5/95 CA#	100,92	5,887
OAT 9,8% 1/96 CA#	103,08	9,719
OAT 8,50% 6/97CA #	102,55	5,030
OAT 9,90%12/97 CA#	106,20	1,221
OAT 88-98 TME CA	100,52	0,041
OAT 9/1998 TRA	—	2,167
OAT 9,50%88-98 CA#	105,60	5,622 d
OAT TMB 01/99 CA	99,38	0,032 d
OAT 8,125% 99 CA#	101,77	5,498
OAT 8,50%90/00 CA#	103,10	7,103 c
OAT 9/00 TRA CA	101,95	2,812 d
OAT 10% 5/00 CA#	109,25	6,712 d
OAT 01 TME CA	99,20	0,041
OAT 8,5%11/02 CA #	103	1,467
OAT 8,50% 19 CA #	100,78	2,189
OAT 8,50%92-23 CA#	100,47	6,451
PTT 11,2% 85 CB#	103,60	1,740
SNCF 8,8% 87-94CA	103,20	8,655 ↓
Lyon.Eaux 6,5%90CV	810	—

ACTIONS	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel 2	445	453
Bains C.Monaco 2	620	630
B.N.P.Intercont.2	288	—
Bidermann Intl	110	—
B T P (la cie) 2	18	18,50
Cambodge	810	815
Carbone Lorraine 2	729	712
CBC 1	242	243
Centenaire Blanzy	275	—
Ceragen Holding	33	—
Champex (Ny)	21	—
CIC Un.Euro.CIP 1	312,60	314
C.I.T.R.A.M. (B)	2817	[illegible]
Cpt Lyon Alem.2	378	378
Concorde-Ass Risq2	792	800
Cpe Valfond ex.CMP	17,25	—
Credit Gen.Ind.	30	—
Darblay	530	—
Didot Bottin	626	—
Eaux Bassin Vichy	2650	—
Ecia 1	665	678
Ent.Mag. Paris	3801	—
Eridania Beghin CI	650	630
Fidei(exImmofice)2	135	136
Finalens	356	—
F.I.P.P.	110,50	—
Fonciere (Cie)	500	—
Fonciere Euris	186,80	185,90
Foncina #	479	474
France I.A.R.D.	521	—
France S.A 1	723	715
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 1	280	280
Genefim	193	—
Gevelot	1100	—
G.T.I (Transport)2	408	400
Immobail 2	308	308
Immobanque 2	790	813
Im.Marseillaise2	5440	5500
Invest.(Ste Cie.)	1360	1400
Lille Bonnieres	1606	1606
Locafinanciere	444	—
Louvre 1	204	210
Lucia	65,20	—
Machines Bull	22,10	—
Monoprix	175	182
Metal Deploye	395	—
Mors 2 #	16,30	16
Navigation (Nle)	80	80
Origny-Desvroise	1340	1330
Paluel-Marmont	375	375
Pap.Clairefont(Ny)	800	—
Parfinance 2	180	182
Paris Orleans	243,80	—
Piper Heidsieck	800	—
Porcher	222	225,10
Promodes (CI)	670	—
Rochefortaise Com	203	195,10
Rosario 2	208	207,90
Rougier #	778	780
S.A.F.I.C Alcan	294	293
Saga	330	340
Salins du Midi 2	430,20	432,30
Savoisienne M.	156	—
Silic 2	660	690
S.I.P.H.	191	182
Sofal	500	—
Soffo	317	318,90
Sofitam act.a reg.	75,10	75,10
Sofragi	3738	3738
Soudure Autogene	952	—
Sovabail	415	—
Taittinger 1	2050	2050
Tour Eiffel	292,50	—
Elyo 2	285	290
Vicat 2	503	503
Virax	125	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille. Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché. o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 27 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ◆	53	53
AFE 2 #	440	448
Aigle 2	250	255
Alain Manoukian(Ly)2#	95	95
Albert S.A (Ns) ◆	126,10	126,10
Altran Techno 1 #	444,50	442
Arnault Associes ◆	449	449
Axime (ex.Segin)	246,30	250
B.A.C. ◆	23,70	28,70
Bque Picardie (Li)	570	587
Bque Sofirec (M) ◆	475	475
Bque Tarneau (B)#	205,50	205,50
Bque Vernes	640	650
Beneteau #	410	410
B I M P	105,20	108,20
Boiron (Ly) 1 #	434	444
Boisset (Ly)#	290	290
Brioche Pasq.(Ns)1	577	566
But S.A. 1	880	880
Cardif SA 1	612	620
CDA-Cie des Alpes2	157,90	153
C.E.E 2#	390	381,30
CEGEP #	163	160
Cermex 2 # (Ly)	296,50	295
CFJPE(exGAN part)#2	89	89,80
CFPI ◆	248	248
Christ.Dalloz 2 #	685	689
Change Bourse (M)	221	226
Cipe France Ly 2 #	695	682
CNIM (a ech.)	850	892
CNIM CA#	254	255
Codetour	255	257
Comp.Euro.Tele-CET	146	147
Conflandey S.A. ◆	350	350
C.A. de la Brie 2	355	355,80
C.A.Gironde (B)	430	431
C.A.Haute Normand	391	390
C.A.Ille & Vilaine	325,90	326
C.A.Indre et Loire	302,50	302,50
C.A. Paris IDF 1	782	780
C.A.de l'Isere Ly	370	368
C.A.Loire Atl.(Ns)	348	355
C.A.Loire/H.Loire ◆	815	815
C.A. du Loiret CCI	468	470
C.A.Morbihan (Ns)	344	344
C.A.du Nord (Li)	440	440
C.A. Oise CCI	235	235
C.A.Pas de Calais	409,50	409,50
C.A. Somme CCI 2	238	238
C.A.Toulouse (B)	342	342
Chaine et Trame #	265	265
C.A. Midi CCI#(Ly)	180	185
Credit de l'Est ◆	380	380
Creeks	109,90	108
Dapta-Mallinjoud 2	129	129
Darnal Expansion#2	52	52,30
Dauphin OTA	280	280
Delta Prot.# C2 Ly	276,80	275
Desquenne Giral	159,70	160
Devanlay 2	890	891
Deveaux(Ly)	590	600
Devernois (Ly)	400	400
Ducros Serv.Rapide ◆	94	94
Ecco Trav. Tempo 1	289	290
Editions Belfond ◆	90	90
Elysee Inv. 1 ◆	34	34
Emin-Leydier# (Ly)	523	528
Eramet 2	377	377
Europ.Extinc.(Ly)#	256,40	256
Europ Propulsion 2	271	273
Expand 2	325	325
Factorem	468	468
Faiveley #2	243	244
Finabail 2	129	129
Finacor 2	134	134,30
Fininfo	460	461
Fructivie 1	600	609
Gautier France 2#	330,50	335
Gel 2000 2	92,40	95
GFI Industries # ◆	355	355
Girodet # (Ly)	60	60
GLM S.A.	375	378
Grandoptic.Photo #	385	382
Gpe Guillin # Ly	121	121,20
Kindy #	190	190
Guerbet 2	297	297
Hermes Internat.1#	558	560
Hurel Dubois	400	404
ICBT Groupe # 2	160	159,50
I.C.C. 2	181	174
Idianova	63,30	63,50
Immob.Hotel. 2 #	172	171
Installux (Ly)2	510	510
Int. Computer #	146	146
Invest.Paris 1	124	130
IPBM 2	63	63
J.Clairbois(Ly) ◆	112,10	112,10
Lambert-Riviere	470	470
M6-Metropole TV 2	311	310,10
Manitou 2#	347	350
Manutan	395	395
Marie Brizard 2	1190	1190
Maxi-Livres/Profr.	434	424
Mecadyne	175	175
Mecelec 2 (Ly)	118,90	116
MGI Coutier 2#	545	550
Michel Thierry# 2	750	751
Monneret Jouet #	97	97
Naf-Naf 1#	172,20	198
Norbert Dentres.2#	329,80	329,50
N.S.C Schlum.2 Ny	1013	1010
OGF Omn Gest.Fin.1	673	675
Onet	1105	1100
Paul Predault #	169,70	169,90
P.C.W. 2	94,40	94,40
Petit Boy # ◆	105	105
Pier Import ◆	96	96
Pochet 2	1070	1071
Poujoulat Ets (Ns)	210	210
Radiall 2#	287	295
Rallye(Cathiard)Ly	148,50	145,20
Reydel Indust.Li 2	950	945
Robertet #	1060	1060
Rouleau-Guichard 2	405	415
Securidev 2 #	95	96,30
Sediver 2 #	223	225,70
Seribo 2	408,50	409
Siparex (Ly) #	75,50	75,10
Smoby (Ly) 2	510	507
Sofco (Ly)	155	157
Sofibus ◆	421	421
Sogepag 2 #	122	123,60
Sogeparc (Fin) 1	570	573
Sopra 2	287	288
Steph.Kelian # ◆	115	115
Sylea 2	449,60	446
Teisseire-France	222	220,20
TF1-1	451,90	450
Thermador Hold(Ly)	398	397
Trouvay Cauvin 2#	159,50	160
Unilog 2	275	270
Union Fin.France 1	540	531
Via Credit(Banque) ◆	151,70	151,70
Viel et Cie #	151,90	150
Vilmorin et Cie#2	365	365
Virbac	505	495

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 26 janvier

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34461,84	34461,84
Actimonétaire D	30914,32	30914,32
Améri-gan	7889,09	7585,66
Amplia ◇	107851,60	107851,60
Amplitude Monde D ◆	686,31	666,32
Antigone Trésorerie	794453	794453
Arbitr. Court Terme	8784,28	8784,28
Associa Première	34786,30	34786,30
Associc	1079,20	1079,20
Atout Amérique	99,49	97,06
Atout Asie	93,06	90,79
Atout Emergent ◆	859,07	834,05
Atout Futur C	512,63	500,13
Atout Futur D	498,51	486,35
Aurecic	1417,16	1375,88
Avenir Alizes	1819,80	1784,12
Axa Valeurs PER	144,08	139,88
Cadence 1	1023,65	1013,51
Cadence 2	1031,77	1021,55
Cadence 3	1019,90	1009,80
Capimonetaire	7509,27	7501,77
Capiobli g	7385,11	7311,99
Capitack	1519,71	1497,25
Cicamonde	1125,04	1092,27
Conis	1566,20	1537
Comptavalor ◆	4254,99	4248,62
Crédit Mutuel Capital	1467,35	1438,58
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	788,80	788,80
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	90,49	88,07
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	88,28	85,92
Créd.Mut.Ep.J	20933,23	20933,23
Créd.Mut.Ep.long.T.	204,07	198,61
Créd.Mut.Ep.Monde	1093,17	1063,91
Créd.Mut.Ep.Quatre	1066,34	1037,80
Dieze	1559,80	1530,72
Ecocic	1161,14	1127,32
Ecupar	126,55	122,86
Ecur. Actions futur ◆	183,62	178,27
Ecur. Capicourt ◆	200,86	200,36
Ecur. Capitalisation ◆	197,04	195,09
Ecur. Distrimonétaire ◆	10131,68	10131,68
Ecur. Expansion ◆	295480,49	294303,28
Ecur. Géovaleurs ◆	2610,14	2534,12
Ecur. Investissement ◆	154,83	150,32
Ecur. Monepremière ◆	10196,79	10196,79
Ecur. Monétaire ◆	11878,99	11878,99
Ecur. Trésorerie ◆	292,28	292,28
Ecur. Trimestriel ◆	1934,06	1914,91
Elanciel D ◆	113,96	110,64
Elicash ◇	853542,43	853542,43
Emergence Poste D ◆	96,66	93,84
Energia	335,79	320,56
Eparcic	4400,27	4400,27
Epartcourt-Sicav ◆	203,64	203,13
Epargne-Unie	1410,29	1375,89
Eufi Cash capi ◆	9497,56	9497,56
Eurco Solidarité	1151,94	1140,53
Eurocic Leaders	1202,69	1167,66
Eurodyn	1383,18	1349,44
Euro Gan	7714,25	7417,55
Fonsicav ◆	17660	17624,75
France-gan	12698,45	12210,05
France Garantie	262,64	262,12
France Obligations ◆	460,53	455,97
Francic	473,15	459,37
Francic Pierre	108,24	105,09
Francic-Regions	1370,03	1330,13
GAN Rendement	5102,49	5027,08
Gestilion	17856,38	17856,38
Horizon ◆	1448,55	1406,36
HLM Monétaire	16973,18	16973,18
Indicia ◆	1064,69	1038,53
Indust.Fse.Court.T	1808,27	1799,27
Intensys D ◆	107,97	107,20
Interepar ◆	104500,94	101457,22
Interoblig	5555,25	5500,25
Intersélection Fce	521,15	510,93
Japacic	168,42	163,51
Jeunepargne	330,25	325,37
Latitude C ◆	2706,94	2702,89
Lion Association	10680,10	10680,10
Lion Institution	35887,54	35798,04
Lionplus	1178,90	1155,78
Lion Trésor	2178,99	2157,42
Livret Bourse Inv. ◆	569,93	553,33
Livret Portefeuil. ◆	760,75	738,59
Méditerranée	211,38	205,22
Mensuel CIC	10145,34	10044,89
Moneden	83101,74	83101,74
Moné-Dis ◇	10136,14	10136,14
Moné.J. ◇	10848,54	10848,54
Monévalor	49920,72	49920,72
Mutualité dépôts ◆	16395,31	16362,58
Natio Court Terme	12764	12764
Natio Court Terme2	347410	347410
Natio Epargne	21406,46	21194,51
Natio Ep. Capital	13151,55	13021,34
Natio Ep. Croissance	1885,52	1848,55
Natio Ep. Obligations	206,23	202,19
Natio Epargne Retraite	124,27	121,83
Natio Epargne Trésor	9343,60	9324,95
Natio Epargne Valeur	468,60	459,41
Natio France Index	977	957,84
Natio Immobilier	1147,85	1125,34
Natio Inter	1681,44	1648,47
Natio Monétaire	5026,93	5021,91
Natio Opportunités	137,64	134,94
Natio Patrimoine	1324,22	1298,25
Natio Perspectives	1118,59	1096,66
Natio Placements	71484,75	71484,75
Natio Revenus	1020,72	1030,61
Natio Sécurité	11464,66	11464,66
Natio Valeurs	886,13	868,75
Nippon-Gan	6462,78	6214,21
Nord Sud Dévelop	1878,19	1874,44
Oblicic-Mondial	2916,94	2873,83
Oblicic-Régions	1073,61	1057,74
Oblifutur	3294,16	3232,74
Oblig. tres caté.	206,54	203,49
Oblilion	1618,96	1602,93
Oblisécurité Sicav ◆	15725,02	15725,02
Oblitys D ◆	513,96	506,36
Oraction	1436,10	1401,07
Pervalor	573,94	562,69
Plénitude D ◆	143,37	139,19
Poste Croissance C ◆	3263,03	3259,77
Poste Gestion C ◆	40103,91	40103,91
Première Oblig. C	11774,08	11774,08
Première Oblig. D	10959,17	10953,69
Prévoy. Ecureuil ◆	98,75	97,77
Proficius	924,25	907,02
Rentacic	161,58	159,19
Revenus Trimestr. ◆	5182,50	5131,19
Revenu-Vert	1116,19	1095,38
Sécurick	2083,24	2083,24
Sécuri-Gan	12489,77	12244,87
Sécuritaux	1673,41	1673,41
Sensivalor ◆	31804,08	31804,08
SEVEA ◆	103,01	100,50
SFI-CNP Assur	708,32	687,69
S.G. France opport. C	1381,83	1354,74
S.G. France opport. D	1349,81	1323,34
S.G. Monde opport. C	931,74	913,47
S.G. Monde opport. D	931,74	913,47
Sicav Associations	2213,51	2213,51
Sicav 5.000	463,06	453,98
S.I. Est	1239,45	1203,35
Silvafrance	732,04	717,69
Silvam	414,52	406,39
Silvarente	213,57	209,38
Silvinter ●	485,62	476,10
Sogenfrance C	1256,49	1231,85
Sogenfrance D	1174,50	1151,47
Sogépargne	296,70	293,76
Sogevar	1092,74	1071,31
Soginter	1528,24	1498,27
Soleil Investissements	650,96	635,92
Solstice D ◆	2241,22	2235,63
State Street Act. Eur ◆	11844,50	11555,61
State Street Act. France ◆	10945,22	10678,26
State Street Act. Japon ◆	1374,01	1340,50
State Street Act. Monde ◆	940,35	917,41
State Street Activ.Asie ◆	1260,66	1217,61
State Street Alloc.France ◆	992,14	982,32
State Street Amér.Latine ◆	719,96	695,38
State Street Emer. Mts ◆	1479,08	1428,57
State Street États-Unis ◆	1205,35	1175,95
State Street OAT Plus ◆	12364,08	12241,66
State Str. Oblig. Monde ◆	941,55	932,23
State Street Spinnaker2 ◆	1181,53	1152,71
State Street Trésorerie ◆	12488,86	12488,86
Stratégie Actions	939,47	903,34
Stratégie Rendement	1597,80	1547,51
Synthesis	13008,29	12753,23
Techno-Gan	6267,73	6026,66
Thésora D ◆	784,91	777,14
Trésor Plus ◆	1543,98	1528,69
Trésor Trimestriel ◆	1006,78	996,81
Trésoricic	159147,29	159147,29
Trilion	5070,66	5005,59
Uni-Associations ◇	119,43	119,43
Uni-Foncier	1214,48	1184,36
Unifrance	576,18	562,13
Uni-Garantie C	1418,49	1392,04
Uni-Garantie D	1231,30	1208,34
Uni Régions	1417,61	1383,03
Univar ◇	281,06	281,06
Univers Actions	1497,64	1461,11
Univers Obligations	1924,60	1888,71
Valorg	2272,41	2270,14
Valreal	32219,35	32203,25
Winterthur St-Honoré	235,34	224,67

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.



AUJOURD'HUI

SPORTS

FOOTBALL Auteur d'une spectaculaire agression contre un supporteur de Crystal Palace, mercredi 25 janvier, Eric Cantona a été suspendu, vendredi 27 janvier, jusqu'à la fin de la saison par son club Manchester United et encourt de sévères sanctions de la part de la fédération anglaise (FA).

● LE CAPITAINE de l'équipe de France, dont le geste a fait la « une » des quotidiens britanniques, a deux semaines pour s'expliquer devant une commission de discipline de la FA. Son contrat à Manchester United pourrait ne pas être renouvelé. Le joueur pourrait également faire l'objet de poursuites pénales.

● EN FRANCE, la commission de discipline de la Ligue nationale a interdit, jeudi 26 janvier, à Jean-Louis Levreau, vice-président de l'OM, d'exercer toute fonction officielle pour un an.

Eric Cantona est suspendu par son club jusqu'à la fin de la saison

Désormais, le joueur de Manchester United a quatorze jours pour s'expliquer devant la Fédération. La carrière anglaise du footballeur français semble compromise

LONDRES
de notre correspondant

Pour la deuxième journée consécutive, toute la presse anglaise a consacré sa « une », vendredi 27 janvier, à l'affaire Cantona, avec la photo du joueur de Manchester United au lendemain de la plus violente incartade de sa carrière. Y compris, plus modestement il est vrai, le très sérieux *Financial Times*. Car, s'il y a quelque chose que les Britanniques prennent vraiment au sérieux c'est bien le football. Et même en Irlande, où un député, qui venait d'être prié de quitter le Dail (Parlement) après un rappel au règlement, a été traité par un de ses collègues de « *Cantona du Dail* ».

En se jetant pieds et poings en avant sur un supporter de l'équipe de Crystal Palace, qui le provoquait délibérément du verbe et du geste alors qu'il quittait le terrain sous le coup d'un – nouveau – carton rouge, celui que les commentateurs ici traitent à la fois de diable et de génie a, sans doute, donné un coup de pied de trop dans sa longue carrière. Il venait d'être exclu pour un de ces incidents dont il est familier et, longeant les tribunes pour regagner les vestiaires, il a agressé ce spectateur, aidé en cela par l'international anglais Paul Ince. D'autres joueurs et des membres du service d'ordre se sont interposés, tout cela en direct à la télévision.

La police a ouvert une enquête et fait appel à témoin, un de ses responsables affirmant n'avoir jamais rien vu de pareil au cours d'un match. La Fédération anglaise (FA) a rendu public, jeudi soir, un communiqué donnant au joueur français quatorze jours pour s'expliquer sur un comportement qualifié de « *tache sur notre jeu* ». « *Si une infraction est prouvée, le joueur devra être sévèrement puni* ». Il s'agit, pour la FA, d'« *un incident sans précédent dans notre jeu qui fait honte à ceux qui y ont été impliqués et, pire que tout, au jeu lui-même* ». Le communiqué ne mentionne à aucun moment Paul Ince.

SURENCHÈRE

Pour sa part, l'équipe de Manchester United a décidé de suspendre son joueur fétiche jusqu'à la fin de la saison. On évoquait, vendredi matin, une suspension pour la saison, la presse à sensation poussant la surenchère jusqu'à la radiation à vie. Ce que l'ancien international de Manchester United, George Best, un des rares à avoir défendu « Canto » devant la provocation dont il a été l'objet, a qualifié de « *ridicule* ».

Ainsi le quotidien populaire *The Sun* a-t-il consacré six pages et un éditorial au « *génie à l'instinct d'homme des cavernes* », le traitant à la « une » de « *voyou* », demandant qu'on le « *flanque à la porte une fois pour toutes* ». La presse sérieuse est tout aussi sévère, mais sur un ton différent. Et elle estime dans son ensemble que ses violences à répétition ne font qu'aggraver son cas. Selon elle, cela pourrait bien être la fin de sa carrière en Angleterre, voire de sa carrière tout court.

Cantona avait séduit un public anglais qui a, lui aussi, sa réputation de violence, comme on l'a vu il y a quelques années dans les stades. Sa virtuosité, son génie – un mot qui est très souvent employé – lui ont permis de remporter trois fois la « Cup » en trois ans, une fois avec Leeds, deux avec Manchester United (dont une fois le doublé coupe-championnat) et d'être, la saison dernière, le premier étranger couronné meilleur joueur de l'année. Semaine après semaine, on lui pardonnait ses gestes qui n'avaient rien à voir avec le fair-play en raison du beau spectacle et du plaisir qu'il donnait sur les stades. Ses coups de pied de génie lui valaient les louanges de tous, et il était le principal atout de Manchester United, auquel il va dramatiquement manquer cette saison. Il est clair qu'un tel comportement aurait été aussi inacceptable, et également condamné, s'il avait été le fait d'un joueur national. Qu'il soit étranger, et surtout français, n'a fait qu'ajouter au scandale. Les sportifs français n'ont pas, en Angleterre, une réputation sans tache. On l'a vu ces derniers jours avec l'affaire du rugbyman Olivier Merle. Et le fait qu'ils cèdent si facilement à la provocation n'ajoute rien à l'affaire. Dans un pays où l'on cultive le sang-froid, on comprend encore moins ces débordements latins, et on a, aussi, tendance à en profiter pour entretenir le polémique.

Patrice de Beer

Sept années de frasques

● **20 août 1988** : Eric Cantona, alors joueur de l'OM, insulte gravement le sélectionneur national Henri Michel. Il est suspendu de toute sélection nationale pendant un an.

● **28 janvier 1989** : il jette son maillot et quitte le terrain en plein match amical contre le Torpedo Moscou à Sedan. L'OM le suspend et le prête quinze jours plus tard à Bordeaux.

● **21 octobre 1989** : sous le maillot de Montpellier, il insulte et agresse son coéquipier Jean-Claude Lemoult dans les vestiaires après une défaite à Lille. Il est suspendu pour deux matches par le président du club.

● **7 décembre 1991** : au club de Nîmes, il jette le ballon sur un arbitre dont il conteste une décision et sort du terrain avant même d'en avoir été exclu. Dans les vestiaires, il agresse un adversaire : deux mois de suspension. Il annonce alors qu'il met un terme à sa carrière avant de partir jouer en Angleterre à Leeds puis Manchester United.

● **Novembre 1992** : la commission de discipline de l'UEFA lui inflige quatre mois de suspension ferme pour avoir insulté l'arbitre à la fin du match retour des 8e de finale de la Coupe d'Europe des clubs champions, Galatasaray-Manchester United (0-0).

● **1993** : il crache sur un supporteur de Leeds qui ne lui pardonnait pas d'avoir quitté ce club pour Manchester. Il est condamné à 1 000 livres d'amende et doté d'un garde du corps pour ses déplacements à Leeds.

COMMENTAIRE

HOOLIGAN

On avait pris l'habitude de pardonner les « cantonnades », ces excès qui jalonnent la carrière du joueur français. Ses écarts verbaux ou physiques avaient fait autant pour la légende de Canto que son palmarès. Tant que ses cibles restaient les dirigeants et les arbitres, il y avait comme une tolérance. Dans un milieu aux personnalités lisses, cet atypique fascinait. On lui reconnaissait même une certaine lucidité, comme sa noire analyse du système professionnel français, qu'il avait pris en grippe au point de s'exiler en Angleterre fin 1991.

Alors qu'on disait sa carrière finie, il avait trouvé outre-Manche une terre de foot à sa démesure. On le comprenait, ce *Frenchie* qui ne mâchouillait que trois mots d'anglais ; on lui était reconnaissant d'avoir semé un grain de folie dans un football corseté de conventions. Le béguin des foules anglaises avait survécu à ses pires frasques ; à ce comportement d'adolescent, mourant d'envie d'être aimé, faisant tout pour être haï.

Cette fois, le geste est inexcusable. En sautant une balustrade crampons en avant, Eric Cantona a agressé le football anglais à son point le plus sensible. Les Britanniques ont réussi à éradiquer la violence, au point que les horribles grillages censés protéger les joueurs des supporters ont disparu de leurs stades. Comment admettre que les hooligans soient aujourd'hui sur le terrain, et menacent le public. Pour ce crime, Eric Cantona risque le bannissement de sa terre d'asile.

La France, qui est aujourd'hui confrontée à des dérives violentes, ne devrait pas mieux admettre ce nouveau coup de sang. Jean-Louis Levreau, vice-président de l'OM, vient d'être suspendu un an pour incitation à haine arbitrale ; Didier Sénac et quelques autres joueurs bordelais et stéphanois ont été lourdement sanctionnés pour une bagarre de chiffonniers sur le terrain de Saint-Etienne. Comment un homme que les médias ont érigé en exemple pourrait-il encore porter le brassard de capitaine des Bleus, voire continuer à jouer sous le maillot de la sélection ?

Comme d'habitude, les instances fédérales seront embarrassées, laissant à Aimé Jacquet le soin de trancher. Pour le sélectionneur, ce devrait être une aubaine : Cantona, à qui il ne savait plus quelle place attribuer sur le terrain, vient de montrer son attirance pour les tribunes.

Jean-Jacques Bozonnet

Le football français met la dernière main à sa réforme

La Ligue nationale et la Fédération vont avaliser la nouvelle répartition du pouvoir au sein des instances fédérales

LA RÉVOLUTION du football français, promise au lendemain du cataclysme de l'élimination des Bleus face à la Bulgarie, a accouché d'une sage réforme, dont les grandes lignes ont été adoptées par l'assemblée générale de la Fédération française de football (FFF), le 28 mai 1994. Aujourd'hui, au terme d'âpres négociations, ce sont, selon les mots de Claude Simonet, président de la FFF, « *les décrets d'application* » que l'assemblée générale de la Ligue nationale de football (LNF), samedi 28 janvier, puis celle de la Fédération, le 4 février, vont être amenées à entériner. Elles vont aussi déterminer la répartition des voix et sièges dans les nouvelles instances ; ce que M. Simonet, en verve de comparaisons politiques, appelle « *la nouvelle loi électorale* ». Sur le champ de ruines laissé par le président Jean Fournet-Fayard, au soir de sa démission, en novembre 1993, devrait naître un rééquilibrage des pouvoirs à l'intérieur de la Fédération.

« *La réforme répond aux aspirations des deux composantes du football français* », résume Jacques Thébault, le directeur de la LNF. Depuis longtemps, les responsables du football de masse, dans les ligues et les districts, se plaignaient d'être les laissés-pour-compte d'une fédération obnubilée par le haut niveau. Non seulement on faisait peu de cas de leurs problèmes, eux qui ont la charge de vingt mille clubs et de plus de deux millions de licenciés, mais ils avaient le sentiment que l'argent brassé à millions par l'élite ne leur profitait guère.

Professionnels et amateurs traiteront leurs affaires séparément

Les reproches du secteur professionnel à l'égard des structures fédérales n'étaient pas moins virulents. Certes, la LNF ne représente que quarante-deux clubs et quelques centaines de joueurs, mais elle arguait de son poids économique (3 milliards de francs de chiffre d'affaires) pour réclamer davantage qu'un strapontin dans les instances dirigeantes de la Fédération.

Le futur organigramme de celle-ci traduit le pouvoir accru du secteur professionnel. Désormais, ses représentants détiendront 40 % des sièges du nouveau Conseil fédéral, l'instance suprême de la fédération, contre 60 % aux représentants du football amateur. Le président de la Ligue, Noël Le Graët, qui bataillait pour obtenir la parité, n'a pas obtenu tout à fait gain de cause, mais la montée en puissance de la LNF dans les affaires du football est nette : jusque-là, elle n'avait que 7 représentants sur 22 au Conseil fédéral. De même, lors des assemblées générales, le secteur professionnel pèsera désormais 25 % des voix, contre à peine 12 % par le passé. Pour Noël Le Graët, lancé avec quelque succès depuis trois ans dans la remise en ordre du football professionnel, ce nouvel état des lieux satisfait une vieille revendication : que la Ligue puisse assumer pleinement son autonomie et n'avoir de comptes à rendre qu'a posteriori.

Toutefois, le principal objet de la réforme n'était pas de laisser les coudées franches aux professionnels, mais de prendre en compte la formidable expansion du football amateur, passé en vingt ans de moins d'un million de licenciés (930 000 en 1973) à plus de deux millions. Dorénavant, les animateurs du football de masse auront, dans le giron fédéral, leur propre structure : un Conseil national du football amateur (CNFA), qui sera aux amateurs ce que la LNF est aux professionnels (exception faite de l'autonomie financière). Cette instance nouvelle aura en charge la gestion des championnats nationaux amateurs (N 1, N 2, N 3) et des compétitions de ligues et de districts, ainsi que la multitude des problèmes qui encombraient naguère l'ordre du jour des quatorze ou quinze réunions annuelles du Conseil fédéral. « *C'était comme si les retraits de permis de conduire étaient examinés par le conseil des ministres* », remarque Claude Simonet.

Le nouveau Conseil fédéral, présidé par le président de la FFF flanqué des présidents de la LNF et du CNFA, ne se préoccupera plus que « *des problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football* ». Selon les nouveaux textes, ses dix-sept membres auront à traiter les questions relevant de l'éthique, des relations internationales, de la promotion commerciale, du contrôle économique, de la Coupe de France et des sélections nationales. L'épineux problème de l'équipe de France relèvera donc toujours d'un périlleux consensus entre les deux présidents. A la LNF qui peut faire valoir que la sélection nationale est composée de joueurs professionnels, Claude Simonet oppose qu'elle est le joyau d'un patrimoine commun à tout le football : « *C'est le sommet de la pyramide.* »

Hormis les quelques domaines communs gérés par le Conseil fédéral, professionnels et amateurs traiteront donc séparément leurs affaires.

En échange de son pouvoir politique accru, la LNF a fait des concessions financières aux amateurs. Elle abandonnera à la Fédération, dans les trois ans qui viennent, sa quote-part des recettes publicitaires de la Coupe de France et des rencontres de l'équipe de France, soit 12 à 15 millions de francs par saison, à charge pour la Fédération de redistribuer cette manne.

De plus, la situation financière redressée de la Ligue *(lire ci-contre)* lui permet aujourd'hui d'être plus généreuse pour les petits clubs, régulièrement pillés par les recruteurs des clubs pros. Noël Le Graët a annoncé, le 17 décembre 1994, que l'indemnité de formation versée par les clubs de première division sera de 60 000 francs (dont 25 000 francs au district formateur) et de 35 000 francs pour les clubs de deuxième division au lieu des 16 000 francs versés actuellement. De surcroît, cette indemnité sera due dès que le jeune footballeur deviendra aspirant, sans attendre la signature du contrat professionnel, ce qui pouvait prendre plusieurs années.

Jean-Jacques Bozonnet

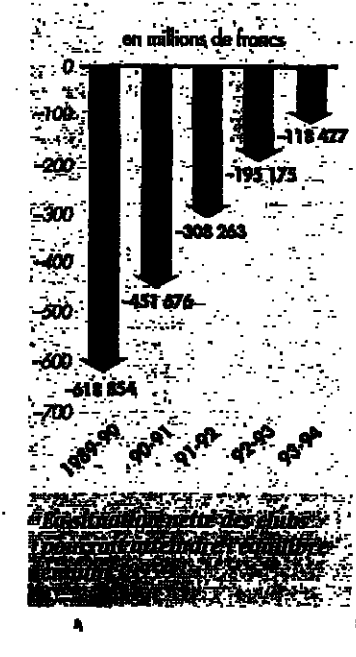
Une situation financière redressée

LE DÉFICIT abyssal et chronique du football professionnel français est en voie d'être comblé. Les comptes de la saison 1993-1994 que Noël Le Graët devrait présenter, lors de l'assemblée générale de la LNF, samedi 28 janvier, montrent une situation considérablement améliorée depuis son élection à la tête de la LNF en 1991. En quatre ans, l'endettement des clubs de première division a été réduit de quelque 500 millions de francs. La situation nette est encore négative (– 118,5 millions), mais M. Le Graët avouait récemment son « *bon espoir qu'on soit en équilibre à la fin juin 1995* ».

A l'exception de Marseille et du Paris-SG, tous les clubs de première division ont terminé la saison 1993-1994 avec un solde positif. En termes d'endettement, une demi-douzaine d'entre eux sont encore dans le rouge : l'OM bien sûr, mais aussi Lille, Saint-Etienne, Nantes, Montpellier et le PSG. Pour ce dernier, mis en garde par la Direction nationale du contrôle de gestion (DNCG) en début de saison, la situation n'était que le résultat de l'effort d'investissement réalisé ces trois dernières années. Elle devrait être rétablie en fin de saison. Si l'endettement cumulé de la deuxième division est encore supérieur à celui de la D1 (environ 150 millions), la situation est, là aussi, en nette amélioration.

C'est le résultat d'une rigueur recouvrée chez les présidents de club. Volontairement ou bien contraints par la vigilance de la DNCG, les dirigeants ont mieux maîtrisé leurs budgets. Les recrutements à l'intersaison sont moins nombreux, et les politiques salariales plus sages. De plus, parallèlement à cette sourdine mise sur les dépenses, les recettes ont fortement augmenté, particulièrement celles sur les droits de télévision. Ces derniers représentent 18 % des recettes, soit plus que les subventions des collectivités territoriales (15,3 %), presque autant que le sponsoring (19,5 %) et les recettes aux guichets (20 %).

J.-J. B.



RÉSULTATS

BASKET-BALL
CHAMPIONNAT D'EUROPE DES CLUBS
Poule des demi-finales
3 tour retour
POULE A

Benfica Lisbonne (Por.)-Salonique (Grè.)	77-75
Real Madrid (Esp.)-Tel Aviv (Isr.)	76-64
Olimpija Lubljana (Slo.)-Pesaro (Ita.)	84-87
Panathinaikos (Grè.)-CSKA (Rus.)	101-77

Classement : 1. Pesaro, 18 pts ; 2. Panathinaikos et Real Madrid, 17 ; 4. CSKA Moscou et Maccabi Tel Aviv, 15 ; 6. PAOK Salonique et Olimpija Lubljana, 13 ; 8. Benfica Lisbonne, 12.

POULE B

Bologne (Ita.)-Cibona Zagreb (Cro.)	84-86
Le Pirée (Grè.)-Badalone (Esp.)	84-53
Limoges (Fra.)-FC Barcelone (Esp.)	69-57
EP Istanbul (Tur.)-Leverkusen (All.)	77-66

Classement : 1. Olympiakos Le Pirée et EP Istanbul, 17 ; 3 Bologne, Limoges et FC Barcelone, 16 ; 6. Leverkusen et Cibona Zagreb, 14 ; 8. J. Badalone, 10.

BIATHLON
COUPE DU MONDE
Epreuves de Ruhpolding (All.)
20 km masculin
1. P. Bailly-Salins (Fra.) ; 2. F. Kuoppa (Suè.) ; 3. R. Gross (All.) ; 4. W. Pallhuber (Ita.) ; 5. J. Steinigen (All.).
15 km féminin :
1. S. Paramygina (Bis.) ; 2. F. Baverel (Fra.) ; 3. N. Santer (Ita.) ; 4. E. Kristiansen (Nor.) ; 5. U. Disl (All.).

TENNIS
INTERNATIONAUX D'AUSTRALIE
Simple messieurs
Demi-finale
A. Agassi (E-U, n° 2) b. A. Krickstein (E-U) 6-4, 6-4, 3-0, abandon.
Double dames (finale)
J. Novotna-A. Sanchez (Tch., Esp., n° 2) b. G. Fernandez-N. Zvereva (E-U, Blr., n° 1) 6-3, 6-7 (3-7), 6-4.

Alberto Tomba skieur invincible

Vainqueur de neuf courses cette saison, dont tous les slaloms, le champion italien peut convoiter la Coupe du monde

L'ONDE de fureur déferle, s'amplifie : la star dévale, pourfend les piquets ; *il laisse dans son sillage* des cris de groupies amoureuses, les exclamations de spécialistes ébahis. Il *n'est plus homme*, il glisse, s'envole porté par sa violence ; Il va tomber, la foule se pâme. Un coup de rein, il se redresse et laboure sa trace encore plus vite. Il finit en trombe. Il en est ivre. Alberto Tomba slalome comme on se bat sur un ring, un uppercut contre ce piquet, une droite contre celui-là. Et à l'arrivée laisse ses adversaires KO. Il salue. Embrasse la neige à pleine bouche. *« Es-tu le plus fort ou les autres sont-ils plus faibles ? »*, glisse un briscard italien. Il bougonne : *« Je suis en forme »*.

Sur onze courses, l'Italien en a remporté neuf : deux géants et, surtout sept slaloms, discipline dans laquelle il s'est révélé invincible depuis le début de la saison. Insaisissable, faisant la nique à l'Autrichien Thomas Stangassinger, champion olympique de la spécialité, ou au Slovène Jure Kosir, l'un de ses dauphins.

Tomba est un sprinter. Son art à lui est la course-blitz et en deux temps : le slalom géant et le slalom. Il aime la vélocité et dédaigne la vitesse. Sa vitalité est son secret. Haut de 1,82 mètre pour 92 kilos, on le dit replet. Il est tout en muscles. Ses proches le définissent comme un garçon instinctif, gourmand de l'existence. Bon vivant et inlassable bûcheur. Les Italiens ne l'appellent plus la « Bomba », surnom des années 86-87, lorsqu'il profita, un temps, des recettes du docteur Francesco Conconi, le médecin, spécialiste de résistance organique, notamment attaché à Tony Rominger. Il est A. T. ou Terminator : le fruit de six ans d'une préparation frisant la haute technologie.

Cela avait commencé banalement, une histoire comme le sport les connaît par cœur. Alberto, né le 19 décembre 1966, monte sur des skis à six ans, poussé par un père qui a une revanche à prendre sur son destin. Franco Tomba était skieur de compétition. Il est tombé amoureux et sa carrière s'est arrêtée là. Ils sont citadins, de Castel de Britti, banlieue de Bologne. Franco trimballe son bambin de montagne en montagne, à la recherche de ce qu'il n'a pu faire.

Les Mondiaux reportés en janvier 1996

Les organisateurs et la Fédération internationale de ski (FIS) ont annoncé, jeudi 26 janvier, le report à février 1996, sur le même site, des Mondiaux de ski alpin qui devaient se disputer à Sierra Nevada du 30 janvier au 12 février. L'absence de neige naturelle et surtout les températures trop élevées ont été à l'origine de la décision (*Le Monde* du 25 janvier). La FIS et les organisateurs n'ont pas voulu courir le risque de suspendre les épreuves. La météo prévoit en effet une nouvelle montée des températures. La Sierra Nevada connaît sa pire sécheresse en vingt ans. L'organisation des championnats du monde a coûté plus de 6 milliards de francs.



A dix ans, Alberto est fasciné par le slalom. Il court avec son grand frère, Mauro ; Franco chronomètre. Dans les compétitions, il agace les montagnards que lui, le petit *citadin*, bat déjà : *« Ils attendaient que je tombe, ils pouvaient alors espérer cette victoire que je leur volais tout le temps »*. Et la vie de champion le prend dans son tourbillon. De nouvelles rencontres, des championnats italiens, des courses. Et le triomphe olympique. Les médailles et les coupes, son père Franco les enferme dans le coffre-fort, à la banque. On les sort parfois comme des reliques, un pèlerinage familial.

Gargantuesque, Alberto est hâbleur, mangeur ou gourmet. Grand séducteur aussi. Au bord des pistes, il sabre le spumante à chaque victoire. Ses admirateurs lui réservent quelques tranches de saucisson dans l'aire d'arrivée. Qu'il accepte encore. A Tignes, à la veille de sa victoire dans le slalom, le 3 décembre 1994, à l'orée de sa prodigieuse série, on l'avait rencontré quelques heures avant l'aube. Il se rinçait la gorge avec des amis ou des tifosi. Il avait une joie d'enfant et une trogne d'homme heureux. Il gagnerait demain.

« J'aime la victoire par-dessus tout » dit-il. Homme hors normes, il l'aura donc attrapée à la gorge, avec ce ski furieux. *Campionissimo* très mégalo, il a fait craquer les coutures de l'équipe italienne. Depuis 1989, Tomba vit loin de ses chambrées, *entouré d'une équipe* de six hommes dévouée à ses performances. Performances si étourdissantes qu'il fanfaronna un jour, jurant qu'il pourrait défier Linford Christie, le champion du monde du 100 mètres. *« Il a des pieds de sprinter de haut niveau, un physique de décathlonien et des quadriceps monstrueux*, explique Giorgio d'Urbano, entraîneur physique du champion depuis six ans. *Je l'entraîne donc comme un sprinter. J'ai concentré mes recherches sur l'activité physique liée à la vélocité, l'élasticité, la puissance et la résistance musculaire. »*

« Es-tu le plus fort ou les autres sont-ils plus faibles ? »

C'est surtout sur les jambes d'Alberto que porte aujourd'hui son entraînement. La course à pied jugée désuète, Tomba joue au basket pour s'amuser et affûter ses réflexes. Quand il court, il est retenu par un élastique. Quand il sprinte, 15 mètres suffisent : il les englouti en 2 secondes 15 centièmes. *« Nous travaillons sur la qualité de l'impulsion neuromusculaire et de la contraction des muscles afin d'éviter la fatigue, les crampes. Ainsi, Alberto est un extraordinaire finisseur. Il se rue sur les dernières portes quand les autres marquent déjà le coup. »* Le reste est laissé à la discrétion du bonhomme : *« Sur les skis, Alberto n'a pas besoin de moi. On ne peut rien enseigner à un champion et surtout pas modifier son style. »*

L'Italien s'amuse des *canons* du slalom. Lui, s'assoit presque en course, son centre de gravité placé *si bas*, son torse bombé de fierté. Un ski rugueux et brutal, truffé d'incroyables bévues qui feraient rougir un débutant – une faute de trajectoire ou une fesse flirtant avec la neige – souvent rattrapées, dans un éclair de frayeur, par ces cuisses de leveur de fonte. Foin de la mode des *skis longs*, Tomba a adopté des lattes plus courtes de 2 à 3 centimètres, 2,01 mètres pour les slalom et 2,05 mètres pour le slalom-géant.

Et cette confiance qui croît à *chaque victoire*. A *vingt-huit ans*, fort de quarante et un succès et de ses quatre titres olympiques, Alberto Tomba peut espérer remporter la Coupe du monde générale qui sacre le meilleur skieur du monde. Le globe de cristal lui avait échappé en 1987, pour quelques portes manquées. Il serait le premier spécialiste depuis le Suédois Ingemar Stenmark, vainqueur en 1977 et 1978, à accrocher ce trophée réservé depuis près de vingt ans aux skieurs polyvalents comme Pirmin Zurbriggen ou Marc Girardelli.

Il y verrait une revanche sur son passé proche. Depuis février 1993, rien n'allait plus. Aux championnats du monde de Morioka, il était passé à côté des portes et des podiums pour une grippe. Après, une grosse colère ou bien le trac avaient *gâché sa saison*. Les journalistes italiens l'avaient jugé fini, terminé. La bombe désamorcée. Il leur avait fait une bonne scène de ménage, comme à chaque fois. Et s'en était allé son gros cœur en bandoulière. Même les tifosi se moquaient de lui, amoureux déçus : *« On ne veut toujours qu'une seule chose de moi, la première place,* disait-il. *Le reste ne compte pas »*.

Il s'en était retourné à ses nombreuses activités de promotions, accorder son temps à ses sponsors. Il s'était rendu compte que les Italiens l'aimaient toujours un peu, rentrant dans les magasins pour acheter les skis de Tomba - heureuse firme française Rossignol – ou bien achetant la marque de pâtes vantées par Tomba – la gamme Barilla devenue une potion magique. Il était encore allé au Japon où sa popularité est encore plus grande qu'en Italie. Il avait embrassé quelques filles, serré la main des champions locaux et s'en était retourné skier, au Chili, en Suisse et chez lui. Sur toutes les neiges. Pour tant savoir d'elles. Et un beau jour des Jeux olympiques de Lillehammer, tout recommença comme avant. Il fut Tomba, l'Alberto aimé et tant craint.

C'est le dernier dimanche de la quinzaine norvégienne. Tout le monde est un peu fatigué ce matin, déjà enclin au farniente. Lui aussi. La première manche se dispute à 9 h 30. Trop tôt, a-t-il ronchonné la veille. Alberto est de très mauvaise humeur. Mercredi, il est sorti du slalom géant et ne pourra pas espérer un troisième doublé. De cette première manche glacée, il se tire douzième. *La fête* italienne est finie. Il est 13 heures, maintenant, il est plus que réveillé. Il réalise le meilleur temps de la manche devant un public ébahi.

Et le miracle. Là-haut, dans la cabane, il sont onze à descendre, encore. Ils ont entendu la clameur. Ils ont peur. Les uns s'emmêlent les spatules ; Kjetil-Andre Aamodt ou Thomas Sykora ne passent pas la deuxième porte. Ils pâlissent, déquillent. En bas, à mesure que le désartre s'étend, la foule gronde et les yeux de Tomba s'agrandissent. Il passe de la douzième à la deuxième place. Et la route s'est rouverte, la vie redevenue généreuse. *Le ciel ne lui permettra pas* d'être champion du monde, cette année, encore, les championnats sont reportés. Cet or-là s'est toujours dérobé à ce chasseur de victoire. Mystérieuse faiblesse. Tomba l'avoue comme une concession à lui-même, l'espace de se sentir parfois humain. Jamais bien longtemps : son rêve le plus cher n'est pas loin du plus fou. Un matin, Alberto Tomba aimerait courir dans un silence total, comme les joueurs de tennis, à Wimbledon.

Bénédicte Mathieu

HIPPISME

Défi américain au Prix d'Amérique

L'épreuve permet au trot français de se mesurer à la concurrence étrangère

A L'ARRIVÉE du Prix de Belgique il y a trois semaines sur l'hippodrome de Vincennes, le nouveau président de la Société d'encouragement au cheval français, Paul Essartial, *devait faire contre mauvaise fortune bon cœur*. Récemment élu à ce poste pour que soient mieux défendus les intérêts des éleveurs français de chevaux de trot, il lui fallait remettre le premier trophée international de l'année au propriétaire norvégien d'un concurrent pratiquement inconnu, Shan Rags. Comble de malheur, le deuxième et le troisième, Houston Laukko et Bicycle, portaient également les couleurs d'écuries scandinaves. Nos représentants étaient, eux, radicalement dominés. *Avec les mêmes postulants* en piste dimanche 28 janvier, le Prix d'Amérique, considéré comme le *championnat du monde* de la spécialité, peut-on s'attendre à un résultat différent ?

La réponse des professionnels normands, principaux dirigeants du trot en France, est embarrassée. Depuis qu'existent et prospèrent les courses qu'ils ont créées sur les plages de la Manche il y a cent cinquante ans, ils poursuivent un rêve tutélaire souvent réalisé : endiguer l'*invasion des « Américains »*. Par cette appellation, on désigne pratiquement tous les chevaux « étrangers », car la plupart sont issus à une ou deux générations au maximum d'une filiation d'outre-Atlantique ayant essaimé dans toute l'Europe, France exceptée.

Grâce à une production qualitative et quantitative remarquable et à un refus de brassage des sangs a été implantée, dans tout le grand ouest de l'Hexagone, une véritable race indigène. Ces chevaux dits à l'origine *« de carriole, robustes, pouvant également porter l'homme »* (trot monté) ont remporté l'an dernier plus de 98 % d'un total d'allocations d'environ 835 millions de francs.

La formule pour s'opposer aux ambitions importatrices est simple : le nombre des naissances (13 201 en 1993) – plus qu'aux Etats-Unis (11 724) et trois fois plus qu'en Suède – permet de vivre en autarcie. Avant la guerre, pour obtenir des champions parfaits, une dose homéopathique *dans les croisements* avait été autorisée par l'ouverture pendant quelques années de notre *stud book* aux géniteurs étrangers. Sous l'Occupation, la porte s'était refermée. Certains tentent de la rouvrir maintenant. Les Haras nationaux, pourtant vigilants gardiens du sérail, ont autorisé l'importation, sous réserve et sous conditions, de quelques champions *made in USA*. Aussitôt la demande a été considérable : 1 500 juments ont été candidates à la saillie de Workaholic, *champion importé des Etats-Unis*. En quelques saisons de monte, il a généré en France une production brillante, *composée surtout de* jeunes sprinters précoces.

L'ESPOIR, VOURASIE

Les Etats-Unis, où le nombre d'épreuves d'amble s'accroît au détriment des vrais trotteurs, développent une politique exportatrice tournée délibérément vers l'Europe. Devant ce danger, les responsables de la Société du cheval français ont pratiquement obtenu de la Commission de Bruxelles que nos compétitions soient quasiment interdites aux trotteurs ne possédant pas la carte d'identité...

Seules sont offertes à la concurrence les courses dites de groupe, comme le Prix d'Amérique. Impliquant des flux financiers importants (4 millions d'allocations et plus de 220 millions d'enjeux au PMU), cette épreuve est d'importance pour le patrimoine trotteur français. Le seul grand espoir pour le défendre s'appelle Vourasie. Cette sœur d'Ourasi, cheval considéré comme l'un des meilleurs de tous les temps, quadruple vainqueur du Prix d'Amérique, pourra-t-elle relever le terrible défi américain ?

Guy de la Brosse

TENNIS

La mémoire de Brad Gilbert trace l'avenir d'André Agassi

Finie, l'image de dilettante : le numéro deux mondial s'est attaché les services d'un des plus fins stratèges du circuit. Les résultats sont spectaculaires, comme le confirme l'Open d'Australie

MELBOURNE
correspondance

Longtemps André Agassi a cherché conseil auprès de John McEnroe. Instinctivement, les deux talentueux enfants terribles du tennis américain s'étaient reconnus. Réunis par leur équipe nationale de Coupe Davis, ils avaient appris à s'apprécier mutuellement. Au point que Mac fasse parfois office de conseiller intérimaire au bord du court, *après la séparation* entre André et son entraîneur de toujours, Nick Bollettieri. Puis, un beau soir de mars, l'an passé, Agassi s'est démarqué de l'ascendant de McEnroe. En appelant à la rescousse à Key Biscayne, sous prétexte d'un dîner entre copains, l'un de ceux que John méprisait le plus sur un court : Brad Gilbert.

McEnroe n'est pas prêt d'oublier cette soirée au Madison Square Garden où il faillit perdre un match du Masters face à celui qu'il considérait comme *« le plus mauvais de tous »*. *« Tu ne mérites pas d'être sur le même court que moi, »* lui sifflait-il aux changements de côtés. Et d'en rajouter en conférence de presse : *« Si je commence à perdre contre quelqu'un de son niveau, il faut que je m'interroge sur mes véritables raisons de pratiquer ce sport. »*

Gilbert n'en a cure. Cet homme loquace aux tempes argentées a tenu, sans rien dans la raquette ou si peu, son rang parmi les dix premiers mondiaux pendant cinq bonnes saisons. Jusqu'au début de la décennie, il a barré la route aux plus grands, mais sans jamais dépasser les quarts de finale d'un tournoi du Grand Chelem (US Open 1987 et Wimbledon 1990).

Connors n'a d'ailleurs pu digérer sa défaite au Masters face au Californien en 1987. *« Tu ne me battras jamais, Gilbert, »* hurlait-il, fou de rage et encore incrédule, alors que *Brad, vainqueur en deux sets*, rangeait tranquillement ses affaires. Même David Wheaton, connu pour ses bonnes manières, faillit en venir aux mains avec Brad en demi-finale de la lucrative Coupe du Grand Chelem en 1990. Car Gilbert profite comme un usurier des erreurs des autres.

Pendant des années, dans un carnet, il a consigné consciencieusement le nombre de fautes commises par ses adversaires potentiels sur chaque coup et dans toutes les *situations. Maintenant*, il lui suffit de faire appel à sa prodigieuse mémoire pour mettre Agassi sur la bonne voie lors du briefing d'avant-match. Il jure ses grands dieux qu'il n'a jamais cherché à agacer ses adversaires. *« Une fois sur le court, je ne reconnais que trois mots : jeu, set et match. Alors seulement, je sais que la situation est irréversible, mais c'est tout. »* Avant d'ajouter, une lueur de malice dans les yeux : *« Ça doit en inquiéter plus d'un que j'entraîne André, parce qu'ils savent tous que je vois exactement ce qu'il faut faire pour les battre. »*

UN NOUVEAU DÉFI

A trente-trois ans, Gilbert vient sans doute de jouer son dernier Open d'Australie. Sa défaite au premier tour ne lui soucie guère. Il n'a pas attendu que sa carrière se termine pour se lancer un nouveau défi : *guider le plus doué des dilettantes* vers les sommets qu'on désespérait de le voir atteindre. Les résultats ahurissants de la philosophie simpliste de Brad – vingt titres en treize ans – ont convaincu Agassi de la finesse tactique du joueur que les stars considéraient comme un tocard. *« Il a gagné beaucoup de matches qu'il aurait dû perdre et moi j'en ai perdus beaucoup que j'aurais dû gagner »* remarque-t-il *fort à propos*. Personne, en effet, n'aurait jamais misé le moindre dollar sur Gilbert. Pas même son coach de l'équipe universitaire de Pepperdine qui dressait à l'époque de la fac, un constat affligeant : *« Pas de coup droit, pas de revers, pas de volée, faible service. »*

UNE MANIE DU PARI

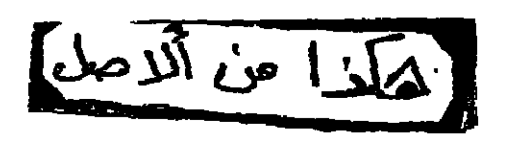
Gilbert n'est pas du genre à s'arrêter à des détails. *« Quand on veut vraiment quelque chose et qu'on est prêt à tout donner pour l'obtenir, c'est déjà assez. Ce qui m'a sauvé, c'est que je me croyais bien plus fort que je n'étais »* estime Brad à propos de ses années d'études. Gilbert, c'est aussi son irréductible mental de gagneur et une incorrigible manie du pari. Comme il passe moins de temps sur les courts, il vide les poches de ses copains en jouant les bookmakers sur le circuit. D'abord curieux, puis ébahi par l'efficacité de son jeu d'usure, Chivington a accepté de l'accompagner sur le circuit. L'aventure a duré treize ans au cours desquels Brad a appris *« qu'on est sur le court seul responsable de sa victoire ou de sa défaite. »*

Ce principe avait déjà été assimilé par Agassi au moment de leur association, trois mois après une opération au poignet dont le résultat aurait pu mettre en danger la suite de sa carrière. *« Il avait fait beaucoup d'introspection et travaillait dans la bonne direction*, dit Brad. *Il avait enfin découvert qu'il jouait pour lui seul, sans devoir faire plaisir à quelqu'un d'autre. Et je pense qu'il apprécie que je ne me mêle que de ce qui concerne le tennis. Il est assez grand pour vivre sa vie. »*

Depuis presqu'un an, en effet, le circuit a retrouvé un Agassi transformé. *Sa tendre liaison* avec l'actrice Brooke Shields fait bien encore la une de la presse à sensation, mais il s'est *acheté* une crédibilité auprès de la chronique sportive américaine. L'appelait-on *« l'homme qui a promis de changer autant de fois que Richard Nixon »* ? Il fait taire ses détracteurs avec des preuves tangibles de sa métamorphose : victoire à l'US Open et sur quatre tournois du circuit ATP Tour, dont Bercy, le tout ponctué d'une place de numéro deux mondial. Il a aussi sacrifié sa tignasse emmêlée pour arborer une stricte coupe de GI. *« Il s'entraîne dur et le fait d'avoir gagner l'US Open ne lui suffit pas, il ne pense qu'à améliorer son jeu et à gagner un tournoi du Grand Chelem. Ce genre de gars ne joue que pour ça. Il veut devenir numéro un, »* affirme Gilbert.

Dans un ouvrage co-signé avec un journaliste intitulé « Winning ugly » (Gagner d'horrible manière), Gilbert s'était taillé un franc succès en librairie il y a deux ans. *Livrant* aux aficionados, à travers de croustillantes anecdotes, son art de faire mal jouer les plus brillants adversaires, il adressait un pied de nez au *New York Times* qui avait un jour qualifié son jeu en ces termes. Mais Agassi *n'a pas lu* son livre. *« A son niveau, c'est inutile, rigole Brad, nous avons travaillé son service et sa volée, mais il est assez solide sur tous les plans pour faire ce qu'il veut de ses adversaires. On complique souvent trop le tennis. Moi, je reste simple, je m'en tiens à l'amener au bout de son potentiel. La psychologie sportive, c'est du bidon. En allant s'allonger sur un divan, on risque d'apprendre des choses dérangeantes sur soi-même. »*

Patricia Jolly



Les chercheurs réclament une transparence totale sur les données issues du génome humain

Les progrès enregistrés dans la technologie des séquenceurs de gènes pourraient menacer la libre circulation de l'information scientifique

Le programme « Génome humain », qui prévoit le décryptage intégral de notre patrimoine héréditaire, est définitivement entré dans sa phase industrielle. Certaines firmes américaines seraient en effet sur le point de posséder des séquenceurs automatiques capables de décrypter, chaque jour, jusqu'à 40 millions de paires de bases. Une évolution qui inquiète grandement les scientifiques, soucieux de garder le libre accès à cette connaissance essentielle pour l'avenir de l'humanité, même s'il est nécessaire de reconnaître les droits de propriété des groupes industriels qui investissent dans cette recherche.

ACCESSIBILITÉ TOTALE aux données issues de notre patrimoine génétique, ou prise de contrôle par quelques grands groupes industriels ? Tel est l'enjeu du débat sur la propriété intellectuelle dans le domaine du vivant, qui a mobilisé, les 26 et 27 janvier, les ténors internationaux des recherches sur le génome humain. Réunis sous l'égide de l'Académie des sciences, cette centaine d'experts, biologistes, juristes ou industriels, se sont attelés à une tâche aussi ambitieuse qu'essentielle : s'entendre sur les principes de base qui permettraient de concilier *« l'éthique des recherches sur le génome et leurs applications, la nécessité de préserver la libre circulation de l'information scientifique, la reconnaissance des droits de propriété et l'attachement aux critères généralement admis de brevetabilité »*.

« On assiste actuellement à une évolution très dangereuse, qui menace l'accessibilité à l'ensemble des données issues de la génétique », affirme François Gros, professeur au Collège de France et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Les Américains, qui furent les premiers promoteurs du programme « Génome humain », ont en effet bien mené leur barque. L'un de leurs objectifs prioritaires, qui était de développer des séquenceurs de gènes réellement performants, est désormais en passe d'être atteint, Avec une bonne longueur d'avance sur l'Europe, et même sur le Japon.

Plusieurs grandes firmes seraient ainsi sur le point de posséder des séquenceurs automatiques capables de décrypter, chaque jour, jusqu'à 40 millions de paires de bases (les « briques » élémentaires des gènes).

Quand on se souvient que l'ensemble du génome humain comporte seulement 3,5 milliards de paires de bases, on mesure sans peine le pouvoir que détiendra bientôt cette poignée d'industriels, dépositaires d'une connaissance potentielle gigantesque pour la recherche et la santé publiques.

> Plusieurs entreprises américaines continuent de déposer des demandes de brevet sur des séquences génétiques partielles

Lancé en 1989, le programme « Génome humain » prévoit le décryptage intégral, dans les dix ans à venir, de notre patrimoine héréditaire. Les résultats accumulés ces dernières années, notamment par l'équipe française du Généthon, ouvrent d'ores et déjà d'innombrables perspectives pour la compréhension, le dépistage, voire le traitement de multiples maladies à composante héréditaire. C'est dire l'enjeu scientifique, médical et économique de ces recherches. Des recherches dont le bon déroulement implique avant tout, rappelle l'Académie des sciences, *« que les entreprises (...) puissent intervenir efficacement, sans freins inutiles, dans le plein respect d'une éthique sauvegardant les droits de l'homme »*.

Car le programme « Génome humain », ce colloque en témoigne, a définitivement bouleversé l'univers de la biologie, jusqu'alors relativement protégé, de la loi du marché. Des exemples ? Ils abondent. C'est, en 1992, l'affaire du National Institute of Health (NIH) américain, qui provoque un tollé dans la communauté scientifique en déposant des demandes de brevets sur plusieurs milliers de séquences génétiques *« partielles »*, dont on ne connaît ni la nature ni la fonction (*Le Monde* du 26 août 1992). C'est encore, en 1994, une polémique qui éclate entre des chercheurs français et une firme américaine, autour d'un contrat portant sur des gènes du diabète et de l'obésité (*Le Monde* du 24 mars 1994).

C'est enfin, chaque mois ou presque aux Etats-Unis, un accord passé entre un grand laboratoire (le plus souvent pharmaceutique) et une jeune entreprise de biotechnologie financée par des capitaux à risque qui s'engage à fournir, clés en main et en exclusivité, les gènes de telle ou telle maladie... C'est, en un mot, un véritable marché qui se met en place.

« Si le NIH semble décidé à ne pas poursuivre son offensive [l'Institut a annoncé, en février 1994, renoncer à faire appel du refus de l'Office fédéral des brevets], *plusieurs entreprises américaines continuent de déposer régulièrement des demandes de brevets sur des séquences génétiques humaines »*, indique-t-on de source autorisée. Ces demandes coûtant fort cher (entre 20 et 45 000 francs par demande), les sociétés les plus offensives, telles que Human Genome Science (Rockville, Connecticut) ou Incyte Pharmaceuticals Inc. (Palo Alto, Californie), les réservent désormais à des séquences génétiques complètes (contenant l'intégralité d'un gène) et non plus partielles. Des demandes dont aucune n'a abouti jusqu'à présent – ce qui ne résout pas pour autant les problèmes que soulève cette démarche, tant le flou, éthique et juridique, subsiste en matière de propriété intellectuelle sur le vivant.

Face à la gigantesque bataille qui pourrait ainsi se livrer autour de nos gènes, deux positions diamétralement opposées s'affrontent actuellement. La première, défendue par quelques grands groupes américains, revendique la propriété exclusive, pour elles-mêmes ou leurs filiales, de ces fabuleuses banques de données. La seconde, soutenue par la majorité des scientifiques et une bonne partie des industriels, estime au contraire que la libre circulation des informations génétiques est une condition *sine qua non*, dans le respect des droits de l'homme, aux progrès de la science et de la santé.

Les conclusions de l'Académie

Si transparence des données génétiques il y a, restera à trouver un accord international pour protéger les retombées industrielles de ces recherches. L'Académie des sciences, sur ce point, s'en tient à la proposition déjà émise par le ministère de la recherche en 1992, qu'elle réitère dans un rapport rendu public à l'occasion du colloque sous le titre « La brevetabilité du génome ». *« La protection de la propriété industrielle, par voie de brevet, ne serait envisageable que lorsqu'on a affaire à la séquence d'un gène dont la fonction a pu être déterminée, permettant soit de l'intégrer en tant que réactif à un procédé (test diagnostique), soit d'en faire le matériel de départ d'un produit (généralement une protéine) dont l'utilité peut être identifiée »*, précise-t-elle. Le rapport souligne par ailleurs qu'une réflexion concernant la publication des données scientifiques est désormais indispensable dans ce domaine, sujet pour lequel *« des solutions comme les possibilités de copyright, ou une protection semblable au droit informatique, devraient être étudiées de toute urgence »*.

La fondation américaine Merck, parmi les défenseurs les plus acharnés de cette transparence, vient ainsi d'annoncer qu'elle était prête à dégager jusqu'à 55 millions de francs pour mettre en place un gigantesque centre de séquençage à l'université Saint-Louis. Ces résultats, à l'instar de ce que pratique depuis sa création le laboratoire français Généthon, seraient immédiatement diffusés dans le domaine public.

« La libre circulation des informations est d'autant plus essentielle qu'une partie importante des données génétiques déposées dans les banques proviennent de personnes atteintes de maladies, et que des problèmes de confidentialité mais aussi de propriété intellectuelle peuvent en résulter », précise François Gros. Président d'un groupe de travail sur la protection intellectuelle des données génétiques mis en place en mars 1994 par le ministère français de la recherche, Pierre Louisot, directeur de recherche à l'Inserm (U 189, Lyon), rappelle pour sa part que la création et l'utilisation des collections d'échantillons biologiques humains sera désormais, en France, *« sous le contrôle d'une commission spécifique »*, et que *« l'agrément préalable du ministère de la recherche doit être sollicité par tout organisme qui veut promouvoir soit seul, soit en collaboration avec d'autres organismes, de telles collections »*.

Catherine Vincent

Les enfants adhèrent au PC

En vedette au Salon du jouet, des micro-ordinateurs, éducatifs ou ludiques, sont destinés aux moins de douze ans. A des prix attractifs

DEPUIS TROIS ANS, une nouvelle catégorie de jeux a pris son essor en toute discrétion : les jeux électroniques éducatifs. Ils se sont enrichis techniquement pour se transformer en véritable petits micro-ordinateurs sans en avoir le prix. Pendant que les consoles de jeux vidéo et les micro-ordinateurs domestiques occupaient le devant de la scène, ces jeux se sont dotés de véritables claviers, d'écrans à cristaux liquides, de souris, à l'instar des portables pour cadres ou journalistes en vadrouille.

Les constructeurs semblent avoir bien saisi l'intérêt du phénomène.

La technologie dans la hotte du Père Noël

Selon un enseignant de Chambéry, Patrick Longuet, auteur d'une enquête auprès de 1 100 élèves des classes primaires, 74 % des enfants jouent régulièrement aux jeux vidéo. C'est le temps consacré à la télévision qui diminue au profit de cette activité, et non le temps dédié à la lecture. La pratique des jeux vidéo n'a pas d'effet sur le niveau scolaire : les redoublants jouent plutôt moins que les autres car, souvent issus de classes sociales moins favorisées, ils voient leurs parents hésiter devant les prix (200 à 600 francs) des nouveaux logiciels.

Si, à Noël dernier, on eut l'impression que les grands classiques du loisir enfantin – poupées, jeux de construction, etc. – revenaient en force, il ne s'agissait certainement pas d'une victoire définitive. *« Les enfants sont habitués à la présence des écrans dans leur vie quotidienne,* déclare Martine Guillaume, du Centre pédagogique du jouet, à Lyon. *Il est aussi absurde d'imaginer qu'ils pourront s'en éloigner, que de prévoir, à propos de leurs parents, un renoncement à l'usage de l'automobile. »*

Les ventes de jeux électroniques éducatifs auraient triplé aux Etats-Unis et connaîtraient une forte progression en Europe, selon Sophie Pretalat, directrice générale de la société ITMC, l'une des quatre firmes présentes en France sur un marché représentant quelque 300 millions de francs en 1994, soit 10 % environ du chiffre d'affaires réalisé par les jeux vidéo.

Alors que seul un constructeur de jeu vidéo, Atari, est présent au 34e Salon du jouet, organisé pour les professionnels du 25 au 30 janvier à Paris-Nord Villepinte, les quatre principaux fabricants (ou distributeurs) de jeux électroniques éducatifs (Nathan, VTech, Lansay et ITMC-Yeno) y ont chacun un stand. Leurs nouveautés, encore la plupart du temps malheureusement à l'état de prototypes, seront fin prêts pour le prochain Noël. S'adressant aux enfants de 2 à 12 ans, les jeux éducatifs électroniques se déclinent sur une gamme. Les modèles destinés aux plus petits n'ont souvent d'ordinateurs que l'apparence et le nom. Qu'il s'agisse de l'*Ordi baby* de Nathan ou du *Genius Poussin* de VTech, même si ce dernier a intégré un petit écran pour cette classe d'âge. Les jeux proposés initient les enfants à la reconnaissance des couleurs ou des formes. Tous « parlent » pour permettre à l'enfant de jouer seul. Plus on progresse en âge, plus la ressemblance avec les « vrais » ordinateurs s'accentue : clavier alphabétique, puis « azerty », comme les machines d'adultes.

Plus intéressants techniquement, les modèles haut de gamme, s'adressant aux enfants de plus de 9 ans, permettent non seulement de jouer, mais aussi d'écrire de petits textes, de les afficher sur un écran à cristaux liquides de quelques lignes, de les mémoriser, de les sortir sur une imprimante thermique.

FABRICANT CHINOIS

A cet âge, la reconnaissance vocale n'est plus nécessaire. Le prix gagné sur ce dispositif est mis à profit pour inclure des dispositifs donnant plus d'« intelligence » à la machine.

Le pionnier en la matière à diffuser dans l'Hexagone est le français ITMC, concepteur des jeux vendus sous la marque Yeno. Il était le seul, en 1994, à proposer un jeu-ordinateur évolué pour cette tranche d'âge. Son Super-computer, vendu 690 francs, comprend un traitement de texte, une petite palette graphique et une imprimante thermique pour afficher textes, dessins et des jeux, etc. Son succès a permis à ITMC de doubler son chiffre d'affaires sur les jeux électroniques en 1994.

Mais le numéro un mondial, VTech, dont ITMC était d'ailleurs le distributeur jusqu'en 1992, lui emboîte le pas. Désormais implanté directement en France, ce fabricant chinois, créé à Hongkong en 1978, s'arroge les deux tiers du marché américain des jeux éducatifs électroniques toutes catégories, et sa progression est rapide sur le Vieux Continent. Son Genius 4 000, une nouveauté du Salon, inclut, outre les jeux et quizz en tout genre, un traducteur français-anglais de 11 000 mots, une calculatrice, un petit module d'apprentissage de la programmation en Basic, et une connexion à une imprimante de la marque ou compatible PC, pour un prix public de 700 francs.

Sur le même créneau, le français Lansay annonçait aussi au Salon de Villepinte son Micro-Master, avec également clavier, écran et souris, petit traitement de texte, possibilité de stocker trois fois 26 pages de textes en mémoire et un correcteur orthographique de 35 000 mots (record pour sa catégorie). Sa conception et sa fabrication sont signés du chinois Team Concepts, ancien partenaire de Nathan. Le prix du Micro-Master, de l'ordre de 890 francs, sera légèrement plus élevé que celui de ses concurrents mais reste néanmoins bien inférieur au bas de gamme des micro-ordinateurs.

Certes, les caractéristiques de ces machines n'ont rien à voir avec celles de leurs aînées. Ils ne peuvent mémoriser que de très petits textes, leurs capacités de calculs et de tris sont extrêmement limitées, mais sans doute largement suffisantes pour la classe d'âge visée. Les écrans ne permettent d'afficher que quatre à cinq lignes, soit quatre fois moins que pour les « vrais ». Les microprocesseurs utilisés sont des 8 bits et non 16, 32 ou 64 bits comme pour les consoles de jeux ou les micro-ordinateurs. Ils valent de 1 à 5 dollars l'unité, à comparer à près de 4 000 francs pour le fameux Pentium, coeur des micro-ordinateurs de haut de gamme. La capacité de la mémoire vive des jeux se chiffre en milliers de mots (et non en millions, comme sur les vrais micros).

Autant de restrictions qui laissent d'ailleurs Nathan sceptique. A la différence de ses concurrents, le numéro un français des jeux, avec plus de 50 % du marché, n'a pas voulu se lancer dans ce créneau des plus de 9 ans. *« Ce marché de produits hybrides, en concurrence avec les jeux vidéo et les micro-ordinateurs familiaux, ne connaîtra pas de réel développement »*, pronostique Roland Vignerot, directeur du marketing de Nathan. En revanche, Nathan est le seul à fabriquer ses jeux en France, et non en Chine comme les trois autres, *« pour des raisons de confidentialité et de qualité »*.

Annie Kahn

« Horripilant » Palais de la Découverte

LES AMATEURS de physique et d'émotion forte peuvent se réjouir. Le Palais de la Découverte vient d'ouvrir à nouveau au public sa salle dédiée à l'électrostatique. A l'entrée, une chambre à étincelles réalisée par le CERN (laboratoire européen pour la physique des particules) donne à l'exposition sa touche de modernité. Mais les expériences horripilantes, au sens premier du terme, y ont toujours une place d'honneur. Les cheveux se dressent sur la tête de tout volontaire déclenchant l'hilarité générale.

Debout, sur un plateau porté à 300 000 volts, le cobaye reçoit une charge massive d'électrons. Comme l'avait prévu le physicien français Charles de Coulomb, qui devait donner son nom aux lois bien connues des collégiens, ces électrons se repoussent les uns des autres. La surface du crâne du visiteur repousse ses cheveux qui eux-mêmes se repoussent entre eux. Il suffit qu'une cage de Faraday rutilante se replie autour de l'individu, pour qu'il se retrouve à l'abri des courants électriques, et que sa chevelure retrouve sa position normale.

Au 18e siècle, ce genre d'expérience était fort apprécié des précieux et précieuses d'autant que l'on ne savait encore expliquer ces phénomènes. Pour actionner la machine électrique de Haüsen, un valet de cour tourne une manivelle entraînant indirectement un globe de soufre. Une marquise l'électrise, par frottement, en y apposant sa main. Le courant est transmis aux pieds du jeune homme qui de sa main charge à son tour celle d'une demoiselle. De l'autre main, celle-ci attire de petits morceaux de papiers posés dans une coupe. Un moyen nettement plus complexe que le jeu bien connu des potaches et qui consiste à frotter une règle en plastique pour attirer papiers et poussières. Dans les deux cas, les papiers *« s'influencent »* c'est-à-dire que leurs deux extrémités se polarisent : les charges négatives contenues dans le papier sont repoussées loin de la main (ou de la règle) elle-même chargée négativement en électrons ; tandis que les charges positives s'accumulent du côté proche de la main, qui, du coup, attire les papiers.

A. K.

★ Palais de la Découverte, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris. Tél. 40-74-80-00. Ouvert tous les jours sauf le lundi de 9 h 30 à 18 heures ; dimanche et jours fériés, de 10 heures à 19 heures.

Brad Gilbert
André Agassi

JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

MOTS CROISÉS
Problème nº 849

HORIZONTALEMENT

I. Monsieur Jourdain lui donne peu de satisfactions. – II. Préjugé. Va vers le Pô. – III. Maison publique. Réclament un soutien. – IV. Datent une vie. Sépare ce que la vie a uni. – V. Possessif. Finit l'hiver. Pronom. – VI. Napoléon. Embusqué. Leurs parents ont beaucoup voyagé. – VII. S'élargit à l'Est et au Sud. A la table de trictrac. Manque de prestance. – VIII. Sources de dépressions. Fils pieux. – IX. *Pousse son cri de* bête. Pour un bel ombrage. – X. Impossible de le prendre seul.

VERTICALEMENT

1. L'élève du I rêvait de l'être. – 2. Un privilège exclusif. Préposition. – 3. Pas toujours à l'oeil. Reprise. – 4. Doit aller droit au but. Se dit à Marseille. Syndicat. – 5. Gourmé. *Porté jadis en signe de deuil.* – 6. Mettent à plat. – 7. Dans l'auxiliaire. Dans l'auxiliaire. – 8. C'est l'excès ! Pénètre *dans la terre.* – *9. S'attache par* nature. Participe. – 10. Travail de l'esprit. Avatar divin. – 11. En place. On en joue en Orient. – 12. Elle englobe notre temps. Attribut royal à Versailles. – 13. Ainsi on la remettra à nos pieds.

SOLUTION DU Nº 848

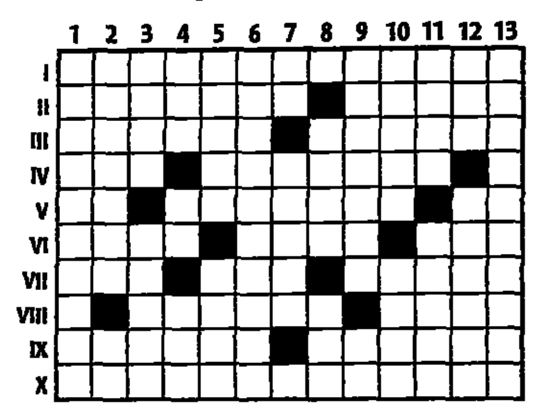
Horizontalement

I. Gratification. – II. Rejeton. Carme. – III. Icônes. Accroc. – IV. Plut. Soluté. – V. Putatives. Ers. – VI. *Es. Tolérables.* – VII. Sévère. Tif. Ta. – VIII. Out. Bée. Roi. – IX. Upérisé. Namur. – X. Sous-*locataire.*

Verticalement

I. Grippe-sous. – 2. *Recluse.* Pô. – 3. Ajout. Voeu. – 4. Tentateurs. – 5. Ite. Tortil. – 6. Fossile. SO. – 7. In. Ove. Bec. – 8. Alerte. – 9. Accusaient. – 10. Tact. BF. Aa. – 11. Irréel. RMI. – 12. Omo. Retour. – 13. Nécessaire.

François Dorlet



ANACROISÉS (R)
Problème nº 850

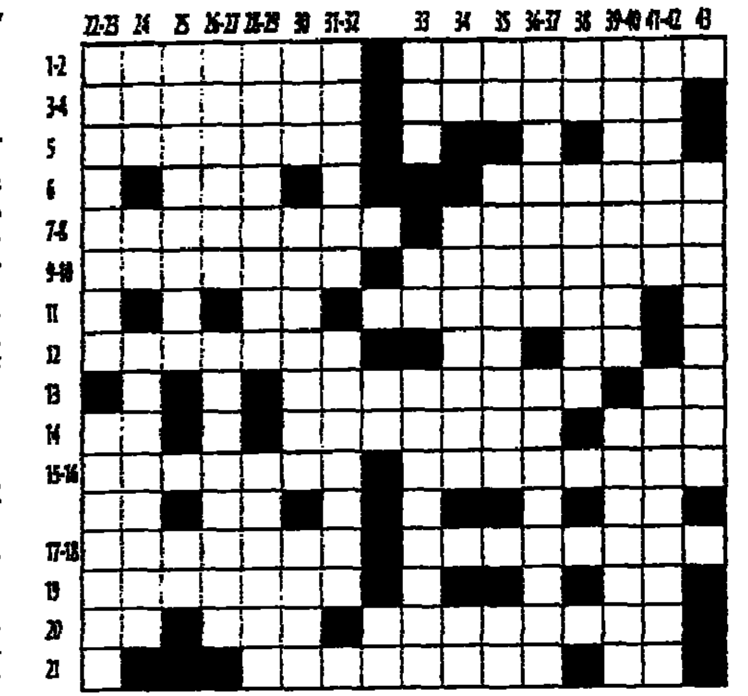
Les Anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages *correspondent au nombre d'ana*grammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans l'*Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. AAABLMR. – 2. AEGIOPRS (+1). – 3. AEILOSV. – 4. AINNOPT (+2). – 5. AEEGSSX. – 6. ADEGIR (+1). – 7. ADINORST (+2). – 8. EEENRRV (+1). – 9. EEIQSTU (+2). – 10. AEIIPRVV. – 11. CDEFIIS. – 12. EEEIPST (+1). – 13. EEIMNORT (+1). – 14. EEILRTT. – 15. BEEELOU. – *16. AEEINNST (+1).* – 17. EEEQTUU. – 18. ACFFILOT. – 19. ELLNSUU. – 20. EIIMMOTV. – *21. EIINRSSU.*

VERTICALEMENT

22. AEIMOQSU. – 23. EEEGLLM. – 24. BEHIOPQU. – 25. AAEILTVX. – 26. AAEILR (+1). – 27. DEIMPRUU. – 28. ABEGILST. – 29. LLOOUU. – 30. DEEELNT. – 31. EORSST (+4). – 32. EEEIMNS (+1). – 33. EFIMNORR (+1). – 34. CEIMOTV. – 35. AEIIRSTV (+7). – 36. FIIINNS. – 37. AENNSTTT. – 38. DEEIPT. – *39. AAAEFPRT.* – *40. CEFIITV.* – 41. AEEGRT (+1). – 42. AEIIMNSS (+1). – 43. CEEEILRT (+1).



SOLUTION DU Nº 849

1. MOBILISE. – 2. FALUCHE. – 3. ORANAIS. – 4. NUMERISE (SUMERIEN...). – 5. CANCANE. – 6. TIMONIER (MINORITE MINOTIER). – 7. AQUILIN. – 8. INETENDU. – 9. ANISEZ (NAZIES). – 10. ASEPTISA (APETISSA). – 11. IRANIENS. – 12. RUTABAGA. – 13. VESANIE (AVINEES VANISEE). – 14. ALLERENT. – 15. CYANOSEE. – 16. INSOLAIS (LIAISONS NOLISAIS). – 17. IDEALES (DELAIES). – 18. SEBASTES (ASBESTES BETASSES). – 19. TESSONS. – 20. MENOTTA. – 21. ATRESIES, occlusions (méd.) (RETAISES...). – 22. ONUSIEN. – 23. SOUTENUE. – 24. INEPTE (EPIENT PEINTE PINTEE). – 25. ISEROIS. – 26. LURONNE. – 27. TIBIALES. – 28. IRISIEZ. – 29. SAGACITE. – 30. EXECRER (EXERCER). – 31. ANALYSES. – 32. FOUCADE. – 33. DEVENAIT (DEVAIENT DEVENTAI DEVIANTE). – 34. ARNAQUE. – 35. ANEROIDE (DENOIERA). – 36. BUSSES. – 37. UNICITE (INCUITE). – 38. CANALISE (ALSACIEN ELANÇAIS ENLAÇAIS). – 39. INTELLO. – 40. ESSENIEN (INSENSEE). – 41. SENSASS.

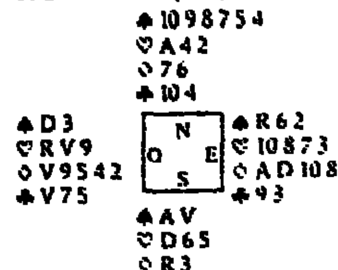
Michel Charlemagne et Michel Duguet

BRIDGE
Problème nº 1618

CONTRE-ATTAQUE MORTELLE

Pour être un artiste en défense, il faut parfois faire preuve d'imagination afin de bien reconstituer la main du déclarant, comme dans cette donne d'un championnat en Amérique.

Mettez-vous à la place de Stewart, en Ouest, en cachant au début les mains du partenaire (Est) et du déclarant (Sud).



Ann. : N. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	passe	passe	2 SA
passe	4 ♡	passe	4 ♠...

Ouest ayant entamé le 2 de Carreau, Est prit avec l'As de Carreau *et il crut bon de rejouer la Dame* de Carreau prise par le Roi. Sud a alors tiré l'As de Pique second, puis le Valet de Pique. En main avec la Dame de Pique, *quelle carte Stewart, en Ouest, a-t-il jouée* pour faire chuter QUATRE PIQUES ?

Réponse

Si vous n'avez pas trouvé, regardez les quatre jeux que Stewart avait assez bien reconstitués. Il était clair que la contre-attaque à Cœur livrerait le contrat, car le déclarant ferait la Dame de Cœur et n'aurait plus qu'à jouer A R D de Trèfle pour défausser le Cœur perdant du mort tandis qu'Est couperait avec le Roi de Pique. De même, un retour à Carreau ne gènerait pas le déclarant, qui n'aurait qu'à couper et à continuer atout pour faire tomber le Roi de Pique.

Alors n'y a-t-il rien à faire ? Non, car pour la chute Stewart a joué le... *Valet de Trèfle !* Peu importe que le déclarant tire la tierce majeure à Trèfle ou remonte au mort par le 10 de Trèfle au deuxième tour de la couleur, il ne pourra empêcher Est de faire le Roi de Pique et de contre-attaquer Cœur pour le Roi de Cœur...

AFFAIRE DE CONVENTIONS

« Les annonces en tournoi diffèrent-elle beaucoup de celles de la partie libre ? » demande un lecteur. Elles sont simplement plus perfectionnées, et l'exemple le plus simple est celui du Stayman où la répétition des Trèfles sur l'ouverture de 1 SA (1 SA, 2 Trèfles, 2 Cœurs, 3 Trèfles) n'est pas un arrêt pour jouer le contrat de 3 Trèfles (*si l'on a six Trèfles* et moins de 8 points), mais un relais, c'est-à-dire une enchère artificielle et forcing pour que l'ouvreur développe sa main. Voici une donne où ce relais a été employé. Elle a été distribuée dans le tournoi par paires du Festival de Juan-les-Pins de 1992.

♠ R D
♡ A R 7 6
◇ 4
♣ D V 9 5 4 3

♠ 9 8 5 2
♡ D V 4 3
◇ 8 7 2
♣ 10 8

N
O E
S

♠ 10 7 6 4
♡ 8
◇ D V 10 9 3
♣ R 7 2

♠ A V 3
♡ 10 9 5 2
◇ A R 6 5
♣ A 6

Ann. : E. don. E.-O. vuln.

Ouest Abrah	Nord Sadoun	Est Kirtchoff	Sud Quantin
–	–	passe	1 SA
passe	2 ♣	passe	2 ♡
passe	3 ♣	passe	3 SA
passe	6 ♡	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 8 de Pique, *comment J.-C. Quantin, en Sud, a-t-il gagné* le PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Note sur les enchères

La répétition des Trèfles était forcing, et Sud aurait pu alors dire « 3 Carreaux » ; mais, pour montrer tout de suite ses solides gardes à Carreau et à Pique, Quantin a dit « 3 SA », un contrat normal en tournoi par paires. Mais Nord, avec son fit à Cœur (qui lui permettrait d'évaluer sa main à environ 18 points), n'a pas tergiversé et a déclaré « 6 Cœurs ».

Philippe Brugnon

SCRABBLE (R)
Problème nº 464

EN EFFEUILLANT LA MARGUERITE

Suite à notre 460e chronique « Mazarinades », nous sommes certains que chaque matin vous effeuillez votre éphéméride le cœur battant, en espérant que le prénom du jour sera votre prochain « top ». En voici quelques-uns.

DAPHNÉ, *arbrisseau à feuilles rouges* ; l'étymologie (en grec, le mot signifie laurier) rappelle que la nymphe éponyme se transforma en laurier pour échapper aux assiduités d'Apollon – DIANE, *roulement de tambour exécuté à l'aube* (*cf.* le mot latin *dies*, « le jour », et la déesse Diane, « la lumineuse ») – DOUGLAS, *conifère américain*, du nom d'un botaniste – ÉMILIEN, ENNE, de l'Emilie (Italie) ; saint Emilien, soldat de l'empereur JULIEN l'Apostat, renversa les idoles et fut brûlé – *EUSTACHE, couteau de poche* ; Eustache Dubois était coutelier à Saint-Etienne au XVIIIe siècle – FANNY, inv. *qui n'a marqué aucun point aux boules* (le maladroit était censé embrasser un panneau de bois exhibant les fesses de la susnommée) – FANCHON, *fichu sur la tête* – FLORENCE, *taffetas*, autrefois fabriqué dans la ville éponyme, puis *crin pour la pêche* – FRITZ – GÉRONTE (« vieux » en grec), personnage de la comédie classique – GILLES est l'un des *soixante prénoms* masculins les plus portés actuellement ; on a sans doute oublié qu'un GILLE est un niais, voire un bouffon, dans le nord de la France – GISELLE, *mousseline* – GLORIA, *café arrosé*, premier mot du verset final des psaumes, employé par de joyeux buveurs pour rendre hommage à leur boisson favorite – GOLIATH, *coléoptère*, énorme comme on s'en doute – HENRY, *unité d'inductance électrique*, du nom d'un physicien américain – HERCULE – HERMÈS, *tête ou statue de MERCURE* – HERVE, *fromage*, du nom d'une commune belge ; Hervé était un ermite breton aveugle – HILAIRE, relatif à un hile ; Hilaire, évêque de Poitiers, bien que censé être gai (*cf.* hilare), était un champion de l'orthodoxie.

Voici les anagrammes que génèrent trois de ces prénoms : ÉLIMINE – LÉCHEUR – RIGOLA.

Michel Charlemagne

Championnat des Vosges 1994, à Epinal (9 janvier 1994)
Première partie

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est l'« Officiel du Scrabble » (Larousse).

Nº	TIRAGE	SOLUTION	REF.	PTS
1	FRMSIAE			
2	LSUUOIA	FERMAIS	H 4	80
3	MNLIEEE	SURLOUAI (a)	6 F	62
4	CTPGDEI	ELIMINEE	M 2	72
5	-TTMRYEU	CEPE	8 L	33
6	TU+TLAK?	MYRTES (b)	F 1	36
7	TUT+SAWO	KALE(S) (c)	2 J	66
8	W+NNXAAE	TUTOYAS	2 B	32
9	WNNAA+TZ	EX	1 H	39
10	NNAA+NOE	WITZ	4 L	64
11	A+SBPLO?	TENONNA	D 2	16
12	FRREIOO	OPEABL(E)S	O 6	61
13	O+RSLEUA	FOIRER	G 9	25
14	CBGNIAU	SOULERA	15 A	84
15	GDVTEEE	NUI	H 13	37
16	D+VGTAII	VEGETER	12 A	30
17	GI+DIQAR	ENVIDAT	13 G	30
18	GDIAR+NE	QUI	K 5	20
19	JHHSBDE	DEGAINER	B 6	66
20	HSBE+UC	HADJ	L 12	46
		JUBE	15 L	39
				938

(a) loual trop cher ; (b) ou PUY, N 8 ; (c) gitans.

ECHECS
Problème nº 1622

TOURNOI DE GRONINGUE, DÉCEMBRE 1994
Blancs : R. Youssoupov.
Noirs : L. Van Wely.
Gambit-D. Système Botwinnik.

1. d4	d5	21. Ca3	Fxa3
2. ç4	ç6	22. Txa3	Dg5
3. Cf3	Cf6	23. Cé3	Txg7
4. Cç3	é6	24. Dé7 ! (k)	Th8
5. Fg5 (a)	dxç4 (b)	25. Tç3 !	f5
6. a4 (c)	Fb4	26. Txd4+ ! (l)	Cxd4
7. é4	b5	27. Dxd4+	Rd8 (m)
8. é5	h6	28. Dd6 !	Txh2
9. éxf6	hxg5	29. Dxé6+	Té7
10. fxg7	Tg8	30. Dç8+	Rf7
11. g3 (d)	Fb7 (é)	31. Dxç4+	Rg7
12. Fg2	ç5	32. Dd4+	Rh7
13. 0-0	g4	33. Tç8	Th1+
14. Ch4	Fxg2	34. Rg2	Tg7 (n)
15. Cxg2	çxd4 (f)	35. Tf8	Dé7
16. Cxb5	Cç6	36. Txf5	Dh7+
17. Dxg4	a6	37. Cd5	Rg8
18. Dé4 ! (g)	Tç8 !	38. Dé4	Td1
19. Tf-d1 ! (h)	Fç5 (i)	39. Dé8+	abandon (o)
20. Dh7 ! (j)	Rd7		

NOTES

a) On peut choisir d'autres complications que le système Botwinnik (5. Fg5, dxç4) en entrant dans une ligne de jeu récente : 5. é3, Cb-d7 ; 6. Dç2, Fd6 ; 7. g4, un gambit un peu fou de Chabalov adopté par Chirov.

b) D'autres continuations sont possibles : 5..., Cb-d7 ; 6. é3, Da5 (défense Cambridge Springs) ; ou 5..., Fé7 comme dans un gambit-D ; ou 5..., h6 ; 6. Fxf6, Dxf6 ; 7. Db3 (variante de Moscou).

ç) Cette idée, qui s'éloigne de la ligne principale du système Botwinnik (6. é4, b5 ; 7. é5, h6 ; 8. Fh4, g5), se retrouve aussi dans un autre ordre (6. é4, b5 ; 7. a4).

d) On poursuit généralement par 11. h4 afin d'ouvrir la colonne f ; par exemple, 11..., Cb-d7 ; 12. hxg5, Txg7 ; 13. Th8+, Cf8 ; 14. axb5 !, çxb5 ; 15. Fxç4 !!, Fxç3+ ; 16. bxç3, bxç4 ; 17. Da4+ avec une forte attaque ; ou 11..., gxh4 ; 12. Txh4, Df6 ; 13. Dç2 avec un jeu agréable pour les Blancs. La meilleure défense *pour les Noirs consiste en 11...,* g4 mais ne résout pas tous les problèmes : 12. Cé5, f5 ; 13. h5, Txg7 ; *14. Fé2, Dg5 ; 15.* Dd2 ou 15. axb5.

é) Afin de s'opposer au contrôle de la diagonale h1-a8 par les Blancs.

f) Si 15..., Txg7 ; 16. dxç5.

g) Premier coup intermédiaire. Les Blancs ne retirent pas *immédiatement leur C-D.*

h) Un nouveau gain de temps !

i) Et non 19..., axb5 ; 20. axb5, Cé7 ; 21. Txd4, Dç7 ; 22. Ta-ç1 menaçant 23. Txç4 et 23. Cf4 suivi de Cxé6, etc.

j) Encore un gain de temps.

k) Les pions centraux noirs qui servent de rempart au R noir sont vulnérables.

l) Un sacrifice de qualité *simple et efficace.*

m) Et non 27..., Rç7 ; 28. Dxç4+ ni 27..., Ré7 ; 28. Da7+.

n) Si 34..., Dg7 ; 35. Dh4+, Rg6 ; 36. Tç6+, Rf7 ; 37. Dh5+ suivi de 38. Tç8+.

o) Si 39..., Rh7 ; 40. Th5 mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1621
L. MITROFANOV (1979)

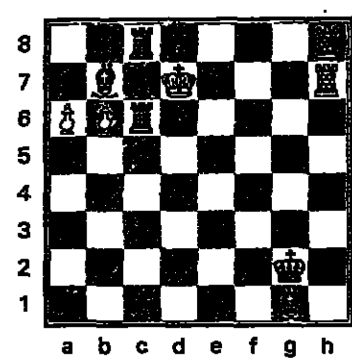
(Blancs : Rd8, Th2, Ca7, Pb5. Noirs : Ra8, Tç1, Pç5, é2 et é4.)

Après 1. Txé2?, Rb7! (et non 1..., Rxa7? ; 2. Rç7!) ; 2. Cç6, Rb6 ; 3. Tb2, é3 *les Blancs* ne peuvent plus gagner.

1. Rç8 !!, é1 = D (si 1..., Rxa7 ; 2. Th6 !, Ta1 ; 3. b6+, Ra6 ; 4. b7+, Ra5 ; 5. b8 = D avec gain) ; 2. Cç6 menaçant mat, Ta1 ; 3. b6, Db1 ; 4. Th1 ! immobilisant D et T, é3 (si 4..., ç4 ? ; 5. Cb4 ! Dxb4 ; 6. Txa1+) ; 5. Tf1 !! surveillant la *case f5 sur laquelle la D noire pourrait donner échec,* é2 ; 6. Cb4 !!, éxf1 = D (si 6..., çxb4 ; 7. b7+, Ra7 ; 8. b8 = D+, Ra6 ; 9. Tf6+, Ra5 ; 10. Da8+, Rb5 ; 11. Dç6+, Ra5 ; 12. Da6 mat) ; 7. b7+, Ra7 ; 8. b8 = D mat. Une merveille !

● *De nombreux lecteurs* s'étonnent de la solution de l'étude nº 1612 de Kasparian (Blancs : Rç1, Td5, Fd2, Pf6. Noirs : Ra2, Tg6, Pa4 et b4) et proposent, après 1. Fg5, b3 ; 2. Td2+, Ra1 ; 3. f7, Txg5 ; 4. f8 = D, Tg1+ ; 5. Td1, Tg2 ; 6. Da3+, Ta2 ; 7. Td2 !, au lieu de la continuation 7..., Txa3 ; 8. Tb2 !, Ta2 ; 9. Tb1 mat, la suite 7..., b2+ qui forcerait la nulle. Cependant, même après 7..., b2+, les Blancs gagnent de la manière suivante : 8. Dxb2+, Txb2 ; 9. Txb2, a3 ; 10. Tb1+ !, Ra2 ; 11. Tb7, Ra1 ; 12. Rç2, a2 (si 12..., Rç2 ; 13. Tb3) ; 13. Rb3 !, Rb1 ; 14. Ra3+, Ra1 ; 15. Th7, Rb1 ; 16. Th1+, Rç2 ; 17. Rxa2.

ÉTUDE Nº 1622
V. KOROLKOV ET L. MITROFANOV (1962)



Blancs (5) : Rd7, Tb7 et h8, Pa6 et b6.

Noirs (5) : Rg2, Tç6 et ç8, Fb7 et g1.

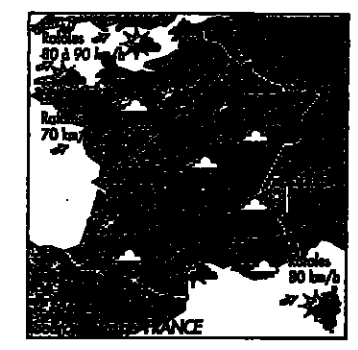
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine



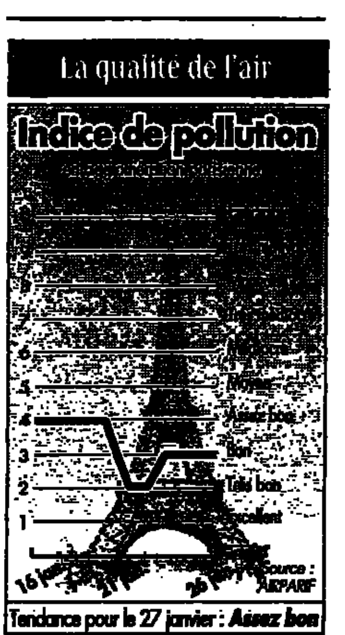
Pluie à l'Est

Le matin, on retrouve un temps très nuageux de la Normandie au Nord, au Centre, aux Charentes, au Pays de la Loire et à la Bretagne avec seulement quelques éclaircies et également des averses au nord d'une ligne Nantes-Rouen. Le pourtour méditerranéen reste à l'écart des précipitations, mais des nuages élevés viendront voiler le ciel, de même, de belles éclaircies subsisteront de la Côte d'Azur à l'île de Beauté.



Prévisions pour le 28 janvier à 12h00

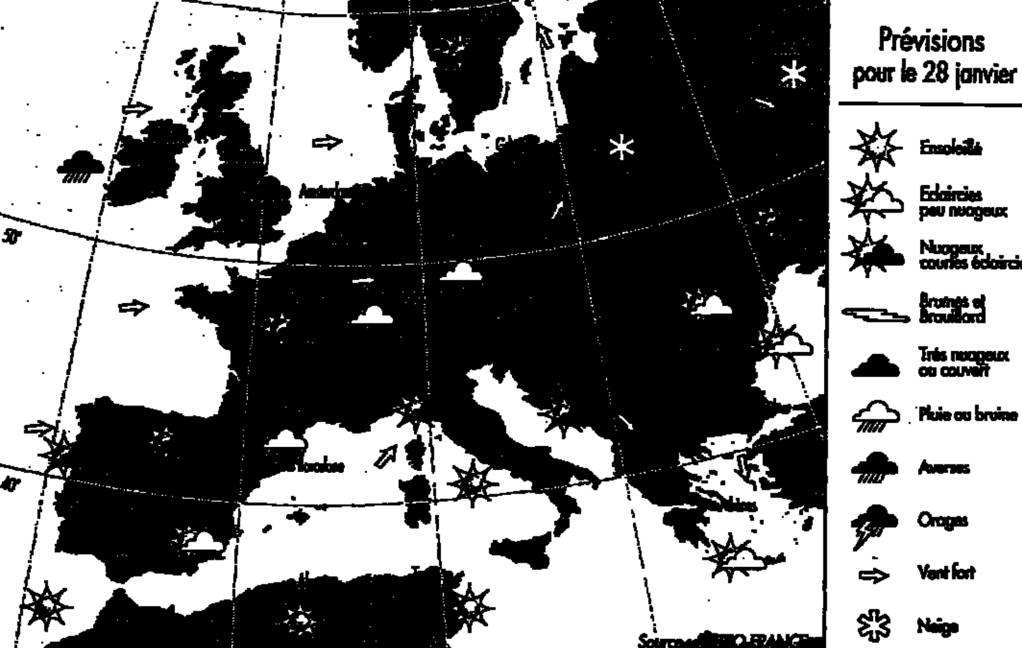
La qualité de l'air



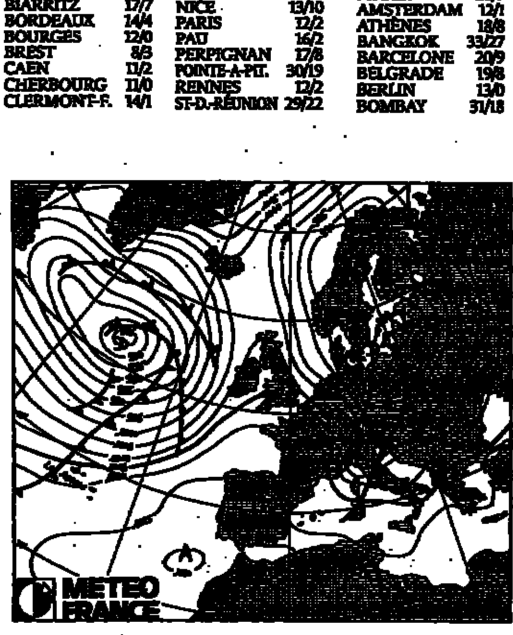
Tendance pour le 27 janvier : **Assez bon**

Partout ailleurs, c'est-à-dire de la Champagne au Nord-Est, à la Bourgogne, aux Alpes, au Massif Central et au Sud-Ouest, la couverture nuageuse restera très importante avec des pluies faibles à modérées. En montagne, il neigera à moyenne altitude, au-dessus de 1 400 mètres sur le Jura, 1 000 mètres sur les Alpes et à partir de 1 800 à 2 000 mètres sur les Pyrénées. L'après-midi, des pluies persistent du Nord-Est au Massif Central, aux Alpes et aux Pyrénées avec de la neige au-dessus de 1 500 mètres, avant que la limite pluie-neige ne redescende aux alentours de 1 000 mètres au cours de la soirée. Près de la Méditerranée, après un léger passage pluvieux à la mi-journée, des éclaircies reviennent alors que le ciel se charge sur la Corse. Des Ardennes au Centre, au Poitou, au sud de la Bretagne et à l'Aquitaine, les nuages resteront nombreux avec quelques averses et seulement de timides éclaircies. Enfin les autres régions garderont un ciel chargé avec de fréquentes ondées. Le vent de secteur sud-ouest soufflera assez fort tout au long de cette journée, avec des rafales pouvant atteindre jusqu'à 60 ou 70 km/h du Nord à la Lorraine, à la Bourgogne, aux Charentes et à la Bretagne, jusqu'à 80 ou 90 km/h le long des côtes de la Manche et entre la Corse et le continent. Enfin la tramontane se lèvera en fin d'après-midi. Les températures seront douces pour la saison, avec un mercure qui indiquera au petit matin de 4 à 8 degrés dans l'intérieur des terres et de 7 à 11 degrés le long du littoral. En cours de journée, la douceur restera sensible, avec 8 à 10 degrés sur le Nord-Est, 10 à 13 degrés du Nord au Centre, à l'Ouest et au Sud-Ouest et jusqu'à 17 degrés près de la Méditerranée et en Corse.

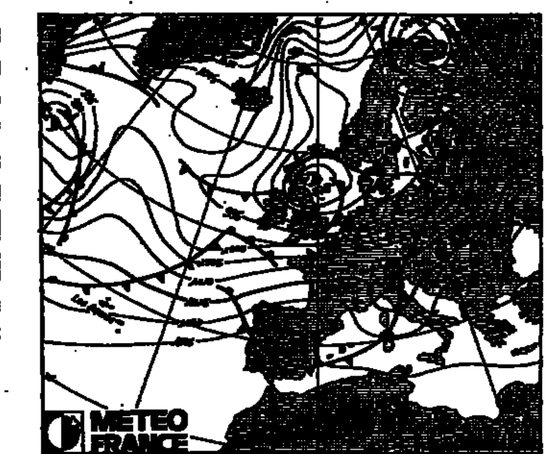
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



TEMPÉRATURES		DIJON	12/1	ST-ETIENNE	15/2	BRASILIA	30/19	KIEV	3/2	NEW DELHI	21/9
du 28 janvier 1995 maxima/minima		FORT-DE-FR.	30/20	STRASBOURG	14/3	BRUXELLES	12/1	KINSHASA	30/23	NEW YORK	4/1
		GRENOBLE	15/3	TOULOUSE	17/4	BUCAREST	8/0	LE CAIRE	20/9	PÉKIN	3/-5
		LILLE	11/1	TOURS	12/1	BUENOS AI.	32/23	LIMA	28/22	PRAGUE	13/0
		LIMOGES	10/0			CARACAS	29/20	LISBONNE	16/10	PRETORIA	30/20
		LYON, BRON	14/3			CHICAGO	-2/-14	LONDRES	9/-2	RIO DE JAN.	34/27
FRANCE		MARSEILLE	15/6	ÉTRANGER		COPENHAGUE	1/-1	LOS ANGELES	16/9	ROME	16/13
		NANCY	12/2			DAKAR	26/18	LUXEMBOURG	10/-1	SAN FRANC.	13/8
AJACCIO	16/11	NANTES	12/2	ALGER	20/7	DJAKARTA	30/23	MADRID	15/6	SANTIAGO	30/16
BIARRITZ	17/7	NICE	13/10	AMSTERDAM	12/1	DUBAI	22/15	MARRAKECH	20/6	ST-PETERSB.	2/-1
BORDEAUX	14/4	PARIS	12/2	ATHÈNES	18/8	DUBLIN	5/-1	MEXICO	16/8	STOCKHOLM	-3/-7
BOURGES	12/0	PAU	16/2	BANGKOK	33/27	FRANCFORT	14/1	MILAN	4/-3	SYDNEY	25/19
BREST	8/3	PERPIGNAN	17/8	BARCELONE	20/9	GENÈVE	12/2	MONTRÉAL	-9/-16	TOKYO	10/4
CAEN	11/2	POINTE-A-PIT.	30/19	BELGRADE	19/8	HANOI	14/11	MOSCOU	0/-1	TUNIS	23/10
CHERBOURG	11/0	RENNES	12/2	BERLIN	13/0	ISTANBUL	12/9	MUNICH	13/1	VARSOVIE	10/6
CLERMONT-F.	14/1	ST-D.-RÉUNION	29/22	BOMBAY	31/18	JÉRUSALEM	13/4	NAIROBI	25/12	VIENNE	16/3



Situation le 27 janvier 1995



Prévision pour le 29 janvier 1995

Il y a 50 ans dans *Le Monde*

La lande de Lear

PLUSIEURS traductions, un film, un drame que jouait Lucienne Boggaert, ont déjà fait du génial roman d'Emily Brontë un nouveau classique... franco-anglais. Ce qu'il y a de shakespearien, de frénétiquement romantique dans l'original, c'est le parallélisme des colères de la nature et des fureurs de la passion. *Les Hauts* répondent à la lande de Lear. Revoici les *« orages désirés »* qui fouettent la cape de René ; les rafales autour du galop de Faust. L'atmosphère et le paysage ne sont pas seulement des témoins, un « chœur » qui s'accorde aux désespoirs humains. Ils sont les instruments de la volonté divine.

Peut-on transporter à la scène de tels miracles poétiques ? Charles Lamb déclarait *Lear* injouable, et il avait tort. Mme Villiers, notre auteur de ce soir, déclare avoir voulu *« dépouiller »* le sujet jusqu'à ne plus garder que l'essence même. Mais l'essence, c'est ce que je viens de dire, et qui a disparu. Les deux protagonistes, que Mme Villiers décrète symboliques et humains, paraissent plutôt des postulats. Le mutuel amour de Cathy et d'Heathcliff, on accepte d'y croire ; et à sa fatalité, et à son imposable violence. Mais il n'est pas plus explicable que ne le serait, sans le breuvage magique, l'amour de Tristan et d'Iseut. Leur breuvage magique, c'était l'enfance sur les Hauts de Hurlevent...

Néanmoins, ce qui demeure forme encore un bloc solide. L'angoisse, dès le début, vous prend à la gorge. Deux « intérieurs » – la campagne est réduite à des ouragans musicaux et à des toiles de fond changeant avec les saisons, – une salle paysanne, un salon de château, délicatement composés, enveloppent bien l'action. Et l'interprétation est remarquable, grâce à Mlle Holt, si pathétique, et à M. Marchal, le véritable Heathcliff. (...)

Robert Kemp

(28-29 janvier 1945.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au jeudi 26 janvier. Elles nous sont communiquées par Ski France, l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris. Tél. : (1) 47-42-23-32), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au (1) 42-66-64-28 ou par Minitel : 36-15 code CORUS.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : 80-215 ; Les Carroz-d'Araches : 65-220 ; Chamonix : 70-445 ; Châtel : 40-205 ; La Clusaz : 50-240 ; Combloux : 55-230 ; Les Contamines-Montjoie : 60-280 ; Flaine : 100-nc ; Les Gets : 65-180 ; Le Grand-Bornand : 50-160 ; Les Houches : 50-154 ; Megève : 75-205 ; Morillon : 30-170 ; Morzine-Avoriaz : 30-200 ; Praz-de-Lys-Sommand : 90-130 ; Praz-sur-Arly : 80-210 ; Saint-Gervais : 80-180 ; Samoëns : 50-210 ; Thollon-Les Mémises : 50-100.

SAVOIE

Les Aillons : 30-120 ; Les Arcs : 140-300 ; Arèches-Beaufort : 50-250 ; Aussois : 60-100 ; Bessans : n.c. ; Bonneval-sur-Arc : 95-300 ; Le Corbier : 72-160 ; Courchevel : 75-230 ; Tania : 75-230 ; Crest-Voland-Cohennoz : 70-120 ; Flumet : n.c. ; Les Karellis : 90-250 ; Les Menuires : 70-260 ; Saint-Martin-Bellev. : 50-260 ; Méribel : 80-220 ; La Norma : 80-170 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 70-170 ; Peisey-Vallandry : 140-185 ; La Plagne : 150-250 ; Pralognan-la-Vanoise : 70-150 ; La Rosière 1850 : 175-250 ; Saint-François-Longchamp : 120-250 ; Les Saisies : 160-195 ; Tignes : 175-260 ; La Toussuire : 90-150 ; Val-Cenis : 60-170 ; Valfréjus : 70-150 ; Val-d'Isère : 128-350 ; Valloire : 70-200 ; Valmeinier : 70-200 ; Valmorel : 100-215 ; Val-Thorens : 180-250.

DAUPHINÉ-ISÈRE

Alpe-d'Huez : 110-250 ; Alpe-du-Grand-Serre : 80-120 ; Auris-en-Oisans : 88-100 ; Autrans : 80-120 ; Chamrousse : 90-110 ; Le Collet-d'Allevard : 55-105 ; Les Deux-Alpes : 60-300 ; Lans-en-Vercors : 55-100 ; Méaudre : 40-110 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 20-90 ; Les Sept-Laux : 60-200 ; Villard-de-Lans : 80-130.

ALPES-DU-SUD

Auron : 40-60 ; Beuil-les-Launes : 50-50 ; Briançon : 60-120 ; Isola 2000 : 40-60 ; Montgenèvre : 110-150 ; Orcières-Merlette : 100-170 ; Les Orres : 70-120 ; Pra-Loup : 50-70 ; Puy-Saint-Vincent : 70-105 ; Le Sauze-Super-Sauze : 40-100 ; Serre-Chevalier : 60-120 ; Super-Dévoluy : 50-100 ; Valberg : 30-40 ; Val-d'Allos-Le Seignus : 30-55 ; Val-d'Allos-La Foux : 50-150 ; Risoul : 60-100 ; Vars : 60-100.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 100-150 ; Cauterets-Lys : 130-240 ; Font-Romeu : 60-100 ; Gourette : 45-110 ; Luchon-Superbagnères : 75-115 ; Luz-Ardiden : 75-110 ; Peyragudes : 90-130 ; Piau-Engaly : 90-100 ; Saint-Lary-Soulan : 45-80.

AUVERGNE

Besse-Super-Besse : 40-80 ; Super-Lioran : 35-60.

JURA

Métabief-Mont-d'Or : 30-85 ; Mijoux-Lelex-La Faucille : 40-90 ; Les Rousses : 60-120

VOSGES

Le Bonhomme : 40-60 ; La Bresse-Hohneck : 40-60 ; Gérardmer : 40-70 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 30-80 ; Ventron : 30-50

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour ces stations on peut s'adresser à l'office de tourisme de chaque pays. Allemagne : 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, tél. : 40-20-01-88 ; Andorre : 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 42-61-50-55 ; Autriche : 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-78-57 ; Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68 ; Suisse : 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 47-42-45-45.

PARIS EN VISITE

Samedi 28 janvier

■ **HÔTEL DE LASSAY,** demeure du président de l'Assemblée nationale (carte d'identité, 50 F), 10 h 20, angle de la rue de Lille et de la rue de Courty (Christine Merle).

■ **LA COUR DES COMPTES** et son fonctionnement (50 F), 11 heures, 13, rue Cambon (Elisabeth Romann).

■ **MUSÉE DU MOYEN AGE** (34 F + prix d'entrée) : les thermes antiques et leurs galeries souterraines, 14 heures ; l'Hôtel des abbés de Cluny et les collections médiévales, 15 h 30 (Musées nationaux).

■ **ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE** (40 F), 14 h 30, 1 *bis*, rue des Carmes (Approche de l'art).

■ **LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE** et ses anciens salons privés Louis XV (45 F), 14 h 30, 58, rue de Richelieu (S. Rojon-Kern).

■ **L'HÔTEL DE BOURBON-CONDÉ** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, 12, rue Monsieur (Monuments historiques).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (45 F), 14 h 30, sortie du métro Sully-Morland (Paris pittoresque et insolite).

■ **MONTMARTRE** (50 F), 14 h 30, en haut du funiculaire devant le restaurant panoramique (Connaissance de Paris).

■ **MONTMARTRE** (50 F), 14 h 30, en haut du funiculaire (Paris autrefois).

■ **MUSÉE D'ART MODERNE** : Exposition Derain (25 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** : les nouvelles salles, de la sculpture au mobilier (55 F + prix d'entrée), 14 h 45, sous la pyramide, devant le pilier central (Mathilde Hager).

■ **L'ACADÉMIE FRANÇAISE** (55 F), 15 heures, 23, quai Conti devant l'Institut (Paris et son histoire).

■ **LE CIMETIÈRE DU PÈRE LACHAISE** (37 F), 15 heures, entrée principale boulevard de Ménilmontant (Monuments historiques).

■ **LE QUARTIER DE SAINT-SULPICE** (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **CALAIS.** Depuis le 23 janvier, l'Eurostar reliant Paris à Londres par le tunnel sous la Manche dessert la nouvelle gare de Calais-Fréthun. Mais, pour des raisons de sécurité, aucun passager ne peut y descendre, du moins dans le sens Paris-Londres. – *(AFP.)*

■ **DUBAÏ.** L'émirat de Dubaï a rétabli des liaisons téléphoniques avec l'Irak. Ces liaisons avaient été interrompues au moment de la guerre du Golfe en 1991. – *(AFP.)*

■ **SUÈDE.** La Suède a accueilli près de 2,5 millions de touristes pendant l'été 1994, parmi lesquels 730 000 Allemands, 435 000 Norvégiens, 415 000 Danois, 276 000 Finlandais, 70 000 Britanniques, Néerlandais et Américains, 40 000 Français, 40 000 Polonais, 30 000 Suisses et 30 000 Italiens. – *(AFP.)*

■ **SERBIE.** Depuis plus d'un mois, les Serbes vivent au rythme de coupures d'électricité de plus en plus longues, le système ne pouvant satisfaire une demande accrue en raison du froid hivernal.
A Belgrade, des magasins, des bureaux, des restaurants doivent souvent fermer leurs portes faute de courant et de chauffage. – *(AFP.)*

■ **ANDALOUSIE.** Plus de deux millions d'Andalous, victimes de la sécheresse qui sévit depuis le début des années 90, attendent la pluie. A Cadix et dans les municipalités qui entourent le port, des restrictions sont imposées de 23 heures à 7 heures. Dans les hôtels, les clients sont invités à ne pas gaspiller le précieux liquide, et les ventes d'eau minérale grimpent en flèche. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE.** Le groupe Lufthansa, qui regroupe les compagnies Lufthansa AG, Lufthansa CityLine (transport régional) et Condor (vols charter) a transporté 37,7 millions de voyageurs en 1994, soit une progression de 5,8 % par rapport à l'année 1993. – *(AFP.)*

■ **SHANGHAÏ.** Selon le quotidien chinois *Libération*, le tout nouveau boulevard périphérique de Shanghaï enregistre environ un accident ou une panne par heure.
Il est en outre tellement encombré aux heures de pointe que les automobilistes le qualifient de *« parking découvert »*. – *(Reuter.)*

■ **DJAKARTA.** Le gouvernement indonésien va étudier la possibilité de construire un métro dans le centre de Djakarta. Long de 13 kilomètres, il devrait pouvoir transporter 140 000 personnes par jour. – *(AFP.)*

LES SERVICES DU *Monde*

Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel :	3615 LE MONDE accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE

Films à Paris et en province : (1) 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1993

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30



GRAND STADE Présentés comme une panacée et crédités du renouveau architectural en France, les concours obligatoires pour tous les marchés publics, et dont l'organisation vient d'être précisée, sont désormais remis en question. Les maîtres d'ouvrage s'écartent de plus en plus souvent des choix des jurys. ● LA CONSULTATION pour le Grand Stade qui doit s'élever dans la Plaine-Saint-Denis a mis le feu aux poudres. Le projet de l'équipe pilotée par Jean Nouvel, lauréate du jury, a été écarté au profit de celui de Macary-Zublena-Regimbal. L'architecte compte introduire une action en justice. ● UN AUTRE CONCURRENT, Alain Sarfati, dénonce une prodédure bafouée. Les projets sont, jusqu'au 28 février, exposés au Pavillon de l'Arsenal. Deux participants au concours, Jean Nouvel et Francis Soler, ont décidé de boycotter l'exposition.

Les concours d'architecture en question

La formule d'attribution des chantiers, spécifique à la France, est actuellement remise en cause. La consultation pour la construction du Grand Stade a ouvert la polémique

EN 1971, Georges Pompidou, si aberrant que lui parût le projet de Piano et Rogers, s'était incliné devant la décision du jury, pour le centre qui porte désormais son nom. Un quart de siècle plus tard, *on ne sait qui, du jury, du premier* ministre ou d'un quelconque membre de son gouvernement, a choisi le dessin du Grand Stade. Ni pourquoi Matignon n'a pas suivi la décision du jury. Les architectes protestent et le principe même des concours est remis en cause, après une cascade de « faux pas » *(lire ci-contre)*.

Jusqu'à la crise des années 90, *et plus précisément jusqu'au* milieu de 1994, une majorité de professionnels se satisfaisait pourtant du système des concours. Il était de bon ton de chanter en France les éloges d'un renouveau architectural, si peu compréhensible qu'il soit par le grand public, et donc les louanges des concours, procédure sur laquelle repose toute commande publique d'un montant supérieur à 900 000 francs.

Aujourd'hui tout a changé : certains architectes ne cachent plus leur hostilité : *« J'ai toujours été critique à l'égard des concours,* déclare Paul Chemetov, qui en a pourtant gagné un certain nombre, dont celui du ministère des finances, à Bercy. *Pourquoi ? D'abord parce que le système qui assimilait une opération intellectuelle à une affaire purement commerciale a été mis en place à la demande du ministère du budget. Ensuite, parce que, si l'on peut lancer un concours ouvert à tout le monde, sans sélection préalable, pour un grand projet étatique – et cela peut donner de bons résultats, comme le Centre Pompidou ou l'Arche de la Défense –, on ne peut faire plus d'une dizaine d'opérations de ce type par an. Aujourd'hui, il y a deux mille concours en France, dont mille sont sérieux. C'est la porte ouverte à tous les « renvois d'ascenseurs ». Un jour, un architecte est dans un jury, le lendemain il est de l'autre côté de la barrière. Or, dans une telle procédure, le concours doit être insoupçonnable. C'est loin d'être le cas. Au XIX[e] siècle, dans les grands concours d'architecture – il y en a eu quelques-uns –, il y avait, à côté du jury, un architecte élu par tous les concurrents, non pour participer à la décision, mais pour surveiller la déontologie des débats. Enfin, un secteur doit impérativement échapper à la compétition, c'est le logement. Sinon on abouti à un concours de façade. L'une des meilleures réalisations dans ce domaine n'est-elle pas, de l'avis de tous, la ZAC Bercy, réalisée sans concours ? »*

> Les dés étaient pipés, un trop grand nombre de concours étaient organisés pour ratifier un choix préalable

Paul Chemetov n'est pas le seul à réclamer la fin du système unique, et surtout des présélections, *« qui servent d'habillage à une décision déjà prise »*. A réclamer aussi le relèvement du seuil financier au-delà duquel la procédure du concours est obligatoire ainsi qu'une composition de jurys *« irréfutables »*.

L'ordre national des architectes, qui avait naguère la réputation de se comporter en défenseur d'un mandarinat archaïque, ne mâche pas ses mots. Le 17 janvier, son président, Rémi Lopez, dénonçait devant le ministre de l'équipement, Bernard Bosson, l'aggravation des dysfonctionnements de la commande publique et ses *« conséquences néfastes sur la santé économique de la profession »*. Il précisait que *« de plus en plus souvent, à l'issue des concours, les maîtres d'ouvrage confient la réalisation d'une opération à un candidat autre que le lauréat désigné par le jury »*. Comment expliquer la multiplication de telles volte-face, alors que la loi vient de préciser la règle d'or des concours ? *(lire ci-contre)*.

La première raison tient à la *raréfaction de la commande*, qui laisse sur le tapis nombre d'agences d'architectes de très haut niveau. Ceux-ci s'étaient habitués, depuis une vingtaine d'années, à ces joutes amicalement fratricides. Mais, en vérité, les dés étaient pipés depuis belle lurette, et un trop grand nombre de concours étaient organisés pour ratifier un choix préalable ; lorsqu'un caprice du jury venait à ne pas ratifier ce choix, il y avait toujours moyen de s'entendre, entre gens bien élevés. Le lauréat éconduit se voyait confier un lot de consolation, ou rattrapé à l'occasion d'un autre concours.

Voulant jouer la carte de ce qu'elle estimait être la qualité architecturale – en fait, un vertige avant-gardiste aux résultats aléatoires –, la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) n'aura pas peu contribué à entretenir l'ambiguïté, non des concours eux-mêmes, mais des jurys qu'elle se donnait pour tâche de constituer, selon des dosages savants – mais « gros comme des maisons » pour tout homme du métier. Des jurys appelés à choisir entre un petit nombre d'architectes aux noms tout aussi éloquents.

Trouvait-on Hauvette ou Nouvel dans un jury ? On ne s'étonnait guère alors qu'un Soler ou un Perrault sorte du chapeau, avec tous leurs attirails de métal et de verre. Trouvait-on Ciriani ou Yves Lion dans un autre ? Et il y avait *de fortes chances que surgisse* tel ou tel défenseur de la tendance béton blanc aux arêtes épurées. Cela fit bien des malheureux. Certains, malgré leur talent, se retrouvèrent dans des rôles de Poulidor. D'autres, comme Soler, se seront absurdement vu pénalisés, la plupart de leurs projets primés restant dans les cartons.

Eminence grise de la profession, Joseph Belmont, surnommé « le père Joseph » en raison du rôle occulte qu'il jouerait, a *« eu la chance »* de vivre les concours pendant vingt-cinq ans. Comme architecte, comme membre de jury puis comme grand manitou de la MIQCP. Pour lui, ce système a, finalement, des effets positifs : *« En dépit des affaires, il faut maintenir le principe des concours. C'est comme la démocratie, le pire des régimes à l'exclusion de tous les autres. Ce n'est pas un hasard si les étrangers nous envient cette procédure. »*

Joseph Belmont en énumère les avantages : le système des concours a rompu avec les groupes de pression et les mandarins. Il a donné sa chance à une nouvelle génération d'architectes et a favorisé le débat sur l'architecture. Il a donc fait monter le niveau de la profession. Belmont en reconnaît toutefois les inconvénients : avec la systématisation des concours, les maîtres d'ouvrage se sont mis à tourner la réglementation. Le système de rémunération et l'abandon des concours ouverts ont conduit une même poignée d'architectes à grimper sans cesse sur le podium, tandis que d'autres, plus nombreux, s'en voyaient systématiquement écartés. Et d'abord les plus jeunes. D'où la naissance d'un nouvel académisme. *« Les concours sont en passe de devenir une spécialité, avec ses tics et ses trucs, fondée sur la pure séduction »*, admet Joseph Belmont, qui suggère quelques solutions pour corriger leurs excès et en limiter le nombre.

> « Le problème des architectes, c'est qu'ils sont coincés dans leur petit ghetto libéral »

Lesquelles ? Augmenter le seuil financier (1,4 million de francs, ce *qui est la norme européenne*, au lieu des 900 000 francs prévus par la France). Accroître le nombre des dérogations, pour faciliter les commandes directes. Ainsi il propose qu'un architecte lauréat de trois concours puisse avoir le droit d'obtenir un marché passé de gré à gré, une instance nationale surveillant l'opération pour éviter les dérapages. Il faudrait également, indique Joseph Belmont, organiser des concours spécifiques aux jeunes architectes. *« Le problème des architectes, c'est qu'ils sont tous coincés dans leur petit ghetto libéral,* explique-t-il. *Ils rêvent tous de devenir Jean Nouvel, plutôt que d'investir l'énorme secteur architectural en friche (celui de la maison individuelle, des bâtiments industriels, des Bâtiments de France, etc.). Il faut sortir du rêve de l'architecture exceptionnelle. »*

Mais, justement, cette politique de grands concours, liée à des bâtiments d'exception, avec roulements de tambours et apothéose de stars médiatisées à outrance, n'est-elle pas responsable du rêve que dénonce Joseph Belmont ? Ce dernier plaide pour une nouvelle politique de la ville, qui, seule, sortira l'architecture de l'ornière où elle s'est enfoncée après une décennie glorieuse : *« Il faut cesser d'imaginer les villes nouvelles dans des champs de betteraves. La ville nouvelle doit se bâtir sur des champs de béton. La ville doit se reconstruire sur elle-même. On a tous les atouts pour le faire, sauf la volonté. Il faut d'abord armer un nouveau ministère de la ville en lui confiant l'architecture, qui échappera ainsi à l'équipement comme aux Monuments historiques »*.

S'il faut effectivement réinventer un ministère regroupant l'environnement, l'architecture et la protection du patrimoine, ne serait-ce que pour endiguer certains désordres nés de la décentralisation, le profil de son titulaire reste capital. S'agira-t-il d'un fonctionnaire habile, malléable, ou retors ? D'un grand commis appliquant sans états d'âme une politique urbaine et architecturale déterminée « plus haut » ? Ou d'une personnalité forte, assez courageuse pour soutenir des administrations affaiblies, et capable enfin de s'atteler à ces grands travaux que deux septennats n'auront pas suffi à susciter : la renaissance des villes et de l'urbanité ?

Frédéric Edelmann et Emmanuel de Roux

La législation

En 1986, un décret systématise la mise en compétition des marchés publics immobiliers, qui n'était pas obligatoire auparavant.

● Les décrets du 29 novembre 1993 – dits « décrets MOP », qui sont entrés en application le 1[er] juin 1994 –, et le code des marchés public, précisent à nouveau la règle du jeu.

● Les concours sont obligatoires pour les marchés passés par l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les villes nouvelles, les organismes privés d'HLM et les Sociétés d'économie mixte pour les logements à usage locatif aidés par l'Etat.

● La loi MOP redéfinit les conditions de la compétition, en particulier le rôle du jury (composé d'un tiers, au moins, de maîtres d'œuvre) où tous les membres ont voix délibérative. Les décisions du jury doivent être motivées. Les candidats ayant remis des prestations sont obligatoirement indemnisés.

● La loi MOP fixe également les conditions de recours, par le maître d'ouvrage public, des consultations de type conception-construction – qui associent un entrepreneur et un maître d'œuvre (un architecte). On ne peut recourir à cette procédure que si *« l'association de l'entrepreneur aux études est nécessaire pour réaliser l'ouvrage, en raison des motifs techniques liés à sa mise en œuvre »*.

● Le seuil financier pour lequel un concours est obligatoire est fixé à 900 000 francs. Le maître d'ouvrage n'est pas tenu de suivre l'avis du jury, mais doit notifer sa décision.

1994, année terrible

EN JUIN 1994, c'est Jean-Pierre Buffi qui avait été choisi par un jury pour refondre le Palais des Congrès de la Porte Maillot. Le 13 janvier, c'est finalement Christian de Portzamparc qui a été retenu par la Chambre de commerce de Paris, organisme privé, il est vrai. Jean-Pierre Buffi avait connu la même déconvenue à Montpellier, pour un projet urbain, il s'était vu préférer François Fontès, un maître d'œuvre local, alors qu'il avait été sélectionné par un jury. C'est ici, l'équilibre entre professionnels et élus qui a, semble-t-il, altéré le jugement final du concours. A Toulouse, le concours pour le Palais des Congrès, gagné par François Deslaugiers a été annulé, sans autre forme de procès, par la ville, qui a relancé une autre compétition. A Bordeaux, le jury pour la Cité judiciaire, qui avait élu Jacques Hondelatte, a finalement été désavoué par la chancellerie au profit d'un bâtiment de Richard Rogers, dont la construction a commencé en juillet 1994. Sur un mode similaire, l'ancien président de la République, Valéry Giscard d'Estaing a ignoré la proposition de Jean-Michel Wilmotte, pour le Musée des volcans en Auvergne, sélectionné par le jury au printemps 1994, pour lui substituer le nom de Hans Hollein, coqueluche du microcosme international de l'architecture.

Parfois ce sont les conditions financières ou techniques imposées aux candidats qui sont modifiées pendant le déroulement même des concours, comme paraît le montrer le choix du maître d'œuvre pour l'hôpital de Fréjus, en décembre 1994, entraînant la colère de deux candidats écartés, Paul Chemetov et Adrien Fainsilber, l'un et l'autre Grand Prix national d'architecture.

Le dernier exemple en date en est aussi le plus monumental puisqu'il concerne la consultation pour le Grand Stade de Saint-Denis. La polémique née à la suite de la décision d'Edouard Balladur de choisir, pour cet équipement sportif, l'équipe Macary-Zublena-Regimbal plutôt que de retenir le projet Nouvel, élu par le jury, n'a pas fini de rebondir. D'autant qu'Alain Sarfati, autre concurrent blackboulé, dénonce les irrégularités qui ont, selon lui, accompagné la deuxième phase du concours. L'opacité des délibérations, les manifestations diverses d'un interventionisme déjà habituel dans les concours français, l'ambiguïté des liens professionnels ou d'amitié entre certains concurrents, certains membres du jury, voire les organisateurs de la consultation et ceux qui se sont employés à doser la composition du jury, tout cela a conduit à jeter le doute sur la valeur des résultats.

Mais les conditions mêmes de la consultation ont été elles-mêmes l'objet de vives critiques. Ce concours s'inscrivait en apparence dans le droit fil de la loi MOP *(lire ci-contre)* régissant un type de procédure associant la conception (une équipe d'architectes) et la réalisation (le constructeur appelé à fixer les conditions financières du projet).

Cependant il prévoyait que soit également désigné un exploitant, qui devait permettre à l'Etat de minimiser son engagement financier. On sait que ce « troisième larron » n'avait toujours pas été choisi au moment du dépôt de permis de construire. D'où de nouvelles polémiques et un surcroît de scepticisme sur la validité du système des concours.

F. E. et E. de R.

Protestation contre la disqualification du film « Rouge » de Krzysztof Kieslowski aux Oscars

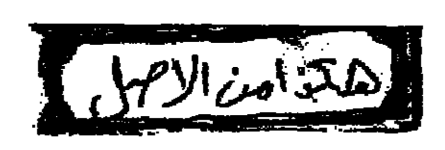
NEW YORK
Correspondance

Trois ans après le débat déclenché autour d'*Europa, Europa*, d'Agnieszka Holland, une nouvelle polémique remet en question les critères de sélection imposés par l'Académie des arts et techniques du cinéma aux films désirant concourir pour l'oscar du Meilleur film étranger. Couronné par les associations de critiques de Los Angeles, de New York et de Boston, *Rouge*, de Krzysztof Kieslowski, s'est vu disqualifier... pour n'être pas assez suisse.

Co-production franco-polonaise, avec Marin Karmitz comme maître d'ouvrage, mais battant pavillon helvétique, le troisième volet de la série tricolore fut pourtant entièrement tourné à Genève, dans une des langues officielles du pays, les deux tiers de la distribution (dont Irène Jacob) et les trois-quarts de l'équipe de production étant citoyens de la Confédération. Mais ce n'est pas le cas des principaux créateurs du film (Jean-Louis Trintignant, Kieslowski...), rétorque Arthur Hiller, président de l'Académie.

L'argument n'a guère convaincu, et une soixantaine de grands noms du cinéma américain ont adressé une pétition au président de l'Académie. Robert Altman à Raquel Welch en passant par Glenn Close, Willem Dafoe, Robert de Niro, Jody Foster, Martin Scorsese, Oliver Stone et Quentin Tarantino notamment se déclarent *« bouleversés par votre décision de disqualifier* Rouge *»*. Ils ajoutent : *« Selon les règles et les critères sur lesquels vous fondez votre action, cette co-production entre la Suisse, la Pologne et la France n'aurait pu représenter aucun des trois pays. Nous sommes convaincus que ces règles n'ont pas été instaurées pour disqualifier les films de qualité, et pensons que vous pourriez souhaiter les amender afin d'éviter à l'avenir ce type de films « orphelins »*.

H. B.



Les républicains américains s'attaquent aux subventions pour les arts

Le changement de majorité au Congrès fait renaître la polémique : le gouvernement doit-il jouer un rôle en matière de politique culturelle ? Les conservateurs profitent du débat budgétaire pour tenter d'imposer leurs idées

Institution officielle chargée d'accorder et de répartir les subventions fédérales dans le domaine artistique, le National Endowment for the Arts (Fondation nationale pour les arts, NEA) affronte, depuis les élections partielles du 2 novembre 1994, les assauts de la nouvelle majorité républicaine au Congrès. Les discussions budgétaires qui devraient s'étaler sur le premier semestre de l'année, font l'objet d'une âpre bataille autour de la question-clé : quel rôle doit tenir le gouvernement dans le financement des arts ?
La polémique financière tend à occulter en partie le débat de fond sur la « moralité » des œuvres et des artistes qui reçoivent l'aide de l'Etat. Face aux risques de privatisation qui pèsent sur le NEA, la communauté intellectuelle adopte une position prudente, se retranchant derrière une image consumériste de l'art populaire, alors que ce sont les conservateurs qui abordent paradoxalement le problème de fond : le caractère subversif de la recherche et de la création en matière artistique.

NEW YORK
correspondance

Il n'existe pas de ministère de la culture aux Etats-Unis. Depuis sa création en 1965, le National Endowment for the Arts (NEA) fonctionne comme une Fondation agissant pour le compte de l'Etat fédéral. La répartition des fonds, attribués par le Congrès, est déterminée par des commissions d'artistes et d'experts qui sélectionnent les récipiendaires sur des critères de qualité, sans toutefois porter de jugement sur le contenu des œuvres. En principe, le Congrès est amené tous les cinq ans à renouveler la charte du NEA. Jusqu'à présent, cela se faisait par reconduction presque tacite.

Depuis longtemps, les conservateurs s'opposent au soutien fédéral aux activités artistiques, pour des raisons idéologiques, financières et morales. Leur position de force leur donne désormais les moyens de couper les vivres au NEA, au nom de la réduction du déficit budgétaire et du contrôle de l'usage qui est fait de l'argent du contribuable, voire de transformer l'institution en fondation privée. *L*'enveloppe « subsides » du NEA a pourtant déjà été revue à la baisse ces dernières années. Elle s'élève aujourd'hui à 167,4 millions de dollars, soit le tiers, à peine, de ce que la France consacre uniquement à la musique, à la danse et au théâtre. Somme inférieure à ce que le Pentagone dépense au seul entretien des orchestres militaires ! La contribution globale au NEA coûte 66 cents au citoyen américain : deux timbres pour courrier ordinaire. La passion, la violence du débat pour si peu indique clairement que le problème n'est pas seulement d'ordre budgétaire. La polémique n'est pas nouvelle. En 1985, déjà, Tom DeLay, représentant du Texas, avait protesté contre la participation du NEA au budget d'un Festival de New York qui osait programmer *Je vous salue, Marie*, de Jean-Luc Godard. Mais c'est en 1989 qu'un premier scandale prit une dimension nationale. Il mettait en cause deux photographes subventionnés par le NEA : Andres Serrano, auteur d'une photo montrant un crucifix dans un verre d'urine, et Robert Mapplethorpe, avec ses hommes nus et ses fouets. Les conservateurs firent valoir haut et fort qu'il ne s'agissait pas là d'œuvres d'art mais d'une *« entreprise de démolition systématique des valeurs fondamentales de notre société »*. Le directeur du Musée de Cincinnati (Ohio) fut traîné en justice pour avoir exposé les tirages de Mapplethorpe. Sénateur de Caroline du Nord, Jesse Helms, aujourd'hui président de la commission des affaires étrangères du Sénat, montrait du doigt le foyer de l'infection : le NEA, *« mécène des blasphémateurs, des pornographes et des malades mentaux. »*

Helms réussit à imposer au NEA une clause « antiobscénité », que la communauté artistique rapprocha vite du « serment de loyauté » exigé par les maccarthystes des années 50. La clause fut bientôt abolie, mais les conservateurs avaient posé les données du débat. Aujourd'hui les arguments budgétaires occultent la divergence morale.

AUTO-CENSURE ?

La communauté artistique, se situant elle aussi sur le terrain financier, a récemment entrepris de faire comprendre aux parlementaires que les arts, loin de coûter cher au contribuable, constituent en fait un excellent investissement : Le Metropolitan Museum, Carnegie Hall, le Lincoln Center... sont de hauts lieux du tourisme international qui font marcher le commerce et créent des emplois. La contribution de l'Etat fédéral est infime en regard des bénéfices dégagés par la vente des billets, tee-shirts, blousons, tasses, etc., et des contributions privées ou corporatives. Les activités artistiques génèrent également plusieurs milliards en impôts et taxes divers. Pour minime que soit la contribution du NEA, elle n'en est pas moins essentielle. Elle donne à une initiative artistique une sorte d'aval permettant de déclencher l'afflux des fonds privés, étatiques, départementaux, municipaux.

Mais ces arguments ne parviennent pas à cacher le malaise qui règne à l'intérieur même du NEA. Depuis l'affaire Mapplethorpe-Serrano, l'institution est sur la défensive. Comme le déclarait John Frohnmayer, son président d'alors, *« l'essentiel de* [mon] *travail consiste à attraper des grenades dès qu'elles franchissent le mur et à les relancer avant qu'elles n'explosent. »* Sa remplaçante, l'actrice Jane Alexander, nommée par Bill Clinton, s'efforce elle aussi de parer au plus pressé, différant les projets les plus audacieux, contre l'avis, parfois, des experts, chez qui elle provoque désormais la méfiance. Alors que certains parlent d'autocensure, elle s'emploie à donner des arts dans la société une image positive, quasi œcuménique : la culture dispensatrice de plaisir, sinon de bonheur. Pour sauver l'institution, les supporters du NEA se retranchent paradoxalement derrière une image des arts « objet de consommation populaire », laissant à leurs opposants conservateurs le soin d'aborder le problème de fond : celui de l'art-subversion.

Paul Golderberger résume bien la situation dans le *New York Times* du 11 janvier 1995, en écrivant : *« L'ultime paradoxe réside dans le fait que (...) l'establishment artistique promeut ce qui est fondalement une vision anti-intellectuelle de la culture, alors que l'opposition de droite a une approche plus sophistiquée. Si hostile* [soit-elle] *aux messages esthétiques véhiculés par les photos homo-érotiques de Robert Mapplethorpe et le crucifix dans l'urine d'Andres Serrano,* [elle est en fait plus ouverte] *à l'idée que l'art, ce n'est pas que de jolies images, et que, plus que simple distraction, il aspire à remettre en question les canons de la société. »*

Henri Béhar

Nicolas Frize fait chanter l'hôpital

PATIEMMENT, de Nicolas Frize, le 28 janvier à 20 heures et le 29 à 18 heures à l'hôpital Delafontaine à Saint-Denis. Réservation nécessaire par tél. : 48-20-12-50.

On a retenu de Nicolas Frize le caractère insolite de ses concerts de baisers, de pierres, et de sirènes, son goût des mélanges et la mobilisation à grande échelle de choristes amateurs mêlés à des musiciens professionnels.

Longues interventions chez Renault, au lycée technique de Créteil, à la centrale de Fleury-Mérogis, jusqu'à Saint-Denis (93) où il sut mettre en place une entraînante pédagogie musicale au plus près d'une collectivité et de son environnement... Un virtuose du traitement social ?

Le *« musicien citoyen »* Nicolas Frize est aussi militant d'une médecine acoustique égalitaire et joyeuse. Il est persuadé que le dispositif sonore qu'il a installé depuis un an dans la station de métro Saint-Denis-Basilique est cause de l'absence d'agressions.

Il est ravi, après quatre mois de résidence à l'hôpital Delafontaine à Saint-Denis, de ses enregistrements sur la mémoire sonore des lieux, et des échos et débats qui entourent sa dernière création sur place, *Patiemment*.

« Je suis une espèce de trublion, ni patient ni traitant, qui n'a pas de rôle », prétend-t-il, affirmant dans le même temps sa double vocation : politique, de *« transformation des consciences »*, et artistique : *« faire gagner des points à la musique contemporaine »*.

« BRUITS HUMAINS »

Il a promené ses stéthoscopes dans les différents services. Pantalon vert pomme et chaussures cerise, ce quadragénaire adolescent a tendu ensuite son miroir sonore aux blouses roses. Sans commentaires : *« Votre oreille est un outil de travail constamment en alerte, alors que votre œil peut se reposer »*, note t-il devant la multiplicité et la violence des repères sonores auxquels elles sont soumises.

Chaque bruit est analysé dans son contexte, dans son histoire. Il prolonge son écoute jusqu'au fond des couveuses pour prématurés. Ce *« compositeur qui n'est pas à sa place de compositeur »* ne milite aucunement pour le silence, mais pour les *« bruits humains »* dont les patients ont besoin, et conclut à la nécessité de rééquilibrer les niveaux sonores pour que l'hôpital, *« ne soit pas vécu comme un lieu de l'extrême, mais comme un espace de vie »*.

Volubile, partagé entre poésie et jargon, entre lyrisme et slogan, il assigne à la musique, à sa pratique, le soin de *« recoudre l'hôpital et la ville »*.

Pour interpréter et entendre *Patiemment*, il a fait le pari, réussi, de faire revenir sur place le personnel après le travail et des patients après les soins.

Etrangement, dans le silence nocturne, c'est alors l'hôpital qui semble se réanimer dans sa mise en scène et en sons.

Le prélude, mobile, fait passer par un labyrinthe obscur peuplé de plaintes et de proclamations, pour déboucher sur une pseudo-salle d'opérations.

Et dans la seconde partition, entonnée avec une inébranlable santé par une centaine de choristes noyautés par six instrumentistes professionnels, une soprano et un ténor, il est impossible de ne pas tressaillir au retour de ces *« bruits humains »* qu'il aime tant triturer. Des échos de la vraie vie, la vraie ville.

Jean-Louis Perrier

Lucia dans l'arène à l'Opéra Bastille

LUCIA DE LAMMERMOOR, de Donizetti, mise en scène Andrei Serban, direction Maurizio Benini, avec June Anderson, Roberto Alagna, Gino Quilico, Gérard Garino, Francesco Ellero d'Artegna, Martine Mahé, Christian Jean. OPÉRA BASTILLE, tél. : 44-73-13-00. Jusqu'au 17 février, 19 h 30, le 29 janvier à 15 heures, de 60 F à 570 F.

« La voix de la chanteuse ne lui semblait être que le retentissement de sa conscience... » Ainsi, Flaubert, dans *Madame Bovary, mettait le doigt sur la qualité essentielle de Lucia de Lammermoor,* opéra romantissime de Donizetti : toute femme passionnée et mal mariée ne peut que s'identifier à l'héroïne du roman de Walter Scott, ses débordements fussent-ils quelque peu édulcorés par les clichés de l'adaptateur Victor Ducange relayé par le librettiste Salvatore Cammarano.

Convié à reprendre les choses là où l'Opéra de Paris les avait laissées il y a trente-cinq ans – production en costume d'époque, John Sutherland mettant le public à genoux dans l'air de la folie –, le metteur en scène roumain Andrei Serban a rompu avec ces mécanismes d'identification démodés. Lucia n'est pas folle mais, dans un décor conçu comme un asile et une caserne, encerclée par le regard des hommes et, de ce fait, contrainte à toutes les transgressions. L'espace réservé à l'action pourrait ainsi évoquer une cour de prison, ou encore une arène, une tombe même, creusée dans l'attente du dénouement. Des hommes en frac et chapeau claque (le choeur) observent et commentent les épisodes de la mise à mort, comme des enfants regardent des ours se battre dans une fosse. Sous leurs yeux, tout peu à peu se déglingue sur le plateau. Si l'on reconnaît au premier acte des lits superposés et une sorte de portique muni de cordes, les structures métalliques sur lesquelles les personnages montent et descendent ne tardent pas à ressembler à un Meccano bringuebalant, bientôt recouvert d'un filet rappelant, en très grand, ceux que les gladiateurs jetaient sur les lions. Au soir de la première, jeudi 26 janvier – un gala très habillé de l'Association pour le rayonnement de l'Opéra de Paris, il est vrai –, le public a montré sa désaprobation. Pour *Lucia*, les femmes du monde ont toujours les yeux d'Emma.

Mené sans anicroche mais dans un style peu personnalisé par Maurizio Benini (déjà au pupitre de l'Orchestre de l'Opéra de Paris pour *Adrienne Lecouvreur* de Francesco Cilea), la distribution a effacé tous les regrets. June Anderson chante trop, dit-on, et dans des tessitures qui ne lui sont pas destinées. La Bostonienne trouve ici le rôle exactement fait pour elle, tragique dans l'expression, léger pour le timbre et si elle garde, dans sa robe blanche ensanglantée, une sorte de distance et de « bienséance », c'est que la mise en scène lui interdit, nous l'avons dit, de sombrer dans la folie (ou, du moins, dans une folie telle qu'on la conçoit à l'opéra, regard fixe et corps ployé). On ne se souvient pas d'avoir entendu Gino Quilico mal chanter. Le baryton canadien a, cette fois, chanté mieux que bien le rôle sombre d'Enrico, avec l'élégance sans afféteries qu'on lui connaît. S'il est dans l'histoire un amant malheureux, Roberto Alagna est le ténor le plus envié du moment puisqu'il a les aigus, la puissance, l'agilité, et qu'il est français. Triomphe pour le trio de tête, et pour le choeur. Excès d'honneur mérités. Mais Serban ne méritait pas, lui, autant d'indignité.

Anne Rey

Jazz Tribune réédite plusieurs enregistrements classiques

La collection historique présente trois inédits : Lionel Hampton, Joe Newman et Oscar Peterson

ENTRE 1979 et 1986, à raison d'une dizaine de parutions mensuelles, la collection Jazz Tribune, issue du catalogue de la compagnie américaine RCA, était devenue une référence en matière de rééditions. Les noms de Bechet, Fletcher Henderson, Ellington, Jelly Roll Morton, Gillespie, Fats Waller ou Benny Goodman qui figuraient sur les pochettes, les dates d'enregistrement (surtout comprises dans l'avant be bop) situaient le jazz d'abord dans ses origines aux Etats-Unis, puis dans la période triomphante des grands orchestres swing et les escapades de ses solistes. Chaque volume – un double album 33 tours – ressemblait à la une d'un quotidien et se prenait à pleines mains : photographies d'archives, larges colonnes de textes érudits rédigés en français, détails précis des séances. Il y avait dans ces albums une passion du jazz évidente.

Dans un domaine où les Japonais avaient, de longue date, pris toutes les initiatives, Jazz Tribune était née de l'inspiration de Jean-Paul Guilter au sein de la branche française de RCA. La collection savait apprendre le jazz. Soixante-treize références ont été publiées, comprenant des intégrales ou le résumé intelligent du parcours d'un musicien pour le label. En 1993, la collection est passée au disque compact. Transfert soigné, pochettes dépliables pour retrouver, un peu réduit, le format d'origine, les bonheurs sont identiques. Aujourd'hui Jazz Tribune reprend sa numérotation et présente trois enregistrements inédits dans la série. Lionel Hampton en 1939, Joe Newman en 1955 et 1956, Oscar Peterson entre 1945 et 1949.

En 1939, Lionel Hampton dirige des moyennes formations. Il trouve ses musiciens chez Ellington, Lunceford ou Basie. Le jazz s'est décidé à accepter son instrument, le vibraphone. Il enregistre quelques romances, des thèmes pour grands hôtels, pas toujours d'une grande finesse, mais cela sonne comme personne. Et puis, le 11 septembre, il dirige un moment d'exception. Aux saxophones Chu Berry, Benny Carter, Coleman Hawkins et Ben Webster... Charlie Christian est à la guitare, Milt Hinton à la contrebasse, Cozy Cole tient les baguettes. Dizzy Gillespie les rejoint.

Huit ans d'existence et soixante-treize disques ont réactualisé le swing des origines

Mis bout à bout, les quatre thèmes gravés ce jour-là atteignent à peine dix minutes. Les solos durent quelques secondes sur deux tempos moyens, une ballade, un thème rapide. Hampton mène son monde. Des années plus tard, il y aura de plus grands orchestres, la tentation de pitreries. Ce 11 septembre peut les excuser.

Lorsque le trompettiste Joe Newman se retrouve en leader au Webster Hall en 1955 et en 1956, il a passé l'essentiel de la décennie précédente dans les ensembles de Count Basie. Cela lui convient au point de convoquer nombre de « basiens » – Freddie Green, Frank Wess, Ernie Wilkins – pour ces séances en moyennes formations ou en big band (comme dans son hommage à Louis Armstrong, son inspirateur de toujours). Trompette bouchée, sonorité pleine, ligne de contrebasse cavaleuse, section de cuivres colorée, contretemps secs à la caisse claire, le genre est classique jusqu'à la perfection. En titre général des quatre disques réédités sous un « *Basie Days* » explicite, on pourrait lire le mot swing. Cette notion finalement inexplicable de légèreté a ici de splendides résonances.

Quant à Oscar Peterson, il est, lorsqu'il enregistre à Montréal, sa ville natale, entre 1945 et 1949, une sorte de gloire locale avant de devenir l'un des maîtres du piano. Peterson est âgé d'une vingtaine d'années, il est excessif, féroce et volubile. Cela deviendra son style. Il balance dix notes sur le clavier quand les autres pianistes en jouent quatre. Ce sont des notes choisies, venues en partie du boogie-woogie, en train de trouver leur personnalité. La rythmique reste dans l'ombre, elle pourrait être ailleurs, Peterson emplit l'espace. En quatre ans, on l'entend passer de la jeunesse à une expression mûre et maîtrisée. Le raccourci est étonnant.

Sylvain Siclier

★ ***The Complete Lionel Hampton Volume 3/4 (1939)*** : **un double CD Jazz Tribune nº 74-RCA 7432 122 614-2.** ***The Complete Joe Newman (1955-1956, the Basie Days)*** : **un double CD Jazz Tribune nº 75-RCA 7432 122 613-2.** ***The Complete Young Oscar Peterson (1945-1949)*** : **un double CD Jazz Tribune nº 76 RCA 7432 122 612-2.**



CLASSIQUE

ALFRED CORTOT

Œuvres pour piano de Purcell, Vivaldi-Cortot, Haendel, Schubert-Cortot, Albeniz, Chopin, Brahms-Cortot, Bach-Cortot et Saint-Saëns.

NÉ EN 1875, mort en 1963, Alfred Cortot fut l'un des artistes les plus célèbres de son temps. Après une éclipse (pendant les années 60, les interprétations anciennes étaient rejetées au nom de la plus-value sonore apportée par la stéréophonie), les disques du pianiste ont été régulièrement réédités par EMI. Sauf les interprétations réunies ici par Biddulph : pour la plupart, elles n'avaient jamais été repiquées en longue durée.

Cortot se servait de ses doigts pour chanter, pour construire ses interprétations, les parer de couleurs somptueuses, dans un climat d'improvisation apparente. Trente-deux ans après sa mort, il est l'interprète le plus souvent cité en exemple par la plupart des pianistes célèbres, de Martha Argerich à Friedrich Gulda, d'Alfred Brendel à Nelson Freire. Gulda va jusqu'à affirmer que Cortot est le seul pianiste classique qui l'ait influencé.

Ces interprétations sont d'une beauté de son, d'une imagination, d'une justesse stylistique que le bruit de fond des 78 tours d'origine ne peut masquer. Rien que pour *Litanei*, un lied de Schubert transcrit par Cortot lui-même, il faudrait écouter ce disque. Le pianiste y chante avec un art du phrasé qui devrait être pris pour exemple dans les cours de chant.

A. Lo.

★ **1 CD Biddulph Recordings LHW 020.** ***Distribué par Arcade.***

JEANNE-MARIE DARRÉ

Œuvres pour piano de Chopin, Saint-Saëns, Strauss, Bach, Weber, Schumann, Mendelssohn, Liszt, Philipp, Rachmaninov et Jaray-Janetschek. Orchestres de la Société des concerts du Conservatoire de Paris et de la Société des concerts Colonne, André Cluytens et Paul Paray (direction).

NÉE EN 1905, Jeanne-Marie Darré était célèbre pour la virtuosité phénoménale de son jeu et pour son intégrale discographique – la plus parfaite de toutes – des concertos de Saint-Saëns (toujours pas rééditée par EMI). Quatre œuvres coriaces qu'elle joua, au cours d'une seule soirée. Agée de vingt ans, elle réalisait cet exploit en présence du compositeur. Jeanne-Marie Darré, qui s'est retirée de la scène il y a quelques années, n'avait jamais eu les honneurs d'une réédition de ses disques.

A la différence de Cortot, Darré se servait de ses doigts pour éblouir. La pianiste aime les tempos rapides, les défis. Déjouer les lois de la physique semble sa préoccupation première. Pas narcissique pour autant, elle sait communiquer sa griserie aux auditeurs. L'entendre « démouler » la *Toccata* ou le *Deuxième Concerto* de Saint-Saëns, les *Feux follets* de Liszt avec un tel aplomb, une telle fantaisie rythmique, une telle allégresse digitale est euphorisant. Ces enregistrements datent des années 20, 30 et 40. On dit souvent que la jeune génération des pianistes joue techniquement mieux que l'ancienne et qu'elle ne se permettrait plus ses fausses notes. Une idée reçue qui ne résiste pas aux faits. Darré, Cortot et la plupart des grands pianistes d'autrefois possédaient une technique beaucoup plus accomplie que nombre de nos contemporains.

★ **2 CD VAI Audio VAIA/IPA 1065-2. Distribué par Dante.**

ROCK

THROWING MUSES

University

Quand Tanya Donelly quitta les Throwing Muses pour fonder Belly et exprimer toute la joliesse pop auquel prétendait son éclatant sourire, elle laissa sa demi-sœur, Kristin Hersh, seule avec ses idées noires. La fantaisie débridée du groupe qui, avec les Pixies, au milieu des années 80, avait remis le rock américain sur les rails, laissait place à une rigidité plus austère. Les chansons avaient du mal à s'épanouir sous un climat aussi morose. Jusqu'à ce que, l'an passé, Kristin tente en solo l'expérience *Hips and Makers*, album qui, dans le dépouillement, atteignait une certaine beauté.

De retour à la tête de son trio, la guitariste retrouve, avec *University*, son septième album, une tension plus électrique. Le pessimisme de ses voix intérieures nimbe cette dynamique d'une grisaille pas toujours compatible avec la recherche de mélodies. Quelques titres trop ternes rendent ce disque difficile d'accès. Un peu de persévérance sera pourtant récompensée. La fougue entraînante de *Bright Yellow Gun*, digne du *Cannonball* des Breeders, un groupe cousin, prendra d'abord l'auditeur par la main. Mais c'est l'intense quiétude de *That's All You Wanted*, joliment décoré de violons, ou du cristallin *Surf Cowboy* qui révélera le plus subtilement les ressources de la douleur.

S. D.

★ **1 CD 4AD 7243 8 40167 2-2. Distribué par Virgin.**



CHANSON

JEAN-LOUIS AUBERT

Une page de tournée

LE DOUBLE LIVE de Jean-Louis Aubert contient un album photo d'une cinquantaine de pages, agrémenté de rares commentaires laconiques écrits par l'éternel adolescent. Aubert gagne à être entendu en scène : les jeunes filles s'évanouissent, l'ambiance est à son comble. Même intention – ici juste esquissée –, chez Aubert que chez Eicher : un CD classique (douze titres en direct, du *Bateau sous la terre* à *Voilà, c'est fini*, également disponibles en CD simple), un second à tendance acoustique (*Locataire*, *Temps à nouveau*, *New York avec toi*), un drôle de Purple Haze et des moments de voix juvénile.

V. Mo.

★ **2 CD La Loupe/Virgin 74 383 994 823.**

STEPHAN EICHER

Non ci badar, guarda e passa

LE ROCKER HELVÈTE raconte sa tournée dans un double CD (*Ne pas s'arrêter, regarder et continuer*). Classiquement, le premier disque propose des enregistrements publics de ses succès, puisés dans trois des cent quatorze concerts de la tournée. Le second est une sorte de carnet de route, résumé de neuf mois de connivence avec des partenaires réguliers ou occasionnels.

Atmosphères de voyages en bus, de soirées autour d'un piano, entrées en scène, et retour à soi. Sur le fleuve Maroni, en Guyane, au Festival de jazz de Montreux, aux arènes de Salin-de-Giraud... Avec les Roumains du Taraf de Haïdouk, le joueur de vielle à roue Dominique Regef, le guitariste Sam Broussard, etc. Vingt-quatre inédits. Le livret, 80 pages en anglais, raconte tout.

V. Mo.

★ **2 CD Barclay 527 098-2.**

LA SALSA

La musica que se fuma

CETTE ANTHOLOGIE (« La Musique qui se fume ») est présentée dans un coffret à cigares, sous étiquette cubaine De Luxe. Ne cherchez pas le livret, il n'y en a pas. L'emballage vaut-il mieux que les discours savants ? En trois CD, un parfait tour d'horizon de la salsa cubaine d'aujourd'hui, avec ses accents de modernité, synthétiseurs compris. Irakere, Los Van Van, Original de Manzanilla, NG La Banda, Celina Gonzales, Adalberto Alvarez. Clins d'œil au passé avec quelques Benny More. Un joli cadeau ne nuit jamais à la santé.

V. Mo.

★ **Un coffret de 3 CD Sonido SON 027. Distribué par Night & Day.**

SALIF KEITA

Best of Salif Keita. 69-80

LE CHANTEUR MALIEN est en panne depuis trois ans. Sonodisc rompt le silence en publiant un album où le chanteur malien est en possession de tous ses moyens vocaux. Le griot n'a pas encore de doutes sur son identité. Parfois, les musiciens (les Ambassadeurs du motel de Bamako, puis les Ambassadeurs internationaux, désormais installés à Abidjan) déraillent un peu, mais la voix du chanteur s'envole pour dresser l'hommage à Sekou Touré (Mandjou, 1977), retracer le meurtre de Mamadou Biton Coulibaly, un roi bambara tué au 17e siècle. Le chef d'orchestre, Kanté Manfila, fait en sorte que les auditeurs n'y voient que du swing. Authentique, frais, émouvant, comme au temps où les producteurs californiens et les échantilloneurs n'existaient pas.

V. Mo.

★ **1 CD *Sonodisc* SD30-74646.**

CRÉATION

■ **Le label américain Epic** vient de créer une division jazz intitulée Epicure dont les trois premières sorties sont les enregistrements du pianiste David Kikoski (*David Kikoski*) et des batteurs Winard Harper (*Be Yourself*) et Leon Parker – membre du trio de Jacky Terrasson (*Above and Below*). Epicure entend se consacrer aux jeunes solistes de la scène bop aux Etats-Unis. Epic et Epicure sont distribués en France par Sony Jazz.

RÉÉDITIONS

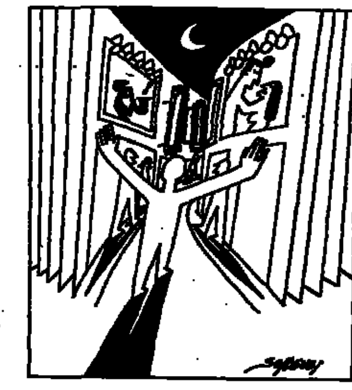
■ **La série Jazz !**, conçue à partir du fonds de catalogue des labels RCA et Arista, vient de s'enrichir de onze nouvelles rééditions en disque compact. Sous pochettes d'origine, dont certaines étaient introuvables depuis leur première édition, ces enregistrements permettront de retrouver, notamment, le *Tijuana Moods*, de Charles Mingus, *Far East Suite*, de Duke Ellington, *Take Ten*, de Paul Desmond, le saxophoniste de Dave Brubeck, *Plays Jimi Hendrix*, de Gil Evans ou le premier enregistrement américain du pianiste Martial Solal, *Newport 63*.

■ **Henri Tachan** a écrit de superbes chansons. Dans sa série Master Serie, PolyGram a sélectionné vingt des plus célèbres titres de cet auteur-compositeur caustique, ennemi de la chasse et de la censure, ami des musiciens et des enfants. Tachan se moque, avec une redoutable grâce, des Tarzan et des Z'hommes. Il a la tendresse émerveillée. *L'amour et l'Amitié*, *Pas d'enfant* sont de petits chefs-d'œuvre, devenus introuvables. 1 CD PolyGram 523 686-2.



Boulez en images

Conférences et projections accompagnent le cycle des six concerts qu'organise le Théâtre des Champs-Elysées pour les 70 ans du chef et du compositeur



C'est finalement Michel Béroff qui remplacera Maurizio Pollini dans le *Second concerto pour piano* de Bartok, oeuvre centrale du concert du 2 février, qui verra pour la troisième fois Pierre Boulez au pupitre du London Symphony Orchestra au TCE. Le concert du 1er, avec Jessye Norman, affiche complet. Le cycle, qui débute le 31 janvier avec le *Premier* du même Bartok joué par Barenboïm, est précédé de projections de longs-métrages et d'une conférence de Dominique Jameux, auteur d'un ouvrage essentiel sur le musicien, publié chez Fayard.

★ *« Boulez compositeur »*, conférence de Dominique Jameux, Comédie des Champs-Elysées. 18 heures, le 27. Entrée libre. Tél. : 49-52-50-50.

UNE SOIRÉE A PARIS

Pilobolus Dance Theatre
Moses Pendleton et ses danseurs illusionnistes ne sont pas venus en France depuis dix ans. Ils s'arrêtent deux jours à Nanterre. Danse physique, vive, sûre d'elle-même comme du reste du monde. Américaine en un mot. Réjouissante aussi.
Maison de la musique, 8, rue des Anciennes-Mairies, Nanterre (92) (Mº RER Nanterre-ville). 20 h 45, les 27 et 28. Tél. : 41-37-94-20 ou 21. De 70 à 120 F.

Jamiroquai
La blancheur de sa peau n'empêche pas Jason Kaye de danser et chanter un funk nerveux nimbé de jazz et de musique latine. Ses convictions – sauvons la forêt vierge, les baleines et les fumeurs de joints – lui donnent une énergie bondissante.
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès (Mº Porte-de-Pantin), 20 heures, le 27. Tél. : 42-08-60-00.

Big Band du Conservatoire royal de La Haye et François Jeanneau
Placé sous la direction de John Ruocco, le Big Band du Conservatoire royal de La Haye convoque, pour un programme consacré à Duke Ellington, ce qui deviendra peut-être son équivalent français, la classe de jazz du Conservatoire national supérieur de musique dirigée par le saxophoniste François Jeanneau.
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès (Mº Porte-de-Pantin). 20 h 30, le 27. Tél. : 42-00-14-14. 100 F.

Sabah Fakhri
L'Institut du monde arabe continue de rendre hommage à Zyriab. Ce musicien à la cour de Cordoue, inventeur du style arabo-andalou au IXe siècle, a laissé de profondes traces de Bagdad à Casablanca. Le Syrien Sabah Fakhri est un chanteur de haute volée, qui chante les poètes classiques et la tradition d'Alep.
Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Jacques (Mº Jussieu). 20 h 30, les 27 et 28. Tél. : 40-39-80-81. 150 F.

RÉGIONS

Une sélection musique, danse, théâtre, et art en région

MUSIQUE CLASSIQUE

BORDEAUX
Les Noces de Figaro
de Mozart. Marcos Fink (Figaro), Vincent Le Texier (le comte Almaviva), Charlotte Margiono (la comtesse Almaviva), Linda Kitchen (Suzanne), Elrian James (Chérubin), Angelo Romero (Bartholo), Hanna Schaer (Marcelline), Alexander Oliver (Basile), Béatrice Berstel (clavecin), Choeur du Grand Théâtre de Bordeaux, Orchestre national Bordeaux-Aquitaine, Uwe Mun (direction), Robert Carsen (mise en scène).
Grand Théâtre, 20 heures, le 3 février ; 14 h 30, le 29. Tél. : 56-48-58-54. De 100 F à 300 F.

LYON
Madame Butterfly
de Puccini. Michie Nakamaru (Madame Butterfly), Franco Farina (Pinkerton), Victor Torres (Sharpless), Mika Shigematsu, Zheng Cao (Suzuki), Choeur et Orchestre de l'Opéra de Lyon, Kent Nagano (direction), Kiju Yoshida (mise en scène), Tomoe Shizune (chorégraphie).
Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie. 20 h 30, les 2, 9 et 11 février ; 17 heures, le 29 janvier et le 5 février ; 19 h 30, le 31 janvier et le 7 février. Tél. : 72-00-45-45. Location Fnac. De 70 F à 350 F.

NANCY
Roméo et Juliette
de Gounod. Luca Lombardo (Roméo), Nuccia Focile (Juliette), Patrick Vilet (Mercutio), Pierre Thau (frère Laurent), Desmond Byrne (Capulet), Patricia Schnell (Gertrude), Choeur de l'Opéra de Nancy et de Lorraine, Orchestre symphonique et lyrique de Nancy, Jérôme Kaltenbach (direction), Yves Lefebvre (mise en scène).
Opéra de Nancy et de Lorraine, 1, rue Sainte-Catherine. 20 h 30, le 31 ; 14 h 30, le 29. Tél. : 83-85-30-60.

LA ROCHELLE
Acis et Galatée
de Haendel. Francesca Congiu, Cyrille Gerstenhaber, Christophe Einhorn, François-Nicolas Geslot, Ensemble Mensa Sonora, Yvon Repérant (direction), Philippe Berling (mise en scène).
La Coursive, 4, rue Saint-Jean-du-Perot. 20 h 30, le 2 février. Tél. : 46-51-54-02. 145 F.

ROUEN
Parsifal
de Wagner. Mark Baker (Parsifal), Frode Olsen (Gurnemanz), Max Wittges (Amfortas), Jean Ségani (Klingsor), Choeurs du Théâtre des Arts, Orchestre symphonique de Rouen, Orchestre de Caen, Friedrich Pleyer (direction), Philippe Godefroid (mise en scène).
Théâtre des Arts, 22, place de la Bourse. 19 heures, le 31 janvier et le 3 février ; 15 heures, le 29. Tél. : 35-15-33-49. De 45 F à 295 F.

DANSE

BLOIS
Drap housse
Compagnie La Camionetta, Hélène Cathala. Fabrice Ramalingom.
Halle aux grains, place de la République, 20 h 30, le 2 février ; 19 heures, le 3 février. Tél. : 54-56-19-79. De 90 F à 110 F.

CAEN
Prémonitions
Jean-Claude Gallotta.
Théâtre, 135, boulevard du Maréchal-Leclerc, 20 h 30, le 28. Tél. : 31-30-76-20. De 80 F à 110 F.

METZ
Her Body Doesn't fit her Soul
Wim Vandekeybus.
Arsenal, avenue Ney, 20 h 30, le 31. Tél. : 87-39-92-01. De 95 F à 140 F.

ROUBAIX
Ballets du Nord
John Tarras : Dessin pour six.
David Berkey : Sentinelle.
Roland Petit : La Chambre.
Françoise Adret : Symphonie de psaumes.
Colisée, 33, rue de l'Epeule, 20 h 30, le 28 ; 16 heures, le 29. Tél. : 20-24-66-66. 130 F.

STRASBOURG
Ballet du Rhin
Carolyn Carlson : Slow, Heavy and Blue.
Georges Balanchine : Les Quatre Tempéraments.
David Parson : L'Enveloppe.
Théâtre municipal, Opéra du Rhin, 19, place Broglie, 20 heures, les 28, 30 et 31 ; 15 heures, le 29. Tél. : 88-75-48-23. De 30 F à 170 F.

Cendrillon
Ballet du Théâtre national de Prague
Palais des fêtes, rue Sellenick, 20 h 30, le 1er février. De 120 F à 210 F.

THÉÂTRE

MARSEILLE
La Bonne Ame du Se-Tchouan
de Bertolt Brecht, mise en scène de Gildas Bourdet, avec Marianne Epin, Olivier Cruveiller, Martine Sarcey, Romain Weingarten, Roger Souza, Guy Perrot, Daniel Langlet, Christian Drillaud, Christian Ruché...
La Criée, 30, quai de Rive-Neuve, Marseille (13). Les mardi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30 ; le mercredi à 19 heures ; le dimanche à 15 heures. Tél. : 91-54-70-54. Durée : 2 h 30. De 95 F à 150 F.

LYON
La Femme changée en renard
d'après David Garnett, mise en scène de Didier Bezace, avec Serpentine Teyssier, Christophe Grundmann et Benoît Muracciole.
Théâtre des ateliers, 5, rue du Petit-David, Lyon (69). Le 31 janvier, 20 h 30. Tél. : 78-37-46-30. Durée : 1 h 30. De 65 F à 110 F.

LILLE
Je ne suis pas Frankenstein
d'après Mary Shelley, mise en scène de Philippe Faure, avec Claire Cathy, Paul Descombes, Philippe Guini, Olivier Hemon, Christian Pageault et Emmanuel Robin.
La Métaphore, 4, place du Général-de-Gaulle, Lille (59). Matinée dimanche 29 à 15 heures. Tél. : 20-40-10-20. Durée : 1 h 45. De 50 F à 130 F.

ALBI
Le Jour de fête
de Mladen Materic, mise en scène de l'auteur, avec Haris Burina, Haris Resic, Tihomir Vujicic, Jelena Covic, Kate France, Gaby Etchebarne, Jacques Obert et Sylvain Perrier.
Théâtre municipal, rue Saint-Antoine, 81 Albi. Le mardi 31 à 20 h 30. Tél. : 63-54-00-25. Durée : 1 h 35. 100 F.

TOULOUSE
Sa maison d'été
de Jane Bowles, mise en scène de Robert Cantarella, avec Romain Bonnin, Christophe Brault, Céline Chéenne, Sophie Delage, Hélène Foubert, Florence Giorgetti, Chantal Garrigues, Judith Henry, Patricia Jeanneau, Maïa Simon et Nathalie Vidal.
Théâtre Sorano-Scène nationale, 35, allée Jules-Guesde, 31 Toulouse. Matinée dimanche 29 à 16 heures. Tél. : 61-25-66-87. Durée : 2 h 30. 105 F et 120 F.

Thyeste
de Sénèque, mise en scène de Jean-Pierre Vincent, avec Maria Verdi, Bernard Freyd, Aurélien Recoing, Sébastien Jacobs, Vincent Schmitt et Licinio Da Silva.
Théâtre du Gymnase, 4, rue du Théâtre-Français, 13 Marseille. Les 28 et 31 janvier, 20 h 30. Tél. : 91-24-35-24. Durée : 2 heures. De 50 F à 160 F.

MONTLUÇON
La Valse des gounelles
d'Olivier Perrier, mise en scène de l'auteur, avec Abdallah Badis, André Guerrhit, Dominique Héraudet, Simone Le Gourrierec, Florence Limoges, Olivier Mathiaux, Clémentine Sadrin et Andrée Torret.
Les Fédérés-Centre dramatique national, rue des Faucheroux, 03 Montluçon. Le 28, et du 2 au 4 février à 20 h 30. Tél. : 70-03-86-18. Durée : 2heures. 70 F et 90 F.

TROUVILLE
La Vierge et le Cheval
de Marieluise Fleisser, mise en scène de Bérangère Bonvoisin, avec Bérangère Bonvoisin, un trapéziste et une cantatrice.
Théâtre, place du Maréchal-Foch, 14 Trouville. Matinée dimanche 29 à 17 heures. Tél. : 31-81-39-36. Durée : 1 heure.

ART

GRENOBLE
Tekné & Métis
Centre national d'art contemporain, le magasin, 155, cours Berriat (38). Tél. : 76-21-95-84. De 12 heures à 19 heures. Fermé le lundi. Du 28 janvier au 19 mars. 15 F.

MONTBÉLIARD
Les Suisses morts de Boltanski et les dessins des enfants de Terezin
Centre d'art contemporain, hôtel de Sponek-54, rue Clemenceau (25). Tél. : 81-91-37-11. De 10 heures à 19 h 30 ; lundi de 12 heures à 19 h 30 ; dimanche et fêtes de 15 heures à 19 heures. Du 28 janvier au 2 avril.

AGEN
De Fortuny à Picasso, trente ans de peinture espagnole 1874-1906
Eglise des Jacobins, place des Jacobins (47). Tél. : 53-69-47-23. De 11 heures à 18 heures. Fermé le mardi. Jusqu'au 19 février. 25 F.

ANGERS
Autour de David d'Angers
Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée (49). Tél. : 41-88-64-65. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé le lundi. Jusqu'au 3 mars. 10 F.

CHALON-SUR-SAÔNE
Henri Alekan
Espace des arts, 5 bis, avenue Niepce (71). Tél. : 85-42-52-00. De 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures. Fermé le lundi. Jusqu'au 5 mars.

CHARTRES
Jean Bazaine
Centre international du vitrail, 5, rue du Cardinal-Pie (28). Tél. : 37-21-65-72. De 10 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 19 mars. 15 F.

MARSEILLE
Les Visiteurs
Musée d'art contemporain, galeries contemporaines, 69, avenue d'Haïfa (13). Tél. : 91-25-01-07. De 11 heures à 17 heures. Fermé le lundi. Jusqu'au 6 mars.

METZ
Georges Rousse
La Cour d'or, Musée de Metz, 2, rue du Haut-Poirier (57). Tél. : 87-75-10-18. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 15 février. 20 F, entrée gratuite : mercredi et dimanche matin.

NANTES
Nantes et le surréalisme
Musée des beaux-arts, 10, rue Georges-Clemenceau (44). Tél. : 40-41-65-65. De 10 heures à 18 heures ; vendredi jusqu'à 21 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé le mardi. Jusqu'au 2 avril. 20 F.

SAINT-ÉTIENNE
La Donation François et Ninon Robelin
Musée d'art moderne, La Terrasse (42). Tél. : 77-93-59-58. De 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 23 avril. 26 F.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine et une sélection des films en exclusivité

NOUVEAUX FILMS

AINSI SOIENT-ELLES
Film français de Patrick et Lisa Alessandrin
Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

AU TRAVERS DES OLIVIERS
Film iranien d'Abbas Kiarostami
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

LES CENT ET UNE NUITS
Film français d'Agnès Varda
Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Reflet Médicis II, handicapés, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Ambassade, handicapés, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10).

JUNIOR
Film américain d'Ivan Reitman
VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, handicapés, dolby, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

OUBLIE-MOI
Film français de Noémie Lvovsky
Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TAK TAK
Film polonais de Jacek Gasiorowski
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; L'Entrepôt, handicapés, 14e (45-43-41-63) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TOM EST TOUT SEUL
Film français de Fabien Onteniente
Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55).

VA MOURIRE
Film français de Nicolas Boukhrief
Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10).

VANYA, 42e RUE
Film américain de Louis Malle
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10).

SÉLECTION

COUPS DE FEU SUR BROADWAY
de Woody Allen, avec John Cusack, Chazz Palminteri, Dianne Wiest, Jennifer Tilly, Rob Reiner, Tracey Ullman.
Américain (1 h 39).
VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, handicapés, dolby, 8e (36-68-66-54) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, handicapés, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : Gaumont Opéra Impérial, handicapés, dolby, 2e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, handicapés, dolby, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10).

LE FILS PRÉFÉRÉ
de Nicole Garcia, avec Gérard Lanvin, Bernard Giraudeau, Jean-Marc Barr, Roberto Herlitzka, Margherita Buy, Pierre Mondy.
Français (1 h 50).
Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

FRANKENSTEIN
de Kenneth Branagh, avec Robert De Niro, Kenneth Branagh, Tom Hulce, Helena Bonham Carter, Aidan Quinn, Ian Holm.
Britannique (2 h 08).
Interdit-12 ans.
VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; 14-Juillet Hautefeuille, handicapés, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, handicapés, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

HIGHLANDER III
de Andy Morahan,
avec Christophe Lambert, Mario Van Peebles, Deborah Unger, Mako, Raoul Trujillo, Jean-Pierre Pérusse.
Américain (1 h 40).
VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47). VF : Rex (le Grand Rex), handicapés, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; rés. : (40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

JOUR DE FÊTE
de Jacques Tati,avec Jacques Tati, Guy Decomble, Paul Frankeur, Santa Relli, Maine Vallée, Roger Rafal.
Français, couleur et noir et blanc (1 h 10).
Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; UGC Triomphe, handicapés, 8e (36-68-45-47).

KASPAR HAUSER
de Peter Sehr, avec André Eisermann, Uwe Ochesenknecht, Katharina Thalbach, Udo Samel, Jeremy Clyde, Hansa Czypionka.
Allemand (2 h 17).
VO : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LITTLE ODESSA
de James Gray, avec Tim Roth, Edward Furlong, Moira Kelly, Vanessa Redgrave, Maximilian Schell.
Américain (1 h 47).
Interdit-12 ans.
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; rés. : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

LE PÉRIL JEUNE
de Cédric Klapisch, avec Julien Lambroschini, Nicolas Koretzky, Romain Duris, Vincent Elbaz, Joachim Lombard.
Français (1 h 41).
Gaumont les Halles, handicapés, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, handicapés, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, handicapés, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

LE ROI LION
de Roger Allers et Rob Minkoff, avec Jean Reno, Dimitri Rougeul, Jean Piat.
Américain (1 h 30).
VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47). VF : Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Denfert, handicapés, 14e (43-21-41-01) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

ROSINE
de Christine Carrière, avec Eloïse Charretier, Mathilde Seigner, Laurent Olmedo, Christine Murillo, Aurélie Vérillon, Louis Queste.
Français (1 h 40).
Interdit-12 ans.
14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. : 40-30-20-10).

SOFIE
de Liv Ullmann, avec Karen-Lise Mynster, Ghita Norby, Erland Josephson, Jesper Christensen, Henning Moritzen, Torben Zeller.
Suède-Danemark-Norvège (2 h 26).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

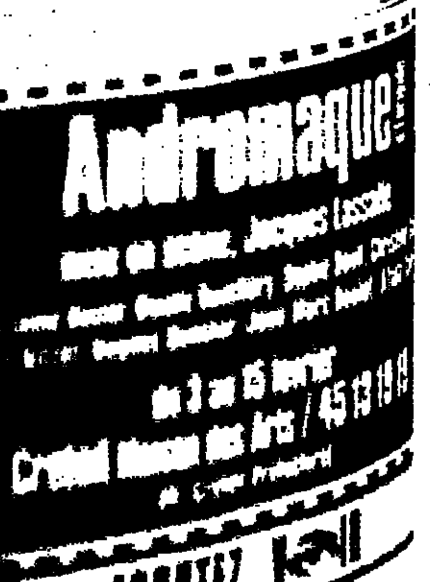
SWOON
de Tom Kalin, avec Daniel Schlachet, Graig Chester, Ron Vawter, Michael Kirby.
Américain, noir et blanc (1 h 32).
Interdit-12 ans.
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

WALLACE ET GROMIT
de Nick Park, Richard Goleszowski, Jeff Newitt et Peter Lord
Britannique (1 h 15).
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), handicapés, 5e (43-54-15-04) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, handicapés, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10).

REPRISES

FOLIES DE FEMMES
de Erich von Stroheim, avec Erich von Stroheim, Maude George, Mae Bush, Rudolph Christians, Miss Dupont, Dale Fuller.
Américain, 1921, noir et blanc.
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'HOMME D'ARAN
de Robert Joseph Flaherty, avec Colman Tiger King, Maggie Dirrane, Michael Dillane, Pat Mullen, Big Patcheen.
Britannique, 1934, noir et blanc (1 h 20).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).



Le football américain s'installe sur les écrans français

Aux Etats-Unis, depuis longtemps l'événement sportif a fait place au phénomène de société. *Comme en 1994, plus de cent trente millions* de téléspectateurs américains, près de la moitié de la population du pays, devraient suivre le Super Bowl, la finale du championnat de football américain qui doit opposer, dimanche 29 janvier à Miami, l'équipe de San Francisco à celle de San Diego. En France, comme chaque année depuis dix ans, le coup d'envoi de la rencontre sera aussi donné sur Canal Plus. A partir de minuit, George Eddy, ancien basketteur professionnel, et le journaliste Philippe Chatenay commenteront le match pour les abonnés de la chaîne cryptée.

Selon George Eddy, le football américain *« a été un des tout premiers sports diffusés par Canal Plus »* lors de son lancement en novembre 1984. Cette retransmission marquait *« la volonté de la chaîne d'offrir des sports qu'on ne voit pas ailleurs »*. Avec la finale du Super Bowl, la chaîne cryptée devrait attirer 14 % de ses abonnés contre un peu plus de 6 % pour le magazine hebdomadaire de cinquante-deux minutes consacré chaque semaine à ce sport. Mais avant cette heure tardive les passionnés ou les curieux ont la possibilité de suivre sur Arte, à partir de 20 h 40, une soirée thématique sur le football américain. Une comédie inédite de 1968, *Le Lion de papier*, d'Alex March, et deux documentaires racontent cet univers à grand spectacle.

Vives réactions au reportage de TF 1 sur l'euthanasie

La Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP) *« déplore »* la diffusion sur TF 1 d'un reportage sur l'euthanasie d'un malade néerlandais (*Le Monde Radio-Télévision* daté 22-23 janvier). *« Ces domaines relèvent de l'autonomie et du choix personnel de chacun et ne peuvent être évoqués ou débattus qu'avec circonspection, humanité et pondération, toutes qualités inconciliables avec une exploitation médiatique »*, souligne la SFAP, qui s'est assurée du soutien d'une quarantaine de personnalités, dont le docteur Louis René, ancien président du conseil national de l'ordre des médecins, le professeur Alain Sobel, président du conseil national du sida, et Patrick Verspieren, directeur du département d'éthique biomédicale du Centre Sèvres.

Le conseil national de l'ordre des médecins s'est ému, jeudi 26 janvier, de *« l'exploitation médiatique d'une situation douloureuse et intime »*, rappelant que l'euthanasie est *« formellement contraire au droit français et aux règles de l'exercice médical »*. Bernard Barataud, président de l'Association française contre les myopathies, a estimé, sur France-Info, que ce programme était *« puant, ignoble, épouvantable »*. M. Barataud a précisé qu'il avait écrit au Conseil supérieur de l'audiovisuel et que l'AFM recevait des lettres et des appels de gens *« complètement paniqués et affolés »*.

« Dream On » fait zapper les mémoires

John Landis a recyclé dans son feuilleton les séries mélodramatiques d'avant 1960 tournées avec des acteurs connus. Un produit typique du câble plein d'irrévérences

LA GENÈSE de « Dream On » agacera ceux qui préfèrent croire que mercantilisme et talent sont mutuellement exclusifs, et qu'on ne saurait être créatif en cherchant tout simplement à faire de l'argent. Pourtant, John Landis, qui produit cette série américaine pour HBO en association avec MCA Television Entertainment, explique sans fard comment lui vint l'idée de « Dream On » : *« Toutes ces images en noir et blanc de la télévision d'avant 1960 appartenaient à MCA Universal, mais on ne pouvait pas les rediffuser en « syndication ». Il y avait là huit cents demi-heures de programme, essentiellement du mauvais mélodrame, mais avec des acteurs connus, et je voulais exploiter ce matériau de façon créative. »*

Ainsi naquit l'histoire d'un New-Yorkais qui regardait trop la télévision dans les années 50. Marié dans les années 80, père d'un enfant, divorcé, bientôt remarié, *confronté à la vie moderne* (son travail, ses conquêtes...), Martin Tupper a la mémoire qui zappe... Comme d'autres se font leur cinéma, il se fait sa télévision (« rêve toujours » est d'ailleurs une traduction possible de l'expression *« dream on »*). Un problème à résoudre, une frayeur, un désir secret, une vague réminiscence, une idée saugrenue, une arrière-pensée inavouable, et voilà sa télécommande psychique qui plonge dans la mémoire collective des premiers téléspectateurs américains et retrouve aussitôt un petit clip en noir et blanc joliment adapté à la situation. *Du moins l'espère-t-il ! Si* l'effet comique de ces inserts est souvent irrésistible pour le téléspectateur, on comprend vite que les flash-black de notre héros ne l'aident nullement à vivre.



MULTIPLES RÉCOMPENSES

Entre clips et scénario, comment les producteurs travaillent-ils ? *« On écrit un épisode,* expliquent les co-créateurs David Crane et Marta Kauffman, *et en fonction des sentiments de Martin, on recherche le clip qui contient la bonne émotion. Nos chercheurs ont répertorié les vieilles séries sur ordinateur, réplique par réplique. Mais parfois, il nous arrive de travailler à partir d'un clip. On a vu beaucoup de scènes d'archives où les personnages buvaient du café, alors on a écrit l'épisode « Death takes a coffee break / La mort fait la pause-café », dans lequel Martin renonce à la caféine. »*

Mais en matière d'innovation, « Dream On » a un autre atout : comme le degré de censure que doivent s'imposer les chaînes de télévision américaines est inversement proportionnel à leur audience potentielle et à la facilité d'accès du téléspectateur, une chaîne câblée payante comme HBO a une plus grande latitude : nudité, langage osé, scènes érotiques, thèmes abordés (les relations au bureau, la drogue, les inhibitions sexuelles, les problèmes du couple...), toutes ces irrévérences sont permises qui ne seraient jamais tolérées sur une chaîne généraliste à une heure de prime-time. *« HBO ne nous a jamais rien interdit »*, confirme Marta Kauffman. Parodiant le film *Sexe, mensonges et vidéo*, un épisode diffusé récemment sur Canal Jimmy s'intitule « Oral sex, lies and videotape ». *« Nous sommes une comédie pour adultes »*, précise John Landis. Mais les réalisateurs de « Dream On » tournent deux versions des scènes osées, pour convenir au public des rediffusions en syndication et pour la vente à des pays moins tolérants. D'ailleurs, depuis le début janvier, la chaîne américaine Fox diffuse le dimanche soir une version habillée de « Dream On », où certaines répliques et certains mots on été censurés.

Depuis sa création en 1990, « Dream On » est bien sûr cousu d'Ace Awards (les Emmys du câble américain), qui ont été attribués à la série elle-même, à ses réalisateurs, à ses scénaristes, à Brian Benben (meilleur acteur de comédie), à Wendie Malick (qui interprète Judith), à Dorien Wilson. Denny Dillon, qui tient le rôle de la secrétaire impossible, à reçu l'Ace de la meilleure actrice le 15 janvier dernier.

Claudine Mulard

VENDREDI 27 JANVIER

TF 1

13.35 **Feuilleton : Les Feux de l'amour.**
14.30 **Série : Côte Ouest.**
16.15 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
16.45 ***Club Dorothée.*** Parker Lewis ; Arnold et Willy ; Les infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 ***Série : Premiers baisers.***
18.25 **Série : Les Filles d'à côté.**
19.00 **Série : Beverly Hills.**
19.50 **Le Bébête Show** (et à 1.05).
20.00 **Journal, La Minute hippique et Météo.**

20.45 ***Téléfilm :* Le Prix du serment.** De Stuart Margolin, avec Carol Alt (2e partie).
22.45 **Magazine : Combien ça coûte ?** Présenté par Jean-Pierre Pernaut et Annie Lemoine. Invité : Roland Giraud.
0.10 **Série : Agence tous risques.**
1.10 **Journal et Météo.**
1.20 **Jeu : Millionnaire.**
1.50 ***TF 1 nuit*** *(et à 2.50, 3.55, 4.30).*
2.00 **Programmes de nuit.** L'Equipe Cousteau en Amazonie ; 3.00, Histoires naturelles (et à 5.05) ; 4.05, Mésaventures ; 4.40, Musique.

FRANCE 2

13.50 **Série : Un cas pour deux.**
15.05 **Série : *Dans la chaleur de la nuit.***
15.55 **Variétés : La Chance aux chansons** *(et à 5.05).*
16.45 **Des chiffres et des lettres.**
17.15 **Série : Seconde B.**
17.45 ***Série : Cooper et nous.***
18.15 **Série : La Fête à la maison.**
18.45 **Jeu : Que le meilleur gagne !**
19.15 **Studio Gabriel.** Yves Duteil.
19.59 **Journal, Météo et Point route.**

20.50 ***Série : Nestor Burma.*** Les Eaux troubles de Javel, d'Alain Bloch d'après Léo Malet, avec Guy Marchand, Nelly Alard.
22.30 **Magazine : Bouillon de culture.** Présenté par Bernard Pivot. Pourquoi tant d'esprits aveuglés ? Invités : François Furet (*Le Passé d'une illusion, essai sur l'idée communiste au vingtième siècle*) ; Alexandre Adler, Alain Finkielkraut, Philippe Herzog, Pierre Rigoulot.
23.35 **Variétés : Taratata.** Emission présentée par Nagui. Invité : Youssou N'Dour. Avec Deep Forest, Red Nex, Hanne Boel.
0.45 **Journal, Météo et Journal des courses.**
1.10 **Programmes de nuit.** Envoyé spécial (rediff.) ; 2.50, Dessin animé ; 3.00, Open d'Australie ; 4.30, Studio Gabriel (rediff.) ; 5.45, Dessin animé.

FRANCE 3

13.05 **Magazine: Vincent à l'heure.** Invités : Christian Millau, Guy Savoy.
14.50 **Série: *La croisière s'amuse.***
15.40 **Série: Magnum.**
16.30 **Les Minikeums.** *Les Aventures de Tintin: Tintin et les Picaros (2e épisode)*; Denver; Il était une fois les Amériques.
17.40 **Magazine: Une pêche d'enfer.**
18.20 **Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** *Je connais des îles lointaines*, de Louis Brauquier.
18.55 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, Journal régional.
20.10 **Jeu: Fa si la chanter.**
20.35 **Tout le sport.**
20.45 **INC.**

20.50 ***Magazine: Thalassa.*** Un petit cabanon, de Delphine Reynard et Jean-Michel Vennemani.
21.50 **Magazine: Faut pas rêver.** Invité: Yves Duteil.
22.50 **Météo et Journal.**
23.20 **Magazine: Passions de jeunesse.** Invité: Philippe Noiret.
0.15 **Court métrage: Libre court.** Tarzan, l'homme de la ville, de Nicolas Chartier.
0.25 **Musique: Cadran lunaire.** *Dindin* de Jobim, par l'Orchestre municipal de Rio, dir. John Demain (15 *min*).

M 6

13.30 **Téléfilm : A force d'amour.** De Marc Daniels.
17.00 ***Variétés : Hit Machine.***
17.30 **Série : Rintintin junior.**
18.00 **Série : Equalizer.**
18.54 ***Six minutes* première édition.**
19.00 **Série : Raven.**
19.54 ***Six minutes* d'informations, Météo.**
20.00 **Magazine :**
20.05 **Série : Une nounou d'enfer.**
20.35 **Magazine : Capital.**

20.45 **Téléfilm : Kidnapping.** De David Green.
22.30 **Série : Mission impossible, vingt ans après.**
23.25 **Magazine : Sexy Zap.**
0.00 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.** Chasse au trésor.
2.30 **Rediffusions.** Fréquenstar ; 3.25, L'Irlande, voyage au pays des gaels ; 4.20, Coup de griffes (Jean-Louis Scherrer) ; 4.45, *Jazz 6* ; 5.40, La Tête de l'emploi ; 6.05, Culture pub.

CANAL +

13.30 **Le Journal de l'emploi.**
13.35 **Cinéma : Bodyguard. ■** *Film américain de Mick Jackson (1992).*
15.40 **Le Journal du cinéma du mercredi** (rediff.).
16.15 **Téléfilm : Chien et chat 3, la faute.** De Marc Simenon, avec Roland Giraud.
18.00 **Canaille peluche.**

EN CLAIR JUSQU'À 20.35

18.30 **Ça cartoon.**
18.40 **Magazine : *Nulle part ailleurs.***
19.20 **Magazine : Zérorama.**
19.55 **Les Guignols.**
20.30 **Le *Journal du cinéma.***

20.35 **Téléfilm : Le Prix de la vengeance.** De Dick Lowry, avec Michael Gross, *Dean Stockwell.*
22.05 **Documentaire : Chiens et chats, princes domestiques.** De Robin Lehman, Tom McMahon et Thom Beers.
22.55 **Flash d'informations.**
23.00 **Cinéma : Jennifer 8. ■** Film américain de Bruce Robinson (1992).
1.05 **Cinéma : Lune de miel à Las Vegas. □** *Film américain d'Andrew Bergman* (1992, v.o.).
2.40 **Cinéma : Evil Dead. ■** Film *américain de Sam Raimi* (1982).
4.00 **Cinéma : Danger, planète inconnue. ■** Film britannique de Robert Parrish (1969, v.o.).
6.10 **Documentaire : Bruce Lee.** (45 min).

LA CINQUIÈME

13.30 **Magazine : Défi.**
14.00 **L'Age de la découverte.** Christophe Colomb. 6. Vers le mélange des mondes (rediff.).
15.45 **Les Ecrans du savoir.** *Au fil des jours* ; *Inventer demain* ; Allô la Terre ; Les Grandes Inventions ; Question de temps ; Langue : espagnol et anglais (rediff.).
17.30 **Magazine : Les Enfants de John.**
18.00 **Documentaire : Le Corps humain.** Les yeux.
18.30 **Le Monde des animaux.** Les chimpanzés.

ARTE

19.00 **Magazine : Confetti.** Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach.
19.30 **Documentaire : Le Train des maharadjahs.** De Werner Fend. *En bordure du désert de Thar.*
20.27 **Chronique : Chaque jour pour Sarajevo.**
20.30 **8 1/2 Journal.**

20.40 **▶ Téléfilm : Le Gardien du feu.** De Michelle Porte, avec Nathalie Boutefeu, André Marcon.
22.10 **Documentaire : Passages de la recherche.** *De Francis Reusser et Emmanuelle* de Riedmatten.
23.10 **Cinéma : La bête s'éveille. ■ ■** Film britannique de Joseph Losey sous le nom de Victor Hanbury (1954). Avec Dirk Bogarde, Alexis Smith, Alexander Knox (v.o.).
0.35 **Chronique : Chaque jour pour Sarajevo.** (rediff.) (3 min).

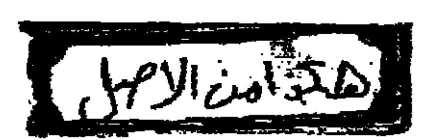
CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 L'Hebdo. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Taratata. Rediff. de France 2 du 13 janvier. 22.50 Pulsations. Rediff. de la RTBF du 17 janvier. *Médecins sans frontières au* Tchad. 23.50 Journal de France 3 (25 min).
PLANÈTE 19.00 ▶ Pierre Mendès France. *De Jean-Christophe Rozé. 20.35 Du raï pour* Jimmy. De Fred Gremeaux. 21.00 Les îles aux trésors. De Dafydo Williams. 6. Les trésors *de l'île d'Elbe. 21.25 Force brute. De Robert* Kirk. 19. Le Génie. 22.15 Planète océan. D'Hugh Piper. 8. Sauver la mer. 23.10 W. Street. *D'Anne Georget et Christophe de* Ponfilly (55 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première infos (et 23.40). 19.15 *Paris modes haute cou*ture (et 20.30, 23.10). Le défilé Christian Lacroix printemps-été 1995. 19.45 Café-théâtre. 20.00 *Musiques en scènes* (et 22.00). 21.00 Embouteillage. Depuis le Nicl's. 22.30 Concert : Montserrat Caballé et Marilyn Horne. 2e *partie. Enregistré à la Phil*harmonie Halle de Munich en 1990.
CANAL J *17.35* Les Triplés. *17.40 Bof.* 17.55 Soirée Domino. Emission en direct. A 17.55, *C'est comme moi* ; à 18.00, Monsieur Bogus ; à 18.20, Futé-rusé ; à 18.25, Fantômette ; à 18.55, Tip top clip ; à 19.00, Bêtes pas bêtes ; à 19.15, Tip top clip ; à 19.20, Rébus. 19.30 Série : Océane (30 min).
CANAL JIMMY 20.00 The Muppet Show. Invité : Leo Sayer. 20.30 Série : Les Envahisseurs. 21.25 Série : Le Frelon vert. 21.55 Destinations séries. 22.20 Chronique moscovite. Préparée par Pavel Lounguine. 22.25 Série : *Dream On. 22.55 Série : Seinfeld. 23.25* Country Box. Mary Chapin Carpenter. 23.50 La Semaine sur Jimmy. 0.00 Série : New York *Police Blues. 0.50 Série : Les Chevaliers du* ciel (25 min).
SÉRIE CLUB 20.05 Série : Les Années coup *de cœur. 20.30 Série : Le Temps des copains.* 20.45 Série : Julien Fontanes, magistrat (et 0.00). 22.20 Le Club. 22.25 Série : Embar*quement immédiat.23.10 Série : Agence Aca*pulco (50 min).
MCM 20.00 MCM découvertes. 20.30 *MCM Mag. 21.00 MCM Backstage. The* Cult. 21.30 Autour du groove. Histoire du groove : la gouaille pangote. 22.30 MCM *Dance club. 0.30 Rave on (90 min).*
MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-Head. 23.00 The Report. 23.15 CineMatic. 23.30 News at Night. 23.45 3 From 1. 0.00 Party Zone (120 *min*).
EUROSPORT 19.30 Eurosportnews. 20.00 International Motorsport. 21.00 Motors. 22.00 Tennis. Internationaux d'Australie, résumé. 23.00 Catch. 0.00 Golf. Johnny Walker Classic : 2e jour. A Manille (Philippines). 1.00 Tennis. En direct. Internationaux d'Australie (240 min).
CINÉ CINÉFIL 19.00 ▶ Deux lettres anonymes. ■ ■ Film italien de Mario Camerini (1945, N.). 20.30 Le Secret de Charlie Chan. □ Film américain de Gordon Wiles (1936, N., v.o.). 21.40 La Splendeur des Amberson. ■ ■ ■ Film américain d'Orson Welles (1942, N., v.o.). 23.10 La Symphonie pastorale. ■ Film français de Jean Delannoy (1946, *N.). 0.55 J'avais cinq fils.* ■ Film américain de Lloyd Bacon (1944, N., v.o., 105 min).
CINÉ CINÉMAS 18.40 Téléfilm : Mise en *quarantaine. De Charles Wilkinson,* avec Béatrice Boepple, Garwin Sanford. 20.15 Le Bazar de Ciné-Cinémas. 21.00 Bob Roberts. ■ ■ Film américain de Tim Robbins (1992). 22.40 L'Elu. ■ ■ Film américain de Jeremy Paul Kagan (1981, v.o., 105 min). 0.25 Venin. ■ Film britannique de Piers Haggard (1981, 95 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Agora. Gilles Lapouge et Philippe Moreau à propos de Vie d'Adrien. Vie d'Héliogabale. 19.30 Perspectives scientifiques. L'épilepsie. 2. Avec le professeur Naquet. 20.00 Le Rythme et la Raison. 200e anniversaire de la disparition de Michel Corette (5). 20.30 Le Banquet. Conversations philosophiques. La promesse. 21.32 Musique : Black and Blue. De quelques raretés. Avec Henri Renaud. 22.40 Les Nuits magnétiques. Les hauts murs ou 4 variations pour des mondes clos. 4. Cité de banlieue ou Stains, tours nº 10. 0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Coda. Beatles jazz (5).
FRANCE-MUSIQUE 19.05 Domaine privé. Gérard Courchelle, journaliste. 20.00 Concert Franco-Allemand (transmis simultanément sur Saarländischer Rundfunk et Mitteldeutscher Rundfunk). En direct de l'Ancien Opéra de Francfort avec l'Orchestre *symphonique de la radio de Francfort, dir.* Dimitri Kitaienko : Rainulf und Adelasia (prélude), de Wagner ; Concerto pour piano et orchestre op. 17, de Korngold, sol. David Lively ; Symphonie nº 2 op. 27, de Rachmaninov. 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Penderecki, Bowie, Glass.. 23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Weill, Bach. 0.00 Jazz club. En direct de la Villa. Terry Lyne Carrington, Niels Lan Doky et Chris Mink Doky.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.



Les politiques arpentent les boulevards de la FM

Les « forums » de Fun Radio ou de Skyrock sont devenus les nouveaux préaux d'éventuels candidats en mal d'électeurs

TABATHA CASH est ravie. Ce 23 janvier, dans son forum du soir, – « Tabatha et le toubib » – l'animatrice de la tranche 19-22 heures de Skyrock reçoit un « invité de marque », qui fait honneur à l'émission, à un réseau musical tout entier.

Franchement, assure l'ex-vedette du cinéma porno, il n'y a *« pas beaucoup de politiciens qui auraient les c... de se déplacer dans mon émission »*. Tabatha dit politicien pour homme politique, c'est dire tout le mal qu'elle pense de ces professionnels. Mais celui-là, juge-t-elle, est un peu particulier. *« A mon niveau,* explique-t-elle à l'antenne, *je vois aucun homme qui aurait le courage de se pointer ici, surtout en période d'élection, et participer à cette émission, à savoir que c'est mon émission »*.

Cet homme providentiel s'appelle Jack Lang. Ce 23 janvier, il est candidat à la candidature. Ségolène Royal n'a pas encore démissionné de la présidence du conseil national du PS, et Jack Lang n'a pas encore annoncé au Parti socialiste qu'il renonçait à se présenter à l'élection présidentielle du 23 avril et du 7 mai. Il a donc des choses à dire, des auditeurs à convaincre.

Comme dans « Love in fun », l'émission nocturne animée par « le Doc » et Difool sur Fun Radio, le réseau concurrent, il est est accueilli ici en prince, parce qu'il est venu, en prince et *« le premier »*, défendre le réseau jeune lors de ses démêlés avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (*Le Monde* du 7 janvier). Pour Jack Lang, la sanction infligée par le CSA à la radio des 15-24 ans, après que l'animateur Jicé a qualifié à l'antenne de *« bonne nouvelle »* la *« mort d'un flic »*, est disproportionnée. Tabatha a apprécié. *« J'espère que vous allez vous présenter, parce que vous êtes le seul qui s'intéresse aux jeunes »*, lance l'animatrice.

Quelque 8 millions de « plus de quinze ans » écoutent les réseaux jeunes

Trois heures d'antenne, belle tribune pour un candidat. Derrière chaque réponse aux auditeurs, Jack Lang lance, dans le désordre, quelques idées sur ces petits riens qui font la vie. La drogue ? L'ancien ministre de la culture a fumé une fois *« à seize-dix-sept ans, au Maroc »*. Peu d'effet : *« J'ai l'impression qu'on m'avait refilé du foin »*. L'âge des danseuses du Crazy Horse ? *« Elles sont belles, elles savent se mouvoir... est-ce que ça ne suffit pas ? »*. Mgr Gaillot, démis de sa charge d'évêque et sous les feux de la rampe ? *« C'est un type que je connais un peu, c'est un type bien. C'est un homme engagé dans la vie, avec cœur, bonté et gentillesse »*.

Les auditeurs, curieusement, préfèrent parler politique que vie privée. Que pense *« M. Lang »* des sondages, qui donnent Balladur grand vainqueur, alors que, dans leur entourage, ils ne connaissent personne qui ait l'intention de voter pour lui ? *« Je peux en parler d'autant plus librement des sondages qu'ils m'ont toujours été favorables. Disons que c'est une photographie à un moment donné »*.

Plus difficile, voilà qu'on l'interroge sur le questionnaire « jeunes » d'Édouard Balladur. Qu'en ferait-il, s'il parvenait au pouvoir ? *« Ce questionnaire, il ne faut pas le négliger, parce que les jeunes ont dit des choses assez belles, assez fortes, assez engagées dans la vie. Il faut tenir compte de la réponse de tous ceux qui ont pris la peine d'écrire »*. Grésillement dans le micro : un photographe s'est pris les pieds dans les fils. *« Comment vous vous expliquez votre popularité en ce qui concerne les jeunes ? »*, demande encore Tabatha.

Jack Lang, finalement, est parti. Mais, nous précise Pierre Bellanger, le patron de la station, Skyrock fera *« d'autres spéciales avec d'autres invités »* : peut-être Bernard Tapie, peut-être... Charles Pasqua. Après Fun Radio et son « Viendra, viendra pas » matinal, qui tente de bousculer les hommes politiques au saut du lit (*Le Monde Radio-Télévision* daté 30-31 octobre 1994), Skyrock serait-elle à son tour saisie par le démon de la politique ?

L'apparition, il y a deux ou trois ans, de ces nouvelles tribunes où les radios « jeunes » pratiquent la libre antenne, semble en tout cas avoir achevé la rupture de ces réseaux musicaux avec l'idéologie des années 80, quand triomphaient *« la musique avant toute chose »* – et le modèle NRJ. *« Le discours, sur NRJ, n'est pas un discours pour les marginaux : il prétend être le reflet d'une certaine hygiène de vie, tournée vers l'effort, la compétition, la vie saine et le sport »*, précisaient à sa création, en 1981, les déclarations d'intentions des dirigeants de la station...

Les politiques ont bien compris l'intérêt qu'ils avaient à se produire sur ces réseaux jeunes, écoutés chaque jour, en France, par plus de huit millions d'auditeurs de plus de quinze ans. *« Certains, comme Édouard Balladur, Simone Veil, François Léotard, ou François Bayrou ont refusé de participer à mon émission »*, explique Cauet, l'animateur de *« Viendra, viendra pas »*, sur Fun Radio. *« Mais dans quelques semaines, avant la présidentielle, ils vont tous accourir, et je me ferai un plaisir de rappeler leur refus »*.

Pour une population qui ne demande que *« de dire des choses à l'antenne »*, témoignent les standardistes de toutes les FM françaises, un petit coup de fil à un homme politique invité de sa radio peut aussi devenir le premier mode d'une *« participation politique »* – à la manière d'un premier meeting de militants.

Comme disait un auditeur de Jack Lang, sur Skyrock : *« J'ai mis dix ans avant de m'inscrire sur les listes électorales. Aujourd'hui, j'ai fait, entre guillemets, le premier pas »*. Vers l'isoloir.

Ar. Ch.

Rupture de pacte

par Daniel Schneidermann

De l'eau, encore de l'eau. Verte, grise, brune, courante, stagnante, boueuse. A voir gonfler les rivières françaises, les unes après les autres, de la Meuse à la Mayenne, de Quimper à Charleville-Mézières, à compter les gouttes sur les cartes météo, à écouter Alain Gillot-Pétré soupirer : *« C'est grave »*, et témoigner de son *« impuissance devant le ciel »*, on songeait que nul village français ne serait épargné.

Entrevue au dernier journal de France 3, une infortunée inondée aggrava cette inquiétude : *« On plaignait les pauvres gens qu'on voyait à la télé, et maintenant c'est nous qui y sommes »*, soupira-t-elle, incrédule, les pieds dans l'eau. Cette dame n'en revenait pas : hier encore elle se trouvait du bon côté, bien au sec, du côté des spectateurs. Et du jour au lendemain elle avait plongé dans les eaux stagnantes et dans l'intérieur du poste. Hier compatissante, elle était brutalement devenue elle-même objet de compassion. Du coup, elle nous toucha davantage que toutes les autres victimes des inondations. Cette dame ne nous apparaissait pas seulement dans le présent de son malheur. En quelques mots, elle nous avait laissé deviner son proche passé d'insouciance, ce proche passé qui la rattachait encore à nous.

Mais si cette dame nous touchait davantage que les autres victimes, cela signifiait-il que nous fussions indifférents à la douleur des autres ? Nous pouvions pourtant nous considérer honnêtement compatissants. Soir après soir, nous ne marchandons pas notre pitié aux victimes qui défilent. Anciens déportés, combattants tchétchènes, assiégés bosniaques, affamés africains, malades euthanasiés, vieilles dames inondées : notre compassion leur est acquise.

Elle leur est d'autant plus acquise qu'ils sont de pures, de parfaites victimes. Ils apparaissent dans notre vie en même temps que leur malheur. Parfois, ils nous ressemblent. Mais un fil invisible les sépare de nous. Nous ne les connaissions pas auparavant, au temps de l'insouciance, et nous ne les reverrons sans doute jamais plus. Cinq minutes après avoir été au centre de nos plaintes, ils ne sont déjà plus que des souvenirs. Ils ne sont que cela, de la chair à plaindre tranquillement.

Confessant qu'elle avait été des nôtres, la dame de France 3 rompait le pacte. Elle crevait l'écran de verre, pour venir nous faire toucher son malheur. Mais le malheur des gens de la télévision – pas davantage que le bonheur mécanique des vedettes et des animateurs, d'ailleurs – ne se touche pas. Il se contemple de loin. La dame brisait la règle du jeu, et cela nous était insupportable. Non, non, chère madame, vous n'étiez pas des nôtres, c'est impossible. Vous êtes de l'autre côté, nous ne vous connaissons plus. Ou bien faut-il nous persuader que nous sommes tous des victimes potentielles, et que votre glissade ne fait que précéder les nôtres ?

SAMEDI 28 JANVIER

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. Stups... juste une affaire de plus, de Georges Beutter.
13.50 Série : Sydney Police.
14.50 Série : Cannon.
15.45 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones.
16.35 Série : Superboy.
17.05 Série : 21, Jump Street.
18.00 Magazine : Trente millions d'amis.
18.30 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.

20.45 Divertissement : Les Grosses Têtes. Présenté par Philippe Bouvard

22.45 Magazine : Ushuaïa. Cracheurs de feu ; Nager n'est pas jouer, de Gil Kebaili ; Le Géant et l'Hoiho, de Didier Leroux ; Chiens de glace, d'Erich Proll et Volker Raus.
23.50 Magazine : Formule foot.
0.30 Journal et Météo.
0.40 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).
1.00 TF 1 nuit (et à 2.05, 3.15, 3.55, 4.35).
1.10 Programmes de nuit. L'Equipe Cousteau en Amazonie ; 2.15, Le Vignoble des maudits ; 3.25, Histoires naturelles (et à 5.05) ; 4.05, Intrigues ; 4.45, Musique.

FRANCE 2



13.35 Magazine : Savoir plus santé. Les souffrances urinaires.
14.30 Documentaire : Le Baiser du serpent.
15.25 Magazine : Samedi sport. A 15.30, Tiercé, en direct de Vincennes ; à 15.40, Gymnastique : gala France-CEI à Coubertin.
17.15 Série : Le Pilote du Rio Verde.
18.50 INC.
18.55 Magazine : J'ai un problème. Présenté par Christine Bravo.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal et Météo.

20.50 Magazine : Les Ailes de l'espoir. *Une nouvelle émission humanitaire. Cette semaine Haïti.*

22.35 Magazine : Les Enfants de la télé.
23.50 Magazine : La 25e Heure. Fred Astaire, danseur, chanteur.
0.50 Les Films Lumière.
0.55 Journal, Météo et Journal des courses.
1.10 Programmes de nuit. Taratata (rediff.) ; 2.10, Bouillon de culture (rediff.) ; 3.15, Histoires d'en parler ; 3.30, Piliers du rêve ; 3.55, Dessin animé (et à 5.50) ; 4.00, Open d'Australie.

FRANCE 3

13.00 Samedi chez vous (et 15.05, 16.45).
14.05 Série : Les Brigades du tigre.
17.45 Magazine : Montagne. Moi, je joue de l'hélico, de Denis Ducroz.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Pareils à des enfants*, de Marc Bernard.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 59.31, Journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.

20.50 ▶ Téléfilm : Le Sang du chasseur. De Gilles Carle, avec Michael Biehn, Alexandra Vandernoot.

22.25 Magazine : Ah ! Quels titres ! Invités : Alain Etchegoyen (*Opérations corruption*) ; Denis Jeambar et Jean-Marc Lech (*La Grande Lessive*) ; Dominique Jamet (*Le Nouveau Candide*) ; Pierre-Antoine Lorenzi (*Corruption et imposture*) ; Jean Montaldo (*Mitterrand et les quarante voleurs*) ; Gisèle Dessaux Prince (*Ils ont tué mon père*) ; Patrice Debré (*Louis Pasteur*) ; Hector Bianchiotti (*L'Amour et autres démons*).
23.25 Météo et Journal.
23.50 Magazine : Musique et compagnie. La guitare d'Alexandre Lagoya.
0.50 Musique : Cadran lunaire. Préludes, de Debussy (15 min).

M 6

13.00 Série : Les Rues de San-Francisco.
14.10 Série : Les Têtes brûlées.
15.10 Série : Les Champions.
16.15 Série : Airport, unité spéciale.
17.20 Série : Chapeau melon et bottes de cuir. Meurtres à épisodes.
18.25 Série : Agence Acapulco.
19.15 Magazine : Turbo. Présenté par Dominique Chapatte.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes.

20.45 Téléfilm : Un amour à haut risque. De John Herzfeld, avec Donna Mills, Stephen Collins. *Une journaliste américaine spécialisée dans les affaires de terrorisme international enquête sur la disparition, six mois auparavant, de l'homme qu'elle était sur le point d'épouser et qu'elle a cru apercevoir dans un reportage télévisé.*

0.00 Série : Les Professionnels.
2.30 Rediffusions. La Tête de l'emploi ; 2.55, Fax'O ; 3.20, Culture pub ; 3.55, Le Monde des hélicoptères ; 4.40, Portrait des passions françaises (La nostalgie) ; 5.15, Coup de griffes (Paco Rabanne) ; 5.40, Fréquenstar.

CANAL +

14.00 Sport : Handball.
15.45 Court métrage : Kisses on a Train.
16.25 Les Superstars du catch.

EN CLAIR JUSQU'À 20.30

17.15 Décode pas Bunny.
18.15 Dessin animé : Les Simpson.
18.40 Magazine : Tellement mieux.
18.55 Flash d'informations.
19.00 Magazine : L'Hebdo. Inondations et pollution : les risques écologiques.
20.00 Magazine : C'est pas le 20 heures. Présenté par Alexandre Devoise.

20.30 Téléfilm : Comment épouser un héritage. De Patrice Ambard.

21.50 Flash d'informations.
21.55 Court métrage : A Game with no Rules. De S. Reynolds.
22.15 Magazine : Jour de foot.

23.00 Cinéma : L'Exorciste. ■ Film américain de William Friedkin (1973).
1.00 Cinéma : Montparnasse Pondichéry. ■ Film français d'Yves Robert (1993).
2.40 Cinéma : Rush. □ Film américain de Lili Fini Zanuck (1991).
4.35 Cinéma : Le Fil de l'horizon. ■ Film franco-portugais-espagnol de Fernando Lopes (1992).
6.05 Documentaire : Mahaswami, Sadhu et dieu vivant. De Naresh Bedi et Michael Yorke (49 min).

LA CINQUIÈME

13.30 Documentaire : A tous vents. La saga du Lloyd's.
14.30 L'Age de la découverte. Christophe Colomb. 7. Sur les traces de Christophe Colomb.
15.30 Documentaire : Arts musique. Un siècle de danse : de l'académisme au classique abstrait (rediff.).
16.30 Les Grands Châteaux d'Europe. Les châteaux des Highlands (rediff.).
17.00 Les Grands Séducteurs Steve Mac Queen (rediff.).
18.00 Magazine : Arrêt sur images. Présenté par Daniel Schneidermann et Pascale Clark. La prise d'otages à bord de l'Airbus Alger-Paris. Invité : Marc Augé, anthropologue.

ARTE

19.00 Série : Black Adder. 4. Black Adder et la princesse espagnole, de Martin Shardlow, avec Brian Blessed, Peter Benson.
19.35 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Populations en danger. 1. Les conflits en 1994 (rediff.).
19.40 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités allemandes et soviétiques de la semaine du 28 janvier 1945, commentées par Marc Ferro et August von Kageneck.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Téléfilm : Les Taupes. Bienvenue à la maison. De Geoffrey Sax, avec Nigel Havers, Warren Clarke (4e partie). *Les services secrets du KGB en Grande-Bretagne. Une série décapante.*

21.40 Documentaire : Balagan. D'Andres Veiel. *Une réflexion sur l'actualité et l'avenir des relations entre Juifs et Arabes au Proche-Orient.*
23.10 Magazine : Velvet Jungle. Présenté par Patrice Blanc-Francard. Frog Mouth ; Mégamix : le rap et islam.
0.25 Série : Johnny Staccato. 4. La Boutique des quatre vents, avec John Cassavetes, Eduardo Ciannelli (v.o., 20 min) *Enquête à Chinatown sur un homme mystérieux qui tue des Japonais.*

CÂBLE

TV 5 19.00 C'est tout Coffe. 19.25 La Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Le Journal de la TSR. En direct. 20.00 Feuilleton : Au nom du père et du fils. 21.00 Le Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Perdu de vue. Rediff. de TF 1 du 9 janvier. 23.40 J'ai un problème... Rediff. de France 2 du 21 janvier. 0.35 Le Journal de France 3. Edition Soir 3 (25 min).

PLANÈTE 19.40 Quand les Romands rêvent l'Amérique. De Viviane Mermod-Gasser et Claudio Tonetti. 20.20 Gentleman Racer. D'Hervé Tiberghien. 20.35 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn. 12. F 14 Tomcat. 21.35 ▶ Pierre Mendès France. De Jean-Christophe Rozé. 23.10 Du raï pour Jimmy. De Fred Gremeaux. 23.35 BD : spécial Angoulême 94. De Christophe Heili. 0.05 Force brute. De Robert Kirk. 19. Le génie. 0.55 Planète océan. D'Hugh Piper. 8. Sauver la mer.

PARIS PREMIÈRE 19.00 Ecran total. 19.30 Paris modes homme. 20.00 Café-théâtre. 20.30 Billard à 3 bandes. Coupe du monde. Finale. A Gand (Belgique). 22.30 Embouteillage. 23.35 Johnny Hallyday dans la chaleur de Bercy. Concert enregistré en 1990. (125 min).

CANAL J 18.00 Bêtes pas bêtes. 18.15 La Véritable Histoire de Malvira. 18.30 Série : La Baie des fugitifs. 19.00 Regarde le monde. 19.15 Phares d'ouest. 19.30 Raconte-nous une autre histoire. 20.00 Moby Dick.

CANAL JIMMY 21.00 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. Allemagne, août 1916. 21.50 Série : Au nom de la loi. 22.20 Nonante. 23.20 Série : Lonesome Dove. 0.15 Road Test. 0.40 Série : Seinfeld (30 min).

SÉRIE CLUB 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Tonnerre mécanique. 20.45 Série : Les Boussardel. 22.20 Série : Cosmos 1999. 23.10 Série : O'Hara. 0.00 Série : Belphégor ou le fantôme du Louvre. 1re époque : Le Louvre (70 min).

MCM 20.30 MCM Euromusiques Nordica. 21.30 Naked City. 22.00 Best of Player One. 22.30 MCM Dance Club (210 min).

MTV 19.00 European Top 20. 21.00 Sting Unplugged. 22.00 The Soul of MTV. 23.00 First Look. 23.30 The Zig and Zag Show. 0.00 Yo ! MTV Raps (120 min).

EUROSPORT 17.25 Football. En direct de Toulouse. Championnat de France D2 : 26e journée. Toulouse-Gueugnon. 19.30 Saut à skis. En différé. Coupe du monde. A Lahti (Finlande). 20.30 Biathlon. En différé. Coupe du monde. A Ruhpolding (Allemagne). 21.00 Golf. En différé. Johnny Walker Classic : 3e jour. A Manille (Philippines). 22.00 Tennis. Résumé de la finale simple dames des Internationaux d'Australie de Melbourne. 23.00 Boxe. En direct d'Afrique du Sud. Championnat du monde des poids mi-mouche WBO. Baby Jake Matla la-Alberto Jimenez. 1.00 International Motorsport. 4.00 Tennis. En direct de Melbourne. Finale simple messieurs des Internationaux d'Australie.

CINÉ CINÉFIL 10.25 ▶ Le Dernier Tournant. ■ ■ Film français de Pierre Chenal (1939). 18.05 Actualités Pathé nº 1. 19.00 Actualités Pathé nº 2. 19.50 Actualités Pathé nº 3. 20.40 Le Club. Invité : Robert Evans. 22.00 Documentaire. 23.00 J'avais cinq fils. ■ Film américain de Lloyd Bacon (1944, N., v.o.). 0.50 Cargaison clandestine. □ Film français d'Alfred Rode (1947, N.).

CINÉ CINÉMAS 18.15 Les cow-boys ne pleurent pas. Téléfilm américain d'Anne Wheeler. 20.00 Hollywood 26. 20.30 Sourdes rivalités. Téléfilm américain de Paul Wendkos (95 mn). 23.00 Au-delà de la peur. ■ Film français de Yannick Andrei (1974). 0.30 Le Vice dans la peau. Téléfilm classé X.

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.32 Poésie sur parole. Récital Petr Kral. 20.00 Le Temps de la danse. Théâtre de la ville : Les rendez-vous chorégraphiques de Sceaux ; Strasbourg. 20.30 Photo-portrait. François Lesage, brodeur. 20.45 Fiction. Giacomo le Tyrannique, de Giuseppe Manfridi. 22.35 L'Air du temps. Splendeurs et misères des compositeurs contemporains. 0.05 Clair de nuit. Jean-Marc Aubert, écrivain.

FRANCE-MUSIQUE 19.15 Soliste. Clara Haskil, piano. Concerto pour piano et orchestre nº 3 op. 37, de Beethoven, par l'Orchestre des concerts Lamoureux, dir. Igor Markevitch ; Concerto pour piano et orchestre K 271, de Mozart, par l'Orchestre symphonique de Vienne, dir. Paul Sacher. 20.00 Soirée Lyrique. Donnée le 13 juillet 1994 au Covent Garden de Londres, par le Choeur et Orchestre de l'Opéra Royal de Covent Garden, dir. Colin Davis, Manon, de Massenet, Léontina Vaduva (Manon), Rosemary Joshua (Pousette), Yvonne Barclay (Javotte). 0.05 Musique pluriel. Concert donné le 14 novembre 1994 à la salle Favart de l'Opéra Comique, par l'Ensemble Tomkins et l'Ensemble Modern, dir. Peter Eötvös, What is the world op. 30, de Kurtag, Marta Kurtag et György Kurtag, pianos. 0.05 Auto-portrait. Marc Minkowski, directeur des Musiciens du Louvre.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

Calculez vos impôts.
36 15 Le Monde

Le Monde

LE MONDE / SAMEDI 28 JANVIER 1995

Sic transit Cantona

par Pierre Georges

IL Y A CERTAINEMENT *dans* la vie et dans le monde des choses plus importantes, des soucis plus urgents. Voilà bien pourquoi on pourrait avoir quelque scrupule à traiter ici du cas Cantona. Pour autant d'ailleurs que ce cas ne relève pas de la faculté.

Mais l'affaire faisant le bruit qu'elle fait, au-delà du tunnel, et contribuant largement à consolider l'estime en laquelle l'Anglais de base tient le Français d'ordinaire, une sorte de gougnafier continental à ses yeux, il serait imprudent de la tenir pour négligeable.

Ainsi donc, Crazy Cantona a encore disjoncté. Il a joué des *pieds et du poing pour*, chevaleresquement, en découdre avec un *petit voyou anglais présumé supporteur.* Ce fut beau comme une bagarre de rue entre *deux* poètes du ruisseau, un règlement de comptes entre loubards au sortir d'un bouge. Ce fut grand comme ces questions d'honneur qui se règlent, céans, sur le pré et le stade. Ce fut, abominablement, délicieusement, choquant. Définitivement choquant, n'est-il pas ?

Crazy Cantona, c'est ainsi qu'ils le nomment et ainsi qu'ils l'aimaient, a enfin répondu à l'attente gourmande de tout un peuple. Vaniteux comme un pou, boursouflé comme un coq, mal *élevé comme un Français, génial* de ce génie qu'on prête d'ordinaire aux rustres latins, Eric Cantona avait tout pour leur plaire. Et il leur plut comme il était, pirate cracheur, frappeur, cogneur, insulteur et même créateur. Ils l'aimaient comme on peut aimer un être étrange, d'une autre planète, sauvage et séduisante, la France.

Ils l'aimaient, et Eric Cantona, qui ne se déteste pas, le leur rendait bien : *« Je ne sais pas pourquoi je vous aime, mais je vous aime »*, déclara-t-il un jour à ce qu'il faut bien appeler ici la cantonade. Bref, il était le roi des Français en ce pays bizarre qui n'aime rien tant que mépriser secrètement ce qu'il adule. Et le voici devenu le concentré du Français, l'animal même plus digne de brouter les verts gazons de la douce Albion.

Sic transit Cantona. Leur seule excuse, à eux qui se prirent ainsi d'une passion délirante pour notre génie des crampons, c'est qu'ils ne savaient pas. Nous, et quand on dit nous il s'agit des *dirigeants de la Fédération française* de football, association à but nettement laudateur, savions. Nous savions que Cantona est bon footballeur et exécrable personnage, se prenant régulièrement les pieds dans le génie qu'il s'accorde. Nous savions, dans la succession des pitoyables affaires Cantona, que le joueur, tout à sa propre entreprise suicidaire de démolition, oscille en permanence entre ses pieds et sa tête. Nous savions, en somme, qu'il fut et reste l'anti-modèle à proposer *aux enfants des écoles de football*. Et, sachant tout cela, nous, c'est-à-dire eux, en fîmes le capitaine de l'équipe de France. Le football français, dans ses multiples débordements, a le capitaine qu'il mérite.

La cour d'appel donne tort à M. Tapie

Le député reste virtuellement inéligible et déchu

LE PREMIER PRÉSIDENT de la cour d'appel de Paris, Myriam Ezratty, a rejeté, vendredi matin 27 janvier, la demande de *« suspension des effets provisoires »* du jugement du tribunal de commerce plaçant Bernard Tapie en liquidation judiciaire à titre personnel. Le 14 décembre 1994, la juridiction consulaire avait pris cette décision après avoir estimé que l'insuffisance des actifs des sociétés de M. et Mme Tapie se montait à plus de 300 millions de francs – auxquels s'ajoute une dette estimée par les experts judiciaires à 273 millions de francs – et constaté que *« la comparaison avec la valeur des seuls actifs connus de M. et Mme Tapie* [rendait] *illusoire la couverture d'un tel passif »*. Le député (République et liberté) des Bouches-du-Rhône ayant interjeté appel de ce jugement, la cour d'appel réexaminera ce dossier le 3 mars, et devrait rendre une décision sur le fond avant la fin du mois de mars.

Dans l'intervalle, Bernard Tapie avait demandé, par référé, la suspension des effets du jugement, mettant en avant ses conséquences politiques, compte tenu des ambitions affichées par l'ancien président de l'OM dans la perspective des élections à venir, présidentielle et municipales. L'article 194 de la loi du 25 janvier 1985 *sur les procédures collectives* stipule en effet que la liquidation à titre personnel *« emporte l'incapacité d'exercer une fonction publique élective »*, ce qui signifie non seulement l'impossibilité de se présenter à la moindre élection, mais encore la déchéance d'éventuels mandats en cours.

PRIVÉ D'EFFET D'ANNONCE

Lors de l'audience de ce référé, le 13 janvier, les défenseurs de M. Tapie, passant outre les conséquences économiques de la gestion de ses sociétés, toutes en graves difficultés aujourd'hui, avaient plaidé que *« les conséquences du jugement relatives à l'incapacité* [étaient] *excessives et anormales »*, tant il est vrai que leur client ne fonde plus guère d'espoirs que sur son activité politique. Mme Ezratty, dans sa décision de vendredi, a rétorqué : *« L'incapacité dont il est fait état n'est pas un élément de la décision dont l'arrêt d'exécution nous est demandé, mais un effet attaché de plein droit par la loi à la liquidation judiciaire. »* S'agissant des causes de cette liquidation personnelle, elle précisait que M. Tapie *« n'apporte aucun élément »* propre à contrarier les conclusions du tribunal de commerce et qu'il *« ne prétend pas, même pour son passif personnel, qu'il serait en mesure de présenter un plan d'apurement »*.

En rejetant la demande de de Bernard Tapie, la présidente de la cour d'appel le prive à l'évidence d'un effet d'annonce qui lui aurait permis de perturber à sa guise le *jeu présidentiel, déjà fort troublé* à gauche. Le député a eu beau affirmer, en manière de provocation, qu'il pouvait *« tout de même* [se] *présenter à l'élection présidentielle »*, mais que, s'il était élu, il *« ne pourrait exercer ce mandat »*, il se retrouve désormais virtuellement inéligible et déchu. M. Tapie étant député, il appartiendra encore à la chancellerie de saisir le Conseil constitutionnel, afin que celui-ci prononce la déchéance du parlementaire. M. Tapie siégeant en outre au Parlement européen, le garde des sceaux devra signer un décret afin que son mandat européen lui soit retiré par l'assemblée de Strasbourg. M. Tapie étant aussi conseiller général des Bouches-du-Rhône, les juristes *planchent encore pour savoir quel* cheminement devra suivre, dans ce cas, la requête venue de la chancellerie...

En tout état de cause, il paraissait vraisemblable, vendredi 27 janvier, que le garde des sceaux ne souhaitera pas précipiter le mouvement, préférant attendre la décision de la cour d'appel sur le fond du dossier, dès lors que celle-ci devrait statuer avant la fin du mois de mars, c'est-à-dire avant la clôture des candidatures à l'élection présidentielle.

Hervé Gattegno

James Grant quitte la direction générale de l'Unicef

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL de l'Unicef, James Grant, a annoncé, jeudi 26 janvier, sa démission pour raison de santé. Agé de soixante-douze ans, M. Grant, de nationalité américaine, estime, dans une lettre adressée au personnel de l'Unicef, que, en dépit *« de succès, parfois considérables, au profit des enfants et des femmes de presque tous les pays du monde* il n'en reste pas moins que *les tâches qui demeurent à accomplir sont immenses »*. Richard Jolly, directeur général adjoint, assurera l'intérim dans l'attente de la nomination du successeur de M. Grant par le secrétaire général des Nations unies.

Quelle image garder de celui qui a dirigé tambour battant l'Unicef pendant quatorze ans ? Celle de l'Américain sans complexe, infatigable et toujours jovial, brandissant devant appareils photo et caméras un des petits sachets de sels de réhydratation orale qu'il gardait toujours sur lui ? Celle de l'homme profondément humain, perduadé que tout est possible *quand il s'agit de sauver un enfant*, même d'arrêter une guerre pendant une semaine pour procéder à une campagne de vaccination ? Ou celle encore du diplomate qui s'efforça de travailler de concert avec les autres organisations onusiennes et n'hésita pas à critiquer les politiques de réajustement structurels qui, en réduisant dramatiquement les budgets sociaux, sapent les longs et patients efforts menés par son organisation en faveur des enfants du monde ?

UN STYLE DÉCONCERTANT

Né en 1922, James Grant passa son enfance en Chine où son père était missionnaire protestant. Il en a gardé le goût du service en faveur des plus défavorisés. Diplômé de l'université de Berkeley, il a commencé sa carrière, en 1946, au sein de l'administration de secours et de réhabilitation créée par les Nations unies pour aider les pays les plus touchés par la seconde guerre mondiale. En 1959, il devient directeur adjoint des programmes au département de la coopération internationale, qui devait devenir l'Usaid *(Agence des Etats-Unis pour la coopération internationale)*. Le 1er janvier 1980 il fut nommé, par Kurt Waldheim, alors secrétaire général de l'ONU, à la tête du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef).

Le style de James Grant a, dans un premier temps, déconcerté les représentants de cette institution jusqu'alors plus habituée aux débats théoriques qu'à l'action spectaculaire. Dès son arrivée, il a choisi de donner la priorité à des mesures simples et peu coûteuses permettant de sauver des enfants et de les protéger contre des maladies invalidantes. En 1978, l'Unicef et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avaient reçu pour mission de mettre en place, d'ici *l'an 2000, un système de santé pour tous et de procéder* à la vaccination des tout-petits contre la poliomyélite, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la rougeole et la tuberculose.

Grâce à ses efforts, la Convention internationale des droits de l'enfant fut finalement adoptée en 1989 (à ce jour, elle a été ratifiée par 170 Etats). Enfin, en 1990, James Grant parvint à réunir 71 chefs d'Etat et de gouvernement, au siège des Nations unies, à New York, pour leur faire adopter solennellement 27 objectifs à mettre en œuvre d'ici à l'an 2000 dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection des enfants.

Christiane Chombeau

DANS LA PRESSE

Le cinquantenaire de la libération d'Auschwitz

THE NEW YORK TIMES

« Cette usine de mort et ce qu'elle signifiait fut si terrifiante que le mythe et la politique vinrent bientôt s'y mêler. Ouvert en 1947 sur le site, un musée allait être au cœur de débats exaltés. Sous le régime de la Pologne communiste, le nombre des victimes fut gonflé à quatre millions, tandis qu'était minimisée leur indéniable identité juive. *(...)* La mémoire est le seul moyen d'éviter la répétition d'Auschwitz. C'est pourquoi le gouvernement polonais a eu si tort dans sa décision initiale d'empêcher la récitation de la prière *juive* aux cérémonies commémoratives, et c'est pourquoi Elie Wiesel et ses compagnons ont eu tellement raison d'insister pour qu'elle ait lieu. »

EL PAIS

« Le nom d'Auschwitz signifie la plus grande horreur qu'un homme est capable d'infliger à ses semblables. C'est un avertissement permanent de la nécessité de combattre à la racine toute discrimination raciale et toute velléité totalitaire. En effet, tout mépris d'un être humain en raison de sa différence recèle le germe de cette *immense honte de l'espèce. (...)* Les arrogances nationalistes, le racisme et le fascisme, sont à nouveau des options politiques en vogue dans plusieurs parties du continent européen. D'où la nécessité de raviver parmi les nouvelles générations la mémoire de l'horreur d'Auschwitz, pour que plus jamais elle ne puisse se répéter. »

LIBÉRATION

« En « nationalisant » Auschwitz, en refusant d'y reconnaître avant tout le symbole le plus atroce du génocide juif, Lech Walesa s'inscrit dans le droit fil du patriotisme de clocher le plus étroit. Il abonde aussi dans le sens de la Conférence épiscopale polonaise, qui vient de condamner pêle-mêle, avec une bonne conscience confondante, *« le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'antipolonisme »* ! (...) 90 % des victimes assassinées industriellement à Auschwitz étaient juives.

Faut-il que les juifs l'oublient, pour ne pas heurter la *sensibilité* polonaise ? Faut-il accepter que soit déformé ou voilé cet implacable miroir qui renvoie à chaque homme, comme un avertissement solennel, tout ce qu'il peut y avoir de pire dans l'homme ? »

Jacques Amalric

FRANCE-INTER

« La spécificité du génocide des juifs *(...)* tient au fait qu'il était et demeure totalement incompréhensible. Tous les autres massacres que l'on peut citer sont aussi *injustifiables et inexcusables* que le crime d'Auschwitz, mais on arrive à en cerner l'enchaînement. *(...)* Le crime d'Auschwitz donne le vertige car il renvoie à une interrogation sur l'homme, sur la faillite morale de l'Humanité, sur une faillite collective devant le crime absolu. »

Bernard Guetta

SOMMAIRE

BOURSE

Cours relevés le vendredi 27 janvier 1995, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	—	—	− 8,20
Honk Kong index	—	—	− 10,74

Tokyo. Nikkei sur 1 an

19916,48 – 19383,74 – 18850,99 – 18318,25 – 17785,50

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 26/01	var. en % 25/01	var. en % fin 94
Paris CAC 40	1826,28	+1,32	—
Londres FT 100	2993,40	+0,38	−2,35
Milan MIB 30	—	—	+2,43
Francfort Dax 30	2034,67	+0,39	−3,41
Bruxelles	1353,76	+0,43	−2,58
Suisse SBS	—	—	−6,54
Madrid Ibex 35	—	—	−1,95
Amsterdam CBS	—	—	−1,33

DEMAIN dans « Le Monde »

La République à une voix près : il y a cent vingt ans, le 30 janvier 1875, le député Henri Wallon faisait adopter par 353 voix contre 352 un amendement précisant que le *« gouvernement de la République se compose de deux Chambres et d'un président »*.

Tirage du Monde daté vendredi 27 janvier : 529 869 exemplaires.

■ **ÉQUATEUR-PÉROU : les armées des deux pays frontaliers** ont *été placées en état d'alerte*, jeudi 26 janvier, après un nouvel épisode d'un vieux *conflit territorial* autour d'une zone réputée riche en or. Lima affirme qu'un poste-frontière péruvien a été attaqué par un hélicoptère équatorien. Mardi, l'Equateur avait accusé des hélicoptères péruviens d'avoir survolé son *territoire sans autorisation* – ce que le Pérou dément. En 1941, le Pérou avait envahi *l'Equateur et conquis* la moitié environ de son territoire. Cette guerre s'était conclue par le protocole de Rio de Janeiro, en 1942, qui avait alloué la majeure partie du territoire contesté au Pérou.– *(Reuter.)*

■ **PARTI SOCIALISTE : MM. Jospin et Emmanuelli ont prévu de se retrouver, samedi 28 janvier, autour de M. Mitterrand** à l'occasion d'un banquet auquel doit participer le président de la République, dans son ancienne ville de Château-Chinon (Nièvre), pour commémorer l'annonce de sa candidature à l'Elysée en 1981. D'autre *part, Jack Lang, qui* a renoncé à se présenter à la candidature socialiste, a annoncé la création d'un mouvement baptisé « Inventer demain », qui se veut *« un mouvement d'idées et d'action pour préparer le futur »*.

■ **SIDA : des experts américains recommandent de tester à grande échelle un vaccin.** Un comité d'experts scientifiques a décidé, jeudi 26 janvier, de recommander aux autorités sanitaires américaines de donner un feu-vert pour une expérimentation à *grande échelle d'un vaccin* anti-sida, précisant toutefois que les malades ne devaient pas s'attendre à des miracles. Le vaccin, appelé Immunogen, est développé depuis 1988 par le professeur Jonas Salk, père du vaccin contre la poliomyélite. Les experts ont voté par six voix contre trois pour recommander à la Food and Drug Administration d'autoriser l'expérimentation (phase 3) sur environ 5 000 patients. – *(AFP.)*

■ ***AUTOROUTES DE L'INFORMATION* : 525 projets en provenance des entreprises et des collectivités locales** ont été reçus par le ministère de l'industrie, des postes et télécommunications à la suite de l'*« appel à propositions »* lancé sur les autoroutes de l'information, le 25 novembre 1994. Selon un communiqué du ministère, un tiers des propositions (33,2 %) porte sur les *infrastructures (pose de fibre* optique, raccordement, etc.), le reste *des dossiers* représentant principalement des offres de services. Un rapport de synthèse sera élaboré fin février par un groupe de travail présidé par Gérard Théry.